

SEMESTRIEL

2013
N°

13

ÉCOLOGIE LES ARCHIVES EN MOUVEMENT



Etopia – Revue d'écologie politique

étopia
centre d'animation et de recherche en écologie politique
Espace kegeljan, av. de Marlagne 52 à 5000 Namur
t. : 00 32 81 22 58 48 - f. : 00 32 81 23 18 47
www.etopia.be
info@etopia.be

Comité de direction : Christophe Derenne (Directeur de la publication),
Isabelle Durant, Philippe Lamberts,
Benoit Lechat, Edgar Szoc.

Comité de rédaction : Pôles Prospective et Publication d'Étopia

Coordination du dossier : Pôle Archives-Documentation d'Étopia : Marie-Laurence
Dubois et Szymon Zareba

Correcteurs : Gauthier Damien, Szymon Zareba, Marie-Laurence
Dubois, Angela Camboni, Marc Terwagne, Mohssin
El Ghabri, Laurent Rossion, Luc Chomé, Thomas Michiels,
Claude Matoux, Patricia Spelmans, André Lefrançois

Traducteurs : Pierre Van Laethem et Benoit Lechat

Graphisme : metadesign.be

Mise en page : Céline Deprez (Etopia)

© Creative commons:



Co-édition Etopia et

Editions namuroises

34, avenue de la Lavande
5100 Namur (Belgique)
tél. : 00 32 81 72 48 84 – fax : 00 32 81 72 49 12
rene.robaye@fundp.ac.be

Avec le soutien du Groupe des Verts au Parlement européen

Editeur responsable : René Robaye

Décembre 2013, N° 13

ISBN :

978-2-87551-048-8

Dépôt légal :

D/2013/9725/16

Table des matières

ÉCOLOGIE : LES ARCHIVES EN MOUVEMENT

Préface : Archives d'avenir ISABELLE DURANT	9
--	---

Introduction : Les archives, au défi de leur expansion JONATHAN PIRON	11
--	----

PARTIE 1 : DÉCRYPTAGE POLITIQUE À PARTIR DES ARCHIVES

Somewhere inside the rainbow : <i>Sur les traces de la participation gouvernementale des écologistes belges (1999-2003)</i> FRANÇOIS ANTOINE & MARIE-LAURENCE DUBOIS	23
---	----

Quand les archives expliquent les décisions politiques LUC BARBÉ	37
---	----

Dans les pas du cabinet Durant (1999-2003) : <i>Ce que racontent les archives d'un cabinet ministériel</i> ANNETTE HENDRICK	51
---	----

PARTIE 2 : LES ARCHIVES ÉCOLOGISTES EN EUROPE, UN LARGE ÉVENTAIL DE SOURCES

La place des archives des mouvements sociaux <i>dans le centre « Grünes Gedächtnis » de la fondation Heinrich Böll (All)</i> CHRISTOPH BECKER-SCHAUM	67
--	----

L'archivage du mouvement écologiste en Flandre GERT VAN OVERSTRAETEN	75
---	----

Les archives orales comme source de mémoire <i>L'exemple des témoignages de fondateurs d'associations environnementales et écologistes</i> SZYMON ZAREBA	81
--	----

Les archives de l'écologie passent par un réseau international <i>L'exemple de l'IEAN (International Ecology Archives Network)</i>	93
---	----

SZYMON ZAREBA

La situation des archives privées environnementales en Belgique francophone : <i>État des lieux et perspectives</i>	97
--	----

MARIE-LAURENCE DUBOIS

PARTIE 3 : L'HISTOIRE DES MOUVEMENTS ENVIRONNEMENTAUX ET ÉCOLOGISTES, UN FOISONNEMENT DE RECHERCHES

Les écologistes et l'Europe (1970-1985)	111
---	-----

ALEXIS VRIGNON

De la <i>Gueule Ouverte</i> à la revue <i>Silence</i> <i>Le rôle des médias dans l'avancée de la pensée écologiste en France</i>	127
---	-----

MICHEL BERNARD

1969-1978 : de Tihange à Andenne <i>L'émergence des antinucléaires en Belgique francophone</i>	143
---	-----

ADRIEN MOONS

Jalons pour l'histoire du Secrétariat fédéral d'Ecolo <i>(Et sa composition depuis 1980)</i>	155
---	-----

ANGELA CAMBONI & ANNETTE HENDRICK
AVEC ROALD WYCKMANS

Quelles archives pour quelle galaxie verte ? <i>Premier bilan archivistique d'une recherche sur les origines d'Ecolo</i>	167
---	-----

BENOIT LECHAT

PARTIE 4 : LES ARCHIVES, AU SERVICE DE LA SOCIÉTÉ

Avons-nous notre avenir derrière nous ? <i>L'histoire de l'environnement, hier, aujourd'hui, demain</i>	179
--	-----

ISABELLE PARMENTIER

Une bonne gestion des archives pour une bonne
gestion des eaux? *Le cas forestois* 195

THIBAUT JACOBS

La valorisation intellectuelle et économique des archives 211
ou quand deux mondes se rencontrent
Le cas de la pollution des sols

SABINE RADAS

PARTIE 5 : L'ENJEU NUMÉRIQUE

Réflexions sur les métamorphoses en cours 233
induites par la société numérique

BENOIT HELLINGS

VARIA

L' Anthropocène 245
L'ère de l'incertitude

RAPHAËL STEVENS & PABLO SERVIGNE

Résumé du livre | Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous 257
de Richard Wilkinson et Kate Pickett

ANDRÉ VERKAEREN

DOSSIER

**ÉCOLOGIE :
LES ARCHIVES
EN MOUVEMENT**

DOSSIER COORDONNÉ

PAR MARIE-LAURENCE DUBOIS ET SZYMON ZAREBA

PRÉFACE

ARCHIVES D'AVENIR

→ ISABELLE DURANT

Députée Européenne, Vice-présidente
du Parlement Européen

«Archivage : nom masculin. Action de conserver et de classer des documents ne présentant plus un intérêt immédiat» (Dictionnaire de français Larousse).

Voilà une définition du mot archivage qu'il nous faudra bientôt... archiver.

Elle ne présente en effet plus un intérêt immédiat tant la signification, la mission, le rôle conférés aux archives et aux archivistes ont évolué. Non seulement dans les techniques mais aussi parce que l'abondance, la diversité et l'immédiateté dans laquelle sont produites les informations qui font les petites et la grande histoire affectent notre mémoire collective. Cette dernière constitue cependant un patrimoine inestimable, dans d'innombrables domaines. Mais elle peut être aussi défaillante que la mémoire individuelle, tantôt conservatrice, sélective ou réécrite après coup. C'est là que la rigueur et la passion des archivistes se déploient à grands renforts d'instruments partagés ayant avant tout pour but de faire de ce patrimoine collectif du passé récent ou plus lointain un outil pour le présent et le futur.

Une société en transition telle que nous la vivons et un monde réel et virtuel de plus en plus «réseauté» exige plus encore que par le passé de prendre acte et note des processus en cours. Dans un tel contexte,

l'histoire des mouvements sociaux et politiques, le déroulement, les épisodes et épilogues de batailles citoyennes et militantes, l'émergence de nouveaux paradigmes, de nouvelles pratiques, de nouveaux acteurs, d'institutions renouvelées sont de la plus haute importance. Les supports de toutes natures qui en sont la trace doivent être accessibles de façon cohérente, à ceux qui se consacreront à leur analyse à des fins juridiques, d'étude, de recherche historique ou scientifique.

Travailler de cette manière pour les générations futures, produire des balises et des référentiels exige un effort non seulement des archivistes, mais aussi des acteurs qui comme Monsieur Jourdain, produisent des archives sans le savoir. Rien d'étonnant à ce qu'eux-mêmes, dans le feu de l'action, ne prêtent guère d'attention à la seconde vie des documents et supports d'informations qu'ils fabriquent en quantité. Il y a par contre grand intérêt à forcer la conservation et la collecte de ces témoignages. Les archivistes, sortes d'arpenteurs documentaires, si on prend la peine de les leur transmettre, transformeront cette quantité d'informations en une compilation des traces des activités de ceux qui par leurs fonctions ont participé au projet, à l'institution, contribué à son organisation. Ils ne visent pas l'exhaustivité car on ne peut tout conserver et il n'y a pas de mémoire intégrale.

«L'archive a toujours été un gage, et comme tout gage, un gage d'avenir» - Jacques Derrida.

Les écologistes veulent prendre leur part dans cette conservation dynamique et prospective. Leur relative jeunesse dans le paysage socio-politique autant que leur engagement dans une approche holistique, interdépendante et interconnectée leur confère autant de flexibilité que de rigueur, d'ambition que de réalisme.

C'est ce que les auteurs des contributions qui suivent tenteront de démontrer.

INTRODUCTION

LES ARCHIVES,

AU DÉFI DE LEUR EXPANSION

→ JONATHAN PIRON

Historien et chercheur-associé Etopia
Administrateur de la Sonuma¹

C'est une image d'Épinal qui a la vie dure quand on s'imagine, aujourd'hui, le travail d'analyse d'une archive : celle d'un historien, plié en deux sur une liasse de vieux papiers dans une bibliothèque publique mal éclairée. La réalité est toute autre, aussi bien concernant celui qui dépouille les archives que celle du traitement des archives, voire de leurs natures.

Avant d'aller plus loin, revenons dans un premier temps sur la manière dont, aujourd'hui, se conçoit la mise en forme du temps et sa mise en récit. Les rapports entre l'histoire et la mémoire ont connu, au cours des dernières décennies, de profondes évolutions voire mutations. L'histoire globale a cédé la place à une multitude d'approches disciplinaires, tandis que le recours à la mémoire est entré dans une phase de surexploitation dans la sphère publique, dans un contexte de (sur)patrimonialisation du passé et d'appel à un impérieux devoir de mémoire court-circuitant les opérateurs critiques du travail de l'historien². Ce contexte se lie à une phase d'anxiété de la perte, au sein duquel la mise en archive devient un enjeu de salut public. La perte est un échec, l'oubli une faute. C'est

1 Société de numérisation et de commercialisation des archives audiovisuelles de la RTBF

2 Mélissa S-MORIN et Patrick-Michel NOËL, « Les représentations du passé : entre mémoire et histoire », in *Conserveries mémorielles*, n° 9, Paris, Laval, 2011, <http://cm.revues.org/808>; Jean-Pierre NANDRIN, « Politique, mémoire et histoire : trio infernal », in *Politique. Revue de débats*, n° 47, Bruxelles, décembre 2006, p. 14.

cet horizon qui sous-tend cette notion de mémoire-archive qui organise largement notre rapport avec l'Histoire. Quelles en sont, dès lors, les conséquences sur le traitement des archives et sur leur organisation, notamment face aux défis technologiques ? Ce sont ces quelques points que cet article tentera d'aborder.

En premier lieu, il s'agit de se pencher sur la définition à donner à l'archive en tant que telle. Une première approche classique viserait à la définir comme le lieu physique, spatial, abritant une trace du temps passé et dont l'étude permet l'émergence d'un lieu social³. Longtemps trace écrite, l'archive rassemble désormais de nombreuses autres traces, sans plus réellement connaître de limite. Cette notion, tout en évoluant, rencontre de nouveaux défis, liés aussi bien à la marchandisation de la mémoire qu'à la révolution numérique qui accompagne la diffusion des différents supports. Car l'archive ne peut se concevoir sans sa nécessaire diffusion, qui lui donne réellement son sens social. Au sens classique, cette diffusion comprend l'accès aux documents (communication), leur valorisation (via des activités éducatives et culturelles), leur utilisation suivant différents objectifs (exploitation), l'aide apportée aux chercheurs (référencement) et la mise à disposition des fonds et des services (promotion)⁴. Cette définition classique doit, cependant, se compléter par une approche tant sur le fond que sur la forme, les archives, et leur traitement, ayant connu de profondes évolutions⁵.

Sur le fond tout d'abord. La fièvre mémorielle est ainsi devenue importante, entraînant de nouveaux usages sociaux dans la manière de « faire » de l'histoire. L'exemple du centenaire de la Première Guerre Mondiale est ainsi emblématique d'un goût pour le mémoriel, le patrimoine et la mission pédagogique que l'Histoire, à travers la question de la mémoire, doit représenter pour la société. Cette

3 Paul RICCEUR, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, 2000, p. 210.

4 Yvon LEMAY, Anne KLEIN, « La diffusion des archives », in *Les cahiers du numérique*, vol. 8, Paris, AFDEL, 2012, p. 18.

5 Jacques LE GOFF, *Histoire et mémoire*, Paris, Gallimard, 1988, p. 165.

injonction faite à l'Histoire amène ainsi l'activité savante à être mise en concurrence avec la pratique mémorielle. Les journées de commémoration sont désormais légion, devenant les nouveaux symboles sociétaux remplaçant la mise en avant de la Nation et de ses attributs, comme ce fut le cas jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale. La mémoire devient un devoir. L'adoption de lois mémorielles s'inscrit dans cette logique, tout en posant et continuant à poser de profonds débats, sur les liens entre la mémoire et la politique, amenant de vifs échanges autant entre élus et historiens qu'entre historiens eux-mêmes. Ainsi, nombreux sont ceux s'opposant à une législation imposant une vérité officielle tandis que d'autres estiment nécessaire d'insister sur la pédagogie du passé grâce à un apprentissage commun. Différents niveaux de mémoire entrent également en compétition : nationale, locale et identitaire. Enfin, cette intégration progressive de l'histoire et de la mémoire dans la sphère publique amène sa réappropriation et sa diffusion en-dehors du groupe professionnel des historiens. Il ne s'agit pas, ici, de se pencher sur la restitution du passé par les historiens locaux, mais de s'interroger sur la récupération du passé et de ses outils par des logiques marchandes. L'histoire a changé de lieux et d'auteurs, ce qui ne va pas sans poser des questions sur les pratiques de ces derniers. Nombreux sont parmi les historiens ceux défendant les fondements scientifiques de la discipline historique, et in fine archivistique, face à des non-professionnels accusés de la malmener, ou de ne pas en tenir compte, et s'opposant aux injonctions mémorielles exercées, notamment, par le monde politique. Les usagers du passé sont devenus multiples⁶. Par conséquence, l'interrogation se pose sur la manière dont ce passé est mis en scène et restitué, ainsi que sur l'impact que cette (re)présentation peut avoir. En effet, ces différentes postures ne sont pas sans incidence sur la manière dont le travail par rapport aux archives est réalisé. Le chercheur, qui utilise les matériaux que représentent les archives, ne s'insère plus dans une seule discipline mais bien dans un ensemble de disciplines. Une même archive peut ainsi être analysée de dif-

⁶ Nicolas OFFENSTADT, « Histories et historiens dans l'espace public », in *À quoi pensent les historiens ?*, Christophe GRANGER (dir.), Paris, Éditions Autrement, 2013, p. 81.

férentes manières, suivant différentes approches et méthodologie, parfois contradictoires.

C'est dans ce cadre que le rapport à l'archive a évolué au cours des deux dernières décennies. Comme nous l'avons mentionné plus haut, tout est archive ou est potentiellement destiné à l'être⁷. La masse des archives ne se limite guère plus aux seules archives écrites, reprenant les liasses de documents compilés autant par une personne que par une administration, mais s'étale dans une foule de domaines décuplant la nature même des archives : audiovisuelles, sonores, orales, électroniques. Leur accroissement semble exponentiel, aidé par l'idée de la dématérialisation de l'information et de la compilation sans fin des données. Autre changement de statut : les archives ne sont plus un attribut exclusif des historiens. De plus en plus de disciplines y ont ainsi recouru, de la sociologie aux sciences politiques, amenant différentes versions et visions d'un même document archivé. L'archive a ainsi conquis l'espace public, devenant autant un objet d'information qu'un objet d'analyse. En ce sens, elle suit les influences et évolutions de la société, reflétant nos préoccupations, nos comportements, nos attentes⁸.

Les archives connaissent donc une transformation dans leur caractère mais également dans leur statut : alors que pendant longtemps, les archives étaient liées à leur caractère administratif, étant du ressort de l'État et donc sous sa garde, le XX^e siècle aura vu le statut des archives s'ouvrir au privé, englobant les archives de travail, les archives sociales, les archives d'associations. Cet accroissement a, de facto, favorisé de nouveaux questionnements, tant dans la pratique des archives que dans l'archivage lui-même, à travers l'exemple du dépôt d'archive lui-même. De ce fait, cette augmentation pèse sur les capacités de stockages et les lieux physiques où ces archives sont déposées, entraînant de nouvelles dépenses à charge de ces

7 Yann POTIN, « L'historien en « ses » archives », in *À quoi pensent les historiens ?*, op. cit., p. 101.

8 Martine DE BOISDEFRE, « Les archives à l'ère numérique », in *Le débat*, n° 158, Paris, Gallimard, janvier-février 2010, p. 61.

organismes dont la fonction première n'était pas destinée à cet effet. De même, l'apparition de nouvelles sources, tels que les documents numériques et audiovisuels, oblige à repenser la manière dont une archive jusque là était réceptionnée, traitée, valorisée. Jusqu'il y a peu, l'écrit original restait le document conservé et consulté. Aujourd'hui, la numérisation décuple la diffusion des originaux et bouleverse les lieux de consultation. Le centre d'archives quitte son lieu physique pour devenir mobile. Quant à l'archiviste, il se trouve confronté à une double contrainte : tout d'abord, lutter contre l'obsolescence de plus en plus rapide des différents supports de conservation, qui impose de constamment adapter les sources anciennes aux nouveaux outils de lecture. Cette situation entraîne par là surcoûts et formation constante aux nouvelles technologiques et à leur utilisation, dans des situations budgétaires souvent difficiles. Ensuite, une notion de concurrence entre en jeu, au sein duquel l'archiviste se voit confronté à de nouveaux concurrents, de nouveaux lieux d'archivages et de nouvelles pratiques, bouleversant un ordre classique qui privilégiait, jusque là, une gestion plutôt verticale du traitement des archives et de leur accès⁹.

À ce double défi technologie/concurrence se lie, nous l'avons vu, l'anxiété de la perte où, à tout le moins, l'obsession de tout garder. La principale conséquence en est que l'institution réceptionnant et organisant ses archives se doit dorénavant de prévoir les éléments nécessaires à la réception de ces documents en croissance exponentielle. La question de l'oubli est ainsi mise de côté, considérée soit comme préjudiciable, soit comme impensable. Or, cette obligation d'archivage général pose de nombreuses questions, tant sur son intérêt que sur sa faisabilité. Faut-il, en effet, tout garder ?

Revenons tout d'abord sur cette obsession. La frénésie archivistique s'est emparée de notre époque. C'est que ce Paul Ricoeur démontre, en reprenant Pierre Nora et son affirmation : « Archivez, archivez,

.....
⁹ Yvon LEMAY, Anne KLEIN, « La diffusion des archives », in *Les cahiers du numérique*, op. cit., p. 16.

il en restera toujours quelque chose ! »¹⁰. La mémoire-archive et la mémoire-devoir font peser une obligation de devoir sacré de l'archivage, dans lequel tout matériau est susceptible d'être mis en valeur et ne peut donc céder au danger de l'oubli. La technologie apparaît à nouveau ici comme un outil indispensable à la gestion de cette accumulation de données, au sein desquelles les métadonnées sont un nouveau graal à chérir. La culture numérique redessine les contours, voire les fondements, de ce qui fait le matériau de l'historien¹¹. Déjà, les enjeux culturels du numérique sont multiples. Ils sont au centre de la révolution économique des industries de l'audiovisuel, des phonogrammes, de l'écrit, du cinéma ou du jeu vidéo. Ces enjeux concernent en grande partie la numérisation des patrimoines (archives, livre, presse, audiovisuel, film, photographie...)¹². Les questions, dès lors, qui se posent ont trait aussi bien à la manière dont les archives seront traitées qu'à la forme que celles-ci prendront, et donc de leur accessibilité. Mais à ces questions importantes s'ajoute celle de l'accessibilité à ces nouvelles archives. Comment archiver toutes ces données et tous ces outils ? Cette question ne se pose encore que trop peu souvent. Or, la numérisation totale des archives est une chimère. Celle-ci représente un chantier considérable, imposant des choix économiques ne pouvant être assumés seuls par l'État, qui en a longtemps été le gardien¹³. De plus, l'information numérique continue à faire l'objet de lourdeur et de lenteur dans sa considération en tant qu'activité à part entière, de la part de la prise de décision politique. Enfin, les chantiers de numérisations sont des chantiers de longue haleine se portant sur le long terme, dans un monde où le court-termisme impose trop souvent son rythme¹⁴. La numérisation privée et la commercialisation de données sont alors envisagées comme de plus en plus souhaitables car étant les seules options considérées comme rentables. Un risque important, face à

10 Paul RICCEUR, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, op. cit., p. 525.

11 Yann POTIN, « L'historien en « ses » archives », op. cit., p. 115

12 *Un ministère nouvelle génération. Culture & Médias 2020*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication. Secrétariat général. Mission Stratégie & prospective, 2012, p. 39.

13 *Ibid.*, p. 187.

14 Françoise BANAT-BERGER, « Les archives et la révolution numérique », in *Le débat*, op. cit., p. 80-82.

ce défi quasi industriel que représente la numérisation, est donc de voir l'archive devenir un bien marchand, soumis aux règles de la concurrence et de la rentabilité.

En effet, les montants nécessaires à la numérisation des données, qu'elles soient écrites ou multimédias, amènent le détenteur des archives, qu'il soit public ou privé, à opérer des choix, en fonction de l'intérêt que représente l'archive. S'il fallait les énumérer, plusieurs choix pourraient être distingués dans cette nécessité de conversation et de l'accès au public : des choix culturels et historiques, des choix industriels et technologiques, des choix économiques et budgétaires, des choix d'éditorialisation et enfin d'organisations. Or, le risque principal est que la marchandisation des archives amène les choix économiques et budgétaires à prendre le dessus. Quelles garanties, dès lors, de voir traiter des archives étant considérées comme secondaires ou moins pertinentes, dans une situation où, comme nous l'avons vu, la perception du rôle de l'Histoire en tant que source d'apprentissage se réalise suivant des critères moins objectifs ? De même, dans la phase de commercialisation de ces archives, et de leur accès au grand public, se posent les questions du libre-accès aux archives publiques et de leur éditorialisation suivant des priorités plus commerciales qu'académiques. Alors que la technologie aurait pût libérer et diffuser, le risque est de la voir, petit à petit, enfermer et restreindre.

Comment se positionner par rapport à ces défis ?

Les archives sont entrées aujourd'hui dans un contexte de diffusion les rendant accessibles à chacun, et représentant de ce fait une source de savoir et d'apprentissage profitable au plus grand nombre. Mais, nous l'avons vu, ce contexte favorable contient également une face cachée, dans laquelle se mêlent gestion des coûts et adaptations technologiques. L'influence sur ces conditions de diffusion pèse sur

la société dans son ensemble, les archives étant un des véhicules de la mémoire collective dans un contexte où cette mémoire fait l'objet de toutes les attentions. Les principaux défis à venir toucheront donc à la fois au coût à supporter pour la prise en compte de ces archives dont l'accroissement prend de plus en plus d'ampleur, et au tri qui en sera réalisé, tout ne pouvant être sauvé.

Plusieurs solutions s'offrent, dans une nouvelle logique de rapports non plus verticaux mais horizontaux. Il ne sera plus possible pour un centre d'archives de continuer à évoluer en vase clos. La culture de la collaboration entre institutions partageant les mêmes objectifs et environnements permettra à la fois d'alléger les coûts et de profiter des réseaux de diffusion propres à chacun. Cette stratégie de collaboration permet également de développer de nouveaux outils de gestion et d'élaborer de nouvelles stratégies de communication s'adaptant aux évolutions technologiques toujours en cours.

Une autre réponse a trait à l'accès lui-même qui est donné aux documents archivés, et à son exploitation. Ainsi, faut-il et comment (re)construire un vrai système de gratuité ou celle-ci aurait de la valeur, en opposition à celle de la marchandisation qui influence les motivations des gestionnaires des archives ? Déjà, comme le souligne Valérie Peugeot, les connaissances, savoirs et œuvres de l'esprit sont toutes potentiellement candidates à devenir une ressource en biens communs¹⁵. De nombreux défis s'imposent face à cette potentialité, comme la définition d'une autre valeur non plus basée sur l'échange mais sur l'usage, ainsi que sur la mise en place des financements adéquats, tant pour leur conservation que pour leur diffusion. Le défi repose dès lors dans la définition de cette valeur de l'archive, où la valeur marchande doit être contrebalancée par la valeur d'usage.

.....
15 *Les Biens communs : comment (co)gérer ce qui est à tous ?*, Actes du colloque du 9 mars 2012, Bruxelles, Etopia, Gef, Oikos, p. 21, http://www.etopia.be/IMG/pdf/biens_communs_fr_web-2.pdf.

Enfin, il sera important de repenser les rôles aussi bien des usagers que des archivistes, en ayant particulièrement à l'esprit le lien existant entre ces deux acteurs des archives. Connaître les usagers et les usages des archives ne passe que par le contact direct avec le public. Cette solution permet d'éviter l'effacement et l'anonymat de ceux qui sont pourtant des interlocuteurs essentiels, et renforce la mission de l'archiviste qui continue à vivre du lien social que représentent ces archives et à adapter en conséquence la discipline archivistique, fondamentale dans cette étape de traitement et valorisation du patrimoine recueilli.

L'avenir des archives et de leur mise à disposition dépendra de nombreux facteurs. À l'heure où la mise en ligne des données compilées depuis des décennies est en train de se réaliser, il convient, au final, de se demander quel sera le service capable d'assurer un partage de la ressource avec le plus grand nombre et de la redistribuer au mieux. Celui des biens communs, du marché, de l'État ? Aucune solution ne peut s'appliquer seule. C'est la complémentarité entre ces différents acteurs qui permettra de maintenir cet instrument essentiel dans sa fonction socioculturelle fondamentale, qui est celle d'être au service de la société. Les différents articles de ce treizième numéro de la revue Etopia précisent particulièrement ces nouvelles questions posées par les archives. Chacun des points soulevés dans cette introduction y est évoqué, analysé, exemplifié ou approfondi.

PARTIE 1

**DECRYPTAGE
POLITIQUE A PARTIR
DES ARCHIVES**

SOMEWHERE INSIDE THE RAINBOW :

Sur les traces de la participation gouvernementale des écologistes belges (1999-2003)

→ FRANÇOIS ANTOINE

Archiviste aux Archives de l'Etat à Bruxelles
et membre du Comité scientifique du
centre d'archives privées Etopia

→ MARIE-LAURENCE DUBOIS

Coordinatrice du centre de documentation
et du centre d'archives privées Etopia

Les enjeux de bonne gouvernance et de transparence des décisions politiques sont au cœur du programme des écologistes belges depuis leur création en 1980. Leur première participation dans les exécutifs tant fédéral que régional ou communautaire en 1999 fût une expérience d'une grande richesse. A la fois pour appréhender au mieux le processus de décision, en comprendre toute la complexité et tenter d'en conserver ensuite toutes les traces grâce à un archivage complet des documents produits pendant cette période. A travers l'expérience d'un historien devenu secrétaire du groupe parlementaire Ecolo-Agalev et « officier de liaison » entre les Verts néerlandophones et francophones, et d'une documentaliste d'un des cabinets ministériels écologistes, cet article tente d'expliquer, les rouages du processus de décision, en quoi les archives peuvent contribuer à retracer le parcours d'une décision et, par-delà, comment peuvent-elles contribuer à la mémoire et au bon fonctionnement de notre démocratie.

Les états d'âme de Freya : Quand les archives s'invitent dans le débat médiatique

Au cours de l'année 2013, la VRT a présenté une série de 3 émissions intitulées « *De coulissen van de Wetstraat* »¹. A la frontière entre le journalisme et l'histoire du temps présent, ces reportages reconstituent des moments politiques des années 2004 à 2007 en confrontant les récits de différents acteurs politiques du moment². L'un d'entre eux, « *De laatste 24 uur van Vande Lanotte*³ » revient sur la défaite des socialistes flamands en 2007, la démission de Johan Vande Lanotte⁴ de la présidence du *sp.a* et le passage de flambeau à la nouvelle génération. Cette émission se centre sur un élément marquant de ce moment, à savoir les doutes formulés par Freya Vandebossche⁵ à l'homme fort de son parti. Voulant jouer de vitesse, Johan Vande Lanotte met en place une stratégie de communication annonçant dans le même mouvement sa démission de la présidence du parti, son remplacement par Caroline Gennez⁶ et le placement de Freya Vandebossche à la tête du groupe parlementaire *sp.a* de la Chambre. Devant l'impossibilité de se faire entendre par son président, qui est pris dans sa volonté de forcer le destin et de remettre en selle son parti, Freya Vandebossche place sous le nez de ce dernier une lettre faisant état de ses doutes à pouvoir concilier des fonctions politiques de premier plan et ses responsabilités de mère de

1 « *Les coulisses de la rue de la Loi* », du nom de la rue où siège le Gouvernement Fédéral belge ainsi que le Parlement. Reportages réalisés par Yvan DE VADDER et Mark DE VISSCHER : www.canvas.be/programmas/de-coulissen-van-de-wetstraat/server/-4fb24d04%3A13d7c2bafba%3A-6176 [consulté le 04 septembre 2013]

2 Par exemple : « *Het koningsdrama bij de VLD* » relate la destitution en 2004 du futur Commissaire européen Karel De Gucht de la présidence du parti libéral flamand. « *De 10 dagen van Dedecker bij de NVA* » évoque le bref passage de l'ancien coach de l'équipe nationale de judo et électron libre de la politique belge, Jean-Marie Dedecker au sein du parti nationaliste flamand.

3 « *Les dernières 24 heures de Vande Lanotte* ».

4 Johan Vande Lanotte : homme politique belge né le 6 juillet 1955 à Poperinge, membre du parti socialiste flamand (sp.a). Actuel Vice-Premier ministre et Ministre fédéral de l'Économie, des Consommateurs et de la Mer du Nord (législature 2010-2014) ayant occupé de nombreux postes à responsabilité tant au sein de son parti qu'au sein de l'exécutif fédéral depuis le début de sa carrière en 1991.

5 Freya Vandebossche : femme politique belge néerlandophone socialiste née le 26 mars 1975 à Gand. Elle devient vice-première ministre et ministre du Budget au sein du gouvernement fédéral Verhofstadt II en 2005. Elle est actuellement Ministre flamande du Logement, de l'Énergie, de l'Économie sociale et de la Politique des villes (législature 2009-2014).

6 Caroline Gennez : femme politique belge, néerlandophone, membre du sp.a, parti socialiste flamand, dont elle fut la présidente, de 2007 à 2011.

deux enfants en bas âge. La scène se passe au cours de la réunion du bureau du parti précédant la conférence de presse. Par inadvertance, des journalistes mettent la main sur ce document et le publient. Ce qui ressemble à un acte manqué, constitue une triple confrontation. Premièrement, ce fait constitue un télescopage entre les fonctions et l'image du politique, et le for intérieur d'un individu. Ensuite, la conférence de presse réglée comme du papier à musique apparaît au moment même comme « fake » pour les observateurs politiques vu le hiatus entre le caractère expéditif de l'annonce faite par Johan Vande Lanotte et les états d'âme d'une de ses dauphines. Enfin, le support utilisé - une lettre manuscrite - génère l'étonnement parmi les spectateurs de la scène politique. Freya Vandebossche, femme moderne aux yeux du grand public utilise, pour transmettre un message d'une extrême importance pour elle et son parti, un mode de communication désuet.

L'analyse de ces événements nous renvoie à des interrogations sur l'existence et les différentes formes de traces laissées par un parti politique. Du rapport et parfois de la confrontation entre la nature d'un homme ou d'une femme politique et son individualité, le journaliste ne recueille que des bribes d'informations relatives à des confidences ou des échanges de vues discrètement partagées par des acteurs de premier plan. Même si le caractère intime s'avère être un ressort déterminant de l'action politique, il n'apparaît souvent à l'observateur extérieur que comme l'écume du processus de décision.

Que l'expression des divergences entre Freya Vandebossche et son président de parti soit perçue par la presse et l'opinion publique comme un réel événement politique révèle le caractère complexe et multidimensionnel du processus de décision politique en Belgique.

Belgique, société consociative

Pour pouvoir analyser les différences entre les messages générés par un parti à l'interne et vers l'externe sur la « gestion des affaires », il est nécessaire de préciser le cadre belge. La nature de la gestion de l'État résulte en Belgique d'un double héritage historique. La Révolution française a essaimé en Europe, à des degrés divers, un modèle centraliste. L'administration avait vocation à transmettre la volonté du « centre » jusqu'aux lieux les plus périphériques, avec l'automatisme d'un organisme vivant. Selon le ministre de l'Intérieur de Napoléon Bonaparte, Jean-Antoine Chaptal, « *la chaîne d'exécution descend sans interruption du ministre à l'administration et transmet la loi et les ordres du gouvernement jusqu'aux dernières ramifications de l'ordre social avec la rapidité du fluide électrique* »⁷. Cependant, de manière concomitante, nos régions ont continué à fonctionner aux travers des corps intermédiaires, marquant de la sorte la persistance d'une structure médiévale de cité-États⁸. Dans ce cadre, la décision politique résulte d'un vaste jeu de négociations entre les différentes composantes de la société. Le caractère proportionnel du système électoral belge contribue, en outre, à maintenir la mécanique sophistiquée et souvent laborieuse de tractations entre partis politiques et groupes d'intérêt qui fait la spécificité du système consociatif belge. Il en résulte un long cheminement de la décision politique dont les tenants et aboutissants apparaissent souvent comme abscons, ennuyeux, voire obscures pour le citoyen-électeur qui peut de la sorte avoir le sentiment d'être dépossédé de son pouvoir politique.

Dans son éclairant article « Un État entre importation et implosion : consociativité, particratie et lotissement dans la sphère publique en Belgique », le politologue Jean-Louis Seiler définit le consociativisme en ces termes : *Fondée sur le principe « chacun pour soi et*

7 J. MISTLER (dir.) *Napoléon et l'Empire*, Paris, 1969, p. 1109

8 J.-L. SEILER, « *Un État entre importation et implosion : consociativité, particratie et lotissement dans la sphère publique en Belgique* », in P. DELWIT, J.-M. DE WAELE et P. MAGNETTE (dir.), *Gouverner la Belgique : Clivages et compromis dans une société complexe*, Paris, PUF, 1999, p. 19.

les fonds publics pour tous », le système consociatif voit les segments de la société civile tenter de se consolider en s'institutionnalisant et devenir les piliers d'une société politique où les élites négocient au sommet et s'entendent pour soustraire certaines matières au débat politique⁹. C'est ce système qui va commencer à s'enrayer dans les années '90. Les différents événements qui émaillent cette décennie, telle l'« affaire Agusta », la mort d'André Cools, l'« affaire Dutroux », la fermeture des forges de Clabecq, la crise de la dioxine, etc. génèrent un profond malaise au sein de la population belge à propos de la gestion de l'État et se transforme en une réelle crise identitaire. Une des traductions de cette crise sera la grande victoire électorale des écologistes en 1999, qui leur permettra de rentrer pour la première fois dans des gouvernements.

L'évolution d'un parti d'opposition parlementaire à un parti de gouvernement...

Les écologistes belges ont, dès leur création, eu la volonté de rapprocher la décision politique du citoyen afin que ce dernier puisse y participer au mieux. Le caractère démocratique de la structure du parti et un effort continu de pédagogie politique doivent générer un cercle vertueux permettant de « faire de la politique autrement ». C'est ainsi que les statuts du parti sont régulièrement revus et que des règles sont instaurées concernant, notamment, l'exercice des mandats par les membres du parti. La victoire électorale de 1999 et la « montée » des écologistes dans différents exécutifs en 1999 les confrontent directement à l'exercice du pouvoir et de la décision dont les règles sont parfois bien complexes. Le défi est donc de taille ! Ils doivent, en effet, immédiatement naviguer entre la difficulté à rendre opérationnel des cabinets ministériels – véritables machines à décider - et la gestion des relations avec les administrations, la société civile et les membres de leurs partis. Autant de difficultés

.....
⁹ *Ibid*, p. 44.

qui donnent un caractère schizophrénique à l'action politique des Verts durant cette période.

Rappelons que jusqu'en 1999, l'action politique des Verts se place essentiellement sur le terrain parlementaire. Ils disposent en effet d'une représentation au parlement fédéral depuis 1981 et forment un groupe commun Ecolo-Agalev (devenu Groen depuis). Conformément à la séparation des pouvoirs, le parlement légifère et le gouvernement exécute. Dans la réalité, c'est ce dernier qui dicte l'agenda par la rédaction d'avant-projets de loi, décret ou ordonnance. Par ailleurs, les assemblées parlementaires exercent un contrôle sur les ministres. De l'exercice du pouvoir, les écologistes ne connaissent en fait pratiquement rien. Ils s'organisent au départ d'une production documentaire principalement axée sur le travail en commission et les débats en « plénière ». Les réunions de concertation entre parlementaires et entre ces derniers et les partis se placent en fonction de ces moments. Ainsi, au niveau fédéral, les commissions se tiennent les mardi et mercredi, la plénière le jeudi après-midi. Dès lors les parlementaires se réunissent le jeudi matin avant la plénière et les réunions de concertation avec les partis se déroulent le vendredi pour Ecolo lors du SFE (Secrétariat fédéral élargi)¹⁰ et le lundi pour Agalev au partijbestuur¹¹. Les assemblées parlementaires concernent pour l'essentiel la production législative et les retranscriptions des questions-réponses entre les parlementaires et les ministres. Les ordres du jour, les comptes rendus et les annexes des réunions de concertation sont conservés au sein des partis. C'est ainsi que le centre d'archives d'Etopia dispose de l'ensemble des compte-rendu et documents des réunions du groupe parlementaire Ecolo-Agalev

.....
10 Secrétariat fédéral élargi : Réunion hebdomadaire organisée par les secrétaires fédéraux (présidents du parti Ecolo) à laquelle participent les parlementaires, les permanents du parti et tous les membres qui le souhaitent. A l'ordre du jour de ces réunions : la communication du parti, la gestion mais aussi les points politiques portés par les ministres ou les parlementaires au sein de leurs instances respectives.

11 Partijbestuur : Réunion hebdomadaire organisée par le Politieke secretaris et le Partijsecretaris (présidents de parti) à laquelle participent les représentants des régionales, les membres Agalev des exécutifs, les chefs de groupe, l'officier de liaison Ecolo-Agalev, la responsable de la communication et des parlementaires en fonction des dossiers à l'agenda. A l'ordre du jour de ces réunions : la communication du parti, la gestion mais aussi les points politiques portés par les ministres ou les parlementaires au sein de leurs instances respectives.

depuis la constitution du groupe en 1981 ainsi que ceux du Secrétariat fédéral dont notamment les procès-verbaux des réunions du SFE¹².

La participation des écologistes en 1999 dans les gouvernements fédéral, régionaux et communautaires va quelque peu bousculer les rythmes et les processus internes, et déplacer rapidement le centre de gravité politique des partis écologistes vers les exécutifs.

Au niveau fédéral par exemple, le « style Verhofstadt », alors Premier ministre, est caractérisé par la rapidité et la tendance à prendre l'essentiel des décisions politiques au sein du comité ministériel restreint, dit « kern ». Ce qui provoque la multiplication désordonnée de documents politiques par les différents pôles des partis verts (l'interne du mouvement, les groupes parlementaires et les cabinets ministériels).

C'est ainsi par exemple que l'agenda du parti va progressivement être adapté à ces nouveaux rythmes. Le Secrétariat fédéral élargi du vendredi soir va être remplacé par le « MPM ¹³ » et le « maandagoverleg ¹⁴ ». Ces réunions à la composition restreinte regroupant les représentants des pôles du parti, groupes parlementaires et ministres se tiennent le lundi matin, à l'instar des bureaux des autres partis. Ce rassemblement devient le moment stratégique interne où les grandes orientations se dessinent et où les tensions entre ministres, parlementaires et responsables du parti sont gérées afin d'éviter les

12 A. HENDRICK, et R. BRION, *Archives du Secrétariat fédéral Ecolo (1977-2012)*. Inventaire, Septembre 2012 ; A. HENDRICK, *Groupe Ecolo-Agalev à la Chambre et au Sénat (1981-2003)*. Inventaire, Novembre 2003.

13 MPM = Mouvement – Parlementaires – Ministres : instance rassemblant les représentants des trois pôles d'action du parti dont il faut coordonner le travail : les Ministres, les chefs de groupes Parlementaires et le Secrétariat fédéral, représentant le Mouvement. Les réunions se tiennent le lundi matin. Les réunions du SFE sont maintenues les vendredis soirs, mais elles sont « allégées », les réunions du MPM étant désormais le siège principal des débats et des prises de décisions. En 2003, le MPM se transforme en Bureau politique en s'élargissant à tous les parlementaires et à des cooptés. Il a lieu désormais le lundi matin, est accessible aux permanents et aux membres et remplace complètement le SFE.

14 Maandagoverleg : réunion de coordination rassemblant le Politieke secretaris, les membres Agalev des exécutifs, leurs chefs de cabinet, les chefs de groupe, les secrétaires politiques des groupes parlementaires, le directeur du centre d'études, la responsable de la communication du parti. Cette réunion clé chaque lundi matin et en deux heures de temps les différents points de la semaine politique sont passé en revue.

déballages dans la presse. Il vise ainsi à permettre à chacun d'exercer pleinement son rôle dans son assemblée respective.

Une autre conséquence de la participation gouvernementale consiste dans la loyauté demandée aux parlementaires concernant les décisions prises par les gouvernements. En effet, lors de la mise en place d'un gouvernement, un « accord de gouvernement » est signé par l'ensemble des partenaires d'une coalition. Celui-ci rassemble les grandes actions et mesures politiques que les ministres vont mettre en place durant la mandature, notamment par le biais de projets de lois ou de décrets. Ceci ne laissant au Parlement que des interstices entre les domaines ministériels pour légiférer par voie de proposition de loi. Bon nombre de parlementaires écologistes seront tiraillés durant l'ensemble de la législature entre plusieurs loyautés, à savoir : aux partenaires de la coalition, au programme sur lequel ils ont été élus, au terreau associatif dont ils sont issus et à leur conscience personnelle.

Le dilemme de Magda : rattrapée par les siens...

Les parlementaires verts, qui s'étaient épuisés à mener pendant de longues années une opposition constructive, se refusent à rentrer directement dans un strict jeu binaire majorité-opposition. Ils tentent le délicat exercice de soutenir les ministres de la coalition arc-en-ciel et de revaloriser le Parlement, notamment, en exerçant leur rôle de contrôle de l'Exécutif. Ainsi, le ministre de l'Intérieur, Antoine Duquesne¹⁵ fut, à moult reprises, questionné par les parlementaires verts sur l'expulsion de sans-papiers, le ministre des Affaires étrangères, Louis Michel¹⁶ dut régulièrement s'expliquer sur l'octroi d'exportation d'armes.

.....
¹⁵ Antoine Duquesne : homme politique belge, membre du Mouvement réformateur (MR). Il fut Ministre de l'intérieur durant la législature 1999-2003.

¹⁶ Louis Michel : homme politique belge, membre du Mouvement réformateur (MR). Il fut Ministre des Affaires étrangères et Vice-Premier ministre du gouvernement durant la législature 1999 -2004.

A cet égard, le pénible périple de l'exportation des mitrailleuses « Minimi » produite par la Fabrique Nationale (F.N.)¹⁷ pour le Népal constitue un moment politique très révélateur. Le ministre des Affaires étrangères Louis Michel dispose du pouvoir d'approuver en dernier recours les licences d'exportation d'armes. Mais il est échaudé par l'annulation de la commande de pistolets P 90 par l'armée mexicaine à la F.N. suite aux protestations de ceux qui craignaient l'utilisation de ces armes pour réprimer les rebelles du Chiapas¹⁸. Il demande et obtient dès lors le 11 juillet 2002, en comité ministériel restreint (« kern »), l'aval des chefs de file de la coalition gouvernementale pour un dossier d'exportation de 5.500 mitrailleuses pour le Népal. Un mois plus tard, le député européen Agalev, Bart Staes¹⁹ met le feu aux poudres en exigeant de connaître le destinataire de cette livraison. Un conflit fait en effet rage au Népal opposant le régime en place et la rébellion maoïste. La question du respect des droits de l'homme s'y pose avec acuité. Cette sortie du député européen provoque la démission de la ministre Agalev Magda Aelvoet²⁰, membre du kern.

Au-delà de la polémique qui entoure son départ, il est intéressant de relever un certain nombre de questions posées au cours du débat parlementaire en plénière de la Chambre du 29 août 2002 et dans les différentes commissions qui égrènent le début de la rentrée parlementaire : pourquoi le ministre des Affaires étrangères a-t-il soumis ce dossier au kern ? Quel a été le processus de décision ? Le sujet inscrit à l'ordre du jour était-il « livraison d'armes » sans plus, où était-il spécifié qu'il s'agissait du Népal ? L'avis négatif de l'administration a-t-il fait l'objet d'une délibération au kern ? L'accord de la ministre Agalev a-t-il été monnayé contre un passage sans flibuste parlementaire d'un de ses projets de loi (celui sur les

17 La Fabrique nationale de Herstal : généralement connue sous le nom Fabrique nationale ou sous son abréviation FN, est une fabrique d'armement établie à Herstal, près de Liège en Belgique.

18 La Libre Belgique, 23/08/2002.

19 Bart Staes : homme politique belge flamand, membre de Groen!, ex-membre de la Volksunie. Député au parlement européen depuis 1999. Voir www.bartstaes.be/bart.php (consulté le 09/09/2013).

20 Magda Aelvoet : femme politique belge néerlandophone, membre d'Agalev. Elle fut Vice-Première ministre et Ministre de la Protection de la consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement, de 1999 à sa démission (été 2002).

droits des patients) ? Cette vente d'armes est-elle liée à la livraison et l'installation de systèmes de radiocommunication ? Le kern a-t-il également autorisé des licences d'exportation d'armes à destination d'autres pays à risque ?, etc²¹. Une partie de ces questions resteront certainement sans réponse, mais l'historien pourra à terme – lorsque les archives seront ouvertes au public en 2033 – éclairer certaines zones d'ombre de cet événement qui fit un moment l'« actualité ».

Afin de reconstituer les faits et répondre en partie à ces questions, les archives des cabinets ministériels sont certainement intéressantes par les éléments qu'elles peuvent apporter en plus des documents transmis aux parlementaires.

L'événement de la démission de Magda Aelvoet permet également de mettre en évidence toute la complexité d'un dossier et révèle aussi que les relations entre personnes et entre les institutions en présence sont souvent tendues. A cet égard, il est indispensable que le politique reste conscient qu'il est un individu et un citoyen. De même, les citoyens doivent pouvoir comprendre la politique afin d'être capable de légitimement s'en emparer. Comme le dit la sagesse populaire : « si tu ne t'occupes pas de la politique, c'est la politique qui s'occupera de toi ! ».

Se plonger dans les coulisses du pouvoir grâce aux archives permet de voir que chaque élément contribue à la complexité de la situation, à l'instar de ce que montre sous une forme romancée la série télévisée danoise *Borgen, une femme au pouvoir*²² par exemple. En relevant les émotions comme le cynisme qui composent la décision politique, ce programme remplit un rôle pédagogique auprès du citoyen en faisant connaître - et même sentir - les arcanes du pouvoir.

.....
21 Chambre, *compte-rendu intégral de la séance plénière du 29/08/2002* ; *compte-rendu intégral de la réunion de la commission des Relations extérieures du 07/09/2002* ; *compte-rendu intégral de la réunion de la commission des Relations extérieures du 15/10/2002* ; *compte-rendu intégral de la réunion de la commission des Finances et du budget du 25/10/2002*. De Standaard du 27/08/2002, *Oppositie vindt ontslag onvoldoende*.

22 *Borgen, une femme au pouvoir* (Borgen) est une série télévisée danoise. Elle expose les rouages de la démocratie danoise en mettant en scène l'exercice du pouvoir par une centriste intègre sur fond d'intrigues politiques.
http://fr.wikipedia.org/wiki/Borgen,_une_femme_au_pouvoir (consulté le 09 septembre 2013).

Transparence et traçabilité des archives des écologistes

Afin de comprendre les processus de la décision politique dans toute leur complexité, il faut pouvoir se procurer et analyser les documents produits durant ces périodes intenses. Ce peut être réalisé par des politologues, des historiens ou encore des sociologues, mais en tout état de cause, ils devront recouper leurs sources entre les différents ensembles de documents provenant tant des groupes parlementaires que des cabinets ministériels.

Ce travail est aujourd'hui rendu possible au départ des archives des écologistes. En effet, à l'échéance de leur mandat, l'ensemble des ministres verts archivent l'entièreté de leur travail. Ils versent ainsi ces documents soit dans les dépôts des archives publiques (Archives générales du Royaume, services des archives des Régions, etc.), soit dans les centres d'archives privées comme l'AMSAB (L'Institut d'Histoire Sociale à Gand) ou Etopia à Namur.

Dans cette optique, la démarche entamée depuis 10 ans par les archivistes d'Etopia consiste à conscientiser, former et accompagner les mandataires et collaborateurs du parti, ainsi que des cabinets ministériels écologistes dans le classement de leurs documents afin de permettre un archivage pérenne de ces données.

Outre qu'un tel travail permet le suivi politique des dossiers d'une législature sur l'autre – ce qui renforce la continuité de l'action publique – l'expérience confirme l'intérêt d'archiver l'entièreté des dossiers afin de pouvoir y retourner entre autres lorsqu'un Ministre doit témoigner de certaines décisions en commission parlementaire. C'est ainsi, par exemple, que le Ministre José Daras²³, grâce aux pièces retrouvées dans ses archives, lors de ses auditions devant les commissions d'enquêtes parlementaires « Francorchamps²⁴ »

.....
²³ José Daras : homme politique belge francophone, co-fondateur du parti Ecolo. Il fût Vice-président et Ministre des transports, de la mobilité et de l'énergie au Gouvernement Wallon de 1999 à 2004.

²⁴ Parlement Wallon, *compte-rendu analytique de la séance publique de commission du 14 décembre 2005* ; p.36

et « Immo-Congo²⁵ », a pu apporter des précisions aux parlementaires qui l'interrogeaient, alors que ses ex-collègues ne pouvaient témoigner d'autant de détails. Ainsi, à la question d'un de ceux-ci lui demandant après les séances de commission comment il a pu donner des éléments aussi précis alors que lui n'en avait plus ni la trace, ni le souvenir, José Daras lui répondit simplement : « *Mais tout cela est dans mes archives* ».

Comme évoqué précédemment, les chercheurs peuvent consulter, au centre d'archives d'Étopia, les documents des parlementaires mais également les procès-verbaux des réunions du groupe Chambre-Sénat Ecolo-Agalev/Groen depuis 1981. Ces documents sont riches d'enseignement pour comprendre le processus de décision et les interactions qui se déroulent entre les différentes instances d'un parti politique. Ils permettent également de mettre en perspective les discussions parlementaires – publiques et disponibles en ligne sur les sites des parlements – ainsi que les discussions internes qui ont menés au positionnement commun du groupe parlementaire.

Bien sûr, ces documents sont soumis aux règles de confidentialité et de protection de la vie privée. Ils ne peuvent être consultés que dans le respect des conventions signées avec chacun des parlementaires et les directions des deux partis. Ces documents explicitent les règles de consultation et de valorisation des archives en sus du respect des lois s'y appliquant.

Concernant les archives des cabinets ministériels, rappelons qu'elles sont considérées comme des archives privées et ne sont donc pas soumises à la loi sur les archives de 1955²⁶. Aux yeux des écologistes,

et suivantes. http://nautilus.parlement-wallon.be/Archives/2005_2006/CRAC/crac65.pdf (consulté le 09/09/2013)

25 Commission parlementaire spéciale conjointe au Parlement de la Communauté française et au Parlement wallon, chargée d'investiguer sur l'acquisition d'un immeuble à Kinshasa, en vue d'y installer les services de la Communauté française et de la Région wallonne en République démocratique du Congo. Doc parlementaire... http://nautilus.parlement-wallon.be/Archives/2006_2007/RAPPORT/513_1.pdf (consulté le 09/09/2013)

26 *Loi du 24 juin 1955 relative aux archives. MB du 12 août 1955*. Version coordonnée disponible sur le site de Justel (consulté le 31/10/2013).

la conservation et la mise à disposition au public de ces archives sont essentielles pour assurer la transparence des décisions prises par nos hommes et femmes politiques. Cette mission d'archivage participe pleinement à la bonne gouvernance de nos institutions.

C'est pourquoi chaque ministre écologiste organise l'archivage des dossiers de son cabinet et verse la plupart de celles-ci dans des services d'archives publiques. Ces versements font l'objet d'un contrat de dépôt qui garantit la confidentialité des documents versés (le délai d'ouverture peut ainsi être fixé par le ministre en personne à 30 ou 50 ans, il peut y désigner les personnes autorisant l'accès, etc.) et établi les règles de consultation et de diffusion.

Seuls certains dossiers ayant encore une « haute valeur politique » sont conservés au centre d'archives d'Etopia. Par cette pratique, Ecolo démontre qu'il considère que ces archives font partie du patrimoine commun avant d'être celui des écologistes.

Conclusions

Comme l'évoque Annette Hendrick dans ce numéro²⁷ : « *Dans une démocratie, il est essentiel que le citoyen puisse accéder aux informations. Soit directement, pour soutenir sa réflexion et lui permettre d'agir en connaissance de causes. Soit plus tard, pour l'aider à comprendre le passé voire à juger de ce qui a été fait* ». Et elle ajoute, parlant du cas de l'archivage du cabinet ministériel d'Isabelle Durant (1999-2003), « *Dans ce cas précis, la volonté de transparence politique exprimée à maintes reprises est passée du stade des intentions à celui des actes.* »

La légitimité des régimes démocratiques ne repose pas seulement sur le suffrage universel et des institutions représentatives. Elle procède aussi de la qualité de la gouvernance publique. Celle-ci est garantie

²⁷ « Voir à ce propos l'article d'Annette HENDRICK : « *Dans les pas du cabinet Durant (1993-2003). Ce que racontent les archives d'un cabinet ministériel* », p.51

à la fois par la bonne utilisation des deniers publics, l'éthique des mandataires et gestionnaires publics, la participation des citoyens à la vie publique et la transparence des actes politiques.

La conservation des archives produites par le monde politique – qui trop souvent partent au pilon - est donc d'une importance capitale pour le fonctionnement et la crédibilité de notre démocratie. Elle garantit l'accessibilité de documents pouvant avoir force de preuve juridique et elle constitue un service de mémoire rendu à la société²⁸.

Il importe que soit rendu à la politique ses lettres de noblesse afin qu'elle ne verse pas dans l'« émocratie » ou ne glisse dans l'indifférence des gouvernés.

« Les archives conignent les décisions, les actions et les mémoires. Les archives constituent un patrimoine unique et irremplaçable transmis de génération en génération. Les documents sont gérés dès leur création pour en préserver la valeur et le sens. Sources d'informations fiables pour une gouvernance responsable et transparente, les archives jouent un rôle essentiel dans le développement des sociétés en contribuant à la constitution et à la sauvegarde de la mémoire individuelle et collective. L'accès le plus large aux archives doit être maintenu et encouragé pour l'accroissement des connaissances, le maintien et l'avancement de la démocratie et des droits de la personne, la qualité de vie des citoyens. »

Extrait de la Déclaration universelle des archives approuvée par l'UNESCO en 2011

Le centre d'archives d'Etopia est pleinement en accord avec cette déclaration dont le texte complet est disponible sur le site du Conseil international des archives : www.ica.org/6574/documents-de-rference/dclaration-universelle-des-archives.html

²⁸ Lire à ce propos : ZAREBA, Szymon, *Les archives, un médicament générique pour la démocratie*, Etopia, décembre 2011, 4 p. [En ligne sur www.etopia.be/spip.php?article1926]

QUAND LES ARCHIVES EXPLIQUENT LES DÉCISIONS POLITIQUES

→ LUC BARBÉ¹

Chercheur-associé Etopia, ancien député
AGALEV et chef de cabinet d'Olivier Deleuze
alors Secrétaire d'État à l'Énergie

Introduction

Au printemps 2009, Christophe Derenne, directeur d'Etopia, le *think tank* des verts francophones, m'a demandé d'écrire un livre sur le rôle joué par la Belgique dans la prolifération des armes nucléaires. J'ai accédé à sa requête avec joie. À l'époque où j'occupais les fonctions de Chef de cabinet du Secrétaire d'État à l'Énergie, Olivier Deleuze (1999-2003), j'avais approfondi le sujet du matériel nucléaire sensible en terme de prolifération. Une problématique que j'ai suivie à distance depuis lors. En outre, à part quelques études et articles scientifiques, pratiquement rien n'avait été publié en Belgique sur la prolifération des armes nucléaires. Et personne n'a encore dressé le tableau des entreprises belges impliquées dans des programmes d'armement nucléaire au cours des cinquante dernières années.

Une lacune qu'il était grand temps de combler. J'ai donc passé à la loupe une dizaine de programmes d'armement nucléaire et vérifié quelles entreprises belges y avaient pris part. Cet exercice n'a pas été une sinécure, étant donné que de très nombreuses données officielles, comme les licences d'exportation, ne sont pas publiques. Il m'a donc fallu reconstituer ce puzzle en m'appuyant sur des questions parle-

¹ Luc Barbé est ingénieur industriel de formation., il a publié «Kernenergie in de Wetstraat, dissectie van de deals» (2005) et «La Belgique et la bombe» (Etopia, 2012). Il est aujourd'hui consultant et formateur indépendant.

mentaires et mon propre travail d'investigation dans les archives, des études menées par des experts étrangers, etc.

S'il faut dresser un bilan, je constate que j'ai découvert bien davantage que je n'avais osé l'espérer, tout en étant conscient que cet « inventaire » est forcément incomplet. Le résultat de mes travaux s'intitule *La Belgique et la bombe, du rêve atomique au rôle secret dans la prolifération nucléaire*, édité par Etopia.

Dans cet article, je proposerai tout d'abord un résumé de mes recherches dans les archives, puis je tenterai d'en tirer quelques conclusions.

Des expériences très diverses

J'avais déjà pu lire que la culture de l'archivage dans notre pays n'était pas très fortement enracinée, que nous n'étions pas toujours soigneux avec nos archives et que leur accessibilité laissait à désirer. Mes expériences sont assez diverses, le meilleur a côtoyé le pire.

Les Archives de l'État

Commençons par le meilleur. Les Archives de l'État, une institution scientifique des Autorités fédérales belges, sont parfaitement organisées et proposent un service très professionnel. J'y ai déniché des documents passionnants provenant du ministère des Affaires économiques et de l'Office national du Ducroire². À ma grande surprise, l'entreprise privée Tractionel a remis l'ensemble de ses archives aux Archives de l'État, si bien qu'elles sont désormais accessibles à tous. J'ai ainsi eu l'occasion de consulter les procès-verbaux des conseils d'administration et des comités de direction de Belgonucleaire et de

.....
² Le Ducroire a pour mission de protéger ses clients (des entreprises) contre les risques liés aux transactions commerciales domestiques et internationales et d'en faciliter le financement. Il assure et réassure les risques politiques et commerciaux de transactions commerciales courantes.

Belgatom. Seules cinq années avaient été déposées, malheureusement, mais leur lecture a permis de mettre au jour des informations très intéressantes et tout à fait inédites.

Le Service Public Fédéral Affaires étrangères

Le Service Public Fédéral Affaires étrangères possède son propre service d'archives. Là aussi, le chercheur bénéficie d'un accueil professionnel. Certains documents ne sont consultables que moyennant l'autorisation d'une commission, ce qui demande parfois des mois et ne facilite pas le travail.

Destruction d'archives aux Affaires économiques

J'avais espéré trouver beaucoup d'informations dans les archives de l'Office central des contingents et licences. Pendant des décennies, cet Office a délivré des licences concernant les marchandises et les matériels les plus divers. Mon espoir était de découvrir des licences d'exportation de l'Union Minière, de Belgonucleaire, et d'autres entreprises. On m'a informé que, malheureusement, tous les dossiers de plus de cinq ans avaient été... détruits. Non pas pour des raisons de confidentialité, mais à cause d'un manque de place. Lors des « grandes années », on dénombrait jusqu'à 100000 licences par an, m'a écrit un fonctionnaire.

Pour autant que je sache, cette suppression ne repose sur aucune base juridique. Cette initiative est évidemment très regrettable puisqu'elle a donné lieu à la disparition d'une partie très importante des sources de l'histoire de l'économie belge.

Les archives du service « sûreté nucléaire »

J'ai également essayé de consulter les archives du service « sûreté nucléaire », un service créé dans les années 1950 et chargé de veiller au respect de la sûreté de l'État dans le domaine de l'énergie nucléaire³. Ce service était notamment responsable pour le screening du personnel du Centre d'étude d'énergie nucléaire à Mol. Le service a été supprimé en 2003⁴ et ses missions ont été transférées vers la Sûreté de l'État et l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire⁵ (AFCN), qui ont reçu chacune une partie des archives. J'ai demandé à l'AFCN accès à ces archives, mais l'on m'a répondu que ces informations avaient été classifiées et qu'elles étaient donc inaccessibles au grand public.

J'ai écrit à la Sûreté de l'État en demandant si des éléments d'informations pouvaient m'être transmis sur plusieurs dossiers. Je savais bien qu'il y avait peu de chance qu'ils accèdent à ma requête, mais on ne sait jamais : ce sont des dossiers qui remontent à un demi-siècle. La Sûreté de l'État n'a pas pu « donner une suite favorable » à mes questions. Que la Sûreté de l'État ou l'AFCN ne donne pas d'information en matière de protection actuelle de nos installations nucléaires (contre, par exemple, des attentats terroristes) me semble parfaitement normal. Mais ma demande portait entre autres sur des documents concernant la sécurisation des installations nucléaires dans les années 1950.

Pourquoi donc ne peuvent-ils pas être rendus publics aujourd'hui ? Ces documents n'ont d'intérêt qu'historique et scientifique. Si l'attitude de la Sûreté de l'État et l'AFCN ne change pas, le Parlement devrait se saisir du dossier et légiférer vers plus de transparence dans ces matières.

.....
3 Cf. la loi du 4 août 1955 concernant la sûreté de l'État dans le domaine de l'énergie nucléaire.

4 Cf. la loi du 2 avril 2003 modifiant la loi du 15 avril 1994, relative à la protection de la population et de l'environnement contre les dangers résultant des rayonnements ionisants et relative à l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire, et réglant le transfert de certains agents du Service de la Sûreté de l'État dans le domaine de l'énergie nucléaire.

5 L'Agence fédérale de Contrôle nucléaire a comme pour mission la protection efficace de la population, des travailleurs et de l'environnement contre les dangers des rayonnements ionisants.

Le Conseil national de la politique scientifique

Les documents de ce qui était à l'époque le Conseil national de la politique scientifique ont été mis à ma disposition sans le moindre problème, mais les procès-verbaux des réunions des années 1960 ne sont disponibles que sur microfilm et « nous n'avons plus d'appareil pour visionner les microfilms, monsieur ». Ces PV pourraient contenir des informations intéressantes quant aux débats dans le monde scientifique belge sur le rôle du secteur nucléaire dans notre société et sur les enjeux budgétaires en la matière (subventions aux établissements scientifiques, etc.). Voici une triste illustration de la politique belge en matière d'archives.

Le Centre d'Étude d'Énergie Nucléaire et Belgonucleaire

Le Centre d'Étude d'Énergie Nucléaire (CEN), qui est une Fondation d'Utilité Publique, a été fondé en 1952. Le CEN est l'un des plus grands centres de recherche de Belgique. Il effectue des recherches dans le domaine nucléaire et développe des technologies nucléaires. Belgonucleaire est une entreprise spécialisée dans la technologie de plutonium et a une très grande expertise concernant le « MOX », un combustible nucléaire. Le CEN et GDF Suez disposent chacun de 50% des actions de Belgonucleaire. Le CEN comme Belgonucleaire ont une politique très restrictive en matière d'accès à leurs archives. Ils n'ont même pas répondu à quelques questions d'information que j'avais posées par courrier. Je signale que l'État belge finance annuellement le CEN pour un montant de 50 millions d'euros, que les membres du Conseil d'administration du CEN sont nommés par le gouvernement et que le gouvernement dispose de deux commissaires de gouvernement au conseil d'administration. Le CEN n'est donc pas un centre de recherche privé. C'est une Fondation d'Utilité publique, une raison de plus pour jouer la carte de la transparence.

Umicore, le bon élève

Le CEN pourrait apprendre beaucoup de l'entreprise Umicore, l'ancienne Union Minière. Sans qu'aucune loi ne l'y ait forcé, cette entreprise a transféré toutes ses archives aux Archives de l'État, y compris des pièces sur la collaboration d'Union Minière avec les nazis pendant la Seconde guerre mondiale. Ces archives contiennent aussi les contrats confidentiels de fourniture d'uranium, conclus entre l'Union Minière et les responsables de l'armée américaine. Deux historiens, René Brion et Jean-Louis Moreau, ont épluché ces archives et écrit un livre⁶ sur l'Union Minière. Ce livre, édité en 2006, contient des informations inconnues à l'époque. L'entreprise privée Umicore a donc une politique beaucoup plus ouverte et transparente en matière d'archives que, par exemple, le CEN.

Quelques réflexions

Un manque de conscience générale

La Belgique n'est pas un pays modèle en matière de politique d'archives. Non par manque d'experts ou d'expertise, mais parce que la classe politique n'y a jamais porté beaucoup d'attention. J'ai déjà signalé la destruction d'archives aux Affaires économiques et le fait que le Conseil national de la politique scientifique ne dispose pas d'un appareil pour visionner des microfilms.

Voici un dernier exemple. À ma demande, la députée Groen Tinne Van der Straeten avait demandé en 2009 à Yves Leterme, alors ministre des Affaires étrangères, des informations sur trois visites ministérielles belges au Pakistan en 1987. En ce qui concerne la visite du ministre des Affaires étrangères, Leo Tindemans, le ministre a donné la réponse suivante : « Très peu de détails peuvent être

.....
⁶ BRION, R. et MOREAU, J., *De la mine à mars. La genèse d'Umicore*, Tielt, 2006, Lannoo.

donnés sur cette visite dans la mesure où le dossier a énormément souffert de l'humidité et des termites. Il est donc devenu inutilisable. » Combien d'autres dossiers aux Affaires étrangères ont été perdus de cette manière ?

Je me rends bien compte que ce ne sont que quelques exemples sur base de recherches limitées dans le temps. Mais dans le passé, d'autres cris d'alarme ont été lancés concernant l'état de nos archives. Je n'en donne qu'un exemple. En septembre 2005, le Centre d'Études et de Documentation Guerre et Sociétés contemporaines (CEGES) a publié un rapport intermédiaire intitulé « Les autorités belges, la persécution et la déportation des Juifs », rapport qui a été présenté au Sénat le 4 mai 2006. Un des chercheurs a résumé la situation de la manière suivante : « La gestion calamiteuse des archives dans ce pays empêchera donc inévitablement cette étude d'atteindre l'ensemble de ses objectifs. D'une manière plus générale, ces décennies de négligence constituent une faille grave dans le fonctionnement d'un État moderne et démocratique⁷. »

Notre politique en matière d'archives n'est pas du tout optimale, pour le dire poliment. Comment expliquer cette situation déplorable ? Cette négligence est-elle due au fait que tous les services publics fédéraux sont victimes de 30 ans de politique d'assainissement ? Ou est-ce dû au manque collectif de conscience de l'importance des archives et de l'histoire de notre pays en général ? Je n'ose pas me prononcer.

Il y a probablement une série de causes qui expliquent cette situation. Je pense qu'une initiative politique s'impose d'urgence. La Chambre des Représentants pourrait se saisir de cette problématique, par exemple en lançant une commission sui generis pour analyser la

7 Sénat de Belgique, session de 2005-2006, 4 mai 2006, proposition de résolution relative à l'étude menée par le Centre d'Études et de Documentation Guerre et Sociétés contemporaines (CEGES), intitulée : « *Les autorités belges, la persécution et la déportation des Juifs* ». Rapport intermédiaire du Centre d'Études et de Documentation Guerre et Sociétés contemporaines (CEGES) — septembre 2005. Rapport fait au nom de la Commission des Affaires institutionnelles par MM. Lionel VANDENBERGHE et Jean-Marie HAPPART ; 3-1653/4.

situation actuelle, entre autres sur base d'auditions avec les experts en la matière. Ces travaux devraient conduire à un rapport parlementaire contenant un état de la question et des recommandations. Le prochain gouvernement pourrait alors se saisir de la problématique et lancer une nouvelle politique en matière d'archives. Pour avoir la garantie que les recommandations de la Chambre soient vraiment exécutées, un Commissaire royal à la politique des archives pourrait être nommé. Une procédure analogue me semble utile pour les Régions et Communautés.

La spécificité du secteur nucléaire

Il n'y a pas de doute que le secteur nucléaire a des spécificités que l'on ne retrouve pas dans d'autres secteurs. Je n'en donne que quelques exemples. La loi du 11 avril 1994 relative à la publicité de l'administration n'est pas applicable aux matières nucléaires, cela comprend tous les documents et toutes les données⁸. Le CEN ne tombe pas non plus sous la loi du 11 avril 1994. La régulation des provisions nucléaires d'Electrabel et le financement de la gestion des déchets nucléaires d'Electrabel par l'État n'est pas complètement dans les mains des autorités publiques. Ce sont les autorités publiques et le secteur qui exercent cette régulation ensemble, ce qui donne de facto un droit de véto au secteur nucléaire, ceci donc dans des matières qui sont d'une importance capitale pour l'ensemble de la société. Cette situation n'existe dans aucun autre secteur.

En outre, beaucoup d'informations dans le secteur nucléaire sont « classifiées⁹ », ce qui veut dire qu'il faut une autorisation spéciale pour y avoir accès. Que certaines informations, comme par exemple celles qui concernent le stockage du plutonium, soient confidentielles, c'est tout à fait normal, entendu les risques que créerait la diffusion de ces

8 Cf. la loi du 2 avril 2003 modifiant la loi du 15 avril 1994, relative à la protection de la population et de l'environnement contre les dangers résultant des rayonnements ionisants et relative à l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire, et réglant le transfert de certains agents du Service de la Sécurité de l'État dans le domaine de l'énergie nucléaire.

9 Cf. la loi du 11 décembre 1998 relative à la classification et aux habilitations, attestations et avis de sécurité.

informations (vol par des terroristes par exemple). Mais l'exemple que j'ai cité plus haut sur la classification d'informations d'il y a 60 ans, montre bien qu'il y a des abus.

Ces quelques exemples illustrent la spécificité d'un secteur qui a, dès le début, repoussé la régulation par les autorités publiques et le regard critique de la société et a cultivé la culture du secret, la culture du secret aidant justement à éloigner toute régulation et tous regards critiques.

La Belgique a joué un rôle clé dans le développement des bombes atomiques américaines et anglaises pendant et après la Seconde guerre mondiale, en fournissant l'uranium congolais.

La Belgique a développé après la deuxième guerre une industrie nucléaire, avec quelques entreprises qui ont joué un rôle important dans le secteur au niveau international – disparues quasi complètement entretemps.

Non seulement cette période est très peu connue et certainement pas ancrée dans la conscience collective belge. Ainsi, qui sait que l'uranium congolais a été utilisé par les Américains pour produire des centaines et des centaines de bombes atomiques ? Qui sait que des entreprises belges ont fourni de la technologie nucléaire à des pays comme le Pakistan, Israël et la Corée du Sud ? Bien que le secteur nucléaire belge ait été important pendant des décennies du point de vue politique et économique, le secteur n'a été que très peu étudié par les historiens. On pourrait même parler d'une amnésie concernant le nucléaire. Le fait que l'accès à des archives très importantes comme celles du CEN, de la Belgonucleaire et de l'Agence fédérale de contrôle nucléaire est très limité, voire impossible, rend la recherche scientifique évidemment très difficile, sinon chimérique.

Un débat public sur la gestion et les conditions d'accès des archives du secteur nucléaire s'impose donc. Non seulement pour des raisons historiques, mais aussi pour des questions de démocratie. Les citoyens ont-ils ou non le droit de savoir ce que ces entreprises et institutions ont fait dans le passé, comment ils ont fonctionné et comment les relations avec les mondes politique et scientifique se sont tissées ?

N'oublions pas que le secteur nucléaire a profité pendant des décennies de subventions très importantes, payées par les citoyens, et que ce sont encore aujourd'hui les citoyens qui doivent payer pour de nombreuses années l'héritage du secteur, notamment l'assainissement de deux poubelles nucléaires importantes dans les Campines¹⁰.

Je signale que cette situation n'est pas unique, puisque d'autres pays y sont confrontés également. Le 4 août 1945, à Londres, les États-Unis, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas ont signé en secret un accord tripartite, aux termes duquel les Pays-Bas s'engageaient à soumettre au contrôle américano-britannique toute exportation éventuelle de monazite contenant du thorium, produit dans les Indes néerlandaises via l'extraction du minerai d'étain. Le thorium ne peut être directement utilisé dans une arme nucléaire, mais il peut absorber des neutrons en vue de la production d'uranium 233, lequel est la matière de base pour fabriquer une bombe nucléaire. En échange de cet accord, La Haye espérait un soutien de la politique néerlandaise de maintien des colonies. Seuls quelques membres du gouvernement ont eu connaissance de l'accord sur le thorium. Le ministre des Affaires étrangères, Van Kleffens, qui avait négocié au nom des Pays-Bas, a remis le document dans une enveloppe scellée au Secrétaire général de son département en lui demandant de la remettre à son successeur. En décembre 1948, l'accord a été prorogé de trois ans dans la même atmosphère de secret. Après le transfert de souveraineté à la République d'Indonésie, l'accord tombe dans

.....
¹⁰ Les passifs nucléaires BP1 et BP2 à Mol-Dessel.

l'oubli. Ce n'est que 45 ans(!) plus tard, en 1991, que l'accord secret sur le thorium a fait surface¹¹.

Autre exemple, en Norvège. Après la Seconde guerre mondiale, des voix s'y sont élevées, en faveur d'un programme national d'armes nucléaires, mais l'on n'a finalement pas suivi cette direction. Vu l'absence d'accès aux archives, nous ne disposons toujours pas d'un panorama complet de l'histoire de cette période¹². On pourrait donner de tels exemples pour d'autres pays disposant d'un secteur nucléaire.

L'amnésie nucléaire : une stratégie ?

Le défaut de connaissance de l'histoire nucléaire belge, ce que j'appelle donc l'amnésie nucléaire, est-il dû uniquement à la négligence, au hasard, ou au manque d'intérêt du public pour ce secteur ? Ou y a-t-il – de façon éventuellement complémentaire – une stratégie derrière ? Je le pense. Le non-savoir n'est pas uniquement dû à l'oubli et au hasard, mais aussi à un ensemble de personnes, d'entreprises et d'institutions qui y trouvent leur intérêt. Le secteur nucléaire, en Belgique comme dans d'autres pays, a cultivé le secret dès le début.

Premièrement parce que le nucléaire militaire et le nucléaire civil étaient (et sont) liés. On pourrait parler d'une technologie « Janus », à deux faces inséparables. Le secteur ne voulait pas courir le risque, par exemple, que des informations sur des technologies nucléaires soient rendues publiques, car d'autres pays et régimes pourraient en abuser pour produire une bombe atomique – ce qui a d'ailleurs échoué, ces informations s'étant vite répandues. Aujourd'hui, même

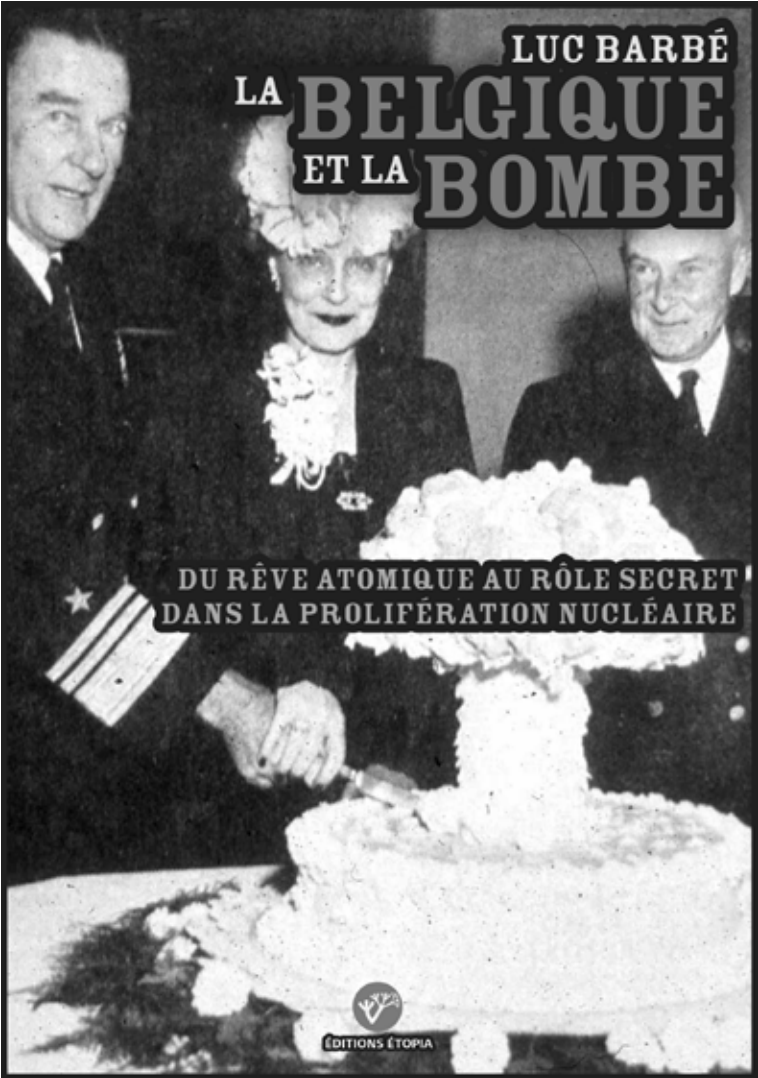
11 VAN SPLUNTER, J., *Kernsplijting en diplomatie. De Nederlandse politiek ten aanzien van de vreedzame toepassing van kernenergie, 1939-1957*, Amsterdam, 1993, Spinhuis. (Ndt : *Fission nucléaire et diplomatie. La politique néerlandaise à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, 1939-1957*).

12 FORLAND, A., *Norway's nuclear odyssey : from optimistic proponent to nonproliferator*, The Nonproliferation Review, Winter 1997, (Ndt : *L'odyssée nucléaire norvégienne : de l'optimisme partisan à la non-prolifération*) dans The Nonproliferation Review/Winter 1997).

des pays pauvres et ayant peu de centres de recherche, comme le Pakistan et la Corée du Nord, ont pu produire des bombes atomiques.

Deuxièmement, la culture du secret a évidemment aidé le secteur à se soustraire au débat public et à éviter de se justifier vis-à-vis de l'opinion publique. Le secteur nucléaire a donc pendant des années investi dans une communication offensive, dans la production de « savoir » – pensons par exemple aux campagnes récentes du Forum nucléaire belge –, mais également dans la production de « non-savoir », ou d'oubli. Si l'on en sait moins sur le secteur nucléaire, le secteur pourra plus facilement organiser lui-même sa politique d'information et faire passer les messages utiles et positifs auprès de l'opinion publique. La production de « savoir » et la production de « non-savoir » vont donc de pair. La culture du secret est une sorte d'assurance de survie du secteur.

Un débat sur la gestion des archives du secteur nucléaire belge ne s'impose donc pas uniquement d'un point de vue historique, mais aussi d'un point de vue démocratique et politique.



DANS LES PAS DU CABINET DURANT (1999-2003) :

Ce que racontent les archives d'un cabinet ministériel

→ ANNETTE HENDRICK,

Archiviste d'Ecolo de 2000 à 2006,
Archiviste-associée Etopia ensuite

Avec les élections de mai 2014, c'est la fin des gouvernements fédéraux, régionaux et communautaires qui se profile à l'horizon. Pour les écologistes belges, il est essentiel de conserver les traces de ces lieux stratégiques de décision et de permettre aux chercheurs et aux citoyens d'y avoir accès dans un délai raisonnable. C'est pourquoi chaque Ministre Ecolo a choisi de conserver ses archives, de les faire traiter et de les verser d'une part dans les dépôts d'archives publiques (Archives générales du Royaume ou services des archives des institutions régionales) et d'autre part au centre d'archives privées Etopia reconnu pour accueillir les archives écologistes et environnementales.¹

¹ Ce versement est validé par la signature d'une convention de dépôt explicitant les règles de conservation, de consultation et de valorisation des archives. Le délai légal est de 30 ans à dater de la fin du mandat, mais il est possible d'avoir accès à ces archives privées avec l'accord du ou de la Ministre. Les archives des cabinets ministériels étant considérées comme des archives privées, elles ne sont pas soumises à la loi sur les archives du 24 juin 1955. Les demandes peuvent être adressées au centre d'archives Etopia qui relayera la demande auprès du Ministre.

Cet article explique l'histoire d'un des fonds d'archives de la première participation d'Ecolo à un gouvernement fédéral, celui du cabinet d'Isabelle Durant entre 1999 et 2003². Après avoir insisté sur l'intérêt que ces archives représentent pour le public, il reflète ce qu'une archiviste et historienne a pu comprendre de ce lieu de décision et de son fonctionnement en triant et organisant les nombreux documents qui le constituent.



2 Isabelle Durant y fut Vice-première ministre et ministre de la Mobilité et des Transports dans le gouvernement de Guy Verhofstadt (VLD).

Le « sauvetage » et le traitement du fonds

Le 5 mai 2003, quinze jours avant la fin de la législature, on apprit la sortie subite d'Isabelle Durant du Gouvernement Arc-en-ciel³ suite à un désaccord sur les vols de nuits et le survol de Bruxelles. Le cabinet disposait de trois jours pour boucler ses bagages et pour vider les lieux.

Trois jours. C'était court pour clôturer les comptes, donner les préavis et pour archiver les dossiers. Les quelques cent collaborateurs de la ministre, secoués par cette fin abrupte, durent néanmoins « faire leurs caisses ». Les consignes de tri et d'archivage qui avaient été déterminées quelques semaines auparavant, dans le cadre de la fin de la législature, devaient être appliquées autant que possible vu l'urgence. Archiviste d'Ecolo, je fus dépêchée sur place pour accompagner les opérations.

L'archivage devait se faire dans le respect de quelques consignes strictes. Consignes quant à la destination des archives d'abord :

- Rien d'important ne pouvait être détruit. Les archives du cabinet devaient être transférées au centre d'archives du Cefe, certaines seraient ensuite versées aux Archives Générales du Royaume.
- Tous les dossiers qui pourraient s'avérer utiles au travail du ministre suivant devaient être transmis.
- Les dossiers relevant de la responsabilité de l'administration devaient y retourner et être regroupés à cette intention.

Consignes quant à la méthode ensuite:

- Chaque collaborateur devait s'occuper de la mise en boîte des documents et dossiers dont il était responsable.

.....
³ Gouvernement fédéral belge 1999 – 2003 composé du MR, du VLD, du PS, du SPa, de Groen ! et d'Ecolo.

- Il fallait conserver la documentation utile à la compréhension des dossiers et s’efforcer d’éliminer les doubles ou la documentation inutile. Dans le doute : conserver.
- Les cartons de déménagement devaient être accompagnés de listes ou bordereaux de versement permettant d’accéder aux archives ; chaque collaborateur dresserait sa propre liste et la transmettrait.

La plupart de ces règles furent effectivement appliquées. Les archives destinées à l’administration et les dossiers à transmettre au ministre reprenant les compétences transport et mobilité dans le gouvernement suivant étaient prêtes pour la remise de clé officielle. Allégés des doubles évidents et d’une partie de la documentation, les dossiers étaient mis en boîtes et rassemblés par cellule ou par collaborateur. Et des bordereaux de versement, souvent très synthétiques, il est vrai, accompagnaient le fonds. En tout, ce furent quelque 600 caisses de déménagement qui partirent à Kegeljan⁴, au centre d’archives du Cefe (devenu depuis le centre d’archives privées Étopia). Cela représentait plus de 300 mètres linéaires d’archives !

Au cours des semaines qui suivirent, 63 caisses furent transférées aux Archives Générales du Royaume. Il s’agissait principalement des dossiers du personnel, de la gestion financière, du courrier citoyen et de copie de lettres. Les dossiers encore « chauds » conservés sous la main pour la législature représentaient encore, quelques 550 caisses. Après un reconditionnement progressif, réalisé été après été, pour leur assurer une meilleure conservation et après leur traitement définitif, les archives du cabinet d’Isabelle Durant occupent encore environ 170 mètres linéaires.

Cellule par cellule (c’est là le terme employé au sein du cabinet pour nommer les petits ou grands groupes de travail thématiques), les dossiers ont été identifiés et décrits. D’abord pour permettre à

.....
 4 Au siège du parti Ecolo à Namur.

la ministre, à ses anciens collaborateurs et au parti d'y retrouver rapidement les informations dont ils pouvaient avoir besoin, ensuite pour permettre aux chercheurs et aux citoyens d'accéder aux dossiers traités par le cabinet et, plus largement, par le Gouvernement Arc-en-ciel pendant les années 1999 à 2003. L'analyse de chaque article du fonds indique la provenance du dossier concerné, décrit le contenu et donne des indications chronologiques.

Jamais il ne fut question d'éliminer des documents, de « trier » l'information. Seuls les doubles emplois furent détruits, ainsi que la documentation trop générale que l'on peut du reste retrouver ailleurs. Pratiquement, il fut décidé de conserver par priorité, pour chaque affaire, le dossier du principal collaborateur. On a conservé aussi les dossiers constitués par ses collègues dans la mesure où ils apportaient des informations complémentaires.

Ces archives ont ensuite été classées en conservant autant que possible la structure de classement de départ et en respectant la provenance et l'intégrité des dossiers. Les quelque 1800 articles⁵ ont ensuite été regroupés par sujets en fonction du cadre de classement.

L'intérêt du fonds

Les archives d'un cabinet : arrêt sur image

Les archives du cabinet d'Isabelle Durant sont le reflet d'une période particulièrement importante pour les écologistes : après le succès des élections du mois de juin 1999, les Verts entraient dans les majorités gouvernementales. C'était la première expérience du genre pour le parti. Tout n'alla pas sans mal, on le sait, mais l'expérience fut intéressante.

.....
⁵ Un article est une unité matérielle, il est individualisé par une cote et une analyse.

De juillet 1999 à mai 2003, Isabelle Durant et ses collaborateurs vécurent « en excès de vitesse politique permanent », comme elle le dit elle-même dans son livre *A ciel ouvert*. « Quatre années de travail, de négociations, de réformes, dans un gouvernement fédéral composite et inédit, alliant libéraux, socialistes et écologistes. Quatre années pendant lesquelles ce gouvernement, parfois brouillon et agité de débats internes mais souvent audacieux, innovant, a lancé initiatives et chantiers de toutes sortes ... »

En tant que Vice-première ministre, Isabelle Durant s'impliqua dans ces nombreux chantiers: présidence belge de l'Union européenne, Traité de Laeken, droit d'asile et régularisation des sans papiers, refinancement des Communautés...

En tant que ministre des Transports et de la Mobilité, elle s'attela à de nombreux et épineux dossiers. Citons quelques-uns de ceux-ci pour rappeler l'ambiance et la période. Le dossier de la SNCB par exemple : audit de l'entreprise, contrat de gestion, refinancement, problèmes de sécurité du rail (avant et après la catastrophe de Pécrot⁶), sort de la filiale ABX et développement du TGV. Celui du développement du RER, depuis la préparation des projets avec l'administration et la négociation des accords de coopération entre les régions jusqu'au plan d'action et à la mise en œuvre du réseau. Dans le domaine du transport routier, la ministre s'occupa de la transposition dans le droit belge de la législation européenne, de la gestion de la circulation, de la mobilité douce, de la sécurité routière, etc. Dans le secteur aérien, outre le dossier de la sécurité avant et après les attentats du 11 septembre 2001 et celui des vols de nuit, décliné aussi sous le nom de « nuisances sonores » ou de « avions hushkités⁷ », Isabelle Durant et son cabinet contribuèrent à l'élaboration d'une politique aéronautique aux niveaux belge, européen et international. La ministre mit à profit la présidence belge de l'Union européenne pour faire avancer ces dossiers. Il y eut aussi la question de l'exploitation de l'aéroport

6 L'accident ferroviaire de Pécrot (Brabant Wallon) a eu lieu le 27 mars 2001. Il a fait 8 morts et 12 blessés.

7 Le « Hushkit » est un dispositif permettant aux avions d'atténuer le bruit du moteur.

de Bruxelles-National avec la privatisation de la BIAC⁸, les routes de décollage et d'atterrissage, la gestion des suites de la faillite de la Sabena et les licences des pilotes... Et dans le secteur maritime, citons à titre d'exemples les dossiers de la sécurité maritime et de la lutte contre la pollution : après les catastrophes de l'Erika et du Prestige, il fallait améliorer la réglementation européenne de façon drastique. On le voit, une législature chargée.

Une équipe synchronisée avec l'agenda ministériel

Tout le monde se fait une idée plus ou moins précise de la vie et du travail d'un ministre. Certains moments de son agenda nous sont connus par le retour que nous en donnent les médias. Ce que le citoyen lambda sait moins, c'est ce que font tous ses collaborateurs. En fait, on ne les connaît pour ainsi dire pas. Qui sont-ils ? Des militants « montés » à l'action bien sûr, mais aussi beaucoup d'experts. Des gens le plus souvent proches des idées du parti sans doute mais surtout des gens engagés en fonction de leurs compétences dans certaines matières, des gens prêts à faire un bout de chemin avec le ministre dans l'espoir de faire avancer le « schmilblick ». Des gens pas toujours conscients de la charge de travail et du stress qu'ils vont devoir assumer. Un simple coup d'œil sur tous leurs dossiers, leurs notes, leurs courriels, les documents qu'ils ont rédigés, étudiés ou commandés donnent une idée de la vitesse à laquelle fonctionne un cabinet, de la complexité et du nombre de dossiers à traiter.

Au fil des dossiers d'archives d'un cabinet, vous découvrez leur travail, vous découvrez combien l'agenda du ministre détermine le leur. Que fait le ministre ? Que fait son équipe ?

- Lundi : bureau de parti. Là où le ministre rapporte, commente, explique ses actions aux membres de son Bureau et prend avis du parti sur différents dossiers. Il revient vers son cabinet plein

.....
8 La BIAC est la Brussels International Airport Company

d'idées ou de problèmes à résoudre. Ses collaborateurs étudient les dossiers d'un nouvel œil ou foncent dans la direction prise précédemment. On s'informe, on se prépare à de nouvelles négociations. Et on prépare les réponses aux parlementaires pour le lendemain.

- Mardi : jour des commissions parlementaires, le ministre répond aux questions des parlementaires sur des dossiers bien précis, notamment sur les projets de loi qu'il a déposés à la Chambre ou au Sénat. Pendant ce temps, ses collaborateurs se rendent à des réunions en « intercabinets » où ils rencontrent les collaborateurs des autres ministres et négocient point par point les différentes phases, les différentes questions d'un dossier. Une bonne partie des négociations politiques se jouent là, entre experts.
- Mercredi matin : Cabinet ministériel restreint ou « Kern ». Vice-premiers ministres et ministres chargés de dossiers spécifiques s'entendent dans les grandes lignes sur l'un ou l'autre dossier. De l'extérieur, on imagine mal la variété des sujets à traiter par un ministre et par son cabinet. Surtout lorsque celui-ci est Vice-premier ministre. A l'inverse des autres ministres ou des secrétaires d'état, les Vice-premier ministres suivent tous les dossiers amenés au Gouvernement. Des Affaires intérieures aux Affaires étrangères, de la Fonction publique aux Communications, en passant par l'Emploi, les Affaires sociales, ou les Nouvelles technologies, toutes les matières, tous les problèmes défilent. Et le Vice Premier doit pouvoir se faire une opinion, intervenir, défendre un avis, argumenter, négocier...
- Jeudi : retour au Parlement. Pour les ministres verts Ecolo et Agalev, le jeudi matin était le moment d'une rencontre avec les parlementaires verts, l'occasion de s'entendre et parfois de s'expliquer sur une série de dossiers. L'après-midi, en séance plénière cette fois, les ministres répondent aux questions écrites et orales que leur posent les parlementaires de la majorité et de l'opposition. Tout ce qui est dit est publié dans les Annales

parlementaires, mais dans les archives, on trouve la note de départ écrite par le collaborateur à la ministre. Car le ministre ne peut répondre à tout sans le soutien du ou des spécialistes du dossier. Et le jeudi soir enfin, rencontre des ministres verts pour accorder les violons avant le Conseil des ministres du lendemain.

- Vendredi matin : Conseil des ministres. Les ministres y délibèrent et décident de la politique générale. Tous les points portés à l'agenda par le ministre ont été soigneusement préparés par son cabinet : avant-projets de loi, projets d'accord de coopération, projets d'arrêtés royaux ou ministériels, etc. Le ministre a déposé une note expliquant clairement le dossier qu'il soumet à l'avis de ses collègues et ses propositions de décision. S'il doit intervenir sur un dossier déposé par un autre ministre, il dispose d'une note, parfois d'un simple memo de son collaborateur. Le plus souvent, cette note a été discutée en cellule, avec le chef de cabinet et les collaborateurs travaillant sur la question. Au minimum, la note a été visée par le chef de cabinet et le plus souvent, le ministre aura été briefé avant la réunion. Souvent, les memos et les notes de ses collaborateurs sont annotés par la ministre, en fonction des informations données par ses experts sur le fonds des dossiers et sur les décisions ou les points d'accroc des négociations en intercabinets. Au Conseil, c'est le ministre qui défend ou négocie. Après le Conseil, ministres et collaborateurs se retrouvent pour discuter sur la manière de poursuivre le travail... pour préparer les interviews et émissions télévisées du week-end... ou du lundi. Week-end : si possible, on se repose. Quand l'actualité le permet. Et lundi, bureau de parti : en route pour un nouveau tour de manège.

A ce programme déjà lourd s'ajoutent les nombreuses conférences de presse et les « visites de terrain ». Le ministre s'y rend avec, sous le bras, le dossier que lui a préparé l'un de ses collaborateurs et sur lequel, à nouveau, il a été briefé : discours, informations sur la

personne à rencontrer, points forts ou points sensibles, éclaircissements à donner ou à obtenir... Le ministre doit trouver le temps de s'approprier le dossier et en faire une démarche personnelle. Et tandis que les collaborateurs des cellules thématiques étudient des documents et des dossiers, vont en intercabinet ou rédigent des notes, le service de communication s'occupe des communiqués et des conférences de presse, répond aux innombrables sollicitations, questions des journalistes, presque à toute heure du jour et de la nuit, étudie la manière dont leur ministre est perçue par les médias, prépare des campagnes de communication sur certains dossiers. D'autres se chargent du « courrier citoyen ». Un nombre incroyable de courriers arrivent au cabinet de la ministre pour demander des informations, pour en donner, pour donner un avis, faire des suggestions, des critiques, pour protester, demander de l'aide... Et les collaborateurs se chargent d'y répondre pour la ministre, puis ils informent celle-ci des informations et critiques méritant d'être retenues.

Un centre de compétences pour faire front à la variété et à la complexité des dossiers

Le simple fait de classer les archives d'un cabinet vous fait découvrir la variété mais aussi la complexité des dossiers. Une complexité qui s'explique par de nombreuses raisons.

Premièrement, le ministre et ses collaborateurs montent dans un train en marche. Qu'il s'agisse de réforme des polices ou de la lutte contre la pollution des mers, le ministre prend les dossiers là où le ministre précédent les a laissés, avec ou sans information pour l'aider à reprendre l'affaire en cours. Cela signifie qu'il faut réunir aussi rapidement que possible l'information la plus complète et la plus sérieuse sur le sujet, qu'il faut découvrir les tenants et aboutissants des affaires. Il faut aussi mesurer ce qu'impliquera la prise de telle ou telle décision. Si la complexité et l'importance du dossier dont le ministre est chargé le requiert, il faudra faire appel à des

consultants externes pour la réalisation d'une étude, voire d'un audit sur un dossier.

Ensuite, il est bien rare également qu'une matière relève du seul ministre et de son administration. Le plus souvent, les dossiers sont imbriqués les uns dans les autres et il faut, tant au niveau de l'information qu'à celui de la négociation, rencontrer les intervenants de toutes sortes et à tous niveaux de pouvoir. Si vous prenez le cas du dossier « nuisances sonores » ou « avions hushkités », Isabelle Durant a dû prendre en compte les intérêts et les soucis du gestionnaire de l'aéroport, des compagnies de navigation, des entreprises de frêts, des associations de riverains, des régions bruxelloise, flamande et wallonne, sans oublier les avis du Conseil d'Etat. Elle a dû aussi suivre les affaires portées devant les tribunaux suite non seulement à ses décisions mais à celles de ses prédécesseurs. Il a fallu aussi tenir compte des règlements nationaux, européens et internationaux ; et défendre son dossier sur un plan international (les avions hushkités ayant fait l'objet d'un contentieux avec les Etats-Unis porté devant l'OACI⁹). Tout cela, le ministre a dû le faire en collaborant au mieux avec son administration, évitant de refaire ce qui a été fait ou de compliquer son travail, et en travaillant en collaboration ou plus souvent sous la pression de ses collègues au gouvernement.

Complexes, les dossiers sont également parfois très techniques. Ils font appel à des connaissances particulières en droit, en finances, en ingénierie... On songe par exemple ici au dossier « crédits maritimes : charge du passé », au dossier « Abx », au « financement du TGV », à l'« Ijzeren Rijn » ou « Rhin d'acier », aux problèmes de tracé des lignes de chemins de fer, du RER, etc...

.....
9 L'OACI est l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

Complexes, les dossiers le sont parfois en raison de la lenteur de certaines négociations, en raison du nombre d'étapes qu'ils doivent franchir, en fonction des rebondissements parfois inattendus. Pour un projet de loi, combien de versions ne trouvera-t-on pas dans les archives, du premier avant-projet de loi à la loi, à ses arrêtés d'application ? Combien de discussions en intercabinets, combien de passages au Parlement, combien de négociations en Conseil des ministres... ? A première vue, on croit souvent découvrir des doubles. Puis en se penchant un peu sur les documents et sur le contexte (notes, courriels, mémo, rapports de réunions), on se rend compte qu'il s'agit bien du même projet, mais à des stades d'avancement différents.

Sur le plan des rebondissements inattendus, je rappellerai seulement les attentats du 11 septembre et l'impact qu'ils ont eu sur les questions de sécurité dans les aéroports, sur l'évolution de la réglementation internationale, sur les difficultés du secteur aérien. Et le cabinet de la Ministre de devoir préparer en trois jours un Conseil européen extraordinaire des Transports pour adapter les mesures de sécurité...

En conclusion

Classer les archives d'un cabinet, c'est découvrir un monde que le citoyen connaît peu. Le bout de chemin que j'ai parcouru avec ces « cabinettards » m'a permis de mieux appréhender ce monde très particulier, de partager un petit bout de la grande aventure politique. Aux citoyens et aux chercheurs à présent de s'y plonger. Tous les dossiers ne sont pas encore directement accessibles bien sûr, mais une demande motivée à la ministre peut ouvrir nombre de ceux-ci à la consultation.

Saluons la volonté du parti Ecolo, d'Isabelle Durant ainsi que des autres personnalités écologistes qui ont depuis exercés des fonctions de Ministre ou de Secrétaire d'Etat¹⁰, de conserver ces archives et de

¹⁰ C'est à dire José Daras, Thierry Detienne, Olivier Deleuze, Evelyne Huytebroeck, Nicole Maréchal, Jean-Marc Nollet, Philippe Henry et Christos Doukéridis

les rendre accessibles au public dans les plus brefs délais. L'histoire d'ailleurs se poursuit dans la même voie, l'archivage des législatures qui se terminent en mai 2014 est d'ores et déjà amorcé.

Dans une démocratie, il est essentiel que le citoyen puisse accéder aux informations. Soit directement, pour soutenir sa réflexion et lui permettre d'agir en connaissance de causes. Soit plus tard, pour l'aider à comprendre le passé et analyser ce qui a été fait. Dans ce cas précis, la volonté de transparence politique exprimée à maintes reprises est passée du stade des intentions à celui des actes.

Pour découvrir ce que furent ces quatre années de gouvernement arc-en-ciel et comment Isabelle Durant et son équipe les vécurent, le chercheur ne manquera pas de consulter également son livre *A ciel ouvert* (éditions Luc Pire, 2003) « écrit à chaud au sortir de quatre années en excès de vitesse politique permanent » ainsi que les « sagas » rédigées par ses collaborateurs sur les dossiers aérien et ferroviaire ou le bilan d'Isabelle Durant dressé au terme de la législature 1999-2003. Il faut ajouter à cela l'inventaire en tant que tel de ce fonds d'archives : Annette HENDRICK, « *Archives Isabelle Durant, 1999-2003* », éd. Etopia, 2009, 187p.

PARTIE 2

**LES ARCHIVES
ECOLOGISTES
EN EUROPE,
UN LARGE ÉVENTAIL
DE SOURCES**

LA PLACE DES ARCHIVES DES MOUVEMENTS SOCIAUX

Dans le centre « Grünes Gedächtnis » de la fondation Heinrich Böll (All)

→ CHRISTOPH BECKER-SCHAUM¹

Christoph Becker-Schaum, né en 1952,
est historien, directeur du centre
« Archiv Grünes Gedächtnis » de la
Fondation Heinrich-Böll depuis 1995

L'enjeu de l'intégration des archives des mouvements sociaux dans les archives vertes semble être une question exclusivement archivistique. Ce n'est évidemment pas le cas. Le centre d'archives de la Fondation Heinrich Böll, « Grünes Gedächtnis » (littéralement « la Mémoire verte ») qui s'occupe des archives des Verts allemands, a élargi son périmètre et traite également celles de la mouvance verte à un niveau suprarégional. Cette dimension suprarégionale est nécessaire. Elle fait partie des directives communes à tous les centres d'archives liés aux partis politiques allemands. Publiées en 2013, ces directives indiquent que les centres d'archives des Fondations politiques ont pour mission d'archiver les documents produits par les organisations qui gravitent autour de chacun des partis². En ce qui concerne les Verts, nombre d'organisations et de mouvements sociaux

1 Maître de conférences à l'Institut de sciences politiques à l'Université libre de Berlin (recherche sur les partis, 2003-2012) et à l'Université de sciences appliquées de Potsdam (description et valorisation des ressources archivistiques, depuis 2002). Ses publications portent sur l'histoire de l'historiographie, sur l'histoire du Parti vert et du mouvement de la paix.

2 Konrad Adenauer Stiftung [et al.], dir., *Dokumentations- und Sammlungsprofil der Archive der politischen Stiftungen in Deutschland*, München, 2013, p. 5.

entrent ainsi en ligne de compte, notamment les mouvements anti-nucléaires. Mais pour l'heure, il n'y a pas de stratégie particulière pour leur archivage. Cela requiert un effort mutuel tant du côté des organisations qui ont produit ces archives que du côté des centres qui vont les inventorier. Dans cet article, je voudrais réfléchir à l'enjeu de l'archivage des mouvements sociaux à partir de deux questions différentes. Comment et dans quelles circonstances la « Grünes Gedächtnis » a pris possession des archives des mouvements sociaux ? Quel est le périmètre des sources historiques des mouvements sociaux conservées par notre centre ? La première question concerne la provenance, la seconde relève de la pertinence.

Qu'est-ce que le « Grünes Gedächtnis » ?

Pour commencer, quelques mots sur notre centre d'archives « Grünes Gedächtnis ». Celui-ci accueille à la fois les archives de la Fondation Heinrich Böll et les archives politiques du parti Alliance 90/Les Verts (Bündnis 90/Die Grünen)³. Comme le veut l'usage en Allemagne, les Fondations politiques des partis représentés au Bundestag par un groupe parlementaire sont chargées de la collecte et de la gestion des archives de ces partis. Ce dispositif offre à la fois une sécurité financière et une série d'avantages à long terme. Les Fondations garantissent l'indépendance des archives. Leur utilisation n'est pas limitée par une quelconque volonté politique.

Le nom de notre centre d'archives « Grünes Gedächtnis », « Mémoire Verte », remonte à un congrès organisé en 1988 sur ce thème. Deux ans plus tard, le 2 décembre 1990, les Verts subissent une grande défaite électorale, ils passent sous la barre des 5%. Comme

³ CHRISTOPH BECKER-SCHAUM, *Das Archiv Grünes Gedächtnis der Heinrich-Böll-Stiftung e.V.*, in: Anja Kruke, Harry Scholz, dir., *Die Archive der Politischen Stiftungen in der Bundesrepublik Deutschland – Ein Archivführer. Beiträge aus dem Archiv der sozialen Demokratie*, Heft 6, Bonn, 2010, p. 77-93.

ils sont privés de représentation parlementaire fédérale, ils doivent dans l'urgence trouver une structure pour accueillir l'ensemble des documents produits depuis leur entrée au Parlement fédéral. Dans les semaines qui ont suivi cette défaite, les dossiers et collections de documents du groupe parlementaire en cours de dissolution furent mis en sûreté et des décisions nécessaires à l'établissement des archives furent prises. En 1991, un premier bâtiment ayant été aménagé, le parti fédéral y apporta ses dossiers. Ce fut ensuite le tour des collections de photos et d'affiches du service de presse et du groupe parlementaire. La collection fut ensuite complétée par les livres, revues, dépliants et objets de publicité produits par les Verts. En 1992, la Fondation Böll devint pleinement responsable de ces collections. Nos fonds furent ensuite augmentés des archives de Petra Kelly, députée verte au Bundestag de 1983 à 1990. La défaite électorale de 1990 l'avait en effet obligée, elle aussi, à archiver la masse de documents qu'elle avait entreposés dans son bureau de parlementaire. Après son décès en 1992, ces archives, ainsi que l'ensemble des documents et collections qu'elle avait accumulés à son domicile furent regroupés dans les Archives Petra Kelly et intégrés dans notre centre. Outre ses archives parlementaires, ce fonds comporte également des collections de documents sur des sujets très diversifiés, allant de la situation au Tibet aux cancers des enfants. On y trouve des traces de l'engagement mondial de Petra Kelly dans les mouvements de la paix, de l'écologie et des femmes, son action en tant que porte-parole du parti, mais aussi du premier groupe au Bundestag, ses voyages à l'étranger, ses discours et ses correspondances. Petra Kelly a toujours été davantage une figure de mouvements que de parti.⁴ Nombre de chercheuses et de chercheurs ont d'ailleurs confirmé la richesse de ses collections tant pour les Verts que pour le mouvement pacifiste et anti-nucléaire, le tout à un niveau international.

.....
4 SASKIA RICHTER, *Die Aktivistin. Das Leben der Petra Kelly*, München, 2010.

Le nom « Alliance 90/Les Verts » remonte à l'élection du Bundestag de 1990. Il résulte de l'alliance électorale des mouvements de citoyen(ne)s et du parti Vert de la RDA. Cette alliance a formé un groupe de huit députés au Bundestag. Une de ses premières décisions fut de reconnaître la Fondation verte du parti des Verts de la RFA comme sa propre fondation politique, en ce compris son centre d'archives « Grünes Gedächtnis ». Mais les archives des mouvements citoyens de l'ancienne RDA et notamment de la révolution pacifique de 1989 furent conservées à la « Robert Havemannn Gesellschaft » qui avait auparavant entamé ce travail d'archivage.

Sur un plan politique, les huit députés de « l'Alliance 90/Les Verts » s'engagèrent résolument pour la modernisation de la loi fondamentale de la RFA afin qu'elle devienne la constitution commune de l'Allemagne réunifiée. Pour donner un maximum de publicité à ce débat, ils coopérèrent avec des organisations extra-parlementaires, comme le « Conseil pour une Fédération démocratique des États allemands » (« Kuratorium für einen demokratisch verfassten Bund deutscher Länder ») et l'« Initiative pour Développer la Démocratie » (« Initiative Demokratie entwickeln »). Il fut alors convenu que ces deux organisations transféreraient à la « Grünes Gedächtnis » les dossiers de la campagne une fois celle-ci achevée. Les premiers jalons de l'archivage d'organisations extra-parlementaires étaient ainsi posés.

En 1994, avec le retour des Verts au Parlement fédéral entretemps unifié, furent jetées les bases définitives de la Fondation verte et de son centre d'archives. Les conditions à long terme étaient posées pour l'existence d'un centre d'archives. Dans le même temps, un besoin croissant d'archivage apparaissait dans les associations de l'ancienne Allemagne de l'Ouest. En l'espace de quelques années, la plupart des associations et des groupes parlementaires des Länder, ainsi que le groupe des Verts au Parlement Européen versèrent à la « Grünes Gedächtnis » les documents dont ils n'avaient plus besoin pour leurs activités immédiates.

En 1996/1997, la Fondation Heinrich-Böll remplace la Stiftungsverband Regenbogen (Fédération des fondations Arc-en-ciel) qui était elle-même composée de la Fondation Buntstift (Göttingen), Frauen-Anstiftung (Hambourg) et de la Fondation Heinrich-Böll (Cologne). Les fonds de ces trois fondations et de la fédération Arc-en-ciel furent alors versés à la « Grünes Gedächtnis ». La Fondation ne s'occupant pas de politique au jour le jour (qui relève du parti et du groupe parlementaire), elle s'orienta vers la société civile. Cela se vérifie également au sein d'autre Fondation, prenons par exemple la Fondation féministe Frauen-Anstiftung, elle se considère comme étant véritablement partie prenante du mouvement des femmes. Cet engagement se retrouve également dans leurs archives, leur contenu est beaucoup plus proche d'un mouvement des femmes que d'une fondation partisane et politique.

La concomitance de ces deux sphères s'accroît au sein de la « Grünes Gedächtnis ». Dès le milieu des années 1990, elle commença à conserver des archives des associations du mouvement de la solidarité internationale, du mouvement anti-nucléaire, du mouvement des femmes ainsi que des archives des départements de sciences politiques qui ont étudié l'émergence des Verts à partir des mouvements sociaux des années 1970, 1980 et 1990. Il s'agit ici essentiellement de préservation, ces programmes de recherches ayant cessé depuis un certain temps.

Parallèlement, les associations qui poursuivent leurs actions furent confrontées à la question de savoir si elles devaient se doter de leur propre centre d'archives ou si elles devaient collaborer avec des centres d'archives professionnels. La tradition historique ne préconise-t-elle pas de séparer la gestion quotidienne et le métier de l'archivage ? Le « Grünes Gedächtnis » reçut à plusieurs reprises des demandes de ce genre émanant d'associations suprarégionales écologistes, féministes, pacifistes et de solidarité internationale. Dans certains cas, elles aboutirent à des engagements, des conventions,

des accords pour réaliser des inventaires et préserver ces archives, même si notre principal travail s'articule autour des archives des Verts. Aujourd'hui, nous conservons quelque 200 fonds provenant de députés ou de militants et une vingtaine en provenance d'associations. Initialement, la conservation de ces fonds d'associations ne fait pas partie de notre perspective stratégique, elle a surtout répondu à des situations d'urgence, c'est-à-dire de sauvetage d'archives, qui font également partie de notre métier. Actuellement, grâce à ces nouvelles acquisitions, la Fondation Böll souligne l'importance d'un maintien de la diversité du paysage archivistique alternatif qui est assez développé en Allemagne.

Cependant, notre centre d'archives n'a pas besoin de conserver les archives des différents mouvements sociaux pour être un point central d'études de ces mouvements. L'explication réside dans la façon dont les Verts se sont constitués en Allemagne. Cette histoire ainsi que la façon dont ils se sont constitués en « parti anti-partis » est loin de l'idée d'une opposition théorique entre le parti et les mouvements sociaux. Au contraire, les partis verts ont rassemblé des gens qui ont traduit les préoccupations des mouvements écologiques, pacifistes, féministes dans les institutions parlementaires. La politique des Verts des années 1980 est l'expression de ces mouvements sociaux. Leur critique du parlementarisme a trouvé écho dans le nouveau parti. Inversement, les Verts ont été soucieux de souligner le lien avec ces mouvements. Les contenus politiques des Verts et des mouvements sociaux sont les mêmes. Les Verts, tels qu'ils ont émergé au début des années 1980, ne constituent pas une force politique distincte des mouvements sociaux, mais une nouvelle organisation de ces mouvements.

Les mouvements citoyens des années 1980 ne se reconnaissaient pas dans un fonctionnement politique où les partis gouvernent et où la masse des citoyen(ne)s est gouvernée. Plus de participation était le mot-clé pour ceux qui voulaient réformer la démocratie allemande

par le bas. La participation à la vie politique visait à l'inclusion de nouveaux groupes sociaux et de nouveaux thèmes politiques dans le débat public. La volonté de communiquer avec les associations et les initiatives citoyennes est très présente dans les archives des groupes parlementaires et des représentants politiques verts. Barbara Oesterheld (décédée en 2009) qui fut la porte-parole des Verts berlinois a par exemple laissé une collection de documents qui témoignent de leur engagement de longue date en faveur de la création d'un parc naturel sur le site ferroviaire abandonné de « Gleisdreieck », non loin du centre de la capitale allemande. Ce fonds permet de voir comment les actions extra-parlementaires et parlementaires coopèrent avec succès.

Il est également important de noter que les mouvements sociaux à l'époque de l'émergence des partis Verts ne sont pas incorporés dans de grandes organisations, comme peuvent l'être les syndicats pour le mouvement ouvrier. Ils reposent sur des initiatives locales mises en réseau⁵. Ces archives sont donc plus celles d'initiatives individuelles de militants. Ce n'est qu'à travers elles que l'on peut reconstituer les réseaux. Certains militants ont ainsi fait valoir, comme Barbara Oesterheld, leur engagement dans ces initiatives, au moment de présenter leur candidature sur les listes électorales vertes. Leurs archives portent la trace de leurs engagements. S'il y a une stratégie du Grünen Gedächtnis par rapport aux mouvements sociaux, elle réside d'abord dans le travail militant des futurs parlementaires verts.

Evidemment, il faut continuer à soutenir le réseau des archives alternatives même si la première mission de la Grünen Gedächtnis est d'accueillir les archives du parti. Les archives des réseaux des nouveaux mouvements ne le sont que plus sporadiquement et évidemment sous couvert d'une convention. Paradoxalement, notre force comme

.....
5 CHRISTOPH BECKER-SCHAUM, *Die institutionelle Organisation der Friedensbewegung*, in: Christoph Becker-Schaum [et al.], dir., „Entrüstet Euch!“ Nuklearkrise, NATO-Doppelbeschluss und Friedensbewegung, Paderborn, 2012, p. 151-168.

archives des mouvements réside dans la qualité de notre travail au service des Verts. Comme nous l'avons vu, il y a une imbrication de deux sphères et il est tout à fait cohérent de traiter l'ensemble de ces archives de même que la politique moderne n'est pas envisageable sans l'engagement de la société civile et des initiatives citoyennes.

Le centre d'archives de la Fondation Heinrich-Böll est également membre du réseau international des archives de l'écologie : International Ecology Archives Network. (voir p. 93)



**HEINRICH
BÖLL
STIFTUNG**

L'ARCHIVAGE DU MOUVEMENT ÉCOLOGISTE EN FLANDRE¹

→ GERT VAN OVERSTRAETEN

Directeur de l' AMSAB (Archief en Museum
v.d. Socialistische Arbeidersbeweging)

L'intérêt pour les archives des organisations écologiques est un phénomène récent. Aux Pays-Bas, une première enquête en vue d'établir l'état des archives concernant la protection de l'environnement fut menée par un groupe de travail "Archives Protection de la Nature" au début des années nonante suite aux inquiétudes inspirées par l'état déplorable de ces archives. Il fallut dix années de plus pour voir naître un tel intérêt en Région Flamande. C'est l'institut AMMOS²-HIS³ qui a pris l'initiative et joué un rôle prépondérant dans cette démarche. Résultat, une dizaine d'années plus tard il est indéniable que l'IHS est devenu l'institution principale en matière d'archives du mouvement écologique en Flandre.

Le prélude: de AMMOS à AMMOS-IHS

AMMOS fut constituée en ASBL en 1980. A l'origine, en vue de rechercher, conserver et ouvrir les archives des organismes socialistes de la région gantoise. Cette restriction fut rapidement dépassée et les archives venant de toute la Flandre trouvèrent refuge chez AMMOS.

1 Article traduit du néerlandais par Pierre VAN LAETHEM.

2 AMMOS : Archives et Musée du Mouvement Ouvrier Socialiste.

3 Institut AMMOS d'Histoire Sociale (HS), dans le texte : IHS.

Tout d'abord celles-ci ne concernaient que l'Action Commune: coopératives, mutuelles, syndicats ; bientôt suivies de documents émanant de petits organismes gauchisants. Le vocable "mouvement socialiste" prit une interprétation plus large. Inconsciemment, les premiers fondements d'une tendance écologiste trouvèrent leur place parmi les collections. Maints papiers de la "Ligue Touristique Ouvrière" (ATB en néerlandais) et les "Amis de la Nature", organisation d'obédience socialiste engagée dans la protection de la nature, trouvèrent le chemin de AMMOS.

Le domaine d'intérêt continua de s'élargir au début des années nonante. Au fur et à mesure, des documents émanant de personnes ou d'organismes non reliés au socialisme furent également acceptés. Il s'agissait souvent de documents issus des "Nouveaux Mouvements Sociaux" tel les groupes homosexuels, féministes, pacifistes.

Bien qu'assez exceptionnellement, des archives "protection de l'environnement" furent également acquises dans les années nonante, le legs le plus important étant celui de Greenpeace en 1996. Ce qui mérite également l'attention est l'acquisition de documents du mouvement opposé à l'énergie nucléaire, qui entrèrent à leur tour à AMMOS. Les plus importants sont certainement ceux du VAKS, "Union des Groupes Anti-atome", organe de coordination de l'action des opposants à l'énergie nucléaire locaux en Région Flamande.

Ce changement graduel d'orientation a fait apparaître une nouvelle dénomination: "AMSAB-Instituut voor Sociale Geschiedenis", c'est à dire, AMMOS-Institut d'Histoire Sociale. L'allusion aux mouvements socialistes a été maintenue en référence à l'origine de l'institution. Cet institut peut considérer l'entrée dans le XXI^e siècle comme un moment crucial : malgré l'acceptation d'archives non-conformes à l'identification socialiste presque par hasard, son terrain de référence s'est officiellement énormément accru.

Le Bond Beter Leefmilieu (BBL) moteur de recherche d'archives en rapport avec la "Protection de l'Environnement"

Au début, au niveau du mouvement écologique, le virage de AMMOS-IHS ne livra que quelques documents de comités d'action gantois. Mais dès 2002, les archives des organismes verts devinrent le fer de lance de la politique d'acquisition de l'institution grâce à un accord de collaboration conclu entre BBL, clef de voûte de l'activisme écologique, et AMMOS-IHS. Le protocole de l'accord stipulait que l'institut s'engageait à donner la priorité aux problèmes liés à l'environnement, aussi bien au développement de la collection qu'à la promotion de la recherche autour de ces problèmes. La première conséquence de l'accord concernait la célébration des 30 ans d'existence de BBL-VL. On s'aperçut d'emblée que l'état des archives était problématique. Il fut décidé de transférer le fonds d'archives BBL vers AMMOS-HIS afin de le sécuriser avec une attention toute particulière pour les archives numériques.

L'article 4 du protocole était très important. BBL-VL et AMMOS-HIS devront travailler de concert pour organiser et exploiter des initiatives pour rechercher et acquérir les archives des associations environnementales membres de l'organisme de coordination BBL. Danny JACOBS, coordinateur général de BBL, conscient de l'importance, qui avait été négligée, des archives comme mémoire du mouvement environnementaliste donna même sur ce sujet en 2010 une conférence « Dossiers d'aujourd'hui, archives pour demain » lors d'une journée d'étude pour promouvoir l'héritage social.

L'engagement de Danny JACOBS et de Lieve VANDENEDE, bibliothécaire chez BBL, sont d'une valeur inestimable pour la recherche et l'acquisition en question. Car jusque-là AMMOS-HIS était resté ignoré de l'écologie active. BBL a attiré l'attention de ses membres sur l'importance des archives et leur conservation. Il les

a incités à s'adresser à AMMOS-HIS qui a ainsi acquis une reconnaissance certaine dans les milieux de l'écologie et fait naître une prise de conscience de l'importance de l'archivage des documents.

Certaines archives ont parfois fait l'objet d'une prospection active et orientée, par exemple vers les anciens présidents du BBL qui pouvaient détenir des documents utiles à combler les vides des débuts. Deux anciens présidents, Guido VAN STEENBERGEN et Guido STEENKISTE, répondirent à l'appel.

Extension de la collection par AGALEV

Mais AMMOS-HIS n'est pas resté que le centre d'archivage des seules associations de protection de l'environnement. En 2004 il conclut un accord avec Groen!, héritier d'AGALEV (Anders Gaan Leven-Vivre Autrement) qui disparut de la scène politique après le désastreux résultat des élections de mai 2003. Coup dur pour ses finances ! Réduction du personnel et sauvegarde des archives. Elles furent confiées à AMMOS-HIS qui devint de la sorte le dépositaire des archives de l'écologie politique flamande.

Nouvelle croissance de la collection

Les années suivantes, le fonds s'enrichit des archives d'associations locales et régionales de protection de la nature, de l'écologie politique et de militants. Cinq ans après l'accord entre BBL et AMMOS-HIS, les fonds d'archives de quelque 25 associations dites "vertes" trouvèrent refuge chez AMMOS-HIS. Les accords signés avec la "Jeunesse pour la Nature et l'Environnement" en 2003 et avec "Natuurpunt" l'année suivante enrichirent l'institut des archives de leurs précurseurs. Vinrent ensuite les documents de l'"Association pour l'Agriculture et le Jardinage écologique" et du « Fietsersbond ».

En ce qui concerne AGALEV, les archives des secrétariats provinciaux d'Anvers et de Flandre Occidentale, et aussi celles de certaines "locales" prirent le chemin de HIS.

Début 2011 la collection toute entière fut inventoriée pour la première fois. Le mouvement vert compte 35 organisations, outre les dépôts de 17 militants verts, soit seulement 3% de la collection totale 3% du fonds. Cela peut paraître dérisoire, mais exprimé en chiffres le résultat est quand même impressionnant: 2309 boîtes, 266 mètres courants, partagés en matériel exploitable et inventorié plus un reste de documents épars entreposés dans l'attente d'un classement.

La collection ne cesse de croître grâce aux nouveaux arrivages d'archives. Ces derniers temps des consultants en matière d'environnement et de développement durable ont commencé à confier leurs archives à AMMOS-HIS. C'est le cas de l'"Institut Flamand pour l'Habitat et la Construction Bio-écologique", "Ecolife", "Entreprendre Humainement et Ecologiquement" et "Association Flamande Espace et Planning".

L'AMMOS-HIS, bien plus qu'un simple centre d'archivage : enquête

Les accords entre BBL et Groen! prévoient de réaliser des publications, des expositions et des colloques. C'est bien de conserver les archives, encore faut-il les exploiter pour mettre en valeur ce qu'elles révèlent. AMMOS-HIS dispose heureusement des compétences nécessaires pour l'obtention de résultats satisfaisants. Sous le titre de "Comment tout a commencé" des pionniers des années 60 et 70 se sont rencontrés pour évoquer les débuts de l'écologie en Flandre, ce qui déboucha sur la publication d'une brochure. D'autres événements eurent encore lieu. Par exemple la "journée du patrimoine" en 2007. Notre héritage "vert" fut placé sous les feux de la rampe avec

pour titre “le monde en a encore pour une éternité”. HIS publie un journal, “Du pain et des roses” où l’on trouve systématiquement des articles sur les archives des mouvements écologiques. L’importance d’une collection d’archives environnementales est encore soulignée par un numéro à thème sur l’Histoire de l’écologie en Flandre. Les étudiants dont le travail de fin d’études concerne l’une ou l’autre facette du slogan “sauvons la planète” peuvent compter sur l’aide de l’institut.

Ainsi donc, l’Institut d’Histoire Sociale de Gand a permis de pérenniser et d’exposer aux regards les archives du mouvement écologique en Flandres. Son efficacité fut relativement prompte. Cependant il reste beaucoup à faire. Bien des documents d’associations ou de militants sont encore enfouis. Le danger de les perdre définitivement augmente avec le temps. Mais la prise de conscience de la nécessité de l’archivage progresse, ainsi que le soutien des centres dépositaires. L’institut n’est pas au bout de ses peines car nature, environnement et écologie demeurent des thèmes très actuels ; il doit poursuivre ses efforts ! C’est le prix à payer pour conserver son statut de gardien des archives écologiques en Flandres et rester le catalyseur des visions novatrices.

LES ARCHIVES ORALES COMME SOURCE DE MÉMOIRE

L'exemple des témoignages de fondateurs d'associations environnementales et écologistes

→ SZYMON ZAREBA

Historien et archiviste au centre d'archives Etopia

L'une des particularités du centre d'archives d'Etopia est de gérer des archives relativement jeunes. La mouvance environnementale et écologiste qui nous occupe n'a guère plus de 40 ou 50 ans. Nos fonds sont composés d'archives d'associations environnementales, du parti ECOLO et d'autres partis politiques belges ou européens¹. Cette spécificité nous permet de travailler directement avec les producteurs d'archives et de pouvoir développer une politique d'acquisition originale. Outre un travail de conscientisation et de préparation à l'archivage en amont de la production des documents, nous avons la possibilité d'éclaircir les zones d'ombres de nos archives en établissant un contact direct avec les acteurs de la mouvance, producteurs de ces archives.

¹ Citons par exemple des associations comme INTER-ENVIRONNEMENT WALLONIE, LES AMIS DE LA TERRE, L'INSTITUT ÉCO-CONSEIL... Au niveau des partis, il y a des mouvements éphémères comme COMBAT POUR L'ÉCOLOGIE ET L'AUTOGESTION, WALLONIE ÉCOLOGIE... ou au niveau européen le PARTI VERT EUROPÉEN.

A côté des documents papiers, une archive peut prendre bien d'autres formes : affiches, autocollants, enregistrements audio et vidéo d'un événement ou d'une action particulière... Les témoignages oraux rentrent dans cette catégorie, tout en étant d'une nature un peu différente.

Cet article présente un état des lieux de la collecte d'archives orales que nous avons entamé dès 2010. Ce travail est ce qu'on peut appeler un « work in progress », nous vous proposons donc un arrêt sur image. Nous allons parcourir la raison de cette collecte et voir la méthode que nous employons. Nous parcourrons ensuite quelques points de critique en mettant un accent sur la question de la mémoire, évidemment essentielle lorsqu'on parle d'archives orales. Ensuite nous évoquerons la question de la vérité, un autre point capital dans ce contexte. Pour terminer avec quelques lignes sur la valorisation de ces sources et nos perspectives futures.

Origine du projet

Grâce aux multiples recherches² qui sont effectuées dans nos fonds, nous remarquons que certaines questions restent en suspens. Il est évident que malgré une démarche très active de collecte d'archives, ces sources sont parcellaires. L'idée est donc venue de contacter les fondateurs des mouvements environnementaux et écologiques pour s'entretenir avec eux. L'objectif n'est pas uniquement de les interroger sur leurs parcours, leurs actions, mais bien de commenter leurs archives, de les interroger sur tel ou tel événement qui nous semble intéressant et qui n'est évoqué que partiellement dans les archives. Nous savons tous que beaucoup de documents se perdent au fil du temps : les inondations, les incendies, les déménagements successifs sont autant de facteurs de destructions d'archives. L'idée est donc bien de créer une source supplémentaire.

² Etopia accueille régulièrement des chercheurs en histoire ou en science politique qui viennent consulter nos fonds dans le cadre d'une thèse ou d'un mémoire.

Avant de rentrer dans l'analyse et la critique de ces sources, intéressons-nous à la genèse de ce travail. En 2010, à l'occasion du 30^{ème} anniversaire du parti ECOLO, un grand nombre de fondateurs du parti et d'acteurs de la société civile ont été interviewés sur l'histoire de ce parti. Un film a même été monté sur base de ces entretiens.³ Cependant, c'est un autre événement qui a été à l'origine de la collecte qui nous occupe. En avril 2012, Jean Liénard⁴ nous apporte quelques archives qu'il a retrouvées chez lui. Nous parcourons rapidement ce nouveau versement et nous tombons sur l'acte fondateur des Amis de la Terre⁵ avec les signatures originales de tous les membres. Nous constatons que la sienne n'y figure pas, alors que nous étions persuadés qu'il en était l'un des fondateurs. Il nous explique alors que ce soir là, le 12 mars 1976, il y avait beaucoup de verglas, et qu'il a donc renoncé à rejoindre les autres membres. Il commente : « *je ne vais tout de même pas me tuer pour ça* ». ⁶ Cette précision qui semble anecdotique a évidemment toute son importance, tant pour la précision historique que pour la pratique archivistique elle-même. Elle montre très bien les limites des archives papiers. En complétant celles-ci avec des sources orales, il est possible d'affiner et de compléter ces sources. La plupart de nos fonds étant assez jeunes, nous avons encore la chance de pouvoir les confronter à la mémoire de ceux qui en ont été les acteurs, les auteurs et ainsi leur apporter un autre regard. Ces sources orales nous apportent des éléments de contextes, d'ambiances, de relations qui ne se retrouvent pas toujours dans les documents écrits. C'est sur cette base que nous avons entamé cette nouvelle collecte.

3 « *Mémoire pour le futur ECOLO, 30 ans d'évolution* », réalisé par Philippe BREWAEYS, production : Zebra images, 2010, 28 min. D'autres collectes ont également eu lieu, citons par exemple : « *L'âge de Pierre, montage audio-visuel réalisé à l'occasion du 25^{ème} anniversaire d'ECOLO* », réalisé par MEERHAEGHE Isabelle et MEUNIER Thierry, production : Ecolo, 2005, 18 min.

4 Né en 1932, il a été l'un des pionniers de la lutte anti-nucléaire, il a également été membre fondateur des Amis de la Terre-Belgique et de la section locale d'ECOLO-Mons.

5 LES AMIS DE LA TERRE sont une association écologiste créée en Belgique en 1976. Elle joua un rôle essentiel à cette époque tant en France qu'en Belgique en structurant la mouvance.

6 Archives sonores : *Entretien avec Jean LIÉNARD*, intervieweur Adrien MOENS, 18 avril 2012, Namur, 58 min. Consultable au centre d'archives d'Etopia.

Questions critiques

Rapidement, toute une série de questions se sont imposées. En organisant et en menant des entretiens, nous allons d'une certaine manière « créer » de nouvelles sources. Caricaturalement, un archiviste inventorie et valorise les archives qu'un producteur lui apporte. De notre côté, nous développons une démarche beaucoup plus proactive et dynamique. En plus d'aller chercher les archives dans les caves et les greniers de telle association ou de telle personnalité, nous suscitons ici la création d'archives nouvelles. Etopia n'est évidemment pas la seule institution à travailler dans ce sens, mais cette démarche gagnerait certainement à s'étendre. Loin de l'image d'Epinal qui lui colle à la peau, l'archivistique peut parfaitement se concevoir hors de ses vieilles poussières. Cette pratique est en pleine mutation, la révolution numérique n'y est pas étrangère, mais elle n'en est pas la seule explication. La passion et l'énergie avec lesquels on exerce ce métier peut lui donner de nouvelles lettres de noblesse.

Bien qu'il soit grisant pour un archiviste de participer à la création de nouvelles sources, il faut rester modeste. C'est évidemment le témoignage qu'il faut mettre en exergue. Cependant, il est certain qu'en posant telle question ou en insistant sur un point particulier, nous orientons l'entretien. L'intervieweur n'a pas du tout un rôle passif. Le contact qu'il peut établir, l'ambiance dans laquelle se déroule la rencontre ont également toute leur importance. Une rencontre au domicile de la personne ou dans un café ne donne pas le même résultat. La façon dont le contact sera établi joue également. Tous ces petits détails qui paraissent anodins influencent le résultat final. Cette question n'est pas neuve, les sciences sociales y sont également confrontées. La comparaison entre les deux pratiques est d'ailleurs intéressante. Les entretiens que peuvent effectuer certains sociologues ne sont pas forcément si éloignés de ceux que nous pratiquons parfois ici.⁷

⁷ Sur les entretiens effectués en sociologie : QUIVY R., VAN CAMPENHOUDT L., *Manuel de recherche en sciences sociales*, Dunod, Paris, 1998, 284 p.

Une autre question est apparue : où s'arrête le travail de l'archiviste et où commence celui de l'historien ? Rapidement, nous nous sommes rendu compte que cette interrogation n'avait pas lieu d'être. Les rôles de chacun sont bien définis, mais il y a une zone grise à l'intersection de ces deux pratiques. Cette zone est capitale pour nous car elle nous permet de collaborer. Nos pratiques sont parfaitement complémentaires. Notre souci est de permettre aux chercheurs, ainsi qu'au grand public, d'avoir accès à des archives les plus complètes possible. C'est d'ailleurs souvent en discutant avec les personnes qui travaillent sur nos archives que nous identifions les zones d'ombres. Ces différentes collaborations nous ont même permis d'organiser des entretiens ensemble⁸. Evidemment, il est illusoire d'imaginer que toutes les questions trouveront des réponses, mais ces sources complètent néanmoins très bien nos fonds.

La question de la mémoire

L'un des obstacles que nous rencontrons parfois est la mémoire. Elle est la clé de voûte de la restitution des souvenirs. Elle peut évidemment faire défaut ou être partielle. Dans le cas présent, nous travaillons sur des faits ayant 40 ou 50 ans... C'est pourquoi il est essentiel de structurer les entretiens pour essayer de la raviver. A nouveau, les sciences sociales apportent ici un éclairage intéressant. Elles ont développé une grande expertise au niveau des entretiens. Dans la pléthore de techniques, nous avons opté pour des entretiens semi-directifs. Cette technique a comme avantage de passer en revue toutes les questions que l'intervieweur désire poser, tout en se donnant la possibilité de suivre le discours de l'acteur et de rebondir sur certains éléments intéressants. Elle nous garantit à la fois une souplesse discursive et un fil conducteur⁹. Cette méthode a parfaitement fait ses preuves en nous permettant de préciser un

8 Archives sonores : *Entretien avec Jean LIÉNARD*, intervieweur Alexis VRIGNON, 18 avril 2012, Namur, 20 min. Consultable au centre d'archives d'Etopia.

9 KAUFMANN J-CL., *L'entretien compréhensif*, Colin, Paris, 2011, 126 p.

grand nombre d'informations et de donner un éclairage nouveau sur certains faits.

Outre la problématique de la mémoire, l'acteur que l'on interviewe peut, volontairement ou non, recréer l'histoire ou l'interpréter. Une bonne connaissance des faits que nous désirons aborder peut certainement faciliter l'entretien. La connaissance que nous avons acquise de ces thématiques en traitant nos fonds et les multiples collaborations que nous avons évoquées avec les chercheurs, nous ont d'ailleurs grandement aidées. De plus, nous utilisons également nos archives lors des entretiens. Nous y présentons régulièrement des archives papiers. Elles peuvent avoir plusieurs fonctions : celle de préciser les souvenirs, de trianguler la discussion ou de faciliter le contact. Il arrive même qu'une émotion particulière surgisse à la vue d'un document ayant été écrit par la personne quelques dizaines d'années auparavant et qu'elle n'avait plus vu depuis. La complémentarité des deux archives papiers et orales s'exprime alors pleinement. Evidemment, la critique d'une archive reste tout aussi importante pour l'une comme pour l'autre. Elles ont leurs limites propres, mais elles n'en restent pas moins intéressantes.

Jusqu'à présent nous avons évoqué un type d'entretien durant lequel l'acteur raconte, explique un événement passé. L'analyse se complexifie lorsque le témoin fait des allers-retours entre différentes époques. Ces propos nous donne évidemment autant d'informations sur la pensée actuelle de la personne que l'on interviewe que sur celle qui l'animait à l'époque. L'entretien devient parfois encore plus intéressant lorsque cette personne met sa propre pensée en perspective. On accède alors à la perception de sa pensée actuelle et passée. La personne se critique elle-même. Cette dimension interprétative ne se retrouve que très rarement dans les archives. Cela devient une mise en abîme lorsque cet instantané est lui-même soumis à la critique. Nous sommes ici en face d'une forme de RE-présentation de la mémoire. Des questions comme « qu'est-ce qui vous a fait

changer d'avis ? » ou « alors que le contexte a fortement évolué, vous continuez à maintenir cette position, pourquoi ? » ouvrent l'entretien. Cette nouvelle dimension, bien que plus interprétative, nous donne de nouveaux éléments d'informations. Ceux-ci sont très précieux pour préciser l'analyse et la critique de l'entretien dans son ensemble. Ils donnent également un aperçu général de la personne que nous avons devant nous.

Un exemple

Voici un extrait d'un entretien qui met parfaitement cela en exergue. Nous y évoquons l'éviction de Paul Lannoye¹⁰ du RASSEMBLEMENT WALLON¹¹ en 1972. L'intervieweur commence par énoncer une hypothèse sur la raison de cette éviction, la réponse qui suit est celle du témoin.

« - J'ai pu lire dans l'Encyclopédie du Mouvement Wallon que Lannoye aurait accepté d'exercer la fonction de président du RASSEMBLEMENT WALLON namurois, à la condition que tous les membres du bureau exécutif qui sont conseiller communal ou conseiller provincial démissionnent au nom du refus du cumul des mandats. Est-ce que cela vous dit quelque chose ?

- Je ne me souviens plus très bien, je fais peut être un déni, mais... moi j'étais en fonction, j'étais conseiller (...) Il y a peut être eu contre Lannoye une coalition des élus qui allaient perdre le pouvoir sur la section namuroise. C'était certainement... Maintenant que vous le dites,... Je pense tout haut car je dois me resituer. Je pense que... On a en tout cas cru que c'était une manœuvre de Paul Lannoye pour éliminer les vieux, les anciens qui devaient avoir les titres de conseiller communal et provincial pour prendre le pouvoir dans la régionale.

.....
¹⁰ Paul LANNOYE est né en 1939, il a entre autre été membre fondateur de partis comme DÉMOCRATIE NOUVELLE, WALLONIE-ÉCOLOGIE ou ECOLO.

¹¹ Le RASSEMBLEMENT WALLON est un parti essentiellement fédéraliste créé en 1968.

(...) Si je vois ça avec le recul et l'évolution de Paul Lannoye, ce n'était certainement pas une tentative de putsch de sa part puisqu'il a maintenu ses idées sur le cumul par après. Vous voyez ce que je veux dire ? Mais sur le coup c'était différent. Il faut se mettre au moment des faits, maintenant, je vois ça très sereinement avec tellement de recul ».¹²



Illustration: Jonathan Piron

Nous remarquons plusieurs aspects intéressants dans cet extrait. Outre la précision historique, le témoin évoque lui-même la possibilité du déni. Par ailleurs, il y a l'expression « *maintenant que vous le dites* » et surtout « *Si je vois ça avec le recul* ». L'intervieweur commence par évoquer quelques éléments d'informations pour aider le témoin à se rappeler de l'événement. Dans quelle mesure cela influence la réponse du témoin ? C'est difficile à dire, mais ce genre d'interactions est évidemment très intéressant. Il y est remarquable

¹² Archives sonores : Entretien avec Ghislain DELWICHE, intervieweur Benoit LECHAT et Szymon ZAREBA, 09 avril 2013, Namur, 1h57min. Consultable au centre d'archives d'Etopia.

que le déni soit évoqué. Ce mécanisme qui bloque le souvenir ou qui en change la perception, alors que notre souci est justement de les faire émerger, tout en les influençant le moins possible.

Dans cet exemple, cette personne critique elle-même ses propres propos. D'une part, elle éclaircit certaines zones d'ombres, de l'autre, l'analyse qu'elle en fait a posteriori nous donne d'autres éléments intéressants sur la perception qu'elle avait et qu'elle a aujourd'hui de cet événement.

Le statut de la vérité

L'analyse ne serait pas complète sans aborder la question de la vérité. L'explication que cette personne nous donne est-elle la bonne ? Dit-elle la vérité ? Comme nous l'indiquions, la préparation de ces entretiens est capitale pour essayer de rendre ces sources probantes. Les recoupements, les précisions y participent grandement. Malgré cela, cette nouvelle archive reste une source comme une autre qui doit être critiquée. Est-ce que l'explication que cette personne nous donne est vraie ? En tout cas, elle est plausible et même si elle était fausse, cela ne la rendrait pas moins intéressante. Qu'est ce qui pousse cette personne à donner cette réponse ? La critique des faits énoncés est essentielle, mais la critique du discours l'est tout autant. La personne que l'on interviewe reste responsable de ses paroles. Nous pouvons essayer d'approfondir telle ou telle question, mais c'est finalement elle qui décide de ce qu'elle veut (ou peut) nous dire.

Nous sommes donc bien au centre d'une articulation passionnante entre l'histoire, la mémoire, le souvenir et l'oubli. Ces quatre éléments qui s'interpénètrent constamment, nous obligent à mobiliser les différentes questions herméneutiques que nous venons de parcourir. Les entretiens que nous avons effectués ont été si riches

qu'ils nous ont poussés à prendre un peu de hauteur par rapport à notre pratique et à y réfléchir. D'autant plus que cette collecte est loin d'être finie, la liste des personnes à interviewer est encore longue.

Valorisation

Pour terminer, quelques mots sur la valorisation de ces sources. Il est toujours triste de voir des archives dormir profondément dans un dépôt sans jamais être exploitées. Outre une consultation classique dans le centre d'archives par les chercheurs, nous avons la volonté de mettre ces entretiens à la disposition du grand public. Ils seront donc accessibles sur le site d'Étopia. Le site étant en *creative commons*¹³, cela facilitera certainement leur diffusion. Avant cela, nous signons évidemment une convention entre la personne interviewée et le centre d'archives. Elle permet aux deux parties de baliser les droits de diffusion et garantit le respect de la vie privée. En général, un « nettoyage » technique est également nécessaire.

La Plateforme mémoire orale offre une autre possibilité de valorisation. Cette excellente initiative de la Fédération Wallonie Bruxelles a été mise en place en 2007. Elle a pour objectif de « *faciliter l'accès à ces sources, de permettre le téléchargement d'articles scientifiques, de donner des conseils pour les conserver et de les numériser. L'idée est encore de rassembler les différents centres d'archives pour les aider dans leur nouvelle collecte* »¹⁴. Nous ne manquerons pas d'y placer nos sources lorsque le travail de mise en forme et de description aura été réalisé.

.....
¹³ Le creative commons, est une solution alternative et légale permettant de libérer une production des droits de propriétés intellectuelles standards. Pour plus d'information : <http://creativecommons.org>.

¹⁴ www.memoire-orale.be

En guise de conclusion

Comme nous l'avons évoqué, nous considérons notre travail comme une saine collaboration avec toutes personnes intéressées par nos archives. Dans le cas présent, nous y associons tant les chercheurs que les acteurs ou les témoins que nous interviewons. Ces différentes contributions vont évidemment continuer à alimenter notre réflexion. D'ailleurs, une des pistes qui se dégage est celle d'élargir le spectre de ces entretiens. Pourquoi toujours interviewer des personnes d'un certain âge ? Il serait certainement tout aussi intéressant de le faire avec des personnes plus jeunes. L'âge n'est certainement pas une condition suffisante pour acquérir une certaine sagesse...

Cette dernière collecte a démarré sur une opportunité, celle de pouvoir compléter nos archives papiers par des éclaircissements oraux des producteurs de ces archives. Aujourd'hui, nous pouvons très bien imaginer d'organiser des entretiens « évolutifs ». Par exemple, établir des critères, choisir une personne en fonction et l'interviewer tous les 5 ou 10 ans. Toutes ces idées devront évidemment être critiquées, affinées et développées, mais ces champs d'investigations sont passionnants.



Voici un exemple de rencontre organisée dans le cadre de la collecte d'archives orales par le centre d'archives d'Etopia. Le 30 mai 2013, une discussion a eu lieu entre des fondateurs d'Inter-Environnement Mark Dubrulle (à g.), Michel Didisheim (à dr.) et l'un des anciens présidents d'Inter-Environnement Wallonie Gérard Jadoul (au centre) - © coll. Etopia.

LES ARCHIVES DE L'ÉCOLOGIE PASSENT PAR UN RÉSEAU INTERNATIONAL

L'exemple de l'IEAN (International Ecology Archives Network)

→ SZYMON ZAREBA

Historien et archiviste au centre d'archives Etopia

L'histoire de l'écologie et de la mouvance environnementale est longue, complexe et internationale. Rapidement après leur création, certains partis verts ont pris conscience de son importance. Des centres d'archives de l'écologie ont donc vu le jour dans différents pays d'Europe. Au bout de quelques années, l'idée toute naturelle de se fédérer a germé. Une première rencontre a eu lieu à Berlin en 2011, une autre à Paris en 2012. Avec le soutien de la Fondation Verte Européenne¹, la troisième s'est déroulée à Bolzano (Italie) en juin 2013.

Dès les années 1970, les premiers militants belges, français, allemands ont commencé à entretenir des contacts. Cette dimension internationale a été fondamentale dans l'essor des mouvements et des partis écologistes. Citons par exemple les luttes parallèles qu'ont entrepris les militants anti-nucléaires en 1974 contre le projet de centrale à Fessenheim, dans le Haut-Rhin en France et en même temps contre celui de Wyhl dans le Bade-Wurtemberg en Allemagne. Dans un autre domaine, les Verts Européens se sont réunis pour la

¹ Ou GEF : Green European Foundation (<http://gef.eu/home/>)

première fois en 1984 à Liège en Belgique. Il est donc cohérent que les centres qui collectent, inventorient et valorisent ces archives se coordonnent et s'associent également. Il est essentiel de connaître les fonds qui se trouvent dans chacun des centres, d'avoir une vision globale de ce paysage archivistique. Ce réseau permet également d'échanger nos bonnes pratiques, de valoriser nos fonds, d'en identifier de nouveaux et d'en faciliter l'accès à toutes les personnes désireuses de s'y plonger.

L'IEAN se compose actuellement de 7 centres. Naturellement, ce réseau est appelé à s'agrandir. Des contacts s'établissent progressivement avec des archivistes de l'écologie présents ailleurs en Europe. Il est également important de s'ouvrir à d'autres disciplines et d'autres réseaux. Nous collaborons par exemple avec le monde académique et plus précisément avec différents chercheurs travaillant sur l'histoire de l'environnement. A ce titre, nous pouvons citer les réseaux HEnRI² (Belgique) et RUCHE³ (France). Ces deux réseaux se tissent autour de nombreux scientifiques qui exploitent les documents que mettent à disposition les centres d'archives de l'IEAN.

Aujourd'hui, nous devons travailler en réseau, c'est indispensable pour assurer la pérennité de ces archives et la mémoire de toute la mouvance verte. On ne peut cloisonner l'histoire de l'écologie, elle est internationale et l'IEAN permet de la restituer.

.....
2 HEnRI : Histoire de l'Environnement – Réseau Interdisciplinaire. Ce réseau, qui est également un groupe de contact du FNRS a été fondé en Belgique en 2008 : Contacts : Isabelle PARMENTIER (professeur à l'Université de Namur), Chloé DELIGNE (Chercheuse qualifiée à l'Université Libre de Bruxelles).

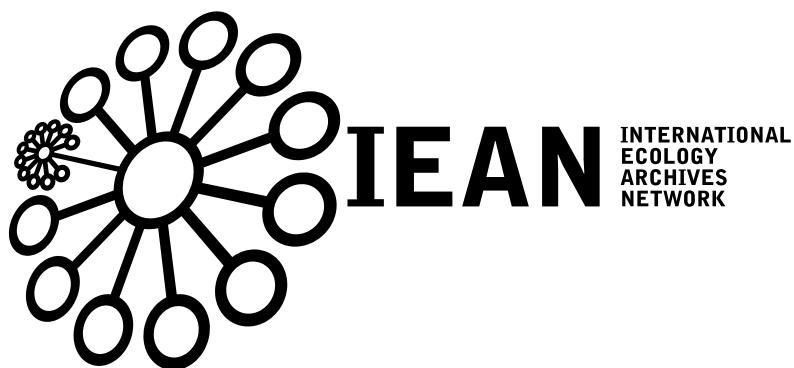
<http://www.unamur.be/lettres/histoire/recherche/centres/reseaux-interuniversitaires/henri>

3 Le RUCHE est le Réseau Universitaire de Chercheurs en Histoire Environnementale. Il a été fondé en France en 2008, il est présent dans un grand nombre d'universités et de hautes écoles françaises.

<http://leruche.hypotheses.org/>

Composition actuelle du réseau :

Fondation Heinrich Böll – Berlin, Allemagne
Fondation Heinrich Böll au Sud Caucase – Tbilissi, Géorgie
Etopia – Namur, Belgique
Musée du Vivant – Paris, France
CEDRATS – Lyon, France
Fondation Alexander Langer – Bolzano, Italie
Fondation des Verts Autrichiens – Vienne, Autriche



Contacts

www.ieran.org

<http://www.facebook.com/ecologyarchives?fref=ts>

LA SITUATION DES ARCHIVES PRIVÉES ENVIRONNEMENTALES EN BELGIQUE FRANCOPHONE : *État des lieux et perspectives*¹

→ MARIE-LAURENCE DUBOIS

Coordinatrice du centre de documentation
et d'archives privées Etopia

Le projet Garden et le guide qui en découle ouvrent de nouvelles voies pour les recherches en histoire de l'environnement mais aussi pour les acteurs du secteur environnemental, les administrations et les décideurs en charge de ces matières.

A côté des archives publiques, il est aussi important de collecter et de traiter les archives produites par les entreprises, les associations et les personnes œuvrant depuis de nombreuses années pour l'environnement. Un guide de ces sources serait d'ailleurs très complémentaire à celui qui vient d'être réalisé.

L'analyse suivante dresse un panorama des archives de la mouvance environnementale des quarante dernières années en s'attardant sur les richesses et les spécificités de ces sources. D'autres archives privées que celles conservées par Etopia² seront citées vu leur intérêt pour l'histoire environnementale. Nous terminerons par quelques questions que posent la conservation et la valorisation de ces archives.

1 Ce texte a fait l'objet d'une communication à la journée d'étude « Archives - histoire de l'environnement et développement durable 1700-2000 » (Mons, 27 mai 2013) et est également publié dans *Les carnets du développement durable* n° 6, Presses universitaires de Namur, 2013.

2 ZAREBA S., HENDRICK A., *État des fonds et collections du centre d'archives privées*. Etopia, mars 2013.
En ligne : <http://www.etopia.be/spip.php?article2197>.

Un contexte propice à la mobilisation

Les années 1960 et 1970 sont essentielles pour l'émergence de l'environnementalisme et de l'écologie politique. Les ouvrages de Rachel CARSON³ ou de Jean DORST⁴, les premières catastrophes pétrolières, le rapport MEADOWS⁵ accélèrent la prise de conscience des enjeux environnementaux et écologistes. Les nouveaux mouvements sociaux vont s'y développer, ils rassembleront les féministes, les pacifistes et toute la mouvance environnementale comprenant des écologistes, des anti-nucléaire, des environnementalistes... Ces associations ont évidemment laissé des traces, il est urgent de les collecter et de les inventorier.

Les archives des différents acteurs de cette mouvance

Les sources documentaires

Le centre de documentation d'Étopia a rassemblé une collection des revues d'associations de l'époque. Ces périodiques donnent un excellent panorama du contexte. Citons par exemple *La gueule ouverte* ou *Le Sauvage*, ces revues françaises sont essentielles dans la rencontre et la propagation des idées de cette mouvance. Il faut ajouter à cela une bibliothèque de référence dont les auteurs construisent progressivement la pensée écologiste (ILLICH, GORZ, BATESON, DUMONT, etc.).

Les archives associatives

Parmi les fonds d'associations déjà conservés chez Étopia, figurent les archives des **Amis de la Terre-Belgique**, d'**Inter-Environnement Wallonie (IEW)** ou le **Groupe des Jeunes Protecteurs de la**

3 CARSON R., *Printemps silencieux*. Paris, Le livre de Poche, 1972

4 DORST J., *Avant que nature meure, pour une écologie politique*. Delachaux & Niestlé, 1965

5 MEADOWS D., *Halte à la croissance ? Rapport sur les limites de la croissance*. Fayard, 1972

Nature (GJPN). Des contacts sont en cours avec d'autres associations dont les premières activités datent des années 1960 comme **Aves** et les **RNOB** qui collaborent ensemble aujourd'hui au sein de **Natagora** ou encore **Nature et Progrès** fédérant les promoteurs d'une agriculture paysanne et de l'agriculture biologique ou la **Fondation pour les Générations Futures (FGF)** dont les premières activités datent de 1998.

Toutes ces associations ont produit de nombreuses archives depuis leur création. On trouve ainsi les dossiers thématiques constitués pour alimenter la réflexion des collaborateurs ou pour organiser des colloques ou journées d'études. On y retrouve aussi leurs actions de communication et de sensibilisation.

Si le volume d'archives versées chez Etopia est significatif, il faut tout de même signaler que le temps, les déménagements, les locaux humides dans lesquels elles ont été accumulées avant d'arriver chez Etopia ont souvent été dommageables. En effet, pour ne prendre qu'un exemple, Les archives des Amis de la Terre ne représentent aujourd'hui que 6 mètres linéaires, car ce n'est que lors du second déménagement de l'association que nous sommes intervenus.

Heureusement, certains militants de la première heure nous versent leurs documents et c'est par eux que nous pouvons reconstituer l'histoire complète. Mais ce travail prend du temps et il faut, là aussi, compter sur le côté conservateur de ces acteurs. C'est ainsi que récemment, nous avons retrouvé dans un sac en plastique ayant appartenu à un des fondateurs des Amis de la Terre-Belgique les statuts originaux de l'association. Ils étaient glissés au milieu de revues environnementales et d'autres extraits de presse.



Un autre exemple: un des fondateurs d'Inter-environnement nous a remis récemment le document datant de 1974 intitulé : « *Avis des partis politiques sur l'opportunité de créer un ministère de l'environnement responsable de la gestion globale du milieu* ». Il synthétise les réponses reçues par Inter-environnement à la lettre ouverte que ses fondateurs ont adressé aux différents partis politiques. Aujourd'hui, cela nous semble évident qu'il existe un Ministère de l'environnement mais c'est le résultat d'un patient travail de persuasion...

Les archives des comités de quartiers et associations de riverains

De plus petites structures sont aussi actives sur le terrain et produisent des archives. La plupart sont des groupes de résistance créés pour défendre leur cadre de vie ou leur environnement direct. Le plus souvent, elles disparaissent lorsque leur objectif est atteint ou lorsque les membres fondateurs se fatiguent et qu'il n'y a pas de relais. Citons l'exemple du Comité de Défense des Habitants de Bruxelles-Centre (CDHBC), association qui voit le jour en 1973 à l'initiative de quelques habitants soucieux de défendre leur quartier. Parmi les combats de ce comité, citons l'opposition à la démolition de l'Institut Pacheco ou encore les aménagements de la place Sainte-Catherine.

Ce type d'archives se retrouve également dans le fonds d'Inter-environnement dans ce qu'ils appellent les « cas locaux ». Ces archives sont évidemment essentielles pour comprendre les actions locales.

Les archives politiques

D'autres se sont fédérés pour créer des mouvements politiques ou des partis. Que ce soit dans les archives du **parti Ecolo** ou des **partis** qui ont vu le jour de façon **éphémère** dans les années 70 ou encore dans les archives des **cabinets ministériels** ou du **Parti Vert européen**, les documents produits par ces structures sont riches d'informations. Ils permettent d'appréhender le processus

de décision, le parcours parfois long et fastidieux d'un projet ou proposition législative sur des thématiques comme les écotaxes, les politiques de mobilité, la gestion des déchets ou le nucléaire et les enjeux énergétiques. Ils permettent aussi d'analyser l'évolution de la communication et des moyens d'actions utilisés notamment à travers les collections d'affiches, de supports des campagnes électorales ou des publications.

Les archives des organismes de formation et d'éducation à l'environnement

Dès la fin des années 80, dans la foulée d'un programme européen de sensibilisation à l'environnement, on assiste à Namur, à la création de l'**Institut Eco-Conseil**. Les archives de cet institut sont d'une richesse extraordinaire : les programmes de formation, les cours, les ateliers, les rapports de stage des futurs éco-conseillers dans les entreprises peuvent être étudiés au fil des décennies. Ils sont révélateurs de l'évolution des connaissances et des pratiques.



L'éducation à l'environnement dès le plus jeune âge est aussi prise en charge par des associations comme **Empreintes** à Namur. A l'occasion de leurs 30 ans en 2011, Etopia a d'ailleurs réalisé une brochure historique sur base des archives existantes⁶.

Des programmes de sensibilisation et/ou de protection de l'environnement sont également dispensés par les syndicats (projet RISE, etc.), les entreprises et les administrations. Les programmes universitaires ont intégré cette matière dans le cursus et ont développé des diplômes complémentaires axés uniquement sur l'environnement.

.....
⁶ HENDRICK, Annette, *De Jeunesse & Ecologie à Empreintes : 30 pas pour l'environnement*. Etopia, novembre 2011. En ligne : <http://www.etopia.be/spip.php?article1914>.

Les archives d'entreprises

A côté des archives associatives et des archives politiques, rappelons l'importance des archives d'entreprises. On peut y découvrir des informations sur leurs activités polluantes aussi bien que des renseignements sur les démarches ou les efforts faits pour améliorer les processus, diminuer les effets nocifs, protéger le personnel ou l'environnement direct. Ajoutons les archives des Bureaux d'études en environnement qui réalisent pour le compte des entreprises ou du public des analyses de sols, des études d'incidences, etc. Ces documents sont autant de sources pour comprendre l'évolution de notre cadre de vie. C'est le cas des archives de l'association des gaziers belges par exemple, où l'on découvre des mémoires, des études sur la pollution produite par le gaz de ville. Citons aussi les archives de la FEB (Fédération des Entreprises de Belgique) dans lesquelles on voit le développement d'un service d'information et de soutien aux entreprises en matière d'environnement.

Les archives de personnes

Enfin n'oublions pas non plus les archives personnelles. Chaque acteur, chaque homme politique, chaque militant rassemble des documents au cours de ses activités. Chacun constitue des dossiers, entretient des correspondances tantôt cordiales ou plus tendues avec d'autres acteurs, produit des notes, des études, participe à des activités diverses. Ces archives sont essentielles pour comprendre les liens entre les acteurs et les convictions qui poussent une personne à s'engager et à défendre telle ou telle cause.

Démarches mises en place par Etopia et caractéristiques des archives privées

Depuis 2010, Etopia a entamé une démarche active auprès des associations environnementales afin de collecter et conserver les documents qu'elles produisent et contribuer ainsi à la préservation de ce patrimoine.

Ces démarches demandent du temps, du respect, de la diplomatie et de la perspicacité. En effet, entre le premier contact avec le producteur d'archives et l'identification des archives à sauver, il faut très souvent commencer par conscientiser les responsables de l'intérêt de conserver les documents qu'ils produisent et ensuite les convaincre de nous les confier. En effet, les personnes contactées nous disent que peu de documents sont intéressants et il faut leur expliquer ce qu'est une archive et l'intérêt de celle-ci pour l'avenir de leur association. C'est donc une relation de confiance qu'il faut tisser au fur et à mesure des rencontres et des étapes du processus. Quand celle-ci est établie, il faut également éviter que les producteurs effectuent un premier tri eux-mêmes et se débarrassent ainsi de documents précieux sur le plan historique. Aussi, essayons-nous d'agir préventivement en proposant nos services pour le tri des archives et la réalisation de relevés avant les déménagements par exemple.

Au vu de ces expériences, nous avons par ailleurs mis en place une formation d'une journée intitulée : *Comment organiser efficacement ses documents et ses archives*. Les objectifs poursuivis sont d'apprendre à distinguer les archives de la documentation, d'évoquer les principes de base d'un bon classement tant papier qu'informatique, d'élaborer un plan de classement sommaire et de donner à chacun les moyens d'améliorer ses méthodes de classement et d'archivage. Certains pourraient dire que cela ne fait pas partie de la fonction d'archiviste mais la pratique nous montre qu'il est essentiel de passer

par cette étape si l'on veut disposer d'archives et ensuite de fonds d'archives structurés.

Une autre spécificité pour notre centre d'archives est la « jeunesse » des fonds. Très souvent, ce sont les fondateurs des associations environnementales ou des comités de quartiers ou les militants écologistes qui nous versent leurs archives. Nous avons donc la chance d'entendre le récit et les anecdotes liées à certains documents. Nous collectons donc aussi ces témoignages oraux afin d'offrir des sources complémentaires aux chercheurs. Régulièrement, ces rencontres font ressurgir des éléments de compréhension par rapport à un document et il arrive aussi régulièrement qu'après l'interview d'autres archives nous soient données.

Une particularité des archives que nous accueillons réside dans leur statut privé. En Belgique, cela signifie qu'elles ne sont pas concernées par la loi de 1955 sur les archives. C'est donc sur une base volontaire qu'une association, une personne ou une entreprise choisit de les conserver. Bien sûr, il existe des dispositions légales (loi sur les sociétés, législation sociale, protection de la vie privée) qui obligent les organisations à conserver durant une certaine période certaines pièces mais la loi n'exige pas la conservation définitive de celles-ci.

Ajoutons que pour protéger juridiquement le centre d'archives et le déposant ou le donateur d'archives, il faut rédiger et signer des contrats afin de prévoir les dispositions pour la conservation, le traitement, l'utilisation et la valorisation des archives. Le déposant, en plus d'être rassuré sur la qualité du traitement et de la conservation de ses archives doit être assuré du respect de règles définies pour la consultation de celles-ci. De son côté, le centre d'archives doit s'assurer que le don ou le dépôt ne sera pas contesté par les descendants ou les ayants droits du donateur ou déposant. Chaque convention est donc discutée et peut être différente pour chaque fonds.

Une autre caractéristique des archives privées vient de la diversité des documents et du pourcentage relativement peu élevé de séries. L'établissement de tableaux de tri est donc souvent compromis même si l'expérience de ce type d'archives nous permet de déterminer certaines règles générales.

Cette spécificité entraîne des difficultés aux différentes étapes du traitement lors de l'évaluation, par exemple. Les fonds comprennent des documents d'origines et de natures très variées, cela va des documents officiels en passant par des dossiers thématiques ou encore des documents très personnels ou très anecdotiques. Il n'est pas souvent aisé de pouvoir estimer d'emblée la valeur et l'intérêt de ses diverses composantes et donc d'opérer une sélection. Ceci impose souvent à l'archiviste d'établir le bordereau de versement.

Les opérations de classement et de description s'en trouvent également compliquées. On rencontre de temps en temps un classement structuré mais, souvent, celui d'origine a disparu, les dossiers se présentent en vrac, sans aucune inscription pour aider à connaître leur contenu. Il faut alors progressivement, après lecture des documents ou enquête auprès des producteurs, élaborer un plan de classement que l'on ne pourra valider qu'au terme de l'inventaire. Vu la diversité des documents, le travail d'analyse et de description peut s'avérer plus long. La description se fait généralement au niveau du dossier, voire de la pièce si nécessaire.

Les analyses réalisées pour chaque dossier doivent être construites de telle sorte que la recherche puisse être optimale par la suite. En effet, il faut non seulement décrire le dossier ou le document mais aussi se demander quelles informations seront recherchées pour celui-ci et les indiquer dans l'analyse. On ne peut donc se contenter d'indiquer que ce dossier comprend de la correspondance ou des textes de loi mais bien décrire le type de correspondance, les acteurs en présence, etc.

Enfin, nous ne pouvons évoquer ici les archives informatiques, mais il semble évident qu'étant contemporain de cette technologie complexe, l'archiviste doit constamment faire évoluer son point de vue et ses pratiques et que le traitement de disques durs de plusieurs gigas ne peut s'envisager de la même manière que celui de 100 mètres linéaires d'archives papier... Il arrive en effet régulièrement que nous recevions des archives papier et électroniques pour un même fonds d'archives.

En guise de conclusion : des questions

Dresser un rapide état des lieux des archives privées relatives à l'environnement met en lumière la diversité des sources ainsi que la diversité des supports. Quelle richesse pour illustrer l'histoire de l'environnement ! Mais cela suscite aussi de nombreuses questions.

Comment organiser la sauvegarde de ces archives ? Les producteurs d'archives sont variés, tant au niveau de la nature de leurs activités que de leurs champs d'action, de leur importance ou de leurs statuts.

Comment les repérer ? Comment les contacter ? Comment les convaincre d'organiser la gestion et le traitement de leurs archives, comment les persuader de les verser dans un centre d'archives ?

Inversement, on peut se demander s'il faut tout garder ? Par exemple, faut-il conserver toutes les archives des comités de quartier ou des associations de riverains ? Ne sont-elles pas trop anecdotiques, trop locales, trop partielles pour l'étude de l'environnement ? Nous pourrions rapidement répondre négativement à ces questions, toutefois, ce domaine de recherche est assez particulier. Ces archives ont autant d'intérêt au niveau local qu'à un niveau plus global car c'est la synergie qui existe entre ces deux niveaux qui permet l'étude de l'histoire de l'environnement. Il est donc essentiel de conserver

toutes ces archives, cependant, il est hélas matériellement impossible de le faire. Nous devons rester humble face à ce constat, la quantité d'archives à traiter est beaucoup trop importante, une sélection doit s'opérer.

A l'ère de la société de l'information et du web, il n'y a jamais eu autant de documents produits et de supports différents... Quels choix opérer ? Comment deviner aujourd'hui ce qui intéressera le chercheur demain ? Comme assurer la pérennité de ces données ? Ne va-t-on pas perdre une décennie complète d'archives vu la rapidité d'évolution des supports ?

Quels moyens disponibles ? Nécessaires pour assurer la sauvegarde et la valorisation de ce patrimoine.

Autant de questions à débattre et de partenariats à établir avec les acteurs, les autorités publiques et les chercheurs de cette déjà très longue histoire de l'environnement...

PARTIE 3

**L'HISTOIRE
DES MOUVEMENTS
ENVIRONNEMENTAUX
ET ECOLOGISTES,
UN FOISONNEMENT
DE RECHERCHES**

LES ÉCOLOGISTES ET L'EUROPE (1970-1985)

→ ALEXIS VRIGNON

Agrégé d'histoire, doctorant à l'université de Nantes et Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche (ATER) à l'université de Poitiers. Il travaille sur l'émergence de l'écologie politique en France.

<http://alexis-vrignon.blog4ever.com/>

Le fédéralisme tout comme les luttes antinucléaires ont rapidement fait émerger chez les écologistes la nécessité d'une pensée européenne. Elle s'est traduite par la création d'Ecoropa en 1976. Reconsidérée lors des premières élections européennes en 1979, elle a permis en 1984 la tenue du congrès constitutif des Verts européens à Liège (Belgique). C'est le cheminement et ses conséquences que nous allons analyser dans cet article.

L'engagement en faveur d'une Europe fédérale semble à l'heure actuelle une composante fondamentale du projet écologiste. En France, le projet actuel d'Europe Ecologie les Verts (EELV) insiste sur la nécessité de « relancer le rêve européen »¹ tandis qu'Ecolo met en avant la dimension européenne de son action depuis la fondation de la coordination européenne des partis verts en 1984². Pourtant, si l'engagement européen des écologistes apparaît aujourd'hui comme une évidence, c'est aussi le résultat d'un processus et d'une histoire dont nous voudrions poser ici les jalons.

1 [EELV], *Vivre mieux. Vers une société écologique*, Paris, Les Petits Matins, 2012, p. 165, consultable sur <http://eelv.fr/le-projet-2012-definitif/>

2 [ECOLO], « *Le Parti Vert Européen : un parti avant-gardiste* », [ecolo.be, http://web4.ecolo.be/?le-parti-vert-europeen-un-parti](http://web4.ecolo.be/?le-parti-vert-europeen-un-parti), consulté le 10/05/13.

Après l'émergence des mouvements écologistes, les chercheurs ont avant tout eu recours aux sources imprimées et, dans une moindre mesure, aux entretiens oraux pour saisir ce phénomène nouveau³. Les programmes politiques, les ouvrages de réflexion sont particulièrement utiles, mais ils occultent en partie le processus d'élaboration d'une pensée et de pratiques nouvelles. En effet, au début des années soixante-dix, l'écologisme au sens large du terme est avant tout une somme d'interrogations sur les rapports entre l'homme et la nature, les moyens de changer la société ou encore sur la dangerosité du nucléaire. L'organisation institutionnelle de la société écologique à venir est également un point particulièrement débattu. Progressivement, l'Europe s'impose comme un espace géographique de référence et un ensemble institutionnel incontournable. Nous voudrions étudier ici les acteurs essentiels de cette conversion, les tâtonnements de cette réflexion et le sens qui lui est donné, bref, le bricolage intellectuel inhérent à l'émergence de toute nouvelle question de société.

Pour ce faire, la mobilisation des archives de l'écologie est donc particulièrement précieuse. C'est dire l'intérêt des centres spécifiquement dédiés à la conservation des archives des mouvements écologistes et de protection de la nature pour enrichir notre compréhension de l'écologisme. Etopia en Belgique fait bien évidemment figure de pionnier, tout comme la fondation Heinrich Böll ; la France commence à rattraper son retard grâce au Musée du Vivant et peut-être à la Fondation de l'Ecologie Politique dont la mise en chantier vient à peine de débuter.

Comment les mouvements écologistes en sont-ils venus à s'affirmer comme européens et à considérer l'Europe comme un espace d'action privilégié ? La taille de l'article et la question de l'accès aux sources nous amènent à centrer nos analyses sur la France et, dans

.....
³ BESS M., *The light green society*, Chicago, 2003; DE ROOSE F., VAN PARIJIS P., *La Pensée écologiste*. Bruxelles, 1991; JACOB Jean, *Histoire de l'écologie politique*, Paris, 1999; SAINTENY G., *L'introuvable écologisme français ?*, Paris, 2000.

une moindre mesure, la Wallonie et Bruxelles. Aussi cet article doit-il être considéré comme une contribution à un chantier de recherche plus vaste. Une première partie s'intéressera aux circulations transnationales en Europe au début de la période avant d'aborder, dans un second point, la manière dont l'Europe a été intégrée à la réflexion écologiste. Enfin, une dernière partie traitera de la manière dont les premiers partis écologistes se sont organisés à l'échelle européenne au début des années quatre-vingt.

Le fédéralisme intégral et l'émergence de l'écologie politique

Au tournant des années soixante et soixante-dix, de nombreux groupes et associations apparaissent dans les pays industrialisés et entendent démontrer que la protection de la nature et de l'environnement n'est pas une tocrade sans intérêt mais bien un enjeu politique de première importance. Si le cheminement intellectuel qui mène à l'écologisme peut être très différent d'un individu et d'un groupe à l'autre, tous ont en commun de vouloir repenser la relation du citoyen au pouvoir. De fait, c'est à partir de ces réflexions que les écologistes deviennent véritablement européens.

Benoît Lechat a démontré que la revendication du fédéralisme joue un grand rôle dans la genèse de l'écologie politique en Wallonie⁴. C'est en effet à Namur que des dissidents du Rassemblement Wallon, parmi lesquels Paul Lannoye, créent en 1973 « Démocratie Nouvelle ». Cette organisation a pour ambition de rénover les pratiques démocratiques par le socialisme autogestionnaire, la lutte contre le programme nucléaire mais aussi le fédéralisme intégral. Inspirée notamment par Denis de Rougemont et Alexandre Marc, cette doctrine est un principe d'organisation sociale qui s'attache

⁴ LECHAT B., *Les écologistes wallons et l'hiver 60 : une tradition critique*, Etopia, décembre 2010 [en ligne] <http://www.etopia.be/spip.php?article1713>, consulté le 3 juillet 2013.

au respect de la diversité dans tous les domaines de la vie, à la différence du fédéralisme anglo-saxon, qui se focalise sur les problèmes institutionnels⁵.

En France, les premiers mouvements écologistes ne se réclament pas du fédéralisme intégral en tant que tel. Cependant, l'aménagement du territoire tel qu'il est pratiqué sous de Gaulle puis sous Pompidou alimentent toute une série de réflexions sur l'autoritarisme des hauts fonctionnaires et l'impossibilité pour les régions de déterminer elles-mêmes leur mode de développement⁶. Ainsi, la mise en tourisme de la Côte aquitaine, le projet d'extension du camp du Larzac ou encore les premières luttes pour la protection de la nature en Bretagne conduisent certains militants à dénoncer le sort des « minorités nationales » méprisées par le pouvoir central parisien⁷. Plus largement, l'autogestion, notamment promue par le PSU et la CFDT, influence les réflexions des écologistes français sur la réorganisation de la société. Ainsi, le programme électoral de René Dumont, premier candidat écologiste à la présidentielle en 1974, évoque « le transfert à l'ensemble de la population, hommes et femmes dans le cadre de chacune de ses collectivités, du pouvoir de s'organiser et de décider, ainsi que du pouvoir d'information qui en est la condition »⁸.

Ainsi, à la différence de leurs homologues wallons, les écologistes français ne se réclament pas du fédéralisme intégral dans la première moitié des années soixante-dix. Néanmoins, il est possible de repérer des réflexions convergentes sur la transformation politique

5 VAYSSIÈRE B., « Alexandre Marc : les idées personalistes au service de l'Europe » in Gérard BOSSUAT (dir.), *Inventer l'Europe. Histoire nouvelle des groupes d'influence et des acteurs de l'unité européenne*, Bruxelles, 2003, p. 385.

6 Nous nous permettons de renvoyer à notre thèse de doctorat, en cours de rédaction, *L'émergence de l'écologie politique en France (milieu des années 60-milieu des années 80)*, sous la direction de Bertrand JOLY, université de Nantes, soutenance envisagée début 2014.

7 KERNALÉGENN T., *Luttes écologistes dans le Finistère. 1967-1981. Les chemins bretons de l'écologie*, Fouesnant, 2006, pp. 227 sqq.

8 DUMONT R., *L'écologie ou la mort, la campagne de René Dumont et ses prolongements, objectifs de l'écologie politique*, Paris, 1974, p. 43.

et sociale à venir dans le cadre de la future société écologique. En parallèle, les écologistes commencent à entreprendre la dimension européenne de leur action.

Dans la première moitié des années soixante-dix, l'Europe n'est pas un espace géographique ou une réalité institutionnelle qui mobilise particulièrement l'écologisme français. Cependant, à la faveur du combat antinucléaire, des liens se forment au sein des régions transfrontalières d'Europe. C'est l'esquisse d'une réflexion sur l'Europe qui s'épanouit dans les années qui suivent.

Les militants alsaciens qui protestent contre le projet de centrale à Fessenheim (Haut-Rhin) collaborent ainsi avec ceux de Wyhl (Bade-Wurtemberg), confrontés à une situation similaire. Dès le 25 août 1974 a lieu une première manifestation commune de part et d'autre du Rhin et les militants décident alors de préparer une occupation conjointe des deux sites⁹. Par la suite, des antinucléaires suisses, confrontés à un projet de centrale à Kaiseraugst (canton d'Argovie) se rendent en Allemagne pour profiter de l'expérience acquise et adopter les mêmes procédés. Dans chaque cas, un camp est installé et occupé en permanence par quelques militants, l'ensemble de la population se mobilise de manière plus large mais plus ponctuelle pour s'opposer aux travaux, et une large médiatisation insiste sur la légitimité et le caractère non-violent de la démarche.

Dans cette intense circulation transfrontalière, l'écologiste française Solange Fernex souligne l'importance du dialecte alsacien comme moyen de communication et d'une culture commune fondée sur une religion chrétienne partagée. S'y ajoute dès le milieu des années soixante-dix la volonté de diffuser ces pratiques dans toute l'Europe au travers d'un « mouvement écologique européen », apparu en 1974, qui consiste en une sorte de réseau informel des mouvements

.....
⁹ SCHULTHESS E., *Solange Fernex l'insoumise*, Barret-sur-Méouge, 2004, p. 75.

antinucléaires et écologistes présents principalement dans les pays scandinaves, anglo-saxons ainsi qu'en France.

Ainsi, dans la première moitié des années soixante-dix, deux types de réflexion sont menés en parallèle, sur la redistribution du pouvoir d'une part, sur la dimension européenne de la contestation écologique de l'autre. Il faut cependant attendre la seconde moitié des années soixante-dix pour que l'on assiste véritablement à la rencontre entre l'écologisme et l'Europe.

Ecoropa ou la rencontre de l'Europe et de l'écologisme ?

Le 20 septembre 1976, l'acte de Bruxelles entérine le principe d'une élection du Parlement européen au suffrage universel¹⁰. Dès cette date, les écologistes considèrent que la perspective d'un scrutin à la proportionnelle permet d'espérer d'avoir un certain nombre d'élus dans toute l'Europe des 9. Dès lors, cette seconde moitié des années soixante-dix est consacrée au renforcement des réseaux et à l'élaboration d'une doctrine écologiste sur l'Europe.

C'est dans ce cadre qu'en décembre 1976 est créée Ecoropa à l'issue d'une réunion d'intellectuels et de représentants des mouvements écologistes européens à Paris. Il s'agit de fédérer l'ensemble des mouvements écologistes d'Europe en mobilisant les énergies autour d'un projet qui se veut réaliste et européen. Elle est présidée par Denis de Rougemont, intellectuel suisse connu de longue date pour son engagement en faveur de l'unification du continent.

Cette organisation a été étudiée par Jean Jacob dans *Le retour de « l'ordre nouveau »*. Les métamorphoses du fédéralisme européen¹¹. Selon lui, Ecoropa a été l'instrument d'« une forme d'entrisme » chez les écologistes de la part de Denis de Rougemont. Les militants, par

¹⁰ D'abord envisagée pour 1978, cette consultation a finalement lieu entre les 9 et 12 juin 1979.

¹¹ JACOB J., *Le retour de « l'ordre nouveau »*, Genève, 2000, pp. 99 sqq.

« inculture politique »¹², n'auraient pas perçu le caractère réactionnaire de son rejet de l'État-nation au profit d'une Europe constituée d'une multitude de régions. Doit-on faire d'Ecoropa une sorte de comité occulte, qui, sous la houlette de Denis de Rougemont, diffuserait chez de naïfs écologistes les thèses réactionnaires des non-conformistes des années trente ? Cette position ne résiste pas à la consultation des archives conservées à Etopia (fonds Jean Liénard) et à la bibliothèque universitaire de Neuchâtel (fonds Denis de Rougemont).

La correspondance passive de Denis de Rougemont donne en effet à voir un président-fondateur peu impliqué dans le fonctionnement quotidien de l'organisation, dont la gestion est laissée à Edouard Kressmann, ancien négociant en vin bordelais, qui en est la cheville ouvrière essentielle. C'est d'ailleurs lui, de concert avec le philosophe Jacques Ellul, qui prend l'initiative de convoquer la première réunion de Paris¹³. De même, Kressmann évoque dans une lettre les multiples difficultés logistiques posées par le fonctionnement quotidien de l'organisation et conclut « Alors je me dis : si on en est là, Ecoropa ne rime pas à grand-chose, ni ne vaut non plus que j'y consacre tant d'heures par jour »¹⁴. Il semble donc, à tout le moins, que l'investissement de Denis de Rougemont ait été ponctuel, dans le cadre de grands colloques ou pour faciliter l'octroi de financements pour l'association¹⁵.

De fait, loin d'être une organisation occulte, Ecoropa apparaît bien davantage comme un espace de sociabilité élitare, une sorte de forum où se retrouvent quelques militants et des intellectuels intéressés par la refonte des rapports entre l'homme et la nature, question à la mode depuis le milieu des années soixante. Comme tout forum, ses finalités dépendent des intentions de ses animateurs et, en son sein, les stratégies individuelles peuvent être variables. Ainsi,

12 *Ibid.*, p. 143 et p. 165.

13 First Birthday Party, in *The Ecologist*, vol. 8, n°2, mars-avril 1978, p. 58.

14 Bibliothèque Publique et Universitaire de Neuchâtel [BPUN]. Fonds Denis de Rougemont. Liasse Ecoropa 1. *Lettre d'Edouard Kressmann à Denis de Rougemont*. 6 juillet 1978.

15 *Ibid.* *Lettre de Denis de Rougemont et d'Henri Schawmm à Marco Panella*. 21 juillet 1978.

pour le botaniste français Jean-Marie Pelt, Ecoropa doit permettre de débattre posément, entre spécialistes et intellectuels pondérés, des enjeux environnementaux à l'échelle européenne, pour éviter que ceux-ci ne soient indument politisés par les mouvements gauchistes¹⁶. Pour le leader du Partito Radicale italien, Marco Panella, rejoindre Ecoropa est un moyen de tisser des liens avec les autres écologistes en Europe et de sortir du relatif isolement où se trouve l'Italie sur cette question¹⁷. D'autres enfin, comme Manfred Siebker, sont intéressés par l'élaboration d'un manifeste intellectuel proposant une alternative au modèle de développement occidental¹⁸. Dès lors, si parmi les membres d'Ecoropa on trouve plusieurs personnes qui ont été investies dans les mouvements non-conformistes dans les années trente, il est bien excessif de faire de cette association un sous-marin au service de ces idées.

Dans la perspective des européennes de 1979, de nombreux manifestes, plus ou moins aboutis, sont rédigés ; de concert avec Ecoropa, ils contribuent à l'europanisation de la pensée écologiste¹⁹. Désormais, l'Europe est considérée comme l'espace politique de référence pour traiter au mieux certains enjeux chers aux écologistes, notamment liés à l'organisation sociopolitique du continent et à son rôle dans le monde.

Jean Jacob considère que le message des différents manifestes d'Ecoropa est réactionnaire en ce qu'il dénonce l'État-Nation au profit de la communauté : ce serait rejeter ce qui, dans la modernité occidentale, garantit la liberté de l'individu²⁰. De fait, des différents manifestes signés Ecoropa (notamment celui paru en 1979) se dégagent l'idée que la société écologique serait la vocation commune de l'ensemble des pays européens. Son avènement passerait par la

.....
¹⁶ *Ibid.* Lettre de Jean-Marie Pelt à Edouard Kressmann. 7 juin 1978.

¹⁷ Edward GOLDSMITH, Quiet Radicals, in *The Ecologist*, vol. 9, n°3, mai/juin 1979, p. 104.

¹⁸ BPUN. Fonds Denis de Rougemont. Liasse Ecoropa 1. Lettre d'Edouard Kressmann à Wouter van Dieren. 2 août 1978.

¹⁹ Etopia. Fonds Wallonie Ecologie. 1. Compte-rendu de réunion. 23 décembre 1978.

²⁰ Jean JACOB, *op. cit.*, p. 9.

remise en cause du productivisme et de l'État-nation au profit d'une organisation sociopolitique articulée autour des régions, qui chercheraient le maximum d'autonomie, et de l'Europe, qui coordonnerait l'ensemble selon le principe de subsidiarité²¹. Ainsi, pour Manfred Siebker, la région doit être l'espace de « self-reliant local communities », espace qui doit tendre à l'autonomie énergétique mais aussi lieu de la prise de décision responsable de chacun²². Cette réflexion fait bien évidemment écho au fédéralisme intégral, concept-clé pour certains écologistes, notamment en Wallonie²³. Ces communautés ne sont donc pas envisagées comme le lieu du contrôle social, de la négation de l'individu au profit du groupe mais au contraire comme le cadre de l'exercice d'une démocratie dans laquelle chacun serait véritablement actif²⁴. Selon les auteurs de ce manifeste, c'est à cette seule condition que le défi posé par les travaux du Club de Rome pourra être résolu sans tomber dans une dictature écologique²⁵. Ainsi, sauf à considérer que la communauté impliquerait a priori le conservatisme voire une idéologie réactionnaire²⁶, il faut reconsidérer de manière plus positive l'apport d'Ecoropa.

Dans la seconde moitié des années soixante-dix, Ecoropa n'est pas seule à mener une réflexion sur les liens entre l'écologisme et l'Europe. Dès 1977, les écologistes européens définissent trois grandes priorités : les énergies douces, l'autogestion, la non-violence²⁷. Sur ce dernier point, il faut souligner l'importance de la réflexion des écologistes allemands, diffusée en France par les militants alsaciens.

21 À ce titre, l'ouvrage de Denis de Rougemont, *L'avenir est notre affaire*, Paris, Stock, 1977, en est l'illustration pour le grand public.

22 BPUN. Fonds DDR. Liase « travaux Ecoropa ». « Ecoropa Manifesto » par Manfred Siebker, avec des contributions de Wouter van Dieren, Sigmund Kvaløy et Jaroslav Langer. 23 septembre 1978.

23 Benoît LECHAT, *Ecolo, la démocratie comme projet. Histoire d'un parti éco-citoyen (Tome 1 : 1970-1986)*, Etopia, Namur, 2013.

24 BPUN. Fonds DDR. Liase « travaux Ecoropa ». Compte-rendu de la première rencontre du groupe « Critères politiques » d'Ecoropa par Manfred Siebker. 22 janvier 1978.

25 Ibid. Lettre d'Edouard Kressmann à Denis de Rougemont. 20 septembre 1977.

26 François S., *L'écologie politique : une vision du monde réactionnaire ?*, Paris, 2012, p. 60.

27 Etopia. Fonds Wallonie Ecologie. 1. Compte-rendu de réunion. 23 décembre 1978.

RESUME

La présente proposition vise à établir un régime de non-prolifération des armes nucléaires militaires et civiles dans toute l'Europe, en vue de la réalisation d'un désarmement unilatéral de l'Europe.

Elle vise à établir un régime de non-prolifération des armes nucléaires militaires et civiles dans toute l'Europe, en vue de la réalisation d'un désarmement unilatéral de l'Europe.

Texte de la proposition

Le présent document a été adopté par le Parlement européen le 14 décembre 1981.

LES PARLEMENTS D'ECOROPA

VOUS SAUVEZ L'EUROPE

PROPOSITION DE RESOLUTION

Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

1. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

2. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

3. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

4. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

5. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

6. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

7. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

8. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

9. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

10. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

11. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

12. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

13. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

14. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

15. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

16. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

17. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

18. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

19. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

20. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

21. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

22. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

23. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

24. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

25. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

26. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

27. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

28. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

29. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

30. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

31. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

32. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

33. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

34. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

35. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

36. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

37. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

38. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

39. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

40. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

41. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

42. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

43. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

44. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

45. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

46. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

47. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

48. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

49. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

50. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

51. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

52. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

53. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

54. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

55. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

56. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

57. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

58. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

59. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

60. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

61. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

62. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

63. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

64. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

65. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

66. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

67. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

68. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

69. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

70. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

71. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

72. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

73. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

74. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

75. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

76. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

77. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

78. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

79. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

80. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

81. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

82. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

83. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

84. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

85. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

86. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

87. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

88. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

89. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

90. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

91. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

92. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

93. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

94. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

95. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

96. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

97. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

98. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

99. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :


100. Le Parlement européen a adopté la proposition de résolution suivante :

LA REALITE SUR L'ENERGIE

21 Questions - 21 Réponses

Adopté par
ECOROPA
Action Ecologique Européenne
Europäische Ökologische Aktion
European Ecological Action

Cette Association Européenne a son siège à Genève. Elle est indépendante et sans but lucratif. Appuyée par des députés, elle a pour but de coordonner en Europe l'action et la réflexion en vue d'une transition écologique.



dans les pays de langue française :

BELGIQUE : AMIS de la Terre, 41, rue Flatau-Mercator, 1050 PEARL

FRANCE : EUDOROPA 101, rue de la Galvaz, 93500 BONDVAUX

MONTE : AMIS de la Terre, 8, rue Saint-Charles, 1205 GENÈVE

et dans les associations et institutions locales, régionales et nationales

UNION EUROPÉENNE ET N.C.E.
EXEMPTION ENVOI FOR BONDVAUX

Publication d'Ecoropa [1981] - © coll. Etopia.

En effet, alors que la contestation du nucléaire militaire reprend de la vigueur en Europe, à la faveur de la remise en cause des projets de surgénérateurs puis des tensions géopolitiques est-ouest, les programmes écologistes insistent de plus en plus sur le thème du pacifisme intégral et d'un désarmement unilatéral de l'Europe. Cette démarche est envisagée comme une première étape vers l'affirmation d'une Europe troisième force, qui constituerait un facteur de paix dans un monde divisé en deux blocs. Comme le montre un document des Grünen, traduit et diffusé en France par Solange Fernex, si l'Europe renonçait de son plein gré à ses armes nucléaires, voire à l'ensemble de ses forces armées, cela libérerait l'URSS d'une grave menace et l'amènerait, à moyen terme, à suivre la même voie²⁸. Dès

28 Musée du Vivant. Fonds Les Verts. Carton « 83 reçu mouvance ». Brochure *Proposition des Grünen pour la paix*, traduit par Solange Fernex. S.d.

lors, la paix ne reposerait plus sur la dissuasion nucléaire mais sur les citoyens, dans le cadre d'une défense civile non-violente. On retrouve ici l'idée déjà présente dans l'Europe des régions que cette nouvelle organisation sociopolitique repose sur l'implication constante des citoyens dans les affaires de la collectivité.

L'europanisation des enjeux écologiques s'opère donc dans la perspective des élections européennes de 1979. Elle repose sur la réflexion menée par des réseaux et des organisations transnationales centrées sur l'Europe continentale du nord-ouest. Deux domaines font l'objet d'une réflexion poussée : l'organisation interne du continent et son rôle dans le monde. Pour les écologistes, penser l'Europe est d'autant plus facile que la mise en avant de l'autonomie des régions, au travers de l'idée d'autogestion (en France) ou de subsidiarité (plus répandue en Allemagne²⁹), évite de mettre en avant une construction institutionnelle trop éloignée des individus.

Les Verts à la découverte de l'Europe

À bien des égards, les élections européennes de 1979 amènent les écologistes à imaginer une série de propositions en rapport avec la construction européenne. Cette réflexion intellectuelle et programmatique ne représente cependant qu'une facette de l'europanisation de l'écologisme. En effet, les organisations cherchent également à s'associer et à se coordonner à l'échelle du continent : la confrontation des modèles permet alors de préciser ce que doit être l'écologisme.

Dès août 1977, les mouvements écologistes se réunissent à Cologne à l'initiative du BBU³⁰ pour définir les grandes lignes du programme européen en vue des prochaines élections³¹. Il ne s'agit cependant que

29 BPUN. Fonds DDR. Liasse Ecoropa 1. *Lettre d'Edouard Kressmann à Wouter van Dieren*. 2 août 1978.

30 Le BBU est le Bundesverband Bürgerinitiativen Umweltschutz. C'est une fédération d'associations et de groupes environnementaux fondée en 1972.

31 Etopia. Fonds Jean Liénard. Liasse Europe. Jean LIÉNARD, « L'internationale écologiste est née », *Feuille de Chou*, n°2, octobre 1977.

d'une réunion ponctuelle sans que soit mise en place une structure pérenne. Ce demi-échec s'explique par des désaccords de fond entre les participants car, à cette époque, les associations allemandes ne souhaitent pas monter de listes électorales, préférant rester un groupe de pression citoyen³².

Au lendemain des élections européennes de 1979, Manfred Siebker, membre éminent d'Ecoropa et futur membre des Grünen, propose la mise en place de PEACE (Platform of Ecopolitical Action for a Peaceful Change of Europe), un bureau permanent à Strasbourg ou à Bruxelles³³. Cette structure aurait la particularité de rassembler à la fois des écologistes et des partis radicaux sensibles à ces enjeux, comme le Partito Radicale italien ou encore Democraten 66 en Hollande³⁴. PEACE permettrait d'agir sur les institutions européennes - par exemple en déposant des plaintes auprès de la Cour de Justice Européenne -, de permettre des échanges d'information, et de préparer des actions communes (boycott, rédaction d'une charte écologique pour l'Europe)³⁵. Il est cependant difficile de concrétiser cette idée, en partie parce qu'elle fait double-emploi avec un projet commun aux écologistes français et allemands d'ouvrir un bureau d'information à Strasbourg. Il semble d'ailleurs que ce soit autour de cette structure franco-allemande que s'organisent finalement les mouvements écologistes et radicaux au début des années quatre-vingt³⁶.

Les mouvements associés s'attèlent dès lors à rédiger un texte commun, très général, appelant à développer les processus démocratiques à tous les niveaux de la société et à la mise en œuvre rapide des énergies renouvelables dans toute l'Europe³⁷. De fait, comme le souligne un texte plus tardif, cette coordination des partis verts et radicaux à l'échelle européenne n'a jamais fonctionné convenable-

32 Cependant, au cours de cette rencontre, l'action décidée de Brice LALONDE et de Marco PANELLA conduisent les Allemands à infléchir leur position.

33 *Ibid.* Lettre de Manfred Siebker (multiples destinataires). 21 juillet 1979.

34 *Ibidem.*

35 *Ibid.* Projet de bureau PEACE. S.d. [juillet 1979].

36 *Ibid.* Compte-rendu de la réunion PEACE. 9 février 1980.

37 *Ibid.* Texte commun des partis écologistes et radicaux réunis à Strasbourg. 14-15 mars 1981.

ment, par manque de temps et d'intérêt pour une entreprise qui ne parvenait pas à surmonter de profondes divergences entre les partis impliqués³⁸.

C'est pourquoi les écologistes belges proposent au début de l'année 1983 une coordination composée uniquement des partis écologistes, excluant donc les partis radicaux, ce qui donne lieu à une vive controverse avec les Grünen, très attachés à l'époque à ne pas se couper des partis gauchistes et alternatifs. Des négociations, parfois tendues, se poursuivent durant le congrès constitutif des Verts européens à Liège (31 mars-1er avril 1984)³⁹. Les désaccords se cristallisent autour d'une éventuelle intégration du GPA (Groen Progressief Akkoord), coalition hollandaise des écologistes et des alternatifs, aux Verts Européens, ce qu'exigent Grünen. La situation est d'autant plus délicate que ces derniers, du fait du système de financement des partis politiques en République Fédérale d'Allemagne, disposent alors d'un budget beaucoup plus confortable que leurs homologues européens. Or, les Allemands avaient déjà promis aux Français un prêt absolument nécessaire pour qu'ils puissent participer aux européennes de 1984. Les Verts se trouvent alors dans une situation difficile car ils seraient partisans d'une structure uniquement composée de partis écologistes mais, dans le même temps, ils ne peuvent se permettre de rompre avec les Grünen. Finalement, le 17 avril 1984, après d'intenses négociations, les Verts acceptent in extremis un apparemment public avec les Hollandais du GPA en échange d'une garantie de 450 000 DM apportée par Die Grünen. Néanmoins, progressivement, les partis radicaux sont écartés de cette structure : l'européanisation de l'écologisme implique également une homogénéisation des positions.

38 Ibid. Raymond YANS, Rudi WINZEN, « Note sur les Verts européens », 24 octobre 1984.

39 MV. Fonds Les Verts. Carton « 109 ». Compte-rendu d'Yves Cochet « Relations avec les partis verts européens depuis le congrès de Liège (31 mars - 1er avril) ». 20 avril 1984. L'ensemble des informations qui suivent sont tirées de ce document.

Conclusion

À partir des réseaux militants qui émergent dès le début des années soixante-dix, grâce également à la réflexion des intellectuels d'Ecoropa, les écologistes commencent à penser l'Europe et à proposer une alternative à la construction institutionnelle telle qu'elle s'élabore alors. Ce processus d'européanisation est autant intellectuel que programmatique et organisationnel. Il permet l'enrichissement du projet de société écologique mais conduit également, par la confrontation des idées des différents mouvements, à préciser ce que doit être l'écologisme. La mise en place des Verts européens se traduit ainsi par une uniformisation relative des programmes et des structures des partis écologistes sur le continent.



Affiche du premier congrès des Verts Européens, le 31 mars 1984 - © coll. Etopia.

DE LA GUEULE OUVERTE À LA REVUE SILENCE

Le rôle des médias dans l'avancée de la pensée écologiste en France

→ MICHEL BERNARD

Journaliste à la revue Silence¹

Les revues écologistes ont eu un rôle essentiel dans la diffusion de l'écologie et dans la mise en réseau de ses acteurs. Dès le début des années 1970, de très nombreux débats s'y sont tenus, permettant d'avancer de nouvelles idées et de présenter de nouvelles pratiques. Exemples avec deux revues écologistes françaises qui couvrent les 40 dernières années.

Avant de se concentrer sur ces revues, il est important de souligner que les précurseurs de l'écologie apparaissent bien plus tôt dans notre histoire, par exemple : le mot « écologie » est créé en 1866 (Ernst Haeckel), la notion de permaculture en 1910, la théorie sur le pic pétrolier en 1956 (Marion King Hubbert), l'alerte sur les dangers des pesticides en 1962 (Rachel Carson), les risques de surpopulation en 1968 (Paul Ehrlich), l'impossibilité d'avoir une croissance infinie en 1972 (Club de Rome)... Les grandes associations environnementales naissent progressivement : WWF (1961), Nature & Progrès (1964), Les Amis de la Terre (1969), Greenpeace (1971)... L'écologie devient

¹ 9, rue Dumenge, 69317 Lyon cedex 04, www.revuesilence.net

de plus en plus politique au cours des années 1970. Les premiers partis verts voient le jour à la fin de la décennie².

Du côté des médias, la première revue d'importance est *The Ecologist* dont le premier numéro paraît en juillet 1970 en Grande-Bretagne. En France, Pierre Fournier est dessinateur dans *Hara-Kiri*, revue anticonformiste née en 1960 à l'initiative de François Cavanna et de Georges Bernier (Professeur Choron). Celle-ci est interdite en 1969 et change de nom et de forme pour devenir *Charlie-Hebdo*. Pierre Fournier y coordonne alors la page « environnement ». Elle aura un écho plus important après les événements de mai 68, les mouvements du « retour à la terre » et d'expériences communautaires prenant de l'ampleur. Quant au contexte dans lequel ces revues vont émerger, il faut rappeler qu'en 1972, les premières menaces sur le pétrole permettent au gouvernement français de justifier le lancement d'un programme nucléaire (« 200 centrales en l'an 2000 »). C'est aussi l'annonce de l'extension du camp militaire du Larzac, c'est encore la lutte contre la militarisation de la société avec les objecteurs de conscience et les insoumis... Bref, tout ce contexte permettra l'émergence d'une presse particulière, anticonformiste, libertaire et écologiste.

Les initiateurs de la *Gueule ouverte*

Pierre Fournier évoque ces événements avec rage et une page par semaine ne lui suffit plus. Il demande à Bernier et Cavanna, une aide pour lancer un supplément mensuel qui sera entièrement consacré aux questions d'écologie politique. Installé en Savoie (France), il va commencer par recruter des militants autour de lui pour constituer une équipe de rédaction... ce qui explique la présence de très nombreuses personnes de la région Rhône-Alpes. Dans les premiers numéros, on retrouve des personnes comme Isabelle Monin-Cabut, Philippe Lebreton, Roger Bernard, Arthur et des dessinateurs venant

² En 2012, la revue *Silence* a publié aux éditions Le Passager clandestin *L'écologie en 600 dates* qui présente les grandes étapes du mouvement et ses influences.

de *Charlie-Hebdo* comme *Gébé*, Cabu, Reiser (qui y développe sa « chronique de l'énergie solaire »), Willem, Wolinski, Hugot... Certains suivront l'aventure de bout en bout, d'autres non (plus d'informations biographiques sur toutes ces personnalités dans l'encart). Les premiers numéros sont publiés dans un grand format, sur 48 pages. Ils sont placés en kiosque et les ventes sont tout de suite importantes : 70 000 exemplaires pour le premier numéro. Hélas, Pierre Fournier, né en 1937, meurt d'une crise cardiaque le 15 février 1973 après la publication du 4e numéro. En 1974, la revue devient indépendante des Éditions du square (*Hara-Kiri*, *Charlie-Mensuel*) et devient hebdomadaire.



Revue issue des collections du centre d'archives d'Étopia - Mars 1974

Parallèlement, en 1972, le *Nouvel observateur* lance *Le Sauvage* d'abord en supplément (200 000 exemplaires pour le 1er numéro) puis de manière indépendante à partir de 1973. Beaucoup plus sage que la *Gueule ouverte*, on y retrouve des membres des Amis de la Terre, souvent issus du Parti Socialiste Unifié, proche du PS (avec Laurent Samuel, Alain Hervé, Ghislain Nicaise). *Le Sauvage* diffusera autour de 25 000 exemplaires jusqu'en 1979. Il réapparaît sous forme d'un site internet en 2011³.

Un événement a un impact fondamental sur la vie de ces revues. Le 31 juillet 1977, la manifestation contre la construction du surgénérateur « Superphénix » dégénère (un mort, une centaine de blessés dont une dizaine graves, plusieurs arrestations pour 60 000 manifestants). Le mouvement écologiste est traumatisé. *La Gueule Ouverte* est prise à partie. Cette revue a en effet animé un long débat sur la violence de l'État contre les manifestants et ses prises de positions ont souvent été assez tranchées. Cependant, l'énorme onde de choc qui a suivi cette manifestation l'a fragilisé et ses ventes ont baissées. Par ricochet, une autre revue *Combat-Non-violent* animée par un collectif qui vit en communauté à La Clayette (Saône-et-Loire) est aussi en position fragile. Du fait de personnes communes entre les deux revues, il ne reste plus que la solution de la fusion. Elle s'opère à la fin de l'année 1977. Cependant, les positions de *La Gueule Ouverte* sont maintenues puisque dès 1978, le sous-titre « combat non-violent » disparaît. Mais le déclin est amorcé et le dernier numéro (n°314) sort le 29 mai 1980.

Il ne reste alors qu'une revue écologiste d'ampleur nationale : *Ecologie Infos*, animée par Jean-Luc Burgunder⁴, mais sa diffusion est beaucoup moins visible que la *Gueule Ouverte*. *Ecologie-Infos* est née de l'Agence de presse Réhabilitation écologique (APRE) en

.....
3 Alain Hervé a aujourd'hui une chronique dans *L'Écologiste*, version française de *The Ecologist* qui paraît à partir de 2000.

4 Militant des Verts, il est vice-président EELV de la région Centre de 1998 à 2010, aujourd'hui président d'EELV-Centre.

1970. Elle essaie de faire circuler les infos écologistes sous forme d'un bulletin hebdomadaire. Ce bulletin se transforme en revue en 1979 et durera jusqu'en 1992.

L'affirmation d'une écologie politique indépendante

Comment va se structurer l'écologie politique en France au début des années 1980 ? En 1981, se tiennent à Lyon, les Assises de l'écologie pour désigner un candidat aux élections présidentielles. En 1979, s'est constitué le Mouvement d'écologie politique (MEP) qui soutient alors la candidature de Philippe Lebreton. Une deuxième structure, initiée par des proches des Amis de la Terre a lancé la Confédération écologique, qui se nationale et plus décentralisée. Elle présente plusieurs candidatures : Brice Lalonde et Yves Cochet. Enfin, un troisième collège réunit les « diversitaires », les groupes écolos de base qui ne souhaitent pas un mouvement national et qui souhaitent des alliances ponctuelles pour les élections (ce troisième groupe dialogue via le bulletin de l'APRE). C'est Brice Lalonde qui sera candidat, provoquant ensuite une crise chez les Amis de la Terre : ceux qui veulent faire de la politique rejoindront la Confédération écologique, les Amis de la Terre se recentrant sur l'activité associative.

En 1982, le MEP devient les Verts-Parti, la Confédération devient Les Verts-Confédération. Les deux fusionnent pour donner les Verts en 1984.

Mais revenons un peu en arrière, en 1981, l'arrivée du PS au pouvoir marque un tournant pour le mouvement écolo. Une partie des militants, comme Isabelle Cabut estime que l'écologie est une partie du socialisme⁵. *Le Sauvage* s'arrête. D'autres pensent que l'écologie est un nouveau paradigme et ne peut être représentée par le socialisme : ce sont les questions sociales qui sont au sein de l'écologie et non

⁵ Fin 1981, Isabelle Cabut, ancienne directrice de publication de la *Gueule Ouverte*, annonce dans une tribune dans *Le Monde* qu'elle rejoint le Parti socialiste.

l'inverse. Ce débat aura un impact très important, de nombreuses autres revues écologistes ou alternatives ne survivront pas à l'alternance gauche-droite : *Antirouille*⁶, *Le Pont* (revue d'écologie pratique), *Le Pigeon Voyageur* (revue d'écologie pratique et poétique)...

La revue Silence

En 1976, pour préparer les mobilisations contre Superphénix, surgénérateur situé à mi-chemin entre Lyon et Genève, un « groupe écologiste de la Doua » voit le jour sur le campus universitaire de la Doua (Université Lyon 1, sciences). Originalité de la structure, elle est mixte « enseignants-étudiants ». En 1979 et 1980, le groupe publie 13 exemplaires d'une revue diffusée uniquement sur le campus, *Poing noir* (tirage à 700 exemplaires). Le groupe est si actif que lors des élections de 1981, quand la revue *L'Étudiant* publie une carte de France des tendances politiques des universités, l'Université Lyon I est la seule à être classée « verte ».

En 1981, Michel Bernard co-organise une marche antinucléaire entre Superphénix et Paris, marche qui se déroule pendant trois semaines au printemps 1982. Cette marche est très mal couverte par les médias dominants, bien qu'il y ait 5000 marcheurs à la dernière étape, et peu par les médias militants quasi-inexistants au niveau national. Plusieurs participants à la marche, dont Michel Bernard, débattent de cette absence des médias et un contact est pris avec *Ecologie-infos* pour faire un supplément Rhône-Alpes. Les rédacteurs de celle-ci proposent de faire un numéro spécial mais refusent un supplément régulier. Ils décident alors de lancer une revue régionale, c'est ainsi que naît *Silence* en octobre 1982. Le titre est choisi par contre-pied à la *Gueule Ouverte* et pour la rime avec non-violence.

.....
⁶ Y écrivait notamment Jean-Luc Bennahmias, futur secrétaire national des Verts, aujourd'hui député européen au Modem.

La revue bimensuelle commence sans un seul soutien financier et est tirée à 700 exemplaires. Elle va croître progressivement jusqu'en 1986 (2000 exemplaires). L'épuisement gagne l'équipe bénévole et provoque un arrêt de la publication de neuf mois. L'équipe décide alors de faire évoluer la publication vers un mensuel et d'étendre la diffusion sur l'ensemble du territoire français. Le premier employé est engagé et l'informatisation est en cours. Michel Bernard sera engagé comme journaliste en 1992. La revue atteindra une diffusion de 7000 exemplaires (dont 4900 abonnés) en 2008.

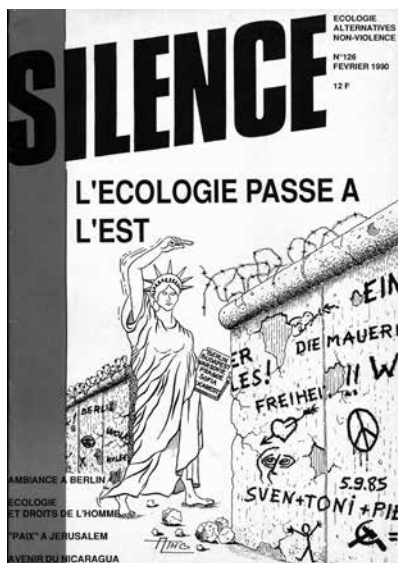
Aujourd'hui, après 400 numéros parus, elle compte 5 salariés (deux journalistes, deux administratifs et un maquettiste), fonctionne en grande partie en autogestion, avec salaire identique pour tous (SMIC + 30 %) et diffuse entre 5500 et 6000 exemplaires. Elle n'est toujours pas diffusée en kiosque. De fait, elle est devenue la plus ancienne revue d'écologie politique en français.

Quels sont les points de comparaison ?

Du temps de la *Gueule Ouverte*, il fallait posséder un important capital pour pouvoir lancer un titre. Ce sont les réseaux de Georges Bernier qui ont permis de lancer *Hara-Kiri* et ensuite la *Gueule Ouverte*. Le choix est pris d'être disponible en kiosque et entraîne donc un tirage de 20.000 à 25.000 exemplaires. La ligne éditoriale se veut lieu de débat, ce qui est très novateur à une époque où l'on commence tout juste à parler d'écologie politique.

Les initiateurs de *Silence*, de leur côté, ont créé la Maison de l'écologie de Lyon, un magasin surtout, à l'origine spécialisé dans le papier recyclé, dont les rentrées permettent l'engagement des premiers salariés du périodique. Ils ont toujours refusé la diffusion en kiosque afin d'éviter l'énorme gaspillage de papier. Une autre différence est à souligner, *Silence* émerge dans le monde éditorial

au même moment que les Verts sur la scène politique. Par contre, refusant chacune la publicité dans leurs colonnes, les options politiques sont assez proches : écologisme libertaire, antimilitarisme, antinucléaire, féminisme, anticapitalisme, changement du bas vers le haut, autonomie, soutien aux alternatives concrètes... avec une différence notable : l'affirmation de la non-violence à *Silence*, qui de ce fait la rapproche plus de *Combat-non-violent*. On remarque que les positionnements des différentes lignes éditoriales sur la question de la violence sont fondamentaux pour les lecteurs, voire pour la pérennité de ces publications.



Revue issue des collections du centre d'archives d'Étopia - Février 1990

Sur la forme, *Silence* n'a jamais bénéficié de « grands noms » que ce soit pour les textes ou pour les illustrations, même si certaines signatures de la *Gueule Ouverte* sont apparues à l'occasion ou si certains auteurs écrivent de temps en temps dans la revue (Serge

Latouche, Agnès Sinai, Susan George, Yves Cochet, Pierre Rabhi, Isabelle Stengers, Aurélien Boutaud, etc.). Il n'en reste pas moins que *Silence* a assuré une certaine continuité alors qu'à plusieurs reprises l'écologie politique disparaissait des grands médias et de la scène politique. *Silence* a été précurseur de multiples débats. Voici un aperçu des thèmes qui ont été mis en exergue : *comment sortir du nucléaire en évitant les grands projets capitalistiques autour des renouvelables ?*, la promotion de *l'autonomie et de la réduction du temps de travail* (1983 puis hors-série en 1995), les *monnaies alternatives* (1987, puis un hors série en 1998), la critique du *développement* (depuis 1988), l'importance du *changement climatique* (avec un hors-série dès 1990), la promotion de la *décroissance* (avec des articles dès 1988, un dossier en 1993, un livre en 2006), l'opposition aux *OGM* (dès 1994), les risques de la *téléphonie mobile* (dès 1996), le rôle confus de *l'action humanitaire/militaire* (1996), la dénonciation des *dérives sociales de l'agriculture bio* (depuis 1999), la critique de la *malbouffe* avec un dépliant anti McDo diffusé à plus de 100 000 exemplaires (1999), alerter sur les *conséquences sociales du développement de l'informatique* (à partir de 2000) puis sur la consommation d'énergie que provoque internet (2012), mise en garde contre les dérives des initiatives de *micro-finances* (depuis 2001), critique du concept flou du *commerce équitable* (2003)... La revue *Silence* a initié le premier *camp-action climat* (en 2009 à Notre-Dame-des-Landes) et est à l'origine de l'importation du mouvement des *Villes en transition* en France (traduction du *Manuel de transition* en 2010), et a lancé une critique des mouvements *slow* (2013).

Comme la *Gueule Ouverte*, *Silence* relaie les grandes campagnes en cours comme actuellement la lutte de Notre-Dame-des-Landes ou l'opposition à l'exploitation des gaz de schiste. Tous ces exemples démontrent l'engagement de la revue et l'acuité de ses analyses.

Qu'est ce qui différencie ces deux publications ?

La *Gueule Ouverte* a eu une influence majeure pendant quelques années (1972 à 1977) puis a décliné rapidement pour s'arrêter au bout de seulement 8 ans. Elle est devenue et reste encore aujourd'hui un mythe dans la mouvance écologiste.

Silence a eu une influence modeste, mais est montée régulièrement en puissance depuis maintenant plus de 30 ans. Hélas, depuis la *Gueule Ouverte*, il n'y a plus eu d'hebdomadaire écologiste en kiosque. Le seul hebdo français où l'on peut trouver une ouverture écologiste est *Politis*.

Une histoire qui reste à écrire

A plusieurs reprises, *Silence* a publié un annuaire de la presse alternative (2000, 2002, 2004) recensant près de 400 titres différents. L'arrivée de la micro-informatique a favorisé la multiplication des titres avec de gros tirages (comme *La Maison écologique* qui flirte avec les 100 000 exemplaires) et de très modestes. Les archives de la revue *Silence* ont participé pour une part à l'importante exposition *50 ans de presse alternative à Lyon et dans sa région* réalisée par le CEDRATS⁷ et les Archives municipales de Lyon, début 2013.

Actuellement, il existe très peu d'études universitaires sur le sujet à notre connaissance. Pour des revues anciennes comme la *Gueule Ouverte*, il y a urgence si l'on veut réaliser des entretiens avec les fondateurs. L'analyse des thèmes développés dans ces revues, les personnalités ayant collaboré avec celles-ci, l'influence de ces périodiques sur les militants écologistes et environnementaux, voilà déjà quelques pistes de recherches qui ne demandent qu'à être approfondies...

.....
⁷ Le CEDRATS, Centre de ressources sur les alternatives sociales, 27, montée Saint-Sébastien, 69001 Lyon, est dépositaire des archives de *Silence*.

Signalons enfin que l'ensemble des archives de *Silence* ainsi que la collection de la *Gueule Ouverte* sont conservées par le CEDRATS qui est un centre de documentation militant sur l'histoire de l'écologie politique et des alternatives en France. Celui-ci, localisé à Lyon, accueille des fonds militants de diverses origines : les archives de la revue *Silence*, une partie du fonds d'Economie et Humanisme, de Peuples Solidaires et bien d'autres. Ils répertorient actuellement environ 3000 titres de revues (soit environ 50 000 numéros différents), depuis la feuille de chou du groupe local écolo lambda à la *Gueule Ouverte* et bien d'autres. On y trouve aussi 15 000 livres.

Signalons également que Le CEDRATS collabore avec le centre d'archives d'Etopia notamment au sein du réseau international des archives de l'écologie – IEAN⁸.



Revue issue des collections du centre d'archives d'Etopia - Mai 1975

8 Voir à ce propos l'article de Szymon Zareba : « Les archives de l'écologie passent par un réseau international. L'exemple de l'IEAN. » p. 93.

Encart Biographique

Les signatures au début de la Gueule ouverte

- **Isabelle Monin-Cabut** (1937-2012) compagne du dessinateur Cabu, sera directrice de publication suite à la disparition de Michel Fournier, jusqu'au dernier numéro paru en 1980.
- **Philippe Lebreton** (né en 1933), fondateur de la FRAPNA, Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature en 1966, biologiste, s'associe à **Roger Bernard** (né en 1927) physicien, pour écrire ensemble *les chroniques du Pr Mollo-Mollo* (n°1 à 14) puis signent ensuite *Diogène* du nom d'un groupe plus élargi de réflexion sur l'écologie où se retrouvent par exemple des personnes comme Antoine Waechter, Brice Lalonde, Solange Fernex... Les deux participeront à la naissance des Verts dans les années 1980.
- **Arthur** (Henri Montant, 1939-2010), l'un des rares journalistes de formation, est cofondateur de la **Gueule Ouverte** où il écrira pendant toute la durée de la revue. Il lancera à l'occasion de la guerre du Golfe *La Grosse Bertha* (1991-1992). Il tiendra une chronique dans les années 2000 dans le mensuel *CQFD* (revue née en 2003) ou encore dans *Siné-Hebdo* (2008-2011).
- **Jean Pignero** (1904-2005), instituteur et animateur depuis 1962 d'une petite revue antinucléaire : *APRI* (Association pour la protection contre les rayonnements ionisants) qui critique aussi bien la bombe nucléaire que les réacteurs nucléaires).
- **Bernard Charbonneau** (1910-1996) a écrit des textes écologiques dès les années 1930.
- **Etienne Prémilieu**, physicien nucléaire lyonnais qui conteste le lancement de la construction de la centrale de Bugey et qui sera ensuite très actif dans la lutte contre le surgénérateur

Superphénix. Il participe au lancement de la revue des opposants *Superpholix* (1976-1984).

- **Patrick Font** (né en 1940), instituteur, écrira sur les tendances communautaires avant de devenir célèbre comme chansonnier avec Philippe Val (aujourd'hui à la tête de *France Inter* après avoir dirigé le nouveau *Charlie-Hebdo*).
- **Pierre Samuel** (1921-2009), mathématicien, un des fondateurs des Amis de la Terre en France.
- **Laurent Samuel**, fils de Pierre, journaliste, aujourd'hui vice-président de l'association des journalistes et écrivains pour la nature et l'écologie (JNE), secrétaire du Réseau mémoire de l'environnement (RME).
- **Christian Delorme** (né en 1950) écrit sur l'ethnocide des indiens et deviendra ensuite le « prêtre des Minguettes ». Il fera une grève de la faim en 1981 pour demander la suppression de la double peine pour les délinquants immigrés. Il participe au lancement d'*Alternatives non-violentes* en 1973, revue qui existe toujours et dans laquelle écrit Guillaume Gamblin, le deuxième journaliste de Silence.

Autres noms relevés dans les premiers numéros

- Pierre Clément (n°8) lance un débat sur scientisme et écologie, biologiste proche de Lebreton.
- Jean-Pierre Andrevon (n°8), (né en 1937) écrivain de science-fiction
- Claude Aubert (n°8) (né en 1936) lancera en 1980 *Les quatre saisons du jardinage* et les éditions *Terre Vivante* autour des questions de l'agriculture biologique.
- Danielle Fournier, la femme de Pierre, signe un entretien avec Ivan Illich (n°9)

- Jean-Marc Carité (n°10) fait une tribune libre. Il est le fondateur des éditions *Utopies*.
- Jean-Paul Lambert (n°21) militera beaucoup pour le distributisme.
- Françoise d'Eaubonne (n°24) (1920-2005) lancera la théorie de l'écoféminisme.
- Georges Didier (n°24), psychanalyste, est par ailleurs le directeur de publication de *Combat non-violent*. Cette revue fusionnera avec la *Gueule Ouverte* en 1977. Georges Didier lancera ensuite la revue *REEL* qui traitera des liens entre écologie et psychanalyse pendant une dizaine d'années.
- Régis Pluchet (né en 1949) participera de 1977 à la revue coopérative *L'Impatient* (puis *Alternative-Santé*).

Il serait intéressant de relever tous les contributeurs et de suivre ensuite leur engagement politique des années 1980 à aujourd'hui.

Et les revues chez Etopia... ?

De son côté, Etopia dispose d'une importante collection de revues environnementales. Il s'agit ici de périodiques publiés par nombre d'associations environnementales belges ou étrangères qui ont été constitués progressivement, en plus de trente ans d'activités du Centre de documentation. Ces revues ont fait l'objet d'un inventaire détaillé. Dernièrement, la collection s'est enrichie de revues essentielles pour appréhender l'émergence de la mouvance environnementale comme les revues *Survie*, *Silence* et *La Gueule Ouverte* notamment. La collection comporte quelque 175 titres différents dont *Incidence*, *Espace-Vie*, *L'Homme et l'oiseau*, *Environnement et technologie*, *Tribune de l'eau*, *BioFuture*, *Nature et Progrès*, *Demain le monde*, *Le Monde autrement et d'autres mondes*, *L'écologiste*, *Environnement*, *La feuille de chou des Amis de la Terre*, etc.

À côté de cette collection, signalons également les collections des périodiques réalisés par le parti Ecolo et ses nombreuses régionales et locales. Là aussi, l'exploitation de ces sources permettra aux chercheurs d'étudier les thèmes portés par les écologistes belges depuis la création du parti, les actions menées et l'évolution de la communication.

Pour consulter ces sources : Etopia, centre d'archives privées
Avenue de Marlagne, 52 – 5000 Namur – archidoc@etopia.be

SILENCE

ÉCOLOGIE - ALTERNATIVES - NON-VIOLENCE - JUIN 87 - N°93 - 10 F

SOMMAIRE

- Page 2 : VECU
Maison bioclimatique
- Page 3 : EDITORIAL
La France des Caddies
- Page 4 : ENVIRONNEMENT
L'Auto obligatoire
Les gaz d'échappements
- Page 10 : ALTERNATIVES
Les voitures solaires
- Page 14 : SANTE
Que faut-il te dire ?
- Page 15 : ATOMES
L'irradiation des aliments
- Page 18 : ATOMES
La mobilisation du 20 juin
- Page 20 : LANGUES
Espéranto et écologie
- Page 21 : TIERS-MONDE
Changer d'assiette
- Page 23 : SOCIAL
Un concert anti-chômage
- Page 24 : INSECTICIDES
La dianétique

LA BAGNOLISATION

Pages 4 à 13



PARIS : 20 JUIN
POUR UN AVENIR SANS NUCLEAIRE

Page 18

Revue issue des collections du centre d'archives d'Étopia - Juin 87

1969-1978 : DE TIHANGE À ANDENNE

L'émergence des antinucléaires en Belgique francophone

→ ADRIEN MOONS¹

a terminé son Master en Histoire à finalité
Archives et Documents à l'Université
Libre de Bruxelles en 2012.

En 1969, les ingénieurs belges entament la construction des deux premières centrales nucléaires du pays : l'une en Flandre, à Doel, l'autre en Wallonie, à Tihange. Le nucléaire est alors présenté comme l'énergie de l'avenir et ces travaux ne suscitent aucune controverse ni aucune animosité. Neuf ans plus tard, le 1er octobre 1978, une consultation populaire à Andenne, concernant la possible construction d'une centrale sur le territoire de la ville, voit le triomphe des opposants au projet. Les promoteurs du nucléaire sont ébranlés ; le développement de l'énergie en Belgique se voit brutalement freiné. Comment, en une décennie, le nucléaire s'est-il vu diabolisé au sein de la population belge et qui sont les acteurs de cette première « ère antinucléaire » dans la partie francophone du pays ?

La Belgique, comme l'ensemble des pays occidentaux, entretient depuis toujours un rapport ambigu avec l'énergie nucléaire. Si le nucléaire militaire a suscité les plus vives craintes dès 1945, la contes-

¹ Il est l'auteur d'un mémoire intitulé : « 1969-1978 : de Tihange à Andenne, la perception de l'énergie nucléaire en Belgique francophone et l'émergence des premiers groupes antinucléaires »

tation pacifiste a été rapidement relayée à travers toute la planète². Le nucléaire dit « civil » a quant à lui longtemps été présenté comme la solution idéale aux problèmes énergétiques rencontrés par la Belgique. Propre, sûr, économique, capable d'assurer l'indépendance énergétique du pays ; tels sont les arguments martelés par le lobby pro-nucléaire directement après la guerre. Plusieurs institutions de recherche voient le jour durant les années cinquante et à Mol, le développement de premiers réacteurs nucléaires se déploie avec succès, favorisant l'idée d'une collaboration franco-belge pour la construction de centrales nucléaires au milieu des années soixante. Ce projet aboutit en 1967 à la mise en activité de la centrale de Chooz, village français proche de la frontière belge. La centrale, cogérée par les deux pays, est alors une des plus puissantes au monde...

Très vite, le succès de cette entreprise favorise le développement de deux projets de centrales nucléaires en Belgique, à Doel et à Tihange³. Les chantiers débutent en 1969 et s'achèvent en 1974-1975. Au milieu des années septante, le nucléaire est plus que jamais présenté comme l'énergie du futur, en Belgique comme partout en Europe. De plus, le choc pétrolier de 1973 a considérablement solidifié l'argument de l'indépendance énergétique ; il faut être paré à toute éventualité et trouver une véritable alternative au pétrole. Le nucléaire est partout : dans les universités, dans les médias, dans les boîtes aux lettres de tous les citoyens. Les « campagnes d'information » menées par les promoteurs de l'énergie nucléaire (essentiellement, le groupe Electrobél (sic), par l'entremise de sa filiale Intercom, gestionnaire des centrales nucléaires belges) sont constantes et ne rencontrent que peu d'opposition dans un premier temps⁴.

2 A ce titre, il convient de citer l'impressionnant travail en trois volumes de l'historien américain LAWRENCE S. WITNER, analysant l'histoire du mouvement pacifiste sur toute la planète depuis les années 1940 à nos jours : WITNER L. S., *The Struggle against the Bomb*, Stanford, Stanford University Press, 1993-2003.

3 Un troisième site en bordure de mer, à Zeebrugge, avait été initialement retenu, mais le projet n'a jamais abouti. VAN DEN NOORTGATE G., *La Belgique nucléaire*, Bruxelles, Luc Pire, 1996, p. 96.

4 Durant toutes les années septante, les responsables d'Intercom se montreront très présents dans les médias, utilisant notamment la publicité pour produits électroménagers afin de valoriser les bienfaits de l'énergie nucléaire.

Le nucléaire civil sans opposition

Pourquoi la construction de la centrale de Tihange fait-elle si peu l'événement et ne suscite-t-elle aucune contestation en 1969 ? L'énergie nucléaire bénéficie alors d'un contexte favorable. La croyance dans le progrès et dans les nouvelles technologies demeure toujours très forte à la fin des golden sixties. Le nucléaire est perçu par certains comme l'élément qui donnera une nouvelle impulsion économique à des secteurs en difficulté en Belgique. Mais surtout, le débat sur cette énergie est extrêmement restreint. Paul Lannoye, physicien, pionnier de la lutte antinucléaire belge, fondateur d'Ecolo et parlementaire européen de 1989 à 2004, parle d'une situation de « non-information, de non-débat »⁵. Le nucléaire est imposé, sans véritable travail de réflexion, et les pro-nucléaires enterrent toute velléité contraire à leur projet grâce à d'enthousiasmantes promesses de développement économique faites aux habitants de Tihange et de la région hutoise toute entière⁶.

De plus, à la fin des années soixante, le mouvement écologiste et par extension antinucléaire n'est que balbutiant en Europe et aux Etats-Unis. Le mouvement « Friends of the Earth » - Les Amis de la Terre ne naît qu'en 1969 et Greenpeace en 1971⁷. La prise de conscience écologique est rare dans l'esprit de la population. L'après-mai 68, les idéaux nés de cette époque et l'émergence d'une nouvelle génération de personnalités de gauche engagées dans des milieux très divers vont néanmoins provoquer un premier déclic. En Belgique, au tout début des années septante, la réflexion critique envers le nucléaire n'est cependant réalisée que par quelques scientifiques et divers groupes marginaux. Essentiellement, l'A.P.R.I. (Association

5 Entretien avec Paul Lannoye. Namur, Maison de l'Ecologie, 17 avril 2012.

6 L'association Inter-Environnement Wallonie dénoncera quelques années plus tard ces mensonges : « Le nucléaire – ce qu'ils ont dit en 1960 (allait sauver la région hutoise, allait faire baisser le prix du kw, non polluant) ; ce qu'il en est en 1977 (un désert économique, on va relever les tarifs, de plus en plus de cancers et des tas de questions sans réponse au sujet de notre santé) ». *Environnement*, bimestriel de Inter-Environnement Wallonie, n°2, 15 mars 1977, p. 18.

7 L'association Friends of the earth se développe néanmoins rapidement, avec des sections en Europe dès 1970. RÜDIG W., *Anti-nuclear movements : A world survey of opposition to nuclear energy*, Harlow, Longman Current Affairs, 1990, p. 303-304.

de Protection contre les Rayonnements Ionisants) qui poursuit un objectif d'information scientifique avant tout et Survie Belgique, mouvement social alternatif fondé par un ex-militaire, Maurice André, luttant contre toute forme d'atteinte à l'environnement (ce mouvement deviendra politique par après, mais demeurera toujours très confidentiel en-dehors de son combat face au nucléaire).

Figures de proue du mouvement antinucléaire : Démocratie Nouvelle et Les Amis de la Terre

La lutte antinucléaire en Belgique francophone prend son véritable envol en deux temps. D'abord, en 1973, grâce à la création entre autres par Paul Lannoye à Namur du mouvement Démocratie Nouvelle (1973-1976). Ancien membre du Rassemblement Wallon, Paul Lannoye développe son propre mouvement dans un but politique ; il vise « la construction d'une nouvelle Wallonie dans une Europe fédérale », proposant aux citoyens une « troisième voie », autre que le libéralisme ou l'étatisme⁸. Une nouvelle donne politique donc, qui préfigure déjà d'une certaine manière le futur parti Ecolo (qui ne sera fondé que sept ans plus tard). Dès le départ, Paul Lannoye et ses collaborateurs s'en prennent aux promoteurs de l'énergie nucléaire. Ce combat demeurera l'un des plus importants du Mouvement tout au long de son existence. La contestation antinucléaire est alors dans l'air du temps et se fait de plus en plus vive en Europe ; en 1974, aux élections présidentielles françaises, René Dumont se présente comme candidat écologiste, faisant ainsi entrer l'écologie en politique comme dans les médias les plus importants. En Belgique, les membres de Démocratie Nouvelle se présentent aux élections législatives de 1974 et aux élections communales de 1976. Le résultat est quelque peu anecdotique⁹, mais ces événements donnent néanmoins au mouve-

8 LANNOYE P., *Communisme ou capitalisme ? La fausse alternative*, in *Démocratie Nouvelle*, n°0, Juin-Juillet 1974, p. 2.

9 Aux élections de 1976, la liste à laquelle participe Démocratie Nouvelle, « Combat pour l'écologie et l'autogestion », recueille moins de 2% des voix et n'obtient donc aucun élu. *Elections communales 1976*, in *Le Soir*, 12 octobre 1976, p. 7.

ment écologiste et antinucléaire belge un début de structure solide qui lui permet d'être peu à peu pris au sérieux par la presse ainsi que par le monde politique.

Démocratie Nouvelle se fonde par la suite dans le nouveau mouvement des « Amis de la Terre Belgique », fondé en 1976. La fondation de la section belge de ce mouvement international est l'un des grands tournants de la lutte antinucléaire dans notre pays, notamment car elle concrétise tout l'apport du grand frère français, aussi bien au niveau des moyens structurels qu'au niveau idéologique. Jusqu'alors, en dépit de quelques regroupements lors de manifestations, par exemple, le mouvement antinucléaire demeure particulièrement éclaté en Belgique francophone. Mais tous, de Démocratie Nouvelle à l'A.P.R.I. en passant par des jeunes militants de tous bords, ont le regard tourné vers la France, où la lutte antinucléaire prend de l'ampleur. Les publications de journaux militants tels que *La Gueule Ouverte* ou le bulletin des Amis de la Terre France font office de véritable source d'information sur le nucléaire et ses dangers pour les militants belges francophones.

Les Amis de la Terre Belgique regroupe des personnalités de tous les mouvements antinucléaires belges francophones existants, parmi lesquels Paul Lannoye, Jean Liénard (déjà membre de la section française), Georges Trussart (Démocratie Nouvelle), Michèle Beaujean (A.P.R.I.)... Une des caractéristiques les plus importantes du mouvement réside dans le fait qu'il est explicitement formé autour de l'objectif antinucléaire. Le premier grand combat des Amis de la Terre est celui de l'opposition à la construction d'une nouvelle centrale à Tihange. Le groupe se montre immédiatement très actif : il utilise les médias, organise des conférences de presse, en appelle à la justice pour dénoncer les manquements d'Intercom dans certains dossiers, organise des manifestations. Cependant, même si l'on peut clairement observer une avancée, le mouvement peine à mobiliser la population. Le 26 mars 1977 à Huy, une manifestation

appelée « Halte au nucléaire ! », organisée par les Amis de la Terre, Inter-Environnement Wallonie et divers groupes locaux, rassemble mille cinq cents personnes¹⁰. Un succès pour la Belgique mais une paille en comparaison des rassemblements français et allemands qui regroupent à la même époque des dizaines de milliers de personnes.

Psychose du nucléaire : le symbole d'Andenne

Néanmoins, il est un fait que la présence médiatique de la contestation antinucléaire, en Belgique ou ailleurs, soulève de nombreuses questions parmi la population. Parallèlement aux activités de ces mouvements, de plus en plus de scientifiques et journalistes remettent en question l'idéologie pro-nucléaire, mettant en lumière ses errances et ses faux-semblants. Les grands médias, tels que la R.T.B. ou des journaux comme *Le Soir* et *Le Peuple* entre autres, donnent une tribune aux arguments des antinucléaires. En réaction, Intercom intensifie sa présence médiatique par l'intermédiaire de Robert Van den Damme, son directeur, ingénieur civil et professeur à l'U.L.B. Bien que tous regrettent l'absence de véritable débat parlementaire sur le sujet, le débat médiatique, lui, est enclenché dès 1975, année où le gouvernement nomme une Commission d'Evaluation en Matière d'Energie Nucléaire, dite Commission des Sages, en réaction aux questions de plus en plus pressantes du monde scientifique¹¹.

Ce contexte général suscite donc peu à peu une réelle crainte vis-à-vis du nucléaire. Aussi, lorsqu'il devient clair au milieu des années septante qu'Intercom projette une vaste propagation des sites nucléaires en Belgique, la population ainsi que ses représentants politiques accueillent ce projet avec scepticisme. A Andenne, en 1969, le conseil communal avait signé une convention avec Intercom, octroyant des terrains à la société, qui n'avait jamais caché ses inten-

.....
¹⁰ Belgique : les silences de Huy, in *Pour*, n°148, du 30 mars au 5 avril 1977, p. 13.

¹¹ Une « commission des sages » a 6 mois pour évaluer les dangers du nucléaire, in *Le Soir*, 25 mars 1975, p. 2.

tions d'y construire à terme une centrale de grande puissance¹². La donne changera après le bouleversement territorial provoqué par le remaniement des communes belges quelques années plus tard. Cela provoquera l'arrivée au pouvoir des socialistes et du bourgmestre Claude Eerdeken. Durant plusieurs années, sous la pression des écologistes et des environnementalistes, très présents sur le terrain, le conseil communal semble retarder l'échéance. Finalement, en 1978, une consultation populaire (appelée « référendum », bien que dans les faits, elle n'ait pas de pouvoir décisionnel) est fixée à la date du 1er octobre. Il s'agit pour les habitants de la commune de voter pour ou contre l'implantation d'une centrale nucléaire à Andenne. La mise en place de cette consultation représente un événement pour la Belgique, où les référendums demeurent encore aujourd'hui explicitement interdits par la Constitution.

Pendant une année, les antinucléaires de tous bords mènent une campagne tenace en faveur du « non » à Andenne. Le front « anti » peut être divisé en deux groupes : d'une part, les écologistes, principalement représentés par les Amis de la Terre ; d'autre part, les pouvoirs communaux et Inter-Environnement, représentés par leur groupement local. Jusqu'alors, Claude Eerdeken et les échevins d'Andenne étaient vivement critiqués par les écologistes pour leur manque d'implication. Le bourgmestre Eerdeken parle encore aujourd'hui, concernant les Amis de la Terre, d'un groupe « un peu sectaire », hostile au nucléaire par principe. Il tient à mettre une barrière entre eux et les responsables communaux, se battant avant tout pour le bien-être d'Andenne et contre une localisation jugée inopportune pour un site nucléaire¹³. Jean Liénard explique ce rejet des écologistes par l'implication politique évidente des Amis de la Terre, perçue comme une menace par les politiciens¹⁴. La société Intercom, de son côté, constatant rapidement que la population s'est

12 LIBOIS R., *Andenne : il y aura un référendum*, in *La Feuille de Chou (biologique)*, n°3, Novembre 1977, p. 8.

13 Entretien avec Claude Eerdeken. Andenne, Hôtel de Ville, 1er juin 2012. A propos du site réservé par Intercom, Claude Eerdeken parle d'un lieu « abominablement mal choisi [...] Ces terrains destinés au nucléaire se trouvent à trois cent mètres, à vol d'oiseau, de la piscine communale et à six cent mètres de l'Hôtel de Ville ».

14 Entretien avec Jean Liénard. Namur, Centre ETOPIA, 18 avril 2012.

retournée contre elle, se prononce contre le référendum lui-même, jugeant que les citoyens ne pourront de toute manière avoir aucune influence sur la décision future.

Sans parler d'événement national, le référendum se trouve néanmoins rapidement sous le feu des projecteurs. La presse en parle abondamment, tandis que la R.T.B. y consacre plusieurs émissions¹⁵. Divers rassemblements, débats publics, conférences sont organisés. Au début du mois de septembre, les antinucléaires et les politiciens de la région font front commun pour la première fois, unis par le même objectif. Au final, le triomphe sera total, avec près de 84% de « non » à la centrale. Cette mobilisation court-circuite les projets des électriciens, qui tempéreront quelques années, envisageant d'autres possibilités, avant de définitivement renoncer à toute exploitation nucléaire à Andenne suite au drame de Tchernobyl en 1986.

Un mouvement politique et scientifique

En neuf ans, le nucléaire civil et le danger qu'il représente est devenu un sujet de préoccupation important pour la population belge. Or, nous nous trouvons dans un contexte où aucun grand incident causé par une centrale ne s'est encore produit (ou tout du moins, n'a été révélé¹⁶) ; l'incident de Three Mile Island aux Etats-Unis n'arrivera qu'en mars 1979. Le rejet du nucléaire se fait donc essentiellement sur des bases scientifiques et écologiques. Le mouvement antinucléaire se caractérise d'ailleurs par la forte présence de scientifiques à l'avant-plan, et ce dans tous les groupes qui s'attaquent au lobby nucléaire, avançant des arguments techniques sur les dangers de la radioactivité. La population, alertée par diverses remises en cause de la sûreté des centrales¹⁷, craint qu'on lui cache les informations

.....
15 Notamment le reportage en deux parties intitulé « Chroniques d'un référendum », dans l'émission « A Suivre », diffusé le 29 septembre et le 6 octobre 1978, soit avant et après le déroulement du référendum.

16 L'accident nucléaire de Kychtym, en U.R.S.S., qui s'est produit en 1957, demeurait à l'époque encore un secret pour le grand public en U.R.S.S. comme en Occident.

17 Les Amis de la Terre alertent l'opinion publique et les médias dès qu'un dysfonctionnement apparaît dans l'in-

nécessaires à la bonne compréhension du système nucléaire. La « propagande » pro-nucléaire, parfois maladroite et peut-être trop décalée de la réalité (Intercom réfutant absolument toute possibilité de déclenchement du moindre incident dans une centrale, ce qui est très vite contredit par les faits), ne réussit paradoxalement qu'à accentuer ce phénomène de désamour du nucléaire.

Mais sans doute plus que dans l'efficacité directe de l'action des antinucléaires belges, les raisons de la modification de la perception de l'énergie nucléaire au cours des années septante doivent se rechercher principalement dans des « événements » annexes. Au-delà des réels succès des écologistes dans plusieurs pays d'Europe, le contexte de crise économique participe également au doute généralisé envers les institutions, favorisant la recherche de solutions alternatives, telle que la voie écologiste. Certains politiciens, constatant cet état de fait, se mêlent alors du « dossier nucléaire ». Le « référendum » d'Andenne symbolise cette réalité : la victoire antinucléaire a été rendue possible tant par l'implication décisive du conseil communal de la Ville, mais évidemment aussi par le travail des antinucléaires. Le parti Ecolo, fondé en 1980, doit une grande partie de sa base aux efforts du mouvement antinucléaire ; nombre de ses fondateurs sont issus des Amis de la Terre Belgique, qui, à la fin des années septante, aura véritablement fait émerger l'écologie politique de l'obscurité. L'énergie nucléaire est depuis devenue le sujet d'un débat permanent. Bien qu'il soit regrettable de constater que les arguments n'aient pas toujours beaucoup évolué (les événements récents concernant la fiabilité des centrales en activité en Belgique ont mis en avant des débats et questions étonnamment proches de ce qu'on pouvait lire et entendre au cours des années septante), ces luttes de la première heure auront permis à la population belge d'être particulièrement

dustrie nucléaire. En janvier 1978, ils révèlent qu'un accident s'est produit à Tihange, ayant pour conséquence la contamination de dizaines de travailleurs; Intercom condamnera les exagérations des Amis de la Terre, mais ne pourra nier avoir volontairement dissimulé cet incident. PONCIN J., *L'incident nucléaire de Tihange révèle les carences de contrôle*, in *Le Soir*, 27 janvier 1978, p. 1, 8.

sensibilisée aux problématiques énergétiques et environnementales décisives concernant l'industrie nucléaire.

Sources

La réalisation du mémoire qui a servi de base à ce texte doit énormément aux archives du Centre ETOPIA. Les collections de périodiques des mouvements écologistes (ou apparentés) des années septante, tels que *La Feuille de Chou* (Les Amis de la Terre), *Démocratie Nouvelle*, ou encore *Survie Universelle* (Survie Belgique) ont permis de réellement construire l'historique de chacun de ces groupes. Les fonds d'archives des différents mouvements disponibles à ETOPIA furent également sources d'informations diverses très utiles concernant l'histoire politique de l'écologie en Belgique.

Parmi les autres sources utilisées, citons également l'apport précieux des archives communales de la Ville d'Andenne concernant le référendum de 1978, ainsi que celui des archives audiovisuelles de la R.T.B., témoignages éclairants sur la perception médiatique de l'énergie nucléaire au cours des décennies. Enfin, je voudrais encore remercier messieurs Claude Eerdeken, Paul Lannoye et Jean Liénard d'avoir accepté de partager leurs souvenirs de cette époque mouvementée.



Affiche de *Démocratie Nouvelle* appelant à manifester le 13 septembre 1978 à Andenne contre la construction de la centrale nucléaire – © coll. Etopia.

JALONS POUR L'HISTOIRE DU SECRÉTARIAT FÉDÉRAL D'ECOLO *(Et sa composition depuis 1980)*

→ ANGELA CAMBONI

Assistante du centre de documentation
depuis 1993 et assistante du centre
d'archives Etopia depuis 2004.

→ ANNETTE HENDRICK

Archiviste d'Ecolo de 2000 à 2006,
Archiviste associée Etopia ensuite

AVEC LA COLLABORATION DE:

→ ROALD WYCKMANS¹

Coordinateur du Bureau du Conseil
de fédération d'Ecolo

Qu'il s'agisse pour les chercheurs d'étudier le parti Ecolo, son histoire et ses choix, ou qu'il s'agisse pour ses acteurs d'en porter le projet politique, il est important d'en comprendre l'organisation. L'une des clés de voûte de celui-ci, à côté des Assemblées générales et du Conseil de fédération, est le Secrétariat fédéral ou la Co-Présidence. Les auteurs de cet article ont jeté les bases, parfois fort arides, de l'histoire de cette instance d'Ecolo en partant des archives qui ont fait récemment l'objet d'un classement et d'un inventaire².

1 Angela Camboni est la véritable mémoire du centre d'archives et de documentation. Elle a particulièrement travaillé, en collaboration avec Roald Wyckmans, à établir une liste des secrétaires fédéraux (SF) depuis les débuts du mouvement. Annette Hendrick a également collaboré à la finalisation de cette liste, en partant notamment du fonds d'archives traité par ses soins en 2012.

2 HENDRICK Annette & BRION René, Secrétariat fédéral Ecolo (1977-2012). Inventaire Etopia, Mai 2012.

Le parti Ecolo existe depuis un peu plus de trente ans. Si l'on y ajoute les années de « germination », les premières tentatives électorales des écologistes, on peut parler d'environ quatre décennies de présence sur le terrain politique. Cela peut sembler court. Et pourtant, lorsqu'on fait appel à la mémoire des acteurs, très vite on est confronté à un problème de « trous », d'imprécisions. Qui pourrait en effet se souvenir du nom de tous les secrétaires fédéraux d'Ecolo depuis les débuts du mouvement ? Personne sans doute. Surtout si l'on tient compte du fait qu'ils étaient cinq, sept et même, durant les premières années, neuf à assumer la fonction. Et que l'équipe des secrétaires fédéraux était à l'époque renouvelée chaque année.

Heureusement, il y a les archives. Chez Ecolo, d'aucuns se sont souciés dès le début de conserver les traces de leurs actions. Puis le parti lui-même a décidé d'organiser la gestion de ses documents, et d'en assurer le traitement ainsi que la conservation. Grâce à cette conscience et cette volonté de mémoire, il est aujourd'hui possible de retracer les grandes lignes de l'histoire du parti et de ses instances.

Il en va ainsi de l'histoire du Secrétariat fédéral Ecolo, devenu co-Présidence en 2007. Les lignes qui suivent sont le résultat des recherches menées depuis des années dans les différents fonds d'archives conservés au centre de documentation et d'archives d'Étopia, et spécialement dans celui du Secrétariat fédéral, qui a été traité et inventorié en 2012. En particulier, la liste des Secrétaires fédéraux est l'aboutissement d'un travail mené de front au fil des ans par le centre de documentation et d'archives ainsi que le BCF.

Petite histoire de l'un des piliers de l'organisation d'Ecolo

Fin 1979, soucieux de coordonner leur action, les écologistes ayant déjà présenté des listes aux élections législatives, communales ou provinciales depuis 1974, et surtout aux européennes de juin 1979,

décident de créer une structure permanente appelée Bureau provisoire. Elle est destinée « à assumer l'organisation pratique du mouvement (trésorerie, secrétariat, contact, presse, publicité) ; à préparer les propositions d'organisation fédérale du mouvement ; à établir des contacts extérieurs et à mettre sur pied un congrès d'ouverture avec un thème précis.»³ Ce Bureau organisera aussi les rencontres au cours desquelles les écologistes jetteront les bases du mouvement.

Lors des assemblées constitutives d'Opheylissem et de Huy organisées en mars 1980, il est décidé de maintenir cette structure permanente indispensable à la gestion du mouvement. On l'appelle désormais « Secrétariat fédéral d'Ecolo », ou plus couramment « SF », ses missions sont définies et consignées par écrit dès la première version des statuts.⁴

Ses missions, son fonctionnement

Le Secrétariat fédéral se voit attribuer des missions de gestion, de coordination et de direction du parti. Ces différentes missions sont décrites en ces termes : « assurer la gestion administrative du mouvement au plan fédéral (trésorerie, liste des membres, convocations des Assemblées⁵ et des Conseils de fédération, coordination du travail des commissions), assurer le suivi de l'information vers les Groupes régionaux (via les secrétariats régionaux), prendre toute décision urgente soit de sa propre initiative, soit sur proposition d'une Commission ou d'un Groupe régional (...) »⁶. Ces missions vont se diversifier et augmenter au fil du temps et au gré du développement du parti. Dès avril 1982 par exemple, on confie en plus au Secrétariat fédéral le « suivi journalier de la conjoncture politique nationale et régionale (...) »⁷.

3 Voir compte-rendu de la réunion Ecolo de Namur du 20 juillet 1979 (notamment dans les papiers de Pierre Vannieuwenhoven et dans ceux de Georges Trussart).

4 Version 1 des statuts des 8 et 29 mars 1980.

5 Au départ, le SF présidait les réunions du Conseil de fédération. En mai 1986, il est décidé que c'est l'un des membres du Bureau du Conseil de fédération qui devra présider désormais.

6 Version 1 des statuts des 8 et 29 mars 1980.

7 Avec inscription de cette modification aux statuts de janvier 1983.

Trente ans plus tard, l'ensemble de ces missions sont confirmées dans la 30e version des statuts⁸ : «assurer la direction quotidienne du parti et, sans préjudice des compétences du Conseil de fédération, prendre toute décision à cette fin ; avoir une compétence générale d'initiative en matière de politiques externe et interne, assumer la fonction de porte-parole ou déléguer celle-ci, en fonction des moments et des dossiers, et organiser l'expression extérieure du parti (...), veiller, en collaboration avec les chefs de groupe, à la coordination et au bon fonctionnement des Groupes parlementaires, avoir autorité sur l'ensemble de l'administration centrale d'Ecolo, engager le personnel nécessaire (...)».

La confiance placée dans le SF doit cependant s'assortir d'un nécessaire contrôle. Dès le départ, il est prévu que le Secrétariat fédéral soit responsable devant le Conseil de fédération et l'Assemblée générale. En outre, le Conseil de fédération peut à tout moment retirer sa confiance à l'un ou plusieurs des secrétaires fédéraux ; dans ce cas ou en cas de démission de l'un des secrétaires, il peut désigner un ou des remplaçants intérimaires. En 1994, une Assemblée générale (AG) précise le statut des réunions provoquées à l'initiative du SF⁹.

Ainsi, chaque semaine, le Secrétariat fédéral se réunit à heures fixes, avec les membres écolos qui le souhaitent, en particulier les mandataires : ce sera le « Secrétariat fédéral élargi » (SFE) se réunissant les vendredis soirs jusqu'en 1999, pour permettre aux membres du parti d'assister à la réunion. Il se transforme en MPM¹⁰ (Mouvement-Parlementaires-Ministres) durant la première participation d'Ecolo aux majorités gouvernementales en 1999, en ne réunissant

8 Dans la version 30 des statuts de mars 2012.

9 AG de Namur en 1994. Voir dans l'inventaire du SF la partie réservée aux instances et spécialement la rubrique consacrée aux réunions du SF/ SFE.

10 Le MPM est l'instance rassemblant les représentants des trois pôles d'action du parti dont il faut coordonner le travail : les Ministres, les chefs de groupes parlementaires et le secrétariat fédéral, représentant le Mouvement. Les réunions se tiennent le lundi matin. Les réunions du SFE sont maintenues les vendredis soirs, mais elles sont « allégées », les réunions du MPM étant désormais le siège principal des débats et des prises de décisions. Puis en 2003, le MPM se transforme en Bureau politique en s'élargissant à tous les parlementaires et à des cooptés. Il a lieu désormais le lundi matin, est accessible aux permanents et aux membres et remplace complètement le SFE.

plus que les ministres et chefs de groupes parlementaires autour du SF. A partir de 2004, cette réunion se transforme en Bureau politique, rassemblant tous les parlementaires et ouverte aux membres, le lundi matin.

Autonome sur le plan de son fonctionnement interne, le SF peut déléguer des responsabilités à ses membres dans les limites de ses compétences. C'est ainsi qu'il crée des instances spécifiques comme le Secrétariat fédéral du lundi en 1993 (SFL), devenu le Secrétariat fédéral de gestion (SFG) en 1998, ou encore le Comité de Coordination Générale (COCOGE) créé pour décharger les réunions du Secrétariat fédéral de la constitution du budget à partir de 2000.

Sa composition, son statut

Comme on peut le voir dans la liste qui suit, au départ, le Secrétariat fédéral se compose de 5 membres effectifs, tous bénévoles, élus – et c'est là un point important - individuellement par le Congrès (Assemblée générale). Ce nombre de 5 secrétaires fédéraux évolue au fil du temps. On passe à 9 membres effectifs lors de l'Assemblée de 1981¹¹. Ils sont alors élus pour un an et, dans la mesure du possible, ils doivent être issus des différentes sous-régions de Wallonie et de Bruxelles. Mais il n'est pas simple de présider en si grand nombre. Très vite, ceux qui exercent cette fonction souhaitent réduire le nombre de secrétaires fédéraux et professionnaliser la fonction. Il faudra environ dix ans pour faire adopter ce principe à l'ensemble des membres.



.....
11 Mais apparemment, ce nombre est seulement inscrit aux statuts en janvier 1983. C'est en effet dans les statuts de janvier 1983 qu'on trouve que le Conseil de fédération devra choisir parmi les 9 membres « trois porte-parole officiels du mouvement pour une durée d'un an ».

Dès 1985, les secrétaires fédéraux proposent la création de postes de « conseillers politiques », professionnels eux ; mais ils ne sont pas entendus. Lors de l'AG de 1986¹², le SF propose à l'Assemblée générale de réduire le nombre de secrétaires fédéraux à 3 et de professionnaliser le mandat. Le chiffre 3 n'est pas retenu mais l'Assemblée décide de ramener le nombre de secrétaires fédéraux à 5 comme aux débuts du mouvement, et ceux-ci doivent nécessairement représenter au moins quatre régionales différentes¹³. Plus tard en 1986, on ajoute que l'équipe du Secrétariat fédéral devra compter un membre au moins appartenant à la régionale de Bruxelles.¹⁴ En 1989, une nouvelle révision des statuts prévoit que « la fonction de Secrétaire fédéral



peut être une fonction à temps plein ou partiel et rémunérée comme telle par le Mouvement »¹⁵. L'idée débattue à ce moment était de prévoir la rémunération de trois Secrétaires fédéraux. Pratiquement, seulement deux Secrétaires fédéraux seront rémunérés jusqu'en 1992.¹⁶ Cette année-là, un nouveau projet de réforme statutaire prévoyant la professionnalisation du Secrétariat fédéral et sa réduction à trois membres échoue lui aussi¹⁷.

Il faut attendre l'Assemblée générale de Huy-Burdinne des 22 et 23 janvier 1994 pour que le Secrétariat fédéral puisse enfin se professionnaliser et devenir une véritable direction, en se faisant élire en équipe par un vote majoritaire de l'Assemblée générale, et non plus individuellement : « Le SF sera désormais constitué uniquement de permanents, au nombre de trois, issus de trois régionales

12 Dans la résolution Dardenne/Defeyt.

13 AG de février 1986 à Louvain-La-Neuve, in *Ecolo-info*, 8 mars 1986.

14 Voir les statuts d'octobre 1987, dans *Ecolo-Infos Spécial*, supplément au n°81.

15 Statuts mis à jour suite à l'AG du 26 novembre 1989.

16 Marcel Cheron et Jacky Moraël sont les deux premiers SF rémunérés. (Daniel BURNOTTE et Pascale TOUSSAINT, *Ecolo : un système de pensée et une recherche de fonctionnement collectif démocratique*, UCL, 1998, 235 p. et annexes, p.200.) Mais déjà en octobre 1982, Rudi Winzen parle de la divergence d'opinion entre les membres Ecolo sur une éventuelle rémunération de la fonction de secrétaire fédéral.

17 Réunion interne du 10 mai 1992 à Tournai (Voir Daniel BURNOTTE et Pascale TOUSSAINT, *Ibid.*, p.204)

différentes dont un est d'office bruxellois. La durée du mandat est portée à quatre ans, renouvelable une fois, pour s'aligner sur la durée des mandats parlementaires [fédéraux]. En outre, la mixité est rendue obligatoire ».¹⁸

Cette formule d'un Secrétariat fédéral tricéphale est appliquée pendant plus de 10 ans avant que le parti évolue vers une direction à deux têtes. La décision d'élire une équipe se composant seulement de deux co-Présidents (nouvelle appellation) formant le Secrétariat fédéral et d'un Administrateur général est prise en 2005¹⁹ ; elle est appliquée en novembre 2007. Signalons encore que le mandat de co-Président ne peut être cumulé avec aucun autre mandat, sauf pour certains mandats pouvant entrer dans l'application de l'article 132 des statuts, par dérogation accordée aux 2/3 des voix par le Conseil de Fédération.



Remarquons que cette instance a énormément évolué depuis la fin des années 1970. Les multiples transformations qui ont jalonné son histoire sont particulièrement intéressantes. Elles nous donnent d'ores et déjà certaines clefs pour aborder l'histoire du parti Ecolo. La liste qui suit offre par ailleurs d'autres perspectives à ces évolutions. Nous espérons que ce matériau précieux ainsi que tous les autres que recèle le centre d'archives susciteront un grand intérêt. Ils permettent un important éventail de recherches. Peu d'archives de structures politiques offrent de telles possibilités d'analyses dans des domaines aussi divers que l'histoire, les sciences politiques, la sociologie et bien d'autres...



.....
¹⁸ Révision des statuts de janvier 1994 (version 12 d'avril 1994).
¹⁹ Voir version 26 des statuts (décembre 2005).

En résumé

Il y a une grande évolution dans l'histoire de cette instance et la plupart de ces changements sont apportés lors des AG. En 1980, ils étaient 5 ; en 1981, l'AG en élit 9, en 1982 elle décide de désigner 3 porte-parole parmi ceux-ci ; en avril 1985, l'AG en élit 7 ; en 1986, on en nomme 5 ; à partir de 1989, l'AG décide que le mandat des SF sera de 2 ans et elle en choisit 5 dont 2 sont rémunérés ; en 1994, le nombre de SF passe à 3 se présentant en équipe (dont 1 Bruxellois, au moins une femme) et pour un mandat de 4 ans ; en 2003 l'équipe se compose de 3 SF dont un est d'emblée dévolu à un rôle de gestion ; en 2007, l'AG élit une équipe de 2 co-présidents (l'administrateur général ne fait dorénavant plus partie de l'équipe). *Les personnes désignées comme porte-parole du parti entre 1982 et 1988 sont indiquées en italiques dans la liste. Les commentaires sont inscrits sous les dates et le nom des personnes.*

Les Secrétariats fédéraux d'Ecolo de la création du parti à mars 2012

La liste qui suit consiste en une présentation des secrétaires fédéraux et des équipes, dans l'ordre chronologique des élections. La réalisation de cette liste se base sur des recherches dans les archives des Secrétaires Fédéraux (SF) et du Secrétariat Fédéral Elargit (SFE) et dans les archives des Assemblées Générales (AG), sur les notes de Pascale Toussaint (permanente au Bureau du Conseil de Fédération d'octobre 1990 à fin 2003), sur les recherches de Roald Wyckmans (coordonnateur du BCF) et d'Angela Camboni (assistante documentaliste/archiviste du centre d'archives étopia depuis 1993). La liste est quasiment complète et tous les noms ont été vérifiés.

1979 JUILLET	José Delory, Henri Hoffait, Paul Lannoye, Marte Pierquin et Robert Van Wassenhoven
Création d'une structure d'intervention politique permanente pour le Mouvement Ecolo nommée « Bureau provisoire »	
1980 MARS	Paul Lannoye, Philippe Defeyt, Jean-François Lecocq, Henri Hoffait et Robert Van Wassenhoven
Début 1981, il semble que Jean-Luc Roland remplace Jean-François Lecocq	
1981 AVRIL	
On ne connaît pas le nom de ces secrétaires. Mais probablement qu'une partie au moins des secrétaires élus en 1980 continuent à assurer la fonction en 1981. A ce jour, nous ne disposons pas d'une trace écrite fiable nous permettant de donner le nom de ces 9 secrétaires.	
1982 AVRIL	Olivier Bribosia, Philippe Defeyt, Georges Dutry, Luc Karkan, Paul Lannoye, Georges Minguet, Marthe Pierquin, Jacques Vranken et Rudi Winzen

1983 AVRIL	<i>Olivier Bribosia</i> , Daniel Comblin, <i>Philippe Defeyt</i> , Pierre Denis, <i>Paul Lannoye</i> , Éric Picard, Marthe Pierquin, Rudi Winzen et Louis Wyckmans
1984 MAI	Olivier Bribosia, Rudy Winzen, Louis Wyckmans, <i>Cécile Delbascourt</i> , <i>Fabrice Lantair</i> , Frédéric Janssens, <i>Michel Somville</i> Au Conseil de Fédération (CF) de juillet, élection de 2 SF non élus à l'AG de mai : Benoît Labaye et Jean-Luc Roland
1985 AVRIL	<i>Cécile Delbascourt</i> , Frédéric Janssens, Michel Somville, <i>Paul Lannoye</i> , Philippe Defeyt, <i>Myriam Keenens</i> et Jacques Preumont
1986 FÉVRIER	Frédéric Janssens, Myriam Keenens, <i>Jean-Pierre Viseur</i> Le CF d'avril désigne 1 des 2 secrétaires manquants : Jean-Claude Sadoine (une seule candidature)
1986 MAI	<i>Jacky Morael</i> , <i>Paul Lannoye</i> , Martine Dardenne, <i>Jean-Claude Sadoine</i> et Daniel Comblin
1986 DÉCEMBRE	Martine Dardenne, Daniel Comblin, <i>Paul Lannoye</i> , <i>Jacky Morael</i> et <i>Henri Simons</i> Au CF d'octobre 1987, désignation de Pierre Jonckheer , en remplacement de Henri Simons (qui remplace Jacques Preumont à la Chambre). CF janvier 1988 : remplacement de Paul Lannoye (sénateur coopté) par Georges Trussart (ad interim jusqu'à l'AG de mars 1988)
1988 MARS	<i>Martine Dardenne</i> , <i>Pierre Jonckheer</i> , <i>Jacky Morael</i> , Marie Nagy et Georges Trussart CF de juillet 1989 : remplacement de 2 SF devenus parlementaires à prévoir: Marie Nagy et Martine Dardenne ; CF d'août : choix de Marcel Cheron et Bruno Thiéry
1989 NOVEMBRE	Marcel Cheron, <i>Jacky Morael</i> , Claude Adriaen, Didier Paternotte et Salvatore Miraglia

1990 AVRIL	Marcel Cheron, Jacky Moraël, Claude Adriaen, Didier Paternotte et Salvatore Miraglia
	CF de décembre 1991 : remplacement de Marcel Cheron et Jacky Moraël , élus députés, par Daniel Burnotte et Vincent Decroly (ad interim jusqu'à l'AG de mai 1992)
1992 MAI	Daniel Burnotte, Vincent Decroly, Anne-Marie Latteur, Roland Libois
	AG de juin 1992, élection du 5ème : Gérard Lambert
	AG de juin 1993 : démission de Roland Libois remplacé par Denise Nélis
1994 JANVIER	Jacky Moraël, Isabelle Durant et Dany Josse
	CF février 1997 : remplacement de Dany Josse par Jean-Luc Roland
1998 MARS	Isabelle Durant, Jacky Moraël et Jean-Luc Roland
1999 NOVEMBRE	Philippe Defeyt, Brigitte Ernst et Jacques Bauduin
	Modification de l'équipe en juillet 2002 : Philippe Defeyt, Marc Hordies et Évelyne Huytebroeck (en remplacement de Brigitte Ernst et Jacques Bauduin), Démission de l'équipe après l'échec électoral du 18 mai 2003
2003 OCTOBRE	Jean-Michel Javaux, Évelyne Huytebroeck et Claude Brouir (dans le rôle d'administrateur général)
	Juillet 2004 : remplacement d' Évelyne Huytebroeck devenue ministre par Isabelle Durant
2007 octobre	Jean-Michel Javaux et Isabelle Durant (les secrétaires fédéraux deviennent des co-présidents)
	Novembre 2009 : remplacement d' Isabelle Durant (qui est devenue députée européenne) par Sarah Turine
2012 MARS	Olivier Deleuze et Emily Hoyos

QUELLES ARCHIVES POUR QUELLE GALAXIE VERTE ?

Premier bilan archivistique d'une recherche sur les origines d'Ecolo

→ BENOIT LECHAT

Coordinateur des publications à Etopia et auteur de
Ecolo, la démocratie comme projet. Histoire d'un
parti éco-citoyen (Tome 1 : 1970-1986), Etopia, 2013.
Rédacteur en chef du Green European Journal ¹

Par bien des côtés, le voyage à travers les archives de ce qu'on appelle désormais un peu par convention « la mouvance environnementale » belge s'assimile à la découverte de ces terres inconnues, du moins de l'homme occidental, jadis répertoriées sur les cartes du nouveau monde par les mots latins « hic sunt leones » (« ici se trouvent les lions »), désignant un monde sauvage, aussi fascinant qu'ignoré. Les explorateurs archivistiques ont beau être enthousiastes, patients et organisés, les terres nouvelles qu'ils sont appelés à répertorier résistent parfois longtemps à leurs emprises, tout simplement parce qu'il n'est pas aisé de définir de manière univoque ce que serait cette fameuse « mouvance environnementale », voire écologiste ou écologique... C'est du moins une première impression globale qui émane de mon petit parcours à travers l'histoire de la naissance de l'écologie politique en Belgique². Un parcours passionnant

¹ www.greeneuropeanjournal.eu

² LECHAT B., *Ecolo, la démocratie comme projet, Histoire d'un parti éco-citoyen, Tome 1, 1970-1986*, Etopia, Namur, 2013.

à maints égards que j'ai pu effectuer ces dernières années en bénéficiant des fruits du premier travail de conservation mené par le Centre d'archives privées Etopia. De ce parcours encore partiel et qui, je l'espère, suscitera de nouvelles vocations de recherche et de travail archivistique, je voudrais retenir provisoirement – et de manière très rapide – quelques questions.

1. Il n'est pas facile de définir le champ du travail archivistique de la galaxie verte. Sa constitution n'est pas encore achevée. Faut-il l'élargir à l'ensemble de l'histoire environnementale ?

L'histoire environnementale est une discipline en plein essor, pas seulement en Belgique, également au niveau global³. Les sources qu'elle utilise sont multiples et ne se laissent pas réduire à l'une ou l'autre catégorie de fonds. C'est un mélange d'histoire des hommes et de la nature, des relations entre les hommes et leurs environnements, qui nous en dit long sur l'écologie prise au sens le plus large, c'est-à-dire sur l'étude des interactions entre les sociétés humaines et les écosystèmes. L'histoire environnementale pourrait donc constituer une composante importante de l'écologie scientifique, dans son sens le plus élargi. Elle pourrait aussi alimenter une « écologie politique », au sens d'une approche théorique de choix établis par les humains dans leurs rapports avec leurs environnements, tout comme l'économie politique est l'étude des choix politiques en matière économique⁴. On pourrait donc commencer par se concentrer sur les acteurs (individuels ou collectifs) qui ont commencé à « problématiser » (politiser,

.....
³ RADKAU J., *Nature and Power, A global history of the environment*, Cambridge University Press, 2008.

⁴ C'est de Jouvenel qui à ma connaissance fut le premier à utiliser le concept d'écologie politique dans ce sens. Voir DE JOUVENEL B., *La Civilisation de puissance, De l'économie politique à l'écologie politique* (texte rédigé en 1957), Fayard 1976. Alain Lipietz a donné une explication très pédagogique de l'analogie entre l'économie politique et l'écologie politique (LPIETZ A., *Qu'est-ce que l'écologie politique ?*, Troisième édition, Les Petits Matins, Paris, 2012).

soumettre au débat, décrire...) ces rapports entre les humains et les sociétés.

2. Quelle période historique faut-il privilégier ?

Traditionnellement, la période des années 1970 est considérée comme un moment charnière dans la prise de conscience environnementale⁵. Mais en réalité, on se rend de plus en plus compte que bien avant la seconde moitié du XX^{ème} siècle, de nombreuses voix se sont fait entendre pour dénoncer l'impact de l'activité humaine sur l'environnement naturel et sur les conséquences négatives que cela pouvait avoir en retour pour les sociétés. Il y a eu de très nombreux précurseurs de la conscience écologique. Mais le problème, c'est qu'il n'est pas certain qu'on puisse établir de véritables liens de filiation entre leur travail et le type de mobilisation qu'a suscité le mouvement écologique à partir des années 1970. Une véritable généalogie de l'écologie politique ne devrait cependant pas les ignorer a priori, que du contraire.

3. Quel type d'acteurs faut-il étudier en priorité ?

Christoph Becker-Schaum, notre collègue allemand responsable du Centre d'Archives des Verts allemands (Grünes Gedächtnis) s'en sort un peu par une pirouette quand on l'interroge sur ses choix archivistiques relatifs aux nouveaux mouvements sociaux. Si on résume à l'extrême ses propos, il nous explique en substance que d'un point de vue « vert », il est un peu vain de se poser la question de savoir de quels « Nouveaux mouvements sociaux » il faut constituer la mémoire archivistique, dans la mesure où en Allemagne, le parti des Verts allemands est l'émanation politique directe de ces nouveaux mouvements sociaux. Indépendamment du fait qu'en Allemagne,

.....
⁵ RADKAU, *Die Ära der Ökologie, eine Weltgeschichte*, C.H.Beck, München, 2011.

le réseau des centres d'archives qui se consacrent à l'étude de ces mouvements est bien développé (ce qui n'est pas le cas en Belgique), il n'est cependant pas sûr du tout qu'on puisse établir une parfaite solution de continuité entre ces mouvements et les Verts.

C'est particulièrement vrai en Belgique francophone où il faut déployer une extrême méfiance par rapport à l'assertion selon laquelle, Ecolo serait l'émanation des nouveaux mouvements sociaux. Cette assertion est à la fois fausse et vraie. Elle est fausse dans la mesure où Ecolo n'a pas été créé par un ensemble de mouvements et d'organisations hétérogènes comme c'est clairement le cas des Verts allemands. Ainsi, la section belge des Amis de la Terre a bien joué un rôle central dans la création d'Ecolo, mais c'est bien la seule organisation de ce type qui émerge dans les années 1970 à y avoir directement contribué. Inter-Environnement et ses représentants n'ont, eux, pas explicitement contribué à la création du parti vert belge, comme ce fut le cas de la BBU (Bundesverband Bürgerinitiativen Umweltschutz – Fédération des initiatives citoyennes de protection de l'environnement) en RFA.

De surcroît, les associations environnementales comme Inter-Environnement ont, du moins, aux débuts d'Ecolo, servi de « repoussoir identitaire » à Ecolo. En qualifiant, les associations environnementales, d'« environnementalistes », les Amis de la Terre pouvaient affirmer leur identité « écologiste ». Les premières étaient un peu accusées d'être des « réformistes » voulant transformer le système productiviste à la marge, les secondes étaient présentées comme des « révolutionnaires » ayant, elles, une approche véritablement « globale ».

Mais l'affaire se complique encore à partir des années 1980 quand l'appartenance à des organisations comme Inter-Environnement ou toute autre forme d'engagement dans un mouvement social est fortement valorisé à Ecolo, notamment dans la mesure où elle per-

met de se faire accepter comme membre. C'est à ce moment là aussi qu'on commence à raconter à Ecolo, que le parti vert est l' « émanation des nouveaux mouvements sociaux », ce qui n'est donc que partiellement vrai. A l'époque, il y a aussi une série de cas célèbres de passages entre Inter-Environnement et Ecolo, comme celui de Jean-Luc Roland, par exemple, ou François Roelants du Vivier. Comme l'a bien exprimé Benoît Rihoux, il n'est pas facile de dire si Ecolo et les nouveaux mouvements sociaux, sont des « frères de sang ou des lointains cousins »⁶...

Mais que sont ces nouveaux mouvements sociaux ? Il y a des bibliothèques entières de sociologie et de science politique consacrées à cette question. Pourquoi la reposer aujourd'hui ? D'abord, parce qu'il semble que les valeurs post-matérialistes qui sous-tendent ces nouveaux mouvements, comme la participation citoyenne, la qualité de vie, l'importance accordée au milieu de vie – au sens large- et à l'échange de culture et de connaissances, le refus d'une approche sectorielle et purement technicienne (par exemple dans le domaine de la santé ou de l'enseignement), sont encore promises à un bel avenir au cours du XXIème siècle. Les partis verts comme Ecolo sont donc éminemment concernés par leur réalisation, même si les mouvements qui les ont historiquement portées sont aussi arrivés au terme d'une séquence historique et que la question de leur renouvellement/refondation est également posée, par exemple à travers l'émergence de nouveaux acteurs comme le mouvement de la transition, les groupes d'achats solidaires, la galaxie de la décroissance...

Ensuite, parce que concrètement, cette question peut nous aider à établir nos priorités archivistiques. Pour un centre d'archives comme celui d'Etopia, elle doit nous aider à établir un choix de nature quasiment « politique », dans la mesure où nous devons considérer comme structurante pour le passé et l'avenir du mouvement vert,

.....
6 RИHOUX B, *Ecolo et les «nouveaux mouvements sociaux» en Belgique francophone : frères de sang ou lointains cousins?*, Res Publica, , 37, 1995, 443/460.

les très nombreuses formes d'engagement qui sont basées sur les valeurs post-matérialistes que je viens d'évoquer...

Donc, pour répondre de manière provisoire à cette question, il me semble qu'un centre d'archives comme celui d'Étopia doit accorder une attention particulière aux Nouveaux Mouvements sociaux parce qu'ils sont porteurs de valeurs que les écologistes entendent déployer dans le champ politique et sociétal au cours de ce siècle. Et l'enjeu environnemental/écologique en constitue une des dimensions essentielles, mais ce n'est pas le seul ! Il importe aussi de le faire de manière ouverte, à la fois en les traitant de manière professionnelle, en permettant l'interaction entre chercheurs de disciplines et de champs d'intérêts différents, en interaction avec les associations.

4. Quelles pistes faudrait-il suivre en priorité pour avancer plus loin ?

Mon voyage à travers les sources de l'écologie politique me permet de penser qu'il y a encore un travail archivistique et historique à réaliser sur toute la période des années 1970. A partir des années 1980, nous disposons de presque toutes les sources nécessaires, mais avant cela il y a quelques « trous » importants. J'évoque tout d'abord, les priorités archivistiques (a), ensuite quelques pistes de recherches historiques (b) qui permettraient de les combler au moins partiellement.

A. Quelques priorités archivistiques :

- Il y a beaucoup d'informations et de documents manquants sur des mouvements comme Démocratie Nouvelle (PV de réunions, listes de membres, courriers internes...) et les Amis de la Terre Belgique. Des recherches pourraient encore être effectuées auprès

de certains de leurs membres fondateurs qui disposent assurément d'intéressants documents...

- Le même constat vaut pour Wallonie-Ecologie et les premières listes écologistes.
- De manière générale, il devient urgent d'agir pour tous les fonds qui concernent les années 1970. Certaines luttes emblématiques de cette époque n'ont pas encore, à ma connaissance, été beaucoup traitées, comme les luttes contre les villages de vacances, les projets d'autoroutes, les barrages...
- L'émergence du mouvement des Maisons médicales est aussi symptomatique d'une volonté de renouveler la pratique (trop technique et productiviste) de la médecine tout en développant une pratique autogestionnaire.
- L'apparition de l'alimentation bio en Belgique, le réseau des magasins bio, les producteurs bio en Belgique...
- Les premiers projets de développement d'énergies renouvelables en Belgique.

B. Pistes de recherches (liste totalement non-exhaustive)

- Il serait utile de voir comment la prise de conscience environnementale et écologique s'accélère dramatiquement dans la Belgique des années 1970, que ce soit dans le champ culturel, médiatique ou associatif. Des recherches pourraient être faites sur la presse de l'époque, les émissions de télévision (on pense par exemple à l'émission de la RTB, « ce pays est à vous », les festivals de l'époque (« le temps des cerises », par exemple). L'année européenne de la conservation de la nature (1970) a donné lieu à beaucoup d'événements et à la création d'une association comme le Groupement des Jeunes protecteurs de la Nature (GJPN)...

- Le journal Démocratie Nouvelle, les fonds des Amis de la Terre, d'IEW, pourraient aussi permettre de développer une typologie des différentes luttes engagées dans les années 1970 (moyens, objectifs, régions, impacts...).
- Il serait aussi intéressant de voir comment les partis traditionnels belges tentent d'intégrer cette émergence dans leurs discours et pratiques.
- La réception belge du rapport du Club de Rome et de la lettre de Mansholt, , à travers les médias, les associations, la vie économique, sociale et culturelle.
- Le rôle de la Belgique dans la constitution d'un mouvement environnemental européen.
- Le « mouvement communautaire » (les communautés) et l'émergence de l'écologie politique en Belgique dans les années 1970.
(...)

DERNIÈRE PUBLICATION D'ETOPIA



La démocratie et l'écologie ne sont pas seulement compatibles, elles sont indissociables. Telle est la proposition centrale d'Écolo, depuis sa création. Mais concilier la participation du plus grand nombre à la vie démocratique et le respect des écosystèmes est aussi un défi, voire un

pari. Ce livre raconte comment ce projet « éco-citoyen » est poursuivi par les écologistes wallons et bruxellois depuis les années 1970. Il montre comment, en le poursuivant, Ecolo a contribué aux transformations de la politique belge, autant qu'il a été lui-même transformé par son environnement sociétal. Cette double exigence démocratique et écologique explique aussi pourquoi, très loin de se cantonner à la défense de l'environnement, Ecolo a joué un rôle central dans les grands débats qui ont marqué l'histoire récente de la Belgique: le fédéralisme, la reconversion économique de la Wallonie, le renouvellement du modèle social belge, la société interculturelle, la construction européenne, la rénovation des moeurs politiques. Le récit détaillé et documenté qui est ici proposé ne se limite pas à la vie interne d'un parti novateur. Il reprend aussi quelques grandes questions centrales d'une actualité chaque jour plus brûlante. Ce premier tome aborde la genèse de son histoire depuis 1970 jusqu'en 1986.

PARTIE 4
LES ARCHIVES,
AU SERVICE
DE LA SOCIETE

AVONS-NOUS NOTRE AVENIR DERRIÈRE NOUS ?

L'histoire de l'environnement, hier, aujourd'hui, demain

→ ISABELLE PARMENTIER

Docteur en Histoire, Professeur, responsable du Pôle de l'histoire environnementale de l'Université de Namur (PolleN) et membre du Namur Groupe de Recherche Interdisciplinaire en Développement Durable (NaGRIDDD). Présidente du Groupe de contact du FNRS Histoire de l'environnement-Réseau interdisciplinaire (HEnRI). Membre du comité scientifique du centre d'archives d'Etopia.

*« Un politicien pense à la prochaine élection.
L'homme d'Etat, à la prochaine génération. »
James Freeman CLARKE*

Loin d'être un champ de recherche sur lequel travailleraient uniquement quelques savants isolés et animés d'un militantisme inassouvi, l'histoire de l'environnement est une discipline scientifique dynamique qui aujourd'hui rassemble sur tous les continents des centaines de chercheurs de haut niveau, menant des enquêtes approfondies et critiques, tant au niveau local que régional ou global. En quarante ans, cette discipline a acquis ses lettres de noblesse et fait maintenant l'objet d'une reconnaissance académique et institutionnelle. Elle attire toujours plus de chercheurs, de jeunes étudiants qui réalisent des mémoires de master ou des thèses de doctorat, et des chercheurs plus expérimentés qui se tournent vers ce terrain, dont on est encore loin d'avoir tout dit. De larges secteurs de notre

histoire environnementale restent encore à défricher, afin d'améliorer nos savoirs et d'orienter au mieux, en toute connaissance de cause, les politiques publiques d'aménagement du territoire et de développement durable.

Introduction

Longtemps, les cours d'histoire dispensés dans nos écoles primaires et secondaires, ainsi que ceux donnés dans l'enseignement supérieur, ont curieusement oublié un pan entier de l'évolution du monde : l'environnement. Aux leçons d'histoire politique, économique, sociale, religieuse et culturelle, ne venait guère se joindre de cours d'histoire « environnementale ». Tout au plus évoquait-on, en Belgique, dans les deux premières années du secondaire, « l'histoire du milieu ». Dans le cours d'histoire proprement dite qui prenait sa suite, seules la question des ressources naturelles dans le cadre des défrichements médiévaux monastiques (et des fameux toponymes en « sart » qui en ont découlé : Rixensart, Sart-Eustache, etc.), et la révolution industrielle, soulignant la précocité de notre pays en matière d'exploitation houillère et l'émergence de bassins miniers tels que Liège, Charleroi ou le borinage, étaient à l'ordre du jour.

Or, force est de constater aujourd'hui que « l'environnement a une histoire »¹, tout à la fois dépendante et indépendante de l'histoire des hommes, et que cet entrelacs de relations entre les êtres humains et le milieu qui les entoure, fait de flux et reflux, donne un cadre de compréhension majeur de l'évolution du monde et mérite une place à part entière dans la réflexion intellectuelle et politique². C'est pourquoi on peut se réjouir qu'à présent l'histoire de l'environnement soit devenue un secteur de recherche et d'enseignement universitaire

.....
1 Cette expression est le titre d'une nouvelle collection entamée depuis 2010 chez Champ Vallon (France) et dirigée par G. Quenet. Voir également HUGHES J. D., *What is Environmental History?*, 2e éd., Cambridge-Malden, 2011.

2 Voir MOSLEY St., *The Environment in World History*, Londres, 2010.

unanimement reconnu, même si elle n'a pas encore pleinement la place qui lui revient – notamment dans l'enseignement secondaire.

1. Une discipline, des réseaux

Arrivée dans le sillage de disciplines telles que la géographie, l'histoire des techniques, l'histoire économique, l'histoire rurale ou l'histoire urbaine, l'histoire environnementale a peu à peu acquis une reconnaissance mondiale³. Peu importe que ses origines fassent débat, qu'elle soit née dans les années 1970 aux Etats-Unis, dans la mouvance de la *Wilderness*, ou, en Europe, qu'elle ait été présente, en germe, dans les œuvres de Lucien Febvre ou de Fernand Braudel, représentants de l'*Ecole des Annales* dans la première moitié du vingtième siècle, ou encore que l'histoire du climat ait été magistralement et de manière pionnière traitée par Emmanuel Le Roy Ladurie en France dans les années 1960, ses racines diverses et profondes ont à présent donné des résultats scientifiques non négligeables, qui se sont inscrits dans des formes organisées, structurées et institutionnalisées.

En effet, aux quatre coins du monde académique, les chercheurs se réclamant de cette discipline se sont regroupés en centres, associations, réseaux ou équipes de recherche, donnant à ce domaine une visibilité nouvelle et un pouvoir d'actions supérieur à ce qu'étaient capables de mettre en œuvre des chercheurs isolés, notamment en termes d'édition de revues, d'organisation de colloques de grande ampleur et autres événements scientifiques. Et la Belgique n'est pas restée sur le bord du chemin⁴.

3 Pour un tour d'horizon de la discipline et de sa naissance, voir : MCNEILL J.-R., *Observations on the nature and culture of environmental history*, dans *History and Theory*, t. 42, 2003, p. 5-43 ; WINIWARTER V., éd., *Environmental history in Europe from 1994 to 2004: enthusiasm and consolidation*, dans *Environment and History*, t. 10, fasc. 4, 2004, p. 501-530 ; LOCHER F. et QUENET G., *L'histoire environnementale : origines, enjeux et perspective d'un nouveau chantier*, dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 56, vol. 4, 2009, p. 7-38 ; MCNEILL J.R., *The State of the Field of Environmental History*, dans *Annual Review of Environment and Resources*, t. 35, 2010, p. 345-374.

4 Pour un panorama belge, voir : THOEN E., VERBRUGGEN Ch., VAN DER WINDT H. et GREEFS H., « *Ecologische geschiedenis* » : een discipline met oude wortels, vele takken en jonge vruchten, dans *Jaarboek voor Ecologische Geschiedenis*, t. 10, 2007, p. 1-22 ; THOEN E., et SOENS T., *L'histoire de l'environnement en Flandre. Origine et développement de la discipline, spécialement dans les universités de Gand et d'Anvers*, dans PAR-

Avant les années '70, il existait déjà aux États-Unis des associations de chercheurs sur des thématiques circonscrites telles que l'histoire des forêts. Mais c'est essentiellement avec la mise sur pied de l'*American Society for Environmental History* (ASEH), fondée en 1977 et qui tint son premier congrès en 1982 à l'Université d'Irvine, en Californie, que la dynamique institutionnelle de l'histoire de l'environnement allait être lancée quelques années plus tard, et, avec elle, la construction de réseaux. Il faudra néanmoins encore attendre la fin des années '90, et surtout cette dernière décennie, pour que les initiatives se multiplient. Parmi elles, on notera la création de réseaux multinationaux, comme l'*European Society for Environmental History* (ESEH) baptisée en 1999 et dont la première conférence eut lieu à St Andrews en 2001 ou la *Sociedad Latinoamericana y Caribeña de Historia Ambiental* (SOLCHA) (2006). À plus modeste échelle, des réseaux nationaux et régionaux furent également créés, tels que le *Réseau universitaire de chercheurs en histoire environnementale* (RUCHE) (2008), en France. D'autres ont aussi vu le jour, ciblés sur une période historique déterminée, l'*Environmental History Network for the Middle Ages*, par exemple, ou sur une problématique spécifique, tels que l'*International Society for Historical Climatology and Climate History*, portée sur les fonds baptismaux en 2013. En Belgique, les chercheurs néerlandophones se mobilisent depuis 1995 dans le CORN (*Comparative Rural History of the North Sea Area*), tandis que le réseau HEnRI (*Histoire de l'environnement-Réseau interdisciplinaire*), soutenu par le FNRS, a émergé en 2008 du côté francophone.

MENTIER I. dir., avec la coll. de C. LEDENT, *La recherche en histoire de l'environnement : Belgique-Luxembourg-Congo-Rwanda-Burundi*, Namur, 2010, p. 39-60 (Presses universitaires de Namur. Collection Autres futurs, n° 3) ; PARMENTIER I., *L'histoire environnementale et la Ville : orientation et structuration de la discipline en Belgique*, dans *Cahiers bruxellois. Revue d'histoire urbaine*, t. XLIII : *Regards croisés sur les recherches actuelles en histoire urbaine : France, Belgique, Pays-Bas, fin du Moyen Âge - 19e siècle. Actes du colloque organisé par la Société Française d'Histoire Urbaine et les Archives de la Ville de Bruxelles*, à Bruxelles, les 28 et 29 janvier 2010, éd. par C. Denys, J. Houssiau, F.-J. Ruggiu, 2011-2012, p. 43-57, ainsi que l'article à paraître dans la *Revue Belge d'Histoire Contemporaine* : VERBRUGGEN Ch., THOEN E. et PARMENTIER I., *Environmental History in Belgian Historiography*.

2. Des experts et des centres de recherche

Ces réseaux et associations regroupent des experts isolés ou des instituts, centres, groupes de recherche universitaires. En effet, dans les institutions scientifiques où le nombre de chercheurs en histoire de l'environnement a atteint une masse critique suffisante, des structures de recherche spécialisées sont nées. Elles sont nombreuses et vivaces. C'est le cas, notamment, de l'*Institute for Environmental History* (Université de St Andrews, Ecosse), depuis 1992, ou plus récemment, du *Center for Historical Environment and socio-economic Development in Northwest China* à la Normal University de Shaanxi (2000), ou encore du *Rachel Carson Center for Environment and Society* fondé à Munich en 2009, pour ne citer que ces quelques exemples. Dans notre pays, on soulignera la création en 1963 à l'UCL d'un *Centre d'histoire rurale*, puis d'un *Centre d'écologie historique* – cependant éphémère – par Léopold Genicot et René Noël. A l'université de Gand, Erik Thoen met sur pied, au début des années '90, l'*Onderzoeksgroep Ecologische Geschiedenis* (aujourd'hui fondu dans le *Vakgroep Geschiedenis*). Cette équipe de chercheurs travaille dans la lignée d'Adriaan Verhulst, pour qui la géographie historique, l'histoire des paysages et l'histoire agraire constituaient des thématiques centrales. Enfin, le *Pôle de l'histoire environnementale de l'Université de Namur* (PolleN), dirigé par Isabelle Parmentier, rassemble des chercheurs qui travaillent sur des thématiques variées, que ce soit sur les activités et pollutions industrielles, sur le milieu urbain, les rivières, les paysages, ou encore les produits du terroir.

3. Des outils pour diffuser le savoir

Certaines de ces associations et structures de recherche se sont dotées d'outils de communication : à côté de portails web donnant accès à une masse d'informations (bibliographies, liens internet, annonces de colloques, de recrutements...) – le principal en la matière

étant *H-Environment*⁵ –, elles éditent des revues dévolues à l’histoire environnementale. Ces parutions, de très haut niveau, donnent une crédibilité et une légitimité à ce champ disciplinaire. Après *The environmental history newsletter*, diffusée à partir d’avril 1974, l’ASEH publie depuis 1976 une revue trimestrielle, *Environmental History*. Les Européens lancent également leur revue en 1995, *Environment and History*. Toutes deux forment aujourd’hui les principales publications périodiques de référence dans le domaine. Mais les autres parties du monde ne sont pas en reste et l’Amérique latine, par exemple, dispose également d’un outil de diffusion des résultats de recherche, la *Revista Historia Ambiental Latinoamericana y Caribeña* depuis 2010. À ces publications disciplinaires, il convient d’ajouter les revues interdisciplinaires, qui ont placé l’environnement au cœur de leurs préoccupations, telles que *Vertigo-La revue électronique des sciences de l’environnement*, très ouverte aux contributions historiques, *Global Environment: A Journal of History and Natural and Social Sciences* fondée en 2008, d’origine italienne, mais à portée mondiale, ou la revue internationale et pluridisciplinaire *Environmental Humanities*, récemment initiée depuis l’Australie (2012). Pour le territoire belgo-néerlandais, on notera le lancement en 1996 de la revue *Tijdschrift voor ecologische geschiedenis*, qui devient deux ans plus tard le *Jaarboek voor ecologische geschiedenis*.

À côté des revues sur la thématique de l’histoire environnementale, on relèvera aussi la parution d’encyclopédies et de dictionnaires spécialisés : l’*Encyclopedia of World Environmental History*, parue en 2004⁶, l’*Encyclopedia of American Environmental History*, publiée en 2011⁷, le *Dictionary of Environmental History* (2013)⁸ ou encore, en ligne, *Arcadia. Environment and Society Portal*⁹. Ils témoignent

5 <http://www.h-net.org/~environ/>. Autre outil : Online Bibliography on Latin American Environmental History sur <http://www.csulb.edu/projects/laeh>.

6 KRECH Sh., MCNEILL J. R., MERCHANT C., dir., *Encyclopedia of World Environmental History*, 3 vol., Londres, 2004.

7 BROSNAN K. A., dir., *Encyclopedia of American Environmental History*, 4 vol., New York, 2011 (coll. Facts on File Library of American History).

8 WHYTE I. D., *A Dictionary of Environmental History*, 2 vol., Londres, 2013.

9 “A collaboration of the Rachel Carson Center and the European Society for Environmental History, Arcadia is an online platform for the publication and sharing of short, illustrated environmental histories.” <http://www>.

du foisonnement des connaissances engrangées dans ce secteur et de la nécessité de procéder à un ordonnancement. Et, à l'instar de l'*Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné* de Diderot et d'Alembert, vitrine des Lumières au milieu du 18^e siècle, ces œuvres sont aussi l'étendard d'une discipline, d'un courant historiographique. Elles montrent que l'on n'en est plus aux débuts et aux balbutiements, mais bien au bilan, à la somme des savoirs. La confiance en l'avenir de la discipline se marque pareillement à travers le lancement de collections dédiées à l'histoire environnementale, telles que *The Environment in History. Environmental Perspectives* chez Berghahn Publishers (Oxford/New-York) ou *L'environnement a une histoire* chez Champ Vallon (Paris), ou encore, dans nos régions, la collection *Historische Economie en Ecologie*, dirigée par Erik Thoen et Eric Vanhaute, chez Academia Press. Comptant quelques titres chacune, ces collections ont misé avec conviction sur le développement des recherches en histoire environnementale dans un avenir proche et lointain.

4. Des rencontres scientifiques

Des événements scientifiques de premier plan, tels que les congrès d'histoire environnementale, américains (depuis 1982) ou européens (depuis 2001), ont permis aux chercheurs de se retrouver et d'échanger sur les résultats, les méthodes, les sources de l'histoire de l'environnement. En 2009, le premier congrès mondial dans le domaine (« 1st World Congress of Environmental History ») s'est tenu à Copenhague, sous la houlette d'un consortium international fondé quelques années plus tôt, en 2006-2008 ; ce congrès a rassemblé plus de 560 participants issus de 45 pays différents¹⁰. En Belgique, de « Premières rencontres d'histoire de l'environnement » se sont déroulées en 2008 à l'UNamur¹¹ ; les « Deuxièmes Rencontres » ont

environmentandsociety.org/arcadia.

¹⁰ <http://www.iceho.org>

¹¹ Voir les actes : PARMENTIER I., dir., avec la coll. de C. LEDENT, *La recherche en histoire de l'environnement : Belgique-Luxembourg-Congo-Rwanda-Burundi, Namur*, 2010 (Presses universitaires de Namur. Collection Autres futurs, n° 3).

eu lieu quatre ans plus tard en 2012, dans la même université. On se doit aussi de noter la tenue de congrès pionniers en Europe tels que ceux menés par Geneviève Massard-Guilbaud (EHESS) : ce sont, notamment, les « Rencontres internationales pour une histoire de l'environnement : pollution et lutte contre la pollution urbaine en Europe aux XIXe et XXe siècles », mises sur pied à Clermont-Ferrand en 2000¹², ou le colloque international organisé à Paris en 2008 et intitulé « Common Ground, Converging Gazes. Integrating the Social and Environmental in History »¹³. Ce ne sont là que quelques exemples parmi d'autres.

Conclusion et enjeux de l'histoire environnementale

On a pu le constater : l'histoire de l'environnement a aujourd'hui pignon sur rue et fait partie intégrante du paysage de la recherche historique. Suscitée par les préoccupations écologistes de ces dernières décennies – mais plongeant ses racines bien plus loin –, elle s'est développée et s'est déployée sur tous azimuts¹⁴. Les points d'ancrage de ces recherches sont multiples et le questionnement global. Des centaines de chercheurs se sont emparés avec fruit de la problématique ; ils ont bâti des structures appropriées menant à une reconnaissance institutionnelle.

Mais si l'histoire environnementale a fait émerger de nombreux savoirs, elle porte également en son sein des enjeux qui dépassent la simple connaissance fondamentale. Aujourd'hui, on ne peut envisager le développement durable des sociétés sans s'interroger sur la longue durée et sur l'évolution, dans l'Histoire, des défis environnementaux.

12 Voir les actes : MASSARD-GUILBAUD G. et BERNHARDT Chr., *Le Démon moderne. La pollution dans les sociétés urbaines et industrielles d'Europe / The Modern Demon. Pollution in Urban and Industrial European Societies*, Clermont-Ferrand, 2002.

13 Voir les actes : MASSARD-GUILBAUD G. et MOSLEY St., *Common Ground. Integrating the Social and Environmental in History*, Cambridge, 2011.

14 L'Afrique reste toutefois le parent pauvre de la discipline. Si des recherches en histoire environnementale sont menées sur ce terrain, celles-ci sont souvent réalisées par des chercheurs hors Afrique et ne sont pas encore inscrites dans les structures institutionnelles. Voir par exemple MCCANN J.C., *Green Land, Brown Land, Black Land: an environmental history of Africa 1800-1900*, Portsmouth, 1999.

Les données historiques, puisées dans les archives et dans les publications anciennes¹⁵, sont en effet éclairantes pour les gestionnaires de terrain. Plusieurs exemples illustrent l'intérêt « appliqué » que constituent ces matériaux¹⁶ : l'impact des choix technologiques et la pollution industrielle, la transition forestière, la lutte contre les inondations, la préservation de la biodiversité ou la prévention des catastrophes naturelles sont autant d'exemples de terrains qui bénéficient ou pourraient bénéficier de l'apport des historiens environnementalistes.

En Wallonie, le décret « sols », entré en vigueur en 2009, a rendu nécessaire l'historique des pollutions : il importe dorénavant pour un propriétaire d'identifier les sources potentielles de pollution sur son terrain et de procéder à un assainissement, notamment en cas de cession ou de cessation d'activité industrielle ; la SPAQuE, habilitée pour ce faire, dispose d'ailleurs d'une cellule de recherches historiques¹⁷. Au Québec, la transition forestière – rendue nécessaire par l'état alarmant des forêts – repose sur un retour à la forêt préindustrielle (essences, structure d'âges) et, dès lors, sur une meilleure connaissance de celle-ci. A Bruxelles, des chercheurs ont mis en évidence la nécessité de mieux comprendre le phénomène des pluies – en ce compris les pluies exceptionnelles (décennales, centenaires) – afin d'adapter le réseau d'évacuation des eaux et de redessiner le paysage urbain. En différents points d'Europe, une attention particulière est portée à la (re)création de mares, hauts lieux de la biodiversité ; ces aménagements du territoire sont facilités par les

15 La collecte des sources – condition *sine qua non* de la recherche – est l'objet de constantes préoccupations, qui ne doivent pas fléchir. On mentionnera ici, pour le cas de la Belgique, les remarquables initiatives menées par l'Amsab-ISG du côté néerlandophone, et par le Centre d'Archives privées d'Étopia du côté francophone, qui tous deux collectent les archives de la mouvance environnementale. De même, il faut signaler le travail fait par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces (voir le projet GARDEN sur <http://garden.hypotheses.org/>), ou encore celui du CHST à l'ULg et celui de La Fonderie relatifs aux archives d'entreprises (pour les relations entreprises/environnement/santé publique, voir le récent *Cahier de La Fonderie*, n° 47 : *Port du masque obligatoire*, 2013).

16 Voir les cas développés dans PARMENTIER I., *Un exemple de « Public History » : les archives de l'histoire de l'environnement et le développement durable (biodiversité, transition forestière et inondations)*, dans HONNO-RÉ L. et PARMENTIER I., dir., *Archives, histoire de l'environnement et développement durable*, Namur, 2013, p. 62-71 (Carnets du Développement durable, n° 6).

17 Voir à ce sujet la contribution de Sabine Radas « *La valorisation intellectuelle et économique des archives ou quand deux mondes se rencontrent – le cas de la pollution des sols* » dans le présent volume, p. 211.

repères historiques et les cartes anciennes. Enfin, les catastrophes naturelles qui se manifestent à la surface du globe souffrent d'un défaut d'éclairage historique – que se propose de combler le récent courant des *Disaster Studies*. Cet éclairage permettrait, couplé aux observations issues des sciences naturelles, de mieux saisir les ressorts de ces phénomènes et, de ce fait, d'améliorer la prévention et la protection des populations vulnérables ; les récentes éruptions volcaniques et typhons dévastateurs aux Philippines nous l'ont rappelé cruellement.

En conclusion, l'histoire de l'environnement, dans ses dimensions fondamentale et appliquée, n'est pas qu'une discipline tournée vers le passé : elle contribue à comprendre le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui et elle constitue un fantastique gisement de données et d'analyses pour les politiques qui dessineront la planète de demain.

A titre d'exemples, quelques réseaux

Internationaux

- l'*Australian & New Zealand Environmental History Network*, depuis 1997
- l'*European Society for Environmental History (ESEH)*, depuis 1999
- le réseau *Quelques Arpents de neige* [Québec, Ontario, USA], depuis 2003
- la *Society for Croatian Economic and Environmental History*, depuis 2005
- la *Sociedad Latinoamericana y Caribeña de Historia Ambiental (SOLCHA)*, depuis 2006
- l'*Association of South Asian Environmental Historians (ASAEH)*, depuis 2007
- le *Nordic Environmental History Network (NEHN)*, rassemblant les pays scandinaves, 1er meeting en 2009
- l'*Association for East Asian Environmental History (AEAEH)*, depuis 2011

Nationaux

- l'*American Society for Environmental History (ASEH)*, depuis 1977
- le *Rede Brasileira de História Ambiental (RBHA)*, depuis 2007
- le *Network in Canadian History and Environment (NiCHE)*, depuis 2007
- le *Réseau universitaire de chercheurs en histoire environnementale (RUCHE)*, en France, depuis 2008
- *Histoire de l'environnement-Réseau interdisciplinaire (HENRI)*, en Belgique francophone, depuis 2008
- l'*Irish Environmental History Network*, depuis 2009

- le Réseau Thématique Pluridisciplinaire (RTP) CNRS «Histoire de l'Environnement», en France, depuis 2010

Thématiques

- la *Vereniging voor Landbouwgiedenis*, depuis 1939
- la *Forest History Society*, depuis 1946
- la *British Agricultural History Society*, depuis 1952
- la *Gesellschaft für Agrargeschichte*, depuis 1953
- la *Society for Landscape Studies*, depuis 1979
- le *Groupe d'histoire des forêts françaises*, depuis 1980
- l'*Australian Garden History Society*, depuis 1980
- la *Sociedad Española de Historia Agraria*, depuis 1987
- l'*Australian Forest History Society*, depuis 1988
- l'*Association for the Study of Literature and Environment (ASLE)*, depuis 1992
- l'*Association d'Histoire des Sociétés Rurales*, depuis 1993
- le réseau *Comparative Rural History of the North Sea Area (CORN)*, depuis 1995
- l'*International Water History Association*, depuis 2001
- le *Groupe d'Histoire des zones humides*, depuis 2003
- la *Swiss Rural History Society*, depuis 2009
- le *Climate History Network*, depuis 2010
- le *Rural RePort Rede de História Rural em Português*, depuis 2011
- l'*European Rural History Organisation (EURHO)*, depuis 2012-2013
- l'*International Society for Historical Climatology and Climate History*, depuis 2013

Chronologique

- *Environmental History Network for the Middle Ages (ENFORMA)*, depuis 2009

A titre d'exemples, quelques groupes, centres et instituts de recherche universitaires

- le *Rural and Environmental History Group* (Université de Wageningen, Pays-Bas), depuis 1949
- le *Centre d'histoire des techniques* [CDHT], devenu en 2004 le *Centre d'histoire des techniques et de l'environnement* [CDHTE], devenu en 2013 le *Laboratoire Histoire des technosciences en société* [HT2S] (CNAM, Paris), depuis 1960
- *Nelson Institute's Center for Culture, History and Environment* [CHE] (Université du Wisconsin-Madison, USA), depuis 1970
- l'*Institute for Environmental History* (Université de St Andrews, Ecosse), depuis 1992
- l'*Onderzoekgroep Ecologische Geschiedenis* (aujourd'hui fondu dans le *Vakgroep Geschiedenis*, UGent), depuis le début des années '90
- le *Grupo de investigación Historia, Ambiente y Política* (Université Nationale de Colombie/Université de Los Andes), depuis 1997
- le *Abteilung für Wirtschafts-, Sozialund Umweltgeschichte* (WSU) à l'Université de Bern, depuis 1997
- le *Centre for Environmental History and Policy* [CEHP] (University of Stirling, Ecosse), depuis 1999
- le *Center for Historical Environment and socio-economic Development in Northwest China* (Normal University de Shaanxi), depuis 2000
- l'*International Environmental History Group* [IEHG] (Université de Tampere, Finlande), depuis 2001
- le *Centre for World Environmental History* [CWEH] (Université du Sussex, UK), depuis 2002
- l'*AHRB Research Centre for Environmental History* (University of Stirling et Université de St Andrews, Ecosse), depuis 2002
- le *Zentrum für Umweltgeschichte* [ZUG] (Université de Vienne, Autriche), depuis 2003

- le *Graduiertenkolleg Interdisziplinäre Umweltgeschichte* (Université de Göttingen, Allemagne), depuis 2004
- le *Center for Environmental and Technological History* (European University at St Petersburg, Russie), depuis 2002
- le *Groupe de recherche en histoire environnementale* [GRHEN] (Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris), depuis 2008
- le *Pôle de l'histoire environnementale de l'Université de Namur* [PolleN], depuis 2008
- le *Rachel Carson Center for Environment and Society* (Munich, Allemagne), depuis 2009
- le *Centre for Environmental History at the Australian National University*, depuis 2009
- le *Center for Environmental History in Estonia* [KAJAK] (Université de Tallinn), depuis 2011-2012
- le *Center for Ecological History* (Renmin University of China), depuis 2012

Sur des thématiques spécifiques (exemples)

- le *Centre d'histoire des sciences et des techniques* (ULg), depuis 1982
- l'*Interfacultair Centrum voor Agrarische Geschiedenis* (KULeuven), depuis 2001
- l'*Institut für Geschichte des ländlichen Raumes* [Institute of Rural History] (St-Pölten, Autriche), depuis 2002

A titre d'exemples, quelques revues académiques spécialisées (version papier et/ou en ligne)

- *Environmental Review*, devient *Environmental History Review* en 1990, *Environmental History* en 1996, depuis 1976 (USA)
- *Environment and History*, depuis 1995 (UK, Europe)

- *Tijdschrift voor ecologische geschiedenis*, devient deux ans plus tard le *Jaarboek voor ecologische geschiedenis*, depuis 1996 (Belgique-Pays-Bas)
- *Klaudyán, Internet journal for historical geography and environmental history*, depuis 2000 (Tchéquie)
- *Ekonomska i ekohistorija [Economic and Ecohistory: Research Journal for Economic and Environmental History]*, depuis 2004 (Croatie)
- *Global Environment: A Journal of History and Natural and Social Sciences*, depuis 2008 (Italie, Europe)
- *Revista Historia Ambiental Latinoamericana y Caribeña (HALAC)*, depuis 2010 (Amérique latine)
- *Ympäristöhistoria Finnish Journal of Environmental History (YFJEH)*, depuis 2011 (Finlande)
- *Environmental Humanities*, depuis 2012 (Australie)

Il existe également plusieurs revues sur des thématiques spécifiques (exemples)

- *Forest & Conservation History*, puis *Forest History*, puis *Journal of Forest History*, 1957-1989 (USA)
- *Technology and Culture*, depuis 1959 (USA) – comprend de nombreux articles d'histoire environnementale
- *Tijdschrift voor Waterstaatsgeschiedenis*, depuis 1992 (Pays-Bas)
- *Histoire et sociétés rurales*, depuis 1994 (France)
- *Ruralia. Revue de l'Association des ruralistes français*, depuis 1997 (France)
- *Revue d'histoire maritime*, depuis 1997 (France)
- *Journal of the North Atlantic [an archaeology and environmental history journal]*, depuis 2008 (USA, Europe)
- *ISLE: Interdisciplinary Studies in Literature and Environment*, depuis 2009 (USA)
- *Water History*, depuis 2009 (Pays-Bas)

- *Coriolis. Interdisciplinary Journal of Maritime Studies*, depuis 2010 (USA)

Quelques newsletters :

- *The Environmental History Newsletter*, depuis 1974 (USA)
- *Contactblad Net Werk voor de geschiedenis van hygiëne en milieu*, 1986-2001 (Pays-Bas)
- *Chinese Environmental History Newsletter*, 1994-1996 (Chine)
- *Nieuwsbrief Milieugeschiedenis Lage Landen*, depuis 2007 (Pays-Bas)

UNE BONNE GESTION DES ARCHIVES POUR UNE BONNE GESTION DES EAUX ?

Le cas forestois

→ THIBAUT JACOBS

Historien, urbaniste. Aspirant FRS-FNRS.

Une bonne gestion des archives est-elle garante d'une bonne gestion de l'eau ? On ne peut l'affirmer. Par contre, l'absence de gestion peut être lourde de conséquences, non seulement pour l'histoire environnementale, mais aussi à l'égard d'enjeux très contemporains tel que celui de la gestion des eaux et des sous-sols. La recherche historique que nous avons effectuée sur les cours d'eaux de la commune de Forest (région bruxelloise) en est l'exemple.

Forest¹ sous eaux : chaque année nous revient à la période estivale le même constat de la vulnérabilité du bas de la commune de Forest aux brusques épisodes pluvieux. Le problème n'est pas neuf : une plongée dans les archives du Collège des Bourgmestre et échevins et dans celles du Conseil Communal suffit pour s'en convaincre. Ainsi, dès la fin du XIXe siècle, les édiles s'emploient régulièrement à organiser les secours, louer une barque pour venir en aide aux sinistrés, dégager des crédits pour les indemniser et faire réparer la voirie endommagée². Malgré des tentatives d'identification des

¹ Voir annexe 1.

² Archives Communales de Forest (A.C.F.), *Compte Rendus des séances du Conseil Communal* et *Comptes Rendus des séances du Collège échevinal*, 1819-1930.

causes et quelques esquisses de solutions, les inondations semblent se reproduire inéluctablement. Les mois d'août et de décembre-janvier semblent d'ailleurs particulièrement propices aux débordements³.

La Commune de Forest s'emploie, hier comme aujourd'hui, à combattre le problème. Dans son plan communal de lutte contre les inondations, approuvé par le Conseil en septembre 2012⁴, l'administration forestoise souligne la complexité du phénomène et la multiplicité de ses causes. Les inondations sont identifiées comme des crises épisodiques révélatrices de problèmes plus complexes. Parmi ces causes est pointé en premier lieu un ensemble de circonstances historiques : la disparition et l'enfouissement progressif du réseau hydrographique tel qu'il se développait encore au XIXe siècle, l'urbanisation de la commune et les grands travaux qu'elle a subis depuis lors.

L'ancienneté du phénomène est donc attestée et reconnue, de même que sa complexité. L'évolution du réseau hydrographique communal en est l'une des composantes importantes. La pertinence d'une recherche historique dans les archives de la commune de Forest et de l'administration provinciale des cours d'eau s'est donc imposée.

Recherche multidisciplinaire

Cette constatation s'est opérée dans le cadre d'une approche multidisciplinaire du cycle de l'eau en milieu urbain. Le projet s'est développé à l'initiative du laboratoire « Urban Environmental Geoscience » de la VUB et plus particulièrement de Kevin de Bondt qui élabore en son sein une thèse sur les connections oubliées entre les flux aquatiques à Bruxelles⁵. En plus d'une analyse géologique

3 Ce qui s'explique notamment par la moyenne mensuelle de précipitations plus élevée de ces mois (Données de l'IRM pour Uccle : www.meteo.be).

4 MANNES E., DA CRUZ M., *Plan communal de lutte contre les inondations*, Commune de Forest, août 2012, [En ligne] www.forest.irisnet.be/urbanisme/fichiers/PCLIF%2031%2008%2012.pdf (Consulté en mai 2013).

5 Voir le site web de l'unité de recherche pour plus d'information sur leurs projets de recherche et leurs publica-

et isotopique contemporaine des cours d'eaux, son projet envisage un volet historique. Il a donc été fait appel dans ce cadre à l'unité de recherche Bru-cités de la faculté de Philosophie et Lettres de l'ULB, spécialisée dans les études urbaines, à laquelle nous sommes rattachés.⁶

La recherche historique poursuivait plusieurs objectifs. Il s'agissait tout d'abord d'étudier la possibilité de reconstituer l'évolution du tracé des anciens cours d'eau de Forest au travers des sources d'archives des administrations communales, intercommunales et provinciales. Dans un deuxième temps ces données, couplées aux cartes anciennes de la commune, seraient utilisées pour dessiner dans un Système d'Information Géographique (SIG) les modifications apportées au réseau hydrographique au cours des XIXe et XXe siècles.

L'objectif n'était donc pas tant de retrouver un état supposé naturel et originel des cours d'eau, tout relatif par ailleurs, que de comprendre leur évolution. Le mythe de l'existence d'un état naturel antérieur à la révolution industrielle et à l'urbanisation de la commune ne cadre en effet pas avec un territoire aux prises depuis près de mille ans avec la rectification, l'assèchement, la mécanisation, et l'artificialisation de ses cours d'eau⁷.

En dehors de cette approche cartographique, on tentera également de voir, au travers des archives, ce qu'il est advenu des eaux des anciennes rivières, anciens ruisseaux et anciennes sources. Les

tions : <http://we.vub.ac.be/~urbangeo/homeueg.html>.

6 Cette approche interdisciplinaire a déjà fait l'objet d'une communication dans le cadre des « 12èmes Rencontres de Liessies » intitulées « Cycle Mémoires et cours d'eau - Hors du lit, aléas, risques et mémoire » tenues les 22 et 24 septembre 2010 à Liessies en France : K. DE BONDT, C. DELIGNE et V. MAHAUT, *Approche méthodologique triangulaire de la gestion de l'eau de pluie en milieu urbain existant à Bruxelles : géologie, histoire et aménagement*.

7 Depuis le début du Moyen Âge, les villageois de Forest, le prieuré puis l'abbaye de Forest, ainsi que des seigneurs locaux exploitent l'environnement forestois : captages et conduites d'eau de source, constructions de moulins (le premier d'entre eux est mentionné entre 1125 et 1150, on compte au moins sept moulins sur le Geleytsbeek au XIVe siècle), mises en place de biefs et de barrages, créations de viviers artificiels, drainages des marais, pâturages et cultures maraichères sur les prairies humides. Le Geleytsbeek lui-même, principal cours d'eau de la commune avant son urbanisation, était probablement une rivière de déviation, en partie artificielle, certainement canalisée, servant à alimenter les moulins et les viviers de l'abbaye. Son nom en est d'ailleurs une indication : *geleid beek* (en néerlandais : rivière conduite, guidée). Cf Ch. DELIGNE, *Bruxelles et sa rivière. Genèse d'un territoire urbain (12e-18e siècle)*, Turnhout, 2003 (Studies in European Urban History, 1), pp. 151-160.

archives peuvent-elles nous renseigner sur le sort qui leur fut réservé, sur l'intérêt ou le désintérêt pour l'utilisation de ces eaux ? Leur a-t-on porté une attention particulière au cours du temps ? Leur enfouissement, leur détournement procède-t-il d'une action planifiée et globale ? En somme, il s'agissait d'examiner le processus et les décisions politiques, publiques ou privées, locales ou provinciales, ayant mené au recouvrement, au détournement ou à la suppression des cours d'eau anciens.

Plus qu'une simple constatation de la récurrence et de la persistance des problèmes, il apparaissait nécessaire de comprendre les raisons ayant présidé aux modifications. C'est donc dans une perspective très actuelle que nous avons entrepris ces recherches.

Des archives en pagaille

Une des premières approches de la recherche fut de consulter les archives de l'actuelle société gérant le réseau d'assainissement et de distribution d'eau : Hydrobru. La société est dépositaire des archives des différentes intercommunales qui l'ont précédée dans cette tâche. Celles-ci étaient toujours en cours d'inventaire au moment de la recherche. Les archives de la distribution de l'eau à Forest sont imposantes et bien inventoriées. Impossible néanmoins d'y trouver quelconque document sur l'assainissement des eaux forestoises et donc, sur le traitement réservé aux eaux de sources et aux eaux de ruissellement de la commune.

Une recherche dans les archives de la province de Brabant, entreposées au dépôt des Archives de l'État à Bruxelles (Anderlecht), a rencontré un peu plus de succès⁸. L'administration provinciale était en effet en charge de la gestion des voies d'eaux. On y retrouve

.....
⁸ *Province de Brabant. Gouvernement provincial. Service de la voirie et des cours d'eau. Dossiers relatifs au cours d'eau des communes des actuels Brabant flamand et Région Bruxelles-Capitale, Bruxelles, Archives générales du Royaume (Inventaire T64), 1996.*

donc demandes et octrois de permis de voûtements partiels, de détournements et de captages, ainsi que les projets de voûtements du Geleytsbeek, affluent de la Senne qui, en provenance d'Uccle, traverse la commune. Néanmoins, ces archives ne concernent, selon la répartition des compétences d'alors, que les cours d'eau non navigables de première catégorie. N'était donc concerné pour la commune de Forest que le Geleytsbeek et non les affluents de celui-ci qui jalonnaient la vallée de la Senne sur son versant forestois.

La commune de Forest était seule compétente en leur matière. C'est donc vers les archives de l'administration forestoise que nos recherches se sont tournées. Nous avons fait appel en premier lieu aux comptes-rendus du Conseil communal et du Collège des bourgmestres et échevins. Ces deux assemblées sont en effet les deux principaux organes de décision. La retranscription manuscrite des débats est enregistrée dans quelques lourds registres dépourvus de table des matières ou d'index. Leur lecture est fastidieuse, mais non dépourvue d'enseignement.

Les registres sont remisés dans des caves sans véritable classement ni logique. Ironie du sort, il est intéressant de se demander ce qu'il adviendrait de ces archives en cas d'inondation exceptionnelle, dont l'occurrence est plausible étant donné les antécédents communaux. Ces caves se situent en effet sous la maison communale, à quelques mètres seulement de l'ancien tracé du Geleytsbeek, probablement même en contrebas de son ancien niveau.

En dehors des deux assemblées, Collège et Conseil, l'organe administratif, qui se trouvait et se trouve encore potentiellement au plus près des décisions et des travaux qui affectent les cours d'eau, est certainement le service des travaux publics de la commune. Les archives de ce service sont cependant dans un état de conservation déplorable. Elles sont entreposées dans une pièce sous toit mal isolée, trop chaude en été, trop froide en hiver. Les étagères métalliques

qui les supportent semblent ployer, prêtes à céder sous le poids des archives. Difficile d'en mesurer l'ampleur mais, correctement alignées, ces archives représenteraient certainement plus de 250 mètres linéaires.

Au fil de ces étagères, on ne retrouve aucun classement ; ou du moins s'il y en eut un, il a depuis longtemps perdu toute pertinence. Les caisses s'entassent et se superposent selon le seul principe d'occupation de toute place libre. Tout est recouvert d'une épaisse couche de poussière. Les dossiers, éventrés, jonchent le sol au côté de nombreuses feuilles de papier tombées d'un dossier ou d'un autre. Elles y côtoient imprimantes et ordinateurs obsolètes qui obstruent les allées ; car la salle sert aussi de débarras. Chercher ici un document précis, c'est chercher une aiguille dans une botte de foin. La responsabilité n'est pas à attribuer totalement au service lui-même qui, faute de moyens et de personnel formé à la gestion des archives, n'a pu en prendre soin comme il se doit. De plus, le service a bien d'autres missions à remplir avec trop peu de personnel.

Ainsi périssent plus d'un siècle de projets et de plans d'aménagements publics, de plans d'écoles, de parcs, de divers bâtiments publics, de réseaux viaires, mais aussi de réseaux d'assainissement ou de distribution d'eau. Cette situation est très défavorable pour les rénovateurs de bâtiments publics, aménageurs et urbanistes, mais aussi pour la gestion des eaux forestoises.

Malgré cela, nous avons pu mettre la main, un peu par hasard, sur deux dossiers intitulés « Ouvrages sur Cours d'eau », ainsi que sur un plan non daté du réseau d'égouttage. Les deux dossiers renfermaient principalement des demandes tardives de voûtement ou de détournement du Geleytsbeek, principalement dans la zone en aval de l'abbaye, où de nombreuses industries se développent dans le courant du XXe siècle. On y retrouve également une demande de suppression du ruisseau du Zandbeek datée de 1930 accompagnée

d'un plan de suppression et des résultats de l'enquête publique⁹, ainsi qu'une demande de rectification du cours du Kloosterbeek.

Par ailleurs, une version fragmentaire de l'Atlas des cours d'eau de la commune était conservée dans les locaux du service des travaux publics. Ce document administratif que chaque commune se devait de conserver et de mettre à jour régulièrement aurait été essentiel pour notre recherche. Dans l'état où il se trouve néanmoins, il ne peut nous apprendre que peu de choses¹⁰.

Chronique de l'enfouissement

Le résultat de la collecte d'archives fut donc globalement décevant. Outre les contraintes matérielles déjà évoquées ci-dessus, les informations retrouvées sont trop souvent imprécises et, dans leur ensemble, insuffisante que pour mener à bien tous les objectifs que nous avons fixés à la recherche.

Tout au plus pouvons-nous, sur base des éléments glanés, dresser une rapide esquisse de l'évolution du réseau hydrographique de la commune de Forest. Au début du XIXe siècle, les petits ruisseaux et sources qui sourdent sur le territoire communal sont utilisés localement pour l'approvisionnement en eau des habitants, mais aussi des cultures maraîchères et du bétail. Ces derniers usages se perpétuent d'ailleurs tout au long du XIXe siècle. Ils entrent cependant en concurrence avec d'autres pratiques consécutives à l'urbanisation et à l'industrialisation de la commune. Dès la première moitié du XIXe siècle s'installent en effet dans la commune des teintureries qui captent de l'eau dans les cours d'eau (principalement le Geleytsbeek) et la relâchent par la suite, avec la

9 Vous trouverez en annexe 2 une illustration d'un document associé à la demande de suppression du Zandbeek.

10 Une autre version de l'atlas des cours d'eau, provinciale celle-là, a par ailleurs pu être retrouvée dans les archives du Ministère de l'Agriculture, mais elle n'apporte qu'une image figée et probablement incomplète du réseau hydrographique, datant des années 1870. (Archives Générales du Royaume (A.G.R.), Ministère de l'Agriculture, *Atlas des plans généraux des cours d'eau ni navigables ni flottables (1848-1880)*, no 131).

permission de la commune. Les rejets d'eau polluée dégradent très fortement la qualité des ruisseaux qui deviennent impropres à la consommation du bétail, provoquant même la mort de celui-ci à certaines occasions¹¹. Ces événements mettent en exergue l'incompatibilité entre utilisations industrielle et agricole des cours d'eau. D'autre part, l'urbanisation de la commune et la croissance de sa démographie ont pour conséquence la multiplication des rejets d'eaux usées ménagères. Leur évacuation se fait initialement au travers de « fossés » qui courent le long des routes. Les ruisseaux historiques sont sans doute rapidement assimilés à ce réseau de fossés ; l'apport continu d'un filet d'eau permet en effet l'évacuation plus efficace des eaux usées qui y stagnent. La multiplication des rejets dans un réseau à ciel ouvert, doublé de l'avènement des préoccupations hygiénistes qui tendent à imputer aux eaux stagnantes et malodorantes de nombreuses maladies, imposent à l'administration communale l'enfouissement des fossés et la construction d'aqueducs¹². Des cours d'eau se retrouvent de la sorte intégrés au réseau d'assainissement. Il n'est cependant jamais fait explicitement mention des anciens ruisseaux dans les décisions prises en ce sens par l'administration ; et aucun plan, non plus, n'a été conservé pour le confirmer.

Le Geleytsbeek, autrefois principale rivière de la commune, suit ce même processus. Considérée comme néfaste du fait des nombreux rejets d'eau polluée qui y sont faits, la rivière est presque entièrement voûtée au cours de la décennie 1890-1900 et devient un « simple » collecteur principal de la commune ; ce qui n'empêche pas la continuation de certains captages à des fins agricoles ou de loisirs^{13 14}

.....
11 En septembre 1893, des éleveurs et riverains se plaignent auprès du collègue que Mr Momm, teinturier, ne respecte pas l'injonction qui lui a été faite vingt ans auparavant de ne pas relâcher ses eaux usées en journée, ce qui a provoqué la mort de plusieurs bêtes. (A.C.F., Compte-rendu des séances du Collège échevinal de Forest, 2e volume, séance du 16 septembre 1893).

12 La première décision en ce sens est prise par le Conseil communal le 11 juin 1844. (A.C.F., Compte-rendu des séances du Conseil communal de Forest, 1er volume, séance du 11 juin 1844).

13 En 1922, le service des cours d'eau de la Province de Brabant autorise encore un maraicher à prélever de l'eau pour ses cultures dans le Geleytsbeek, voûté depuis plus de 20 ans. (Archives de l'État à Anderlecht (A.E.A.), Gouvernement provincial du Brabant, Service technique de la voirie et des cours d'eau non-navigables, no 2016, Prise d'eau au Geleytsbeek : Van Muylder (1922)).

14 L'annexe 3 présente un projet de voûtement du Geleytsbeek en 1923.

Par ailleurs, l'urbanisation a pour conséquence la nécessité de dégager de nouvelles surfaces à bâtir et d'améliorer les voies de communication existantes. Les cours d'eau se voient ainsi imposer des déviations ou des rectifications de leur trajet et des voûtements permettant la construction de routes ou de bâtiments. De larges projets immobiliers, développés par des sociétés d'investissement, sont en mesure d'imposer des déviations importantes des cours d'eau¹⁵.

Deux projets de plus grande ampleur ont par ailleurs eut une grande incidence sur le réseau hydrographique : la construction des deux lignes de chemin de fer qui encadrent encore actuellement le centre de la commune de Forest. La ligne de Bruxelles à Hal (1840), située dans le bas de la vallée, déforme le réseau hydrographique dense qui s'y était développé ou y avait été construit. La ligne de Bruxelles à Luttre (1873) est, quant à elle, sans doute partiellement responsable de la modification du tracé des cours d'eau sur le versant est de la vallée du Geleytsbeek. La création de ces deux « barrages » ininterrompus a eu pour conséquence la modification du tracé et du régime des cours d'eau. Dans quelle mesure exactement ? En l'absence de sources d'archives et de plans d'aménagements, nous ne pouvons le savoir exactement.

Incidences contemporaines

Il ressort en somme de cette rapide esquisse un relatif désintérêt porté au cours de l'histoire à la question des eaux locales, si ce n'est dans leur fonction d'assainissement et de l'aide à l'évacuation des eaux usées et polluées. L'absence d'information les concernant témoignerait d'un manque d'intérêt des contemporains pour ces eaux. Dans les

.....
¹⁵ C'est le cas d'un projet présenté par Jules Van Volxem, administrateur-directeur de la *Société Civile Immobilière de Forest*, qui obtient l'autorisation en 1879 de détourner largement le cours du Geleytsbeek en aval de l'abbaye vers le pont de Luttre afin de permettre le lotissement du terrain. (A.E.A., Gouvernement provincial du Brabant, Service technique de la voirie et des cours d'eau non-navigables, no 2028).

quelques archives glanées, on ne retrouve ainsi ni de mention des sources, ni de souci de localisation précise des ruisseaux et rivières.

Ce désintérêt historique est sans doute pour partie réel et est le reflet de la relation complexe entretenue dans nos contrées avec l'élément aqueux, mais ce qui frappe aujourd'hui plus encore, c'est le manque d'intérêt témoigné aux archives les concernant. Les documents d'archives se perdent, se détériorent ou sont détruits dans une certaine indifférence. Ni le sort des archives de l'assainissement ni celui des archives des travaux publics de la commune ne semblent inquiéter les autorités compétentes. La situation catastrophique dans laquelle se trouvent celles des travaux publics peut pourtant avoir des conséquences préjudiciables à plusieurs titres. Nous avons déjà pu le souligner pour ce qui concerne les rénovations de bâtiments ou d'espaces publics, mais ses implications sont multiples.

Le préjudice peut aussi être important du point de vue de l'histoire environnementale. Confronté à la disparition progressive des archives, l'historien perd l'essentiel de sa matière de travail et se trouve réduit aux conjectures et hypothèses. Ce faisant, c'est l'histoire de l'industrialisation, de l'urbanisation et de son impact sur l'environnement qui s'en trouve affectée. L'évolution du cadre de vie, des relations des habitants de cette commune, progressivement intégrée à la ville, à son environnement devient très difficile à cerner. Nous avons pu le voir modestement dans le cadre de la petite recherche que nous nous étions fixée ici. À terme, c'est un pan important de l'histoire de la commune et de la région qui risque de disparaître.

L'indifférence témoignée aux archives de l'assainissement ou de la gestion des eaux au niveau communal ou intercommunal peut également avoir un impact très concret et contemporain. Il est par exemple très difficile de retrouver les sources et les affleurements naturels de la nappe phréatique et plus encore leur canalisation ou leur condamnation. Or nous l'avons vu, au XIXe siècle encore,

de nombreuses sources perçaient le flanc de la vallée de Forest. Le sort qui leur fut réservé au cours du temps nous est inconnu. Par conséquent, il est aujourd'hui laborieux, voire impossible, à moins de déployer des moyens importants, de les retrouver et de retracer le devenir de ces eaux de sources. À l'heure actuelle, celles-ci sont probablement mêlées aux eaux grises dans le circuit d'assainissement et sont donc traitées, au même titre que ces dernières, dans les stations d'épuration. Dès lors que l'on sait que le coût du traitement des eaux dépend davantage du volume traité que de la saleté, l'adduction d'eau « propre » peut être problématique. Notre méconnaissance du devenir de ces eaux induit la difficulté à créer un réseau bleu ou un réseau qui échappe à l'assainissement.

Le problème se pose de la même manière pour les anciens cours d'eau. Il est très difficile de tracer leurs détournements successifs et les différentes canalisations qu'ils ont subies. Non seulement les eaux pluviales retrouvent dans une certaine mesure leurs anciens lits lors des épisodes orageux, mais elles peuvent aussi emprunter des vieilles conduites désaffectées. Le réseau souterrain est en effet complexe et parcouru de nombreuses canalisations. Certains raccordements désaffectés ou secondaires ont pu être oubliés, mais peuvent toujours transporter des eaux. Nous n'avons donc pas de vue d'ensemble de ce réseau souterrain sur lequel nous avons finalement peu de maîtrise. On comprend aisément que cette situation peut rendre la réalisation de certains travaux très difficile.

En somme, la mauvaise gestion des archives et la mauvaise connaissance du réseau qui en découle en partie constituent une entrave à une gestion responsable et intégrée des flux aquatiques. Dans l'optique d'une lutte efficace contre les inondations, les informations dont regorgent potentiellement les archives ne devraient pas être négligées. Il est essentiel que les pouvoirs publics concernés en prennent conscience. L'inaction ne peut qu'être néfaste et vouer les fonds d'archives à une détérioration progressive et irrémédiable.

L'allocation de personnel et de crédits supplémentaires à la gestion des archives peut ne pas sembler essentielle à des élus locaux soucieux d'alléger les finances communales en difficulté et de subvenir dans l'immédiat aux besoins de leurs administrés. Pourtant, le maintien de l'intégrité des fonds d'archives, la garantie de leur accessibilité et leur bonne connaissance constitueront certainement un atout à moyen et long terme, dont les retombées pourront affecter positivement les finances communales.

Annexes

Annexe 1

Carte d'identité de la commune de Forest :	
Superficie	6,25 km ²
Population (2012) :	53.312 hab.
Densité de population (2012) :	8.530 hab/km ²
Part des surfaces imperméables (2006) :	63,31 %
Précipitation annuelle (moyenne 1981-2010)	852,4 mm


Sources: IRM, IBSA, DGSIE



Figure : La commune de Forest dans la région de Bruxelles-Capitale (à g.) et le tracé du Geleynsbeek, celui de la Senne ainsi que la localisation approximative des sources telles qu'elles apparaissent sur une carte de 1858 apposés sur le territoire communal (à d.). Données Brussels UrbIS © et « Carte topographique et hypsométrique de Bruxelles et ses environs » par J. Huvenne, 1858.

Annexe 2

LES GRANDES USINES



"MEUBLA"
DÉPOSÉ
- ART ET LUXE -
HENRI VAN CRAESBEEK
BUREAUX : 43, Avenue du Bempt, 43
USINES : Avenue du Bempt, 39-43 & Avenue Kersbeek, 205
TÉLÉPHONE 403.01
CRÉDITS POSTAUX 346.97
FOREST
SALONS D'EXPOSITION : 65, Rue du Lombard, BRUXELLES
— Téléphone 177.50 — Régime de Commerce de Bruxelles N° 4430

FOREST, le 14 février 1930

LE BOIS
DANS TOUTES SES APPLICATIONS
DÉPARTEMENTS :
Ebénisterie
Emboilage
Menuiserie
Rouleaux de Stores

ADMINISTRATION COMMUNALE DE FOREST.
à FOREST.
TRAVAUX PUBLICS.
1ère division.

Objet : Suppression du Zandbeek

GR/Y3-HC.

Messieurs,

Nous ne désirons nullement la disparition du Zandbeek, ayant choisi la proximité de son cours pour édifier les bâtiments de notre usine. C'est donc une question vitale pour l'existence de nos ateliers.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

Pour les Usines Meubla,
J. Woluwe Van Craesbeek

Figure : Avis du propriétaire de l'usine Meubla à Forest contre la disparition du ruisseau du Zandbeek. (Archives des Travaux publics de Forest, dossier 275A: Ouvrages sur cours d'eau, lettre du 14 février 1930).

Annexe 3



Figure : *Projet de voûtement du Geleitsbeek derrière l'église St-Denis, approuvé par la députation provinciale le 26 février 1923. (A.E.A., Gouvernement provincial du Brabant, Service technique de la voirie et des cours d'eau non-navigables, no 2017, Voûtement du Geleitsbeek par la commune (1917)).*

LA VALORISATION INTELLECTUELLE ET ÉCONOMIQUE DES ARCHIVES OU QUAND DEUX MONDES SE RENCONTRENT

Le cas de la pollution des sols

→ SABINE RADAS

Directrice - Gérante SBS Environnement sprl
Présidente de Fedexsol Chercheuse-
associée Etopia

Qui aurait pensé il y a encore quelques années que les techniciens de l'environnement découvrirait le monde des archivistes ? C'était loin d'être une évidence, et pourtant depuis quelques mois, les collaborations entre les bureaux d'études spécialisés dans la réalisation des études de sols et les services des archives deviennent récurrentes.

Les législations relatives au domaine de la gestion des sols pollués sont en constante évolution, tant en Région de Bruxelles-Capitale qu'en Région wallonne. Nos législateurs, dans un souci d'amélioration continue du cadre de vie, ont privilégié la mise en œuvre d'outils de référence afin d'assurer une gestion des pollutions existantes et empêcher, autant que faire se peut, la constitution de nouvelles contaminations. Dans le périmètre de ces législations, les experts agréés par les Régions de Bruxelles-capitale et/ou wallonne ont vu leur rôle évoluer au cours du temps pour intégrer davantage le passif des sites étudiés. Dans ce cadre, l'exploitation d'archives est devenue la première étape des études techniques.

Quand les archives deviennent indispensables à la gestion de l'environnement...

Il est important de distinguer les approches retenues en Région de Bruxelles-capitale, d'une part, et en Région wallonne d'autre part, afin d'identifier les démarches à mettre en œuvre pour les experts, pour qui le métier d'archiviste peut relever du domaine de l'inconnu.

Cadre de référence et outils développés en région bruxelloise

L'ordonnance relative à la gestion et à l'assainissement des sols pollués pour la Région de Bruxelles Capitale¹ est entrée en vigueur le 1 Janvier 2010. Elle concerne essentiellement l'identification et le traitement des pollutions du sol existantes, les instruments de prévention restant limités. Cette législation concerne bon nombre d'entreprises et de particuliers et ce dans des circonstances comme la négociation d'une transaction immobilière, la demande d'obtention d'un permis d'environnement ou d'urbanisme, lorsqu'un événement engendre la pollution du sol, etc.

Elle vise à atteindre des objectifs spécifiques comme l'application du principe du pollueur-payeur, l'intégration de la réalité économique, la mise en place de la sécurité juridique, la clarification des procédures ainsi que l'amélioration de la transparence et de l'accès à l'information. Pour ce faire, différentes procédures et obligations s'appliquent.

L'Ordonnance « sols » identifie les faits générateurs faisant naître l'obligation de réaliser une « reconnaissance de l'état du sol » (RES), à savoir une étude visant à déterminer la présence éventuelle de pollution. Celle-ci devra être réalisée par le vendeur avant toute vente

¹ Ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 05 mars 2009 relative à la gestion et à l'assainissement des sols pollués. Publication au MB du 10 mars 2009.

d'un terrain potentiellement pollué ou par l'exploitant en cas de cessation de l'exploitation d'une « activité à risque », c'est-à-dire une activité identifiée comme susceptible de causer une pollution du sol.

Si la RES détecte une pollution dépassant certaines normes, une étude détaillée devra être réalisée. Celle-ci devra identifier le type de pollution (unique, orpheline ou mélangée), ce qui permettra de déterminer le type de traitement requis, un assainissement ou une simple gestion du risque.

Un assainissement sera requis en cas de pollution unique (soit une pollution identifiable distinctement, générée par un pollueur potentiel prédéfini). Les pollutions orpheline (non attribuable à un pollueur potentiel prédéfini) et mélangée (générée par plusieurs personnes) seront en principe soumises à la procédure de gestion de risque. A ce titre, un inventaire des sols pollués est mis en place, sur base des données actuelles les plus pertinentes, par L'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (IBGE) qui regroupera les parcelles en 5 catégories de niveau de pollution et 3 types de pollution. Sur base de cette classification, des actions spécifiques devront être entreprises. Ces obligations peuvent varier entre la réalisation de différentes études jusqu'à l'assainissement effectif des sols pollués.

C'est en 2002 que Bruxelles Environnement-IBGE a réalisé, d'initiative et en dehors de tout cadre légal, le premier inventaire des sols pollués et potentiellement pollués. Son objectif initial visait à assurer une meilleure gestion des dossiers de **permis d'environnement** et à fournir une information pertinente aux entrepreneurs désireux de réaliser des excavations de sol, afin d'éviter les blocages de chantiers et leurs conséquences financières. L'inventaire de 2002 répertoriait les sites principalement sur base des permis d'environnement en possession de Bruxelles Environnement-IBGE.

En 2004, l'ordonnance « Sols »² a légalisé cet inventaire et imposé à Bruxelles Environnement-IBGE de réaliser et d'actualiser un inventaire des sols pollués ou pour lesquels existent de fortes présomptions de pollution.

En 2009, la nouvelle ordonnance « Sols » a imposé à Bruxelles Environnement-IBGE d'adapter la structure de l'inventaire existant et d'y ajouter d'autres informations. Ce nouvel inventaire baptisé « Inventaire de l'état du sol » reprend diverses informations relatives à l'histoire de la parcelle. Dans l'édition de 2009, Bruxelles Environnement-IBGE a répertorié 17.000 sites potentiellement pollués en Région de Bruxelles-Capitale !

L'ordonnance de 2009 attribue un rôle-clé à l'inventaire de l'état du sol en tant qu'outil :

- de protection de la santé publique et de l'environnement
- de planification et de gestion du sol bruxellois
- d'information pour quiconque souhaite connaître l'état du sol d'un terrain donné, en particulier pour les propriétaires, les acquéreurs, les titulaires et les demandeurs de **permis d'environnement** ou les demandeurs de permis d'urbanisme
- de réglementation permettant à Bruxelles Environnement-IBGE de déterminer la nécessité de procéder à une reconnaissance de l'état du sol et d'imposer, le cas échéant, le traitement d'une pollution

Les informations détaillées de l'inventaire de l'état du sol sont réactualisées de façon systématique et instantanée.

.....
2 Ordonnance du 13 mai 2004 relative à la gestion des sols pollués. MB du 26 juin 2004.

Intervention de l'expert

Une étude de reconnaissance du sol doit être réalisée au préalable de tout transfert de droit réel de terrains couvrant des activités à risque (cessation, cession ou prolongation de l'activité à risque), en cas de demande de cession ou de prolongation d'un permis d'environnement relatif à une activité à risque, en cas de demande d'un permis d'environnement ou d'urbanisme, en cas de pollution découverte pendant l'exécution de travaux d'excavation ou encore si un accident a engendré la pollution du sol. L'étude de reconnaissance du sol est également obligatoire en cas d'expropriation ou de faillite.

Dans le cadre de son intervention, l'expert initie celle-ci par une consultation de l'inventaire constitué par Bruxelles Environnement-IBGE. C'est cette consultation qui va lui permettre de disposer de l'ensemble des documents relatifs à l'évolution historique du site à étudier et de définir correctement les investigations à mettre en œuvre pour assurer l'identification des contaminations susceptibles d'y être rencontrées.

Les informations qui peuvent être obtenues lors de la consultation des documents sont de différents types, par exemple :

- localisation d'installations spécifiques qui se sont succédées sur le site (ancien stockage de produits dangereux, une ancienne fosse d'entretien, un ancien atelier...)
- anciens plans permettant de localiser des zones qui apparaissent comme non suspectes à l'heure actuelle, alors que peut-être destinées dans le passé à un dépotoir autorisé

Le résultat de l'étude de reconnaissance détermine les actions qui devront être entreprises. Des mesures d'assainissement peuvent être requises en fonction du type de pollution, du traitement applicable et du seuil d'assainissement. Ces mesures peuvent varier entre la

réalisation d'une étude détaillée ou d'une étude de risque, l'établissement d'un projet de gestion du risque, d'un projet d'assainissement ou encore la prise de mesures de précaution et de sécurité. Le rôle de l'expert en pollution du sol est prépondérant puisque celui-ci estime le degré, la nature et l'origine de la pollution et influence, par conséquent, les mesures nécessaires.

La constitution de l'inventaire par les autorités régionales permet aux experts de disposer d'une information centralisée et validée par ces dernières. Il est néanmoins toujours recommandé de consulter également les informations disponibles dans le chef du propriétaire et/ou dans le chef des services administratifs de la commune afin de s'assurer qu'aucune information n'ait été occultée préalablement à la réalisation de l'étude de reconnaissance de sol.

Un exemple concret ?

Quelle ne fut pas la surprise du propriétaire d'une superbe villa 4 façades localisée sur une commune bruxelloise lorsqu'il envisagea de mettre en vente son habitation....

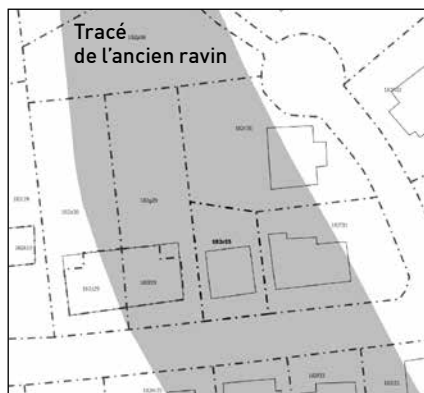
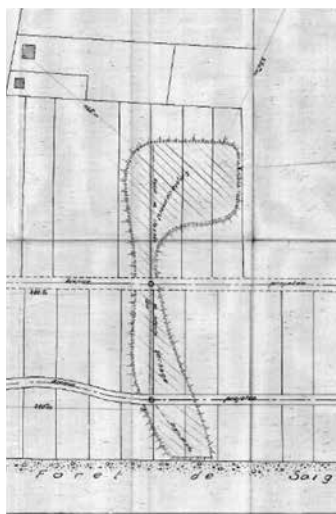
L'inventaire est justement en cours de mise à jour : « nous sommes au regret de vous signaler que sur base des informations dont nous disposons, votre site est proposé au classement à l'inventaire. Vous disposez d'un délai pour fournir les éléments permettant d'éviter le classement du site dans l'inventaire....sinon, il sera intégré.... ».

Abasourdi, le propriétaire s'inquiète, d'abord pour sa santé, mais également sur la moins-value que cette nouvelle peut représenter pour son bien. Il fait donc appel à un expert agréé pour effectuer une étude de reconnaissance de la qualité du sol.

La première démarche initiée par l'expert est la consultation des fameuses données disponibles auprès des autorités et qui justifieraient le classement du site à l'inventaire.

Le permis obtenu, et surtout les plans annexés permettent de constater que le site se retrouve dans la liste des sites « suspects » en regard d'un ancien permis octroyé pour le comblement d'un ancien ravin....comblement autorisé à l'époque avec certains déchets....

L'extrait du plan joint au permis, permet d'obtenir le tracé de l'ancien ravin....qui effectivement concerne la parcelle occupée par la villa:



Intégrant ces informations, les superposant à la situation actuelle du site, l'expert pourra donc proposer, de façon pertinente, une stratégie d'intervention visant à établir effectivement la qualité du sol...et plus spécifiquement évidemment dans la zone suspecte.

Dans le cas présent.....plus de peur de mal....les résultats ont été rassurants et le site n'a finalement pas été repris à l'inventaire de l'IBGE....

Après la frayeur et l'angoisse de voir son site dévalué, l'expert a retrouvé un propriétaire soulagé.

Cadre de référence et outils développés par la Région wallonne

Le décret du 5 décembre 2008³ relatif à la gestion des sols a pour objectifs de permettre le redéveloppement des friches industrielles, de fournir des garanties aux nouveaux exploitants, propriétaires et utilisateurs de terrain – en supprimant l'insécurité juridique et l'insécurité environnementale – et d'améliorer et préserver la qualité de l'environnement.

Lors de l'entrée en vigueur de l'article 21, la réalisation d'une étude d'orientation est rendue systématiquement obligatoire pour les terrains où sont ou ont été exercées des activités à risque; et ce en cas d'une cessation d'activité, d'une demande de permis d'environnement (ou de renouvellement de permis), d'une faillite ou d'une liquidation. Dans l'attente, une procédure d'assainissement peut être entamée soit volontairement, soit sur demande de l'administration qui constate des indications sérieuses de pollutions ou un dépôt de déchets non autorisé.

Les obligations en matière de protection et d'assainissement de sols concernent principalement les terrains où sont exercées des activités qui contiennent des installations potentiellement polluantes. Toute personne est tenue de prendre les mesures appropriées afin de préserver le sol et de prévenir toute pollution nouvelle du sol. S'il y a

.....
3 Décret de la Région wallonne du 05 décembre 2008 relatif à la gestion des sols. MB du 18 février 2009.

des indications sérieuses de la présence d'une pollution ou de déchets non autorisés, l'autorité pourra décider d'obliger le titulaire à effectuer une étude du sol puis éventuellement des travaux d'assainissement.

Une étude d'orientation permet de vérifier la présence d'une éventuelle pollution du sol et fournit une première description et estimation de l'ampleur de cette pollution. Si aucune zone à risque ne peut être identifiée, ou si les valeurs seuils déterminées par le Gouvernement Wallon ne sont pas dépassées, le sol est considéré comme non pollué et un certificat de contrôle du sol peut être délivré. Par contre, si un dépassement par rapport aux valeurs seuils est constaté, une étude de caractérisation doit être effectuée afin de définir exactement la nature, le niveau et l'ampleur de la pollution et de fournir les données nécessaires à la réalisation de travaux d'assainissement.

Le décret prévoit l'existence d'une banque de données de l'état des sols (BDES). Celle-ci est actuellement en cours de création et comprendra notamment des inventaires de terrains pollués et de terrains potentiellement pollués, des données relatives au sol dont dispose l'administration, et enfin, les certificats de contrôle du sol des terrains étudiés ou assainis dans le cadre du présent décret, ainsi que les documents attestant la bonne exécution d'un assainissement

Le référencement d'un terrain dans cette BDES obligera à procéder d'office à une étude d'orientation suivie d'une éventuelle étude de caractérisation, voire d'un assainissement ou de mesures de sécurité ou de suivi dans les cas visés à l'article 21 du décret.

Dans le cadre d'une convention relative à l'enrichissement de la Banque de Données de l'État des Sols (BDES), le Centre d'Histoire des Sciences et des Techniques de l'ULG (CHST), a travaillé à l'élaboration d'une méthodologie plus détaillée pour la réalisation de l'étude historique qui comprend notamment :

- une liste des sources d'informations historiques comprenant pour chaque source : le territoire couvert, la description succincte du contenu et du potentiel, la disponibilité et les contacts, un indice de qualité au niveau spatial et sémantique
- une méthodologie d'analyse des sources qui a pour objectif la constitution du dossier documentaire

Ce document a été annexé au guide pour l'étude d'orientation et a pour objectif de fournir aux experts les informations nécessaires pour mener à bien une étude historique.

La méthodologie de l'étude historique repose sur une démarche en trois étapes :

- la constitution du dossier documentaire
- l'interprétation des données
- la synthèse

La méthode proposée suggère des consignes précises sans imposer pour autant un format strict.

Intervention de l'expert

Si à Bruxelles, l'inventaire des sites potentiellement pollués est constitué et se doit d'être consulté par les experts, la situation est toute différente en Région wallonne. En effet, la base de données de l'état des sols wallons connaît ses balbutiements et est loin d'être exploitable par les experts à l'heure actuelle. Au contraire, à ce jour, ce sont certainement les commanditaires des études en cours qui vont permettre l'alimentation de la base de données.

En effet, dans le cadre de la réalisation d'une étude d'orientation, le chapitre 2 de l'étude préliminaire vise à retracer l'évolution historique du site. Dans ce cadre, la mission confiée à l'expert relève davantage de compétences d'historiens, de documentalistes ou d'archivistes que de celles requises dans les agréments et orientées essentiellement sur les compétences techniques de l'expert. Concrètement, il convient d'adopter une démarche à la fois quantitative - afin de récolter le maximum de données historiques susceptibles d'informer sur l'histoire d'un terrain - et qualitative - afin de se concentrer sur les sources les plus pertinentes en termes de contenu et de qualité.

Afin de constituer ce dossier, l'expert recourt à l'Inventaire descriptif de ressources mobilisables pour la constitution du dossier documentaire qui a été rédigé par le CHST. Cet inventaire liste, décrit et classe une série, non exhaustive, de ressources documentaires répondant à trois critères :

- la disponibilité : signifie que la ressource documentaire est identifiable et localisable grâce à des inventaires ou, à défaut, grâce à un système rigoureux de classement
- l'accessibilité : signifie que la ressource est consultable par l'expert en charge de l'étude (accès direct à l'information)
- la pertinence : signifie que l'information apportée par la ressource est éclairante par rapport aux objectifs de l'étude historique

Cet inventaire est descriptif car il décrit les divers types de sources en évoquant leurs propriétés et contenu. Il est également critique car il insiste sur les possibilités d'exploitation des sources listées. Il est enfin pratique car il explique les modalités de consultation des documents et identifie le cas échéant le gestionnaire. Pour l'expert, il s'agit premièrement de comprendre la nature et la vocation de chaque document en s'interrogeant sur le contexte dans lequel il a été produit (par qui ? pourquoi ? comment ?).

Ce contexte détermine :

- la nature de l'information qui peut varier d'une ressource documentaire à l'autre
- la pertinence des données. Il s'agit d'évaluer la pertinence par rapport aux objectifs de l'étude historique tels qu'envisagés dans le cadre de la réalisation d'étude technique
- les limites propres à la source

Il s'agira par la suite pour l'expert de comparer et confronter les données récoltées. Dans ce cadre, la visite de terrain, les témoignages et les observations de visu constituent des ressources documentaires en soi. Elles peuvent effectivement apporter de nouvelles informations sur l'histoire et la situation du terrain étudié ainsi que sur sa situation actuelle. Elles permettent, selon les cas, de confirmer ou d'infirmier les données historiques à disposition. La démarche à adopter sur le terrain s'inspire des méthodes de l'archéologie industrielle.

L'ensemble de ces démarches visent à permettre à l'expert d'identifier les zones les plus suspectes en regard de la qualité du sol et des eaux souterraines et dès lors de proposer une intervention technique adaptée à ces suspicions.

Si théoriquement ces démarches apparaissent assez légitimes et aisées, il apparaît à ce jour qu'elles s'avèrent plus fastidieuses et plus complexes qu'il n'y paraît pour les néophytes que sont les experts techniques, très vite confrontés au dédale d'un secteur jusqu'alors étranger à leur quotidien. Des contraintes apparaissent que le législateur a peut-être omis ou, à tout le moins, minimisé.

Les experts sont en effet confrontés à une difficulté essentielle qui vise à la gestion du temps. Régulièrement interpellé par le secteur industriel, ou par les particuliers, dans des délais toujours « pour avant-hier », l'expert est maintenant confronté à l'extension de ses

délais de mission dépendant non pas de son bon vouloir, son organisation, ou son planning, mais davantage aux délais nécessaires à la mise à disposition des informations sollicitées. Il n'est pas rare en effet, de débiter ses recherches historiques par la consultation des archives de l'entreprise, les témoignages des gens ayant connu l'évolution du site, et la consultation des archives cadastrales et de voir régulièrement apparaître des informations à compléter par des interrogations itératives au niveau des services consultés.

Le constat établi jusque là est que les services de gestion d'archives n'ont pas, à ce jour, conscience des enjeux économiques du nouveau rôle qui est le leur dans le cadre de ce « nouveau métier ». En effet, on voit apparaître des coûts complémentaires qui peuvent être non négligeables pour disposer des informations des archives cadastrales, sans au préalable pouvoir identifier la pertinence des informations collectées pour le travail exécuté.

Les services administratifs consultés pour disposer des anciennes autorisations, permis ou autres documentations mettent également un temps certain à répondre aux demandes formulées. On voit également apparaître des situations complexes en regard de la propriété intellectuelle des données disponibles dans certains centres d'archives et ce, fonction des accords pris avec les entreprises ayant versé leurs fonds d'archives à ces centres.

S'il apparaît évident aux autorités compétentes que la mise en œuvre d'une étude ne peut être « allongée inconsidérément » par les délais des recherches historiques, il n'est cependant pas négligeable de disposer de ces informations pour orienter au mieux les démarches techniques envisagées. Dans ce cadre, il apparaît dès lors qu'un compromis devra s'initier entre les experts, toujours pressés par leur client de disposer des informations dans les plus brefs délais, et les services gestionnaires d'archives.

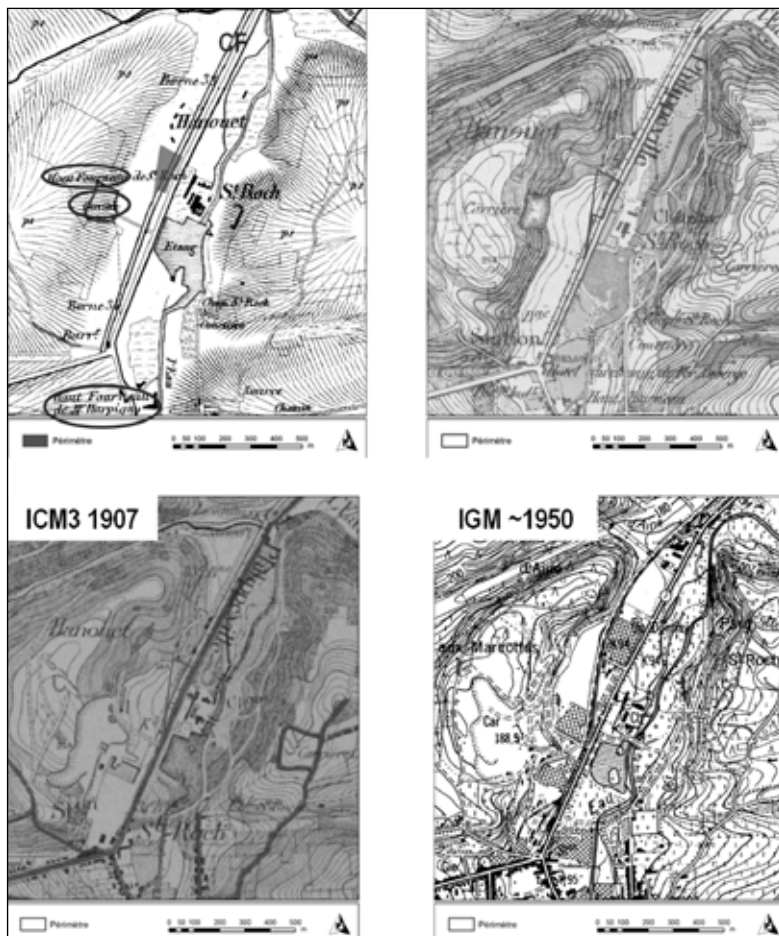
En Région wallonne, cette démarche est d'autant plus importante qu'à ce jour il n'y a pas de centralisation des informations et dès lors la consultation des différentes sources amène respectivement leur lot d'information.

Une réflexion générale sur un site où le propriétaire ne dispose d'aucune information historique va s'initier à partir de la situation cadastrale actuelle.

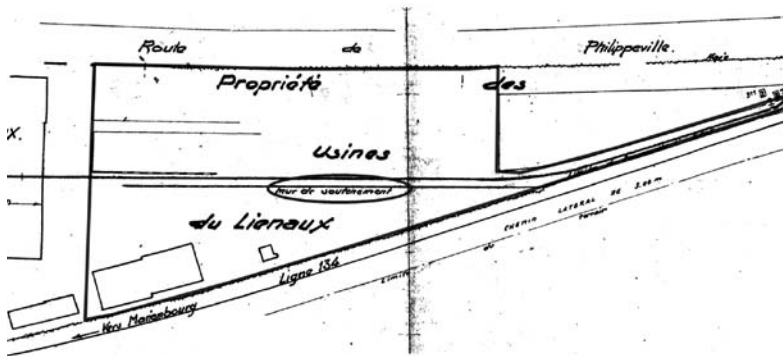
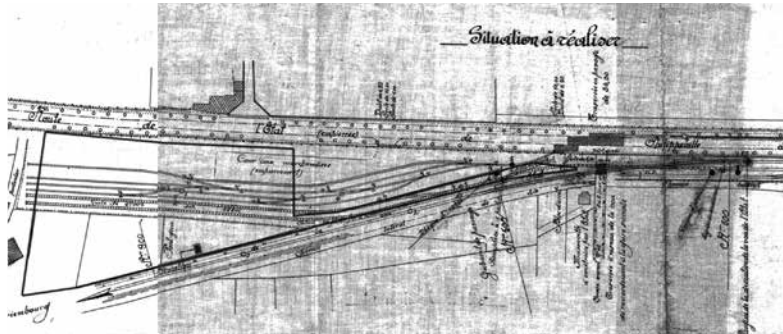
L'analyse de ces cartes va par exemple nous permettre d'identifier l'existence d'une voie ferrée sur le site, de dater les premières constructions et d'identifier les activités situées dans les environs du site... ceci donne des premières indications, mais les fouilles ne font que commencer...



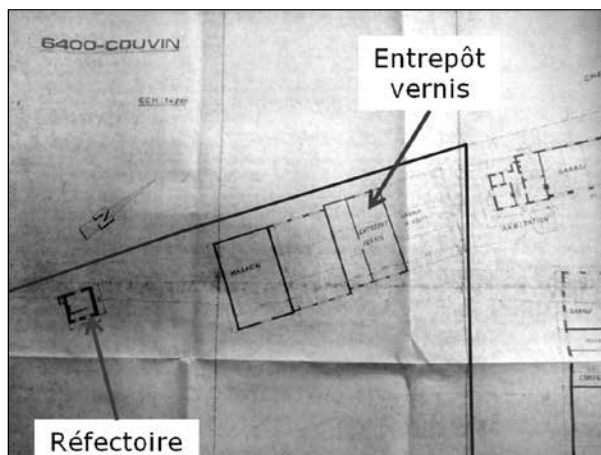
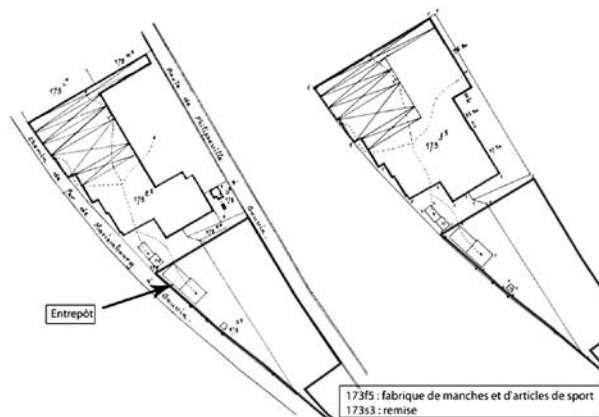
La consultation d'anciennes cartes va apporter son lot d'indication :



Les archives de la SNCB vont dès lors être sollicitées et permettre d'identifier des éléments importants pour l'approche de l'expert.

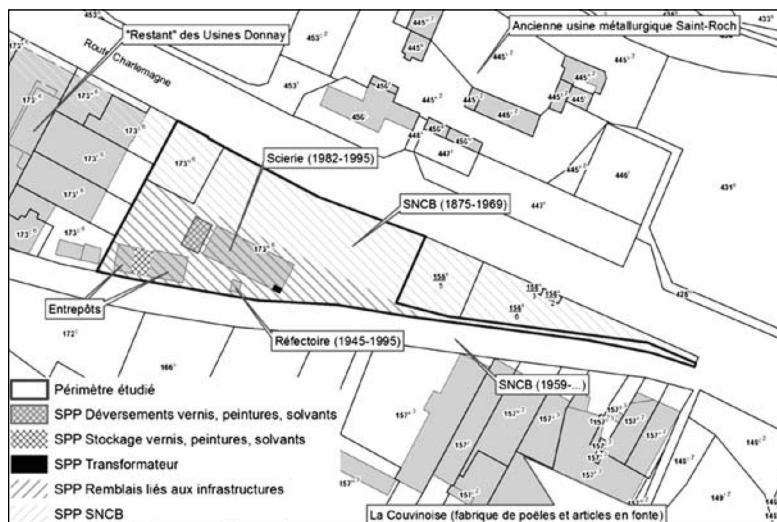


La consultation des archives du cadastre révèle également son lot d'informations et notamment la succession des propriétaires du site, et également des indications potentielles sur l'évolution des activités en regard des propriétaires.

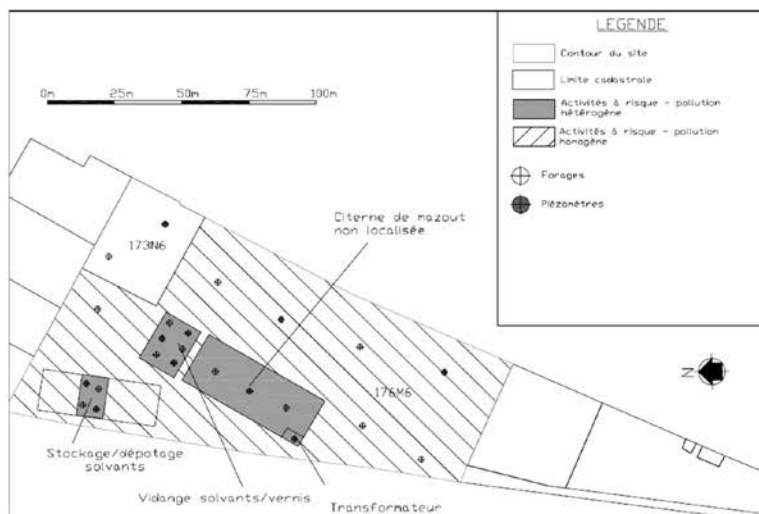


Viennent s'ajouter à ces informations, les renseignements fournis par les anciens, les voisins... si ces informations sont à prendre avec la réserve nécessaire, elles sont néanmoins très souvent un bon indicateur et permettent d'orienter les investigations en regard des souvenirs de certains.

L'optique de ces démarches étant au final de pouvoir établir un modèle conceptuel du site qui permet d'identifier les zones susceptibles de présenter des soucis en termes de qualité du sol et donc d'orienter pertinemment les investigations de terrain.



L'exemple figuré ci-avant conduirait de façon théorique à une proposition d'intervention de terrain schématisée comme suit:



L'exemple laisse à penser que ces démarches sont finalement aisées et s'intègrent dans une démarche de bon sens général... Pourtant, la pratique nous apprend très vite qu'il n'est pas aussi simple et facile de retrouver le passif de notre belle région...

Les guides de référence établis par les autorités wallonnes sont en application depuis le 1er janvier 2013. Un premier retour d'expérience est en cours de discussion et il s'avère que les difficultés, fussent-elles administratives, rendent les démarches beaucoup plus fastidieuses qu'il n'y paraît... et parfois pour ne pas disposer de réelles informations pertinentes. En effet, il y a plus de cas où les recherches se soldent par des plans généraux que de cas où des plans de détails permettent de proposer une stratégie d'intervention pertinente...

En conclusion

Il apparaît évident, surtout en Région wallonne, que la rencontre des deux mondes distincts que sont celui des experts sols et celui des centres d'archives, documentaires, historiques devra évoluer vers une nouvelle synergie des genres... et tous seront gagnants dans ce nouveau cadre.

Quoi de plus valorisant pour un centre d'archives que de voir exploiter ces informations... et pour les experts, d'avoir le sentiment d'un travail fait au mieux des informations disponibles techniquement sur le site qu'il doit étudier ? C'est vers cette valorisation intellectuelle et économique des archives que ces nouvelles législations environnementales mèneront à court terme.

Sources consultées

Extrait du Code Wallon de Bonnes Pratiques – Guide d'étude d'orientation – Données historiques

Sites internet : www.bruxellesenvironnement.be, www.dps.environnement.wallonie.be consultés le 20 juillet 2013

Présentation conjointe DPS-Fedexsol-ISSeP_CHST – formation des experts sol – novembre 2012.

PARTIE 5
L'ENJEU
NUMERIQUE

RÉFLEXIONS SUR LES MÉTAMORPHOSES EN COURS

Induites par la société numérique

→ BENOIT HELLINGS

Sénateur Ecolo et chercheur-associé Etopia

Dans un numéro de cette revue consacré à l'enjeu archivistique, il importe de présenter et d'analyser les débats en cours concernant les droits émergents liés à la généralisation de l'usage d'Internet dans tous les domaines de la vie contemporaine. Sans entrer dans les détails juridiques, cette contribution se veut une ébauche de réflexion sur le bouleversement actuellement en cours dans le partage d'information dans nos sociétés devenues numériques.

Le réseau mondial est souvent présenté comme la plus grande bibliothèque virtuelle jamais constituée. Il est vrai que pour la première fois dans l'histoire de l'Humanité, une quantité de sources, semblant a priori infinie, des documents de tous types sont rendus accessibles, consultables et téléchargeables par tout qui possède des outils informatiques et un accès au réseau. Ces vingt dernières années, l'évolution d'Internet a montré la puissance, la rapidité, les opportunités politiques de cette technologie notamment en matière d'accès à l'information et de production scientifique et culturelle. Aujourd'hui, la diffusion de cette technologie est croissante. Les possibilités de développement économique ont laissé croire à un

nouvel Eldorado, faisant dire à certains économistes que depuis le début des années nonante, nous étions entrés dans l'ère de l'économie de la connaissance¹.

Si la fracture numérique est bien une réalité qui reflète les inégalités sociales et intellectuelles² et produit une forme de ségrégation dans l'accès aux outils informatique et au réseau internet, force est de constater que cette évolution technologique a concerné tous les aspects de notre société et a amené en deux décennies un plus grand nombre de citoyens à obtenir un meilleur accès à l'information, quelle qu'en soit son type.

La nature même d'Internet a transformé le rapport que nos sociétés entretiennent avec les biens dématérialisés : ces créations dont l'échange ou la représentation ne dépendent désormais plus du support matériel sur lequel elles étaient jusque là stockées (papier, disque) ou distribuées (télévision, cinéma, espaces de formation, etc.). Le fait qu'un bien culturel, une étude scientifique ou un rapport administratif soient aussi devenus des fichiers informatiques les rendent facilement répliquables et donc rapidement échangeables sur internet. A ce jour, toutes les tentatives industrielles de placer sur ces fichiers des modules techniques ou les initiatives politiques empêchant la copie ou le transfert généralisé se sont avérées extrêmement coûteuses et très inefficaces, comme l'a montré le débat récent sur le téléchargement dit illégal. Dans la société numérique, une fois le bien devenu un assemblage d'octets, il donne l'impression d'une totale accessibilité, toutefois entravée par la sphère marchande, nous le verrons.

1 ARTUS P., *La Nouvelle Économie*, Collections Repères la Découverte, Paris, 2001.

2 VALENDUS G., *La Fracture numérique en Belgique, une analyse des données statistiques existantes*, Fondation Travail-Université, octobre 2010 [En ligne]. www.ftu.be/documents/ep/2010_Etude_Fracture_numerique_en_Belgique.pdf (consulté le 23 juillet 2013).

Volatilité

La nature particulièrement volatile des biens numérisés pose ainsi la question des méthodes à mettre en place pour garantir la confidentialité des données à caractère personnel conservées par les entreprises et les services publics. En effet, dans l'économie de services d'aujourd'hui, quantités de données doivent être collectées pour en faciliter le fonctionnement. Celles-ci sont généralement présentes sur des serveurs physiques, mais avec des systèmes d'accès aux données de plus en plus organisés sous forme de *clouds* (« nuages »). Ces données sont alors stockées sur des serveurs extérieurs à l'entreprise avec le risque de ne plus avoir le contrôle sur leurs gestions. De simples erreurs de manipulation ou des tentatives de piratages peuvent alors donner lieu à une véritable violation du droit à la vie privée d'usagers ou de clients n'ayant rien demandé, comme ce fut le cas pour ce qui a été appelé le *SNCB Gate* en Belgique en 2013, lorsque les listes de clients des trains à grande vitesse (et surtout leurs données personnelles) ont été rendues involontairement accessibles à tous sur Internet.

Ceci n'a pas que des impacts négatifs. Internet a ainsi ouvert le champ à la diffusion culturelle et scientifique qui parfois n'avait pas la possibilité d'utiliser le canal d'édition traditionnel. A ce titre, l'émergence de la licence « *creative commons* »³ apparaît comme un excellent compromis entre la diffusion maximale et gratuite des œuvres et le droit pour l'auteur de faire valoir ses droits de diffusions, exempts ici de dimension proprement financière. L'extraordinaire capacité des données numérisées à se reproduire partout sur la toile a un autre corollaire pratique intéressant : plus il en existe des copies de ces données, plus leur probabilité d'un jour être accessibles par les chercheurs du futur est grande.

.....
3 Le « *Creative Commons* » (ou CC) est une organisation mondiale sans but lucratif dont le but est de proposer une solution alternative au « *copyright* » et légale aux auteurs souhaitant partager des œuvres exemptes de droits de propriété intellectuelle restrictifs. Plusieurs types de licences sont proposés, selon le niveau de protection des droits souhaité. Etopia fonctionne d'ailleurs sous ce genre de licence.

Sédimentation dans un contexte de monopole des outils de recherches

En effet, Internet et ses outils de classement (dits *moteurs de recherche*) ou de mise en lien (dits *réseaux sociaux*) agissent comme de véritables outils de sédimentation. A la façon des matières en suspension dans les cours d'eau ou océans, les informations sur un thème, un individu, une association ou n'importe quel autre aspect matériel ou immatériel de notre société se déposent dans le fond (ici, sur la *toile*) et restent donc à la disposition du quidam à la recherche d'une information liée à l'un ou l'autre aspect. Serait-ce là la concrétisation du rêve de tout chercheur et des historiens en particulier ? Sur le papier, la toile n'est donc pas seulement une interconnexion de fils ou câbles reliant les internautes, mais aussi une sorte de filet de pêche où viennent s'accumuler les données, de façon aléatoire et libre. Quoique.

En géologie, la sédimentation peut s'observer par le carottage ou l'extraction d'une zone à étudier : les couches sédimentées sont alors appréhendées par le chercheur dans l'ordre chronologique d'apparition. Dans l'univers numérique, le réseau peut correspondre à un dépôt d'archives mal rangé dont les différents moteurs de recherches correspondent aux instruments de recherches plus ou moins sommaires, précis et puissants.

La mise à disposition des données sédimentées sur la toile s'est donc accompagnée d'une marchandisation concomitante de la recherche sur le réseau. Dans ce contexte, le quasi-monopole actuel de Google⁴ pose légitimement des questions sur le caractère libre et non conditionné de la recherche sur Internet. Ce monopole commercial est d'autant plus inquiétant qu'il s'est accompagné dans le cas de Google d'un développement pléthorique d'outils économique-scientifico-culturels

.....
4 *Parts de marché des moteurs de recherche dans le monde*, Journal du Net, 4 juin 2013 [En ligne]. www.journal-dunet.com/ebusiness/le-net/parts-de-marche-des-moteurs-recherche-dans-le-monde.shtml (consulté le 28 juillet 2013)

annexes, tous interconnectés avec son produit initial. *Google Books* est certainement le développement le plus caractéristique de cette volonté d'hégémonie commerciale inédite, qui a par ailleurs provoqué de vives réactions dans le monde de l'édition. Avec *Google Actualités* (ou *Google News*), la démarche est similaire mais concerne la presse. Elle a d'ailleurs été accueillie avec une très forte inquiétude des journalistes, qui en Belgique a même débouché sur un procès⁵. En numérisant ou en reprenant sur ses plateformes commerciales quantité de textes de tout horizon, la firme américaine se veut le promoteur d'une véritable bibliothèque universelle, imposant ses conditions commerciales et en faisant plier auteurs et éditeurs face à ses intérêts mais aussi face à la prodigieuse force technique de son outil. Ce sont autant de textes, et donc autant de mots qui viennent grossir l'immense réservoir de données sédimentées sur lesquels les moteurs de recherches perfectionnés peuvent alors être lancés.

Les données sédimentées sur le réseau ne sont donc pas « toujours » accessibles librement. Dans certains cas, la recherche par les algorithmes secrets de Google est orientée par des intérêts le plus souvent commerciaux et plus rarement publics et démocratiques. Les moyens financiers importants développés tant par les entreprises que par les individus (fortunés) pour contrôler leur cyber-réputation tout comme les budgets développés par tant de structures pour augmenter le « ranking » de leurs pages web sur Google en sont la preuve. C'est d'ailleurs devenu une activité économique florissante, mais dépendante de la prédominance quasi-totale de ce seul acteur aux allures de Léviathan numérique. Avec ceci, s'ajoutent les récentes révélations du rôle joué par Google dans la transmission systématique de données et métadonnées, récoltées par son outil appelé PRISM⁶,

5 PARISI S. *La mutation de la presse belge : Google VS la presse belge : qui a gagné au final*, 15 décembre 2012 [En ligne]. <http://intelligence-economique-belgique.blogspot.be/2012/12/la-mutation-de-la-presse-belge.html> (consulté le 16 août 2013)

6 PRISM est un programme secret de l'Agence de sécurité américaine (NSA) qui vise la surveillance électronique globale en collectant massivement et dans le monde entier des renseignements de toutes natures à partir d'Internet et de fournisseurs de services de communication par voie électronique. Son existence a été révélée durant l'Affaire Snowden en juin 2013 par le quotidien britannique *The Guardian* qui affirme que ce programme aurait directement accès aux données personnelles hébergées par les entreprises américaines actives dans les nouvelles technologies, parmi lesquels Google, Facebook, YouTube, Microsoft, Yahoo!, Skype, AOL et Apple.

vers les services de renseignements américains. Mais ce n'est pas le sujet de cet article. Il faut donc reconnaître que dans ce contexte, s'il est techniquement capable de sédimenter toutes les données une fois apparues sur la toile, le réseau n'est pas, dans les faits, une toile totalement hermétique à l'action commerciale et/ou étatique désirant supprimer une donnée dont l'accès public contreviendrait à des intérêts particuliers.

Question du droit à l'oubli

Mais de façon générale, la sédimentation potentiellement illimitée des données pose aussi la question du droit à l'image des individus et de son corollaire : l'éventuelle édification d'un droit à l'oubli, opposable aux sociétés commerciales de l'Internet et aux Etats.

La collecte tous azimuts de données à caractère personnel par les grands groupes privés amène les institutions européennes à plancher sur des projets législatifs⁷ visant à créer un droit aux implications radicales : celui-ci obligerait tous les organismes publics et privés à détruire ou à anonymiser les données une fois que le traitement pour lequel celles-ci ont été collectées sera dépassé, ou après un court délai. Ceci permettrait de garantir le droit fondamental de respect de la vie privée, bien compréhensible au regard de ce qui a été développé plus haut.

Des voix s'élèvent toutefois dans le monde sensible à l'enjeu archivistique⁸ sur les dangers de la mise en œuvre d'un tel projet. Dans sa mouture actuelle, le projet européen demande la destruction totale en faisant fi du besoin que pourraient avoir les futurs chercheurs

7 ALBRECHT J. P., *Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données*, décembre 2012 [En ligne]. www.europarl.europa.eu/meetdocs/2009_2014/documents/libe/pr/922/922387/922387fr.pdf (consulté le 17 septembre 2013).

8 SOURDÈS L., *Droit à l'oubli sur Internet : la fin de la généalogie et des archives ?*, avril 2013 [En ligne]. www.rue89.com/rue89-culture/2013/04/11/droit-a-loubli-internet-peur-archivistes-genealogistes-241208 (consulté le 17 septembre 2013).

en matière de données. Cela pose donc concrètement la question de la sauvegarde d'informations à caractère confidentiel dans l'ère numérique. Mais en prônant la destruction ou l'anonymisation de ces mêmes données, il apparaît que cette manière radicale d'envisager le respect de la vie privée se met en porte-à-faux avec le droit de la société du futur à pouvoir réfléchir à son passé, grâce à des documents de première main, comme le veut la méthodologie en critique historique. Les tenants d'un adoucissement des critères de destruction proposent ainsi de réfléchir plutôt au renforcement de la conservation sécurisée de notre patrimoine numérique et d'organiser l'accès à celui-ci dans des conditions respectueuses des libertés individuelles.

Absence de contextualisation

L'effet combiné de l'usage des réseaux sociaux et de la nature sédimentaire des données présentes sur Internet confronte l'utilisateur à un autre enjeu de la recherche et de la présentation d'informations : l'absence de contextualisation d'une donnée recherchée sur la toile et sa validation scientifique.

Quand une page, un texte, une image, un son ou une vidéo sont en ligne, ils sont réappropriables par n'importe quel membre d'un réseau social, qui le « monte en épingle » par la simple mention sur celui-ci de son adresse sur Internet (URL). Mais parfois, cette mise en exergue se fait dans un contexte tout à fait différent de celui qui a vu naître le matériel représenté. Quantité d'articles de presse, de cartes blanches ou de photos jusque là enfouies dans les tréfonds de la « boîte à archives mondiale » sont de temps en temps, et à la faveur d'une requête ciblée, remis au devant de la scène numérique avec l'effet exponentiel du partage (et donc de la visibilité) que les réseaux sociaux permettent. Ainsi, cela donne une seconde, voire

une troisième vie à quantité d'émissions de radio mais surtout de télévision parfois disparues depuis des décennies ;

Ceci a des aspects positifs, comme celui d'avoir une trace de toutes les œuvres, déclarations, attitudes et prises de position passées. Mais il est parfois dommageable pour un individu, une collectivité ou une entreprise de devoir porter des années durant les stigmates d'une expérience datée ... et donc contextualisée. Le partage de l'information extrêmement rapide par les réseaux sociaux ne passant bien souvent que par une lecture sommaire du titre et des quelques mots repris en amorce du matériel présenté, la contextualisation de l'opinion ou du propos rapporté est souvent quasi-nulle. C'est une lecture approfondie, mais trop souvent rare, du document présenté qui permet alors de comprendre le contexte qui l'a vu naître. La généralisation des nouveaux moyens de communication rend d'autant plus crucial la formation à l'esprit et la recherche critiques en particulier chez les plus jeunes, nés avec ces nouvelles technologies.

Sites collaboratifs et *Open Data*

Notons aussi que des initiatives citoyennes et participatives ont également vu le jour grâce à la généralisation de l'usage du réseau. L'encyclopédie collaborative, participative et libre Wikipedia est le meilleur exemple de l'émergence d'un outil non commercial où les internautes de bonne volonté contribuent au savoir commun et universel, ce qui était l'objectif fondateur des premiers encyclopédistes du XVIII^{ème} siècle. Les scientifiques et spécialistes, en participant au processus d'élaboration, ont donné le crédit nécessaire à cette initiative. Si le site est anonyme, une certaine publicité numérique peut aussi être donnée à leurs travaux, via les références bibliographiques mentionnées au bas des articles thématiques. Ce phénomène inédit est d'autant plus marquant qu'en une dizaine d'année à peine, Wikipedia est devenu la référence mondiale incontestée pour ce

type de recherche, alors que les autres initiatives commerciales de ce type ont échoué⁹.

Parallèlement, une proposition de directive européenne sur l'*Open Data* a vu le jour et sera prochainement transposée dans les diverses législations nationales. Cette nouvelle législation continentale visera à rendre publiques et accessibles toutes les données collectées ou consignées par les services publics¹⁰. Elles seront donc réutilisables par quiconque, moyennant des exceptions, dont bien sûr les données à caractère personnel. Le projet de texte prévoit la mise à disposition, le plus souvent gratuitement, d'un nombre très important de données. Pour les matières culturelles, des exceptions à la gratuité ou au paiement modeste pourraient être prévues, mais le texte prévoira une transparence quant à l'établissement des tarifs d'accès. Cette nouvelle mine d'or d'informations viendra grandir encore la manne des informations disponibles sur le réseau. En devenant la règle, la publicité des documents publics va incontestablement modifier le rapport des citoyens avec leurs diverses administrations, dans le sens où ces administrations seront contraintes par la publicité donnée à leurs actes de s'appliquer une meilleure gouvernance et une plus grande transparence.

Conclusion

L'émergence d'une société où le partage de données de toute nature se fait désormais via le canal d'Internet a incontestablement amplifié l'accès à l'information. Cette technologie pose toutefois une série de questions liées principalement au respect des droits fondamentaux (au premier rang desquels se trouve le droit à la vie privée) et à la

9 WIELS J., *Le succès de Wikipedia expliqué en cinq leçons*, Regards sur le Numérique, octobre 2011 [En ligne]. www.rslmag.fr/post/2011/10/14/Le-succes-de-Wikipedia-explique-en-cinq-lecons.aspx (consulté le 29 juillet 2013).

10 FAUVEL V., *Open data : la révision de la directive de 2003 approuvée par le Conseil de l'UE*, La Gazette des Communes, avril 2013 [En ligne]. www.lagazettedescommunes.com/163047/open-data-la-revision-de-la-directive-de-2003-approuvee-par-le-conseil-de-lue/ (consulté le 19 juillet 2013).

question du monopole de grands conglomérats industriels numériques. L'équilibre à réaliser entre les deux pôles que sont la liberté d'accès et le respect des droits fondamentaux ne peut se forger que grâce au débat démocratique, garant de l'intérêt général. De ce débat démocratique dépend la régulation d'acteurs aussi puissants que Google et Facebook.

Sans naïveté technophile ou peur technophobe primaire, les futures décisions politiques en la matière devront garantir un accès historiquement inédit à l'information tout en balisant l'usage qu'Etats et entreprises actives dans ces secteurs des données numérisées pour qu'une trace historique des générations numériques puisse parvenir aux chercheurs et historiens du futur.

Internet n'a pas en soi altéré nos libertés fondamentales, il n'en a modifié que la manière dont nous pouvons les faire respecter.

VARIA

L' ANTHROPOCÈNE

*L'ère de l'incertitude*¹

→ RAPHAËL STEVENS

Chercheur indépendant - Sciences de la complexité
& Résilience, Co-fondateur Greenloop et
Biomimicry Europa, Chercheur-associé Etopia

→ PABLO SERVIGNE

Chercheur et animateur à l'asbl Barricade,
Chercheur-associé Etopia

Tout s'accélère, notre monde s'emballé dans un tourbillon de chiffres, d'informations, de personnes, de marchandises, de déchets et de surchauffe. Tous les voyants passent au rouge les uns après les autres. Certaines limites de la planète sont dépassées, et nous continuons à accélérer. La puissance de l'être humain l'a rendu désormais capable d'influencer les grands cycles naturels de la planète. L'ère de l'Anthropocène a commencé et nous y sommes entrés à toute vitesse, les yeux bandés...

A la sortie de la dernière période glaciaire, il y a environ 10000 ans, commençait une période d'exceptionnelle stabilité du climat, l'Holocène. La température du globe a oscillé dans une fenêtre de 1°C². Cette stabilité a contribué à l'émergence de l'agriculture. L'être humain, chasseur-cueilleur depuis 3 millions d'années, s'est sédent-

1 Article publié initialement par l'asbl Barricade en 2013 (<http://barricade.be>)

2 S.A. MARCOTT et al., « A Reconstruction of Regional and Global Temperature for the Past 11 300 Years », in *Science*, n° 339, p. 198-201, 2013

tarisé et a pu prendre son temps pour expérimenter (avec succès) la domestication d'espèces végétales et animales. C'est sur ce terrain propice qu'en quelques millénaires sont apparus les villages, les villes et les civilisations. Les sociétés humaines puisaient dans les ressources naturelles locales pour croître, parfois échangeaient avec des voisins, et en cas de dépassement trop important des capacités de charge de la région, la civilisation s'effondrait. Les anthropologues ont aujourd'hui recensé de nombreux cas de disparition de civilisations causées par des épuisements de ressources naturelles³. Ainsi, des cycles d'effondrements et de renaissances se sont enchaînés durant des siècles à des rythmes variables. Mais ce qui est aujourd'hui clair, c'est que l'impact des sociétés humaines est resté relativement confiné à des échelles régionales... jusqu'au 19e siècle.

La grande accélération...

On a beau l'avoir vu à l'école, on n'est pas habitué à se représenter une exponentielle. Bien sûr, on voit une courbe qui part vers le haut, une croissance. Mais quelle croissance! Alors que l'esprit humain s' imagine aisément une croissance linéaire, par exemple un cheveu qui grandit d'un centimètre par mois, il peine à se représenter une croissance exponentielle.

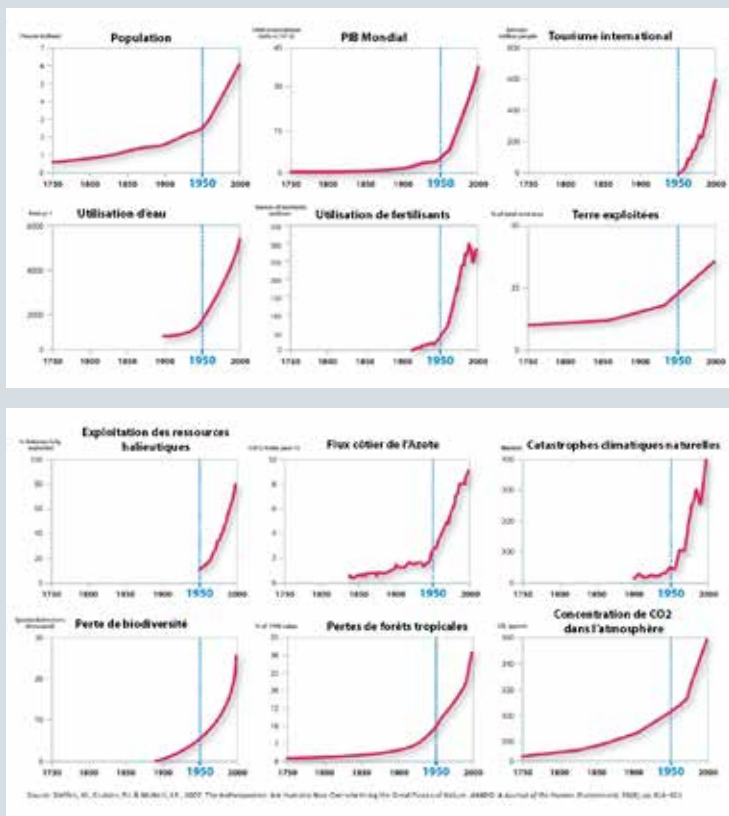
Prenez un grand morceau de tissu et pliez-le en deux. Il devient donc deux fois plus épais. Pliez-le à nouveau pour qu'il soit quatre fois plus épais. Recommencez encore. Il est à présent 16 fois plus épais qu'au départ et mesure, selon son épaisseur de départ, disons, 1 cm. Si vous pouviez continuer à le plier comme cela encore 29 fois pour arriver à un total de 33 pliages, quelle épaisseur pensez-vous qu'il fasse? Moins de 30 cm? Entre 30 cm et 3 m? Entre 3 m et 1,5 km? Il est bien sûr impossible de plier 33 fois un morceau de tissu, mais si

.....
³ Voir par exemple, Jared DIAMOND, *Effondrement – Comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie*, Folio, Paris, 2009.

c'était possible, l'épaisseur du tissu équivaldrait à la distance Paris Hong-Kong, soit 5 400 km !

Voici un autre exemple : considérez une croissance due à des intérêts de 7 % par an sur un compte épargne. Cela signifie un doublement du compte épargne tous les 10 ans. Pour la Chine, une croissance du PIB de 7 % signifie un doublement de l'activité économique en 10 ans, donc une économie qui quadruple en 20 ans, et en 40 ans nous nous retrouvons avec un volume de 16 économies chinoises, soit, aux valeurs actuelles, l'équivalent de près de 2 économies mondiales supplémentaires ! Est-ce vraiment possible ? En mathématiques, une fonction exponentielle monte jusqu'au ciel. Sur terre, pour les écosystèmes et les organismes vivants, il y a un plafond bien avant. Soit elle se stabilise au niveau du plafond (et ne croît donc plus), soit elle le dépasse puis s'effondre. C'est un principe de réalité⁴. Or, il convient désormais de se rendre compte que de nombreux paramètres de nos sociétés et de notre planète ont pris brutalement le chemin de l'exponentielle (voir graphiques page suivante) : la population, le PIB, la consommation d'eau et d'énergie, l'utilisation de fertilisants, la production de moteurs ou de téléphones, le tourisme, la concentration atmosphérique en dioxyde d'azote et en méthane, le nombre d'inondations, les dégâts causés aux écosystèmes, la destruction des forêts, le taux d'extinction des espèces, etc. La liste est infinie.

.....
⁴ C. HUI, « *Carrying capacity, population equilibrium, and environment's maximal load* », in *Ecological Modelling*, n° 192, 2006, pp.317-320.



En 2012, plus de 50 % de la surface de la terre a déjà été transformée par notre action directe⁵. Depuis 1950, près de la moitié des forêts tropicales a été détruite⁶. Une quantité plus importante d'azote est maintenant fixée synthétiquement pour la production de fertilisants que fixée naturellement par l'ensemble des

5 R. HOOKE & J. MARTIN-DUQUE, « *Land transformation by humans – A review* », in *Geological Society of America – GSA Today*, n° 12, 2012, pp. 4-10.
 6 FAO, « *Global forest resources assessment 2010 – Main Report* », Rome, 2010.

écosystèmes⁷. Plus de la moitié de toute l'eau potable accessible est affectée aux activités humaines, et les nappes phréatiques de nombreuses régions⁸, qui pour certaines ont mis des milliers d'années à se remplir, se vident rapidement. La concentration des gaz à effet de serre a augmenté de manière abrupte. Le seuil symbolique de 400 particules par million (ppm) de co2 dans l'atmosphère a été franchi en 2013, balayant les niveaux observés durant les 800 000 dernières années (entre 180 ppm et 280 ppm). Aujourd'hui, la vitesse d'accroissement du taux de co2 dans l'atmosphère est entre 10 et 100 fois plus rapide que durant les changements observés durant les 420.000 dernières années⁹. Les habitats côtiers et marins sont maintenant gravement altérés. Près de 25 % des ressources halieutiques connues sont surexploitées ou en voie d'épuisement et 50 % sont à la limite des capacités d'exploitation¹⁰. Dans tous les écosystèmes, qu'ils soient terrestres ou marins, le taux d'extinction des espèces est 1000 fois supérieur au rythme naturel connu depuis l'histoire de la vie sur Terre. 60 % des services fournis par les écosystèmes terrestres sont d'ores et déjà dégradés¹¹.

Que s'est-il passé? Pourquoi ce soudain emballement? On peut remonter au milieu du 19e Siècle, à la Révolution industrielle: l'invention de la machine à vapeur suivie par le boom ferroviaire des années 1840, puis par la découverte des premiers gisements de pétrole. Déjà en 1907, le philosophe Henri Bergson, avec une incroyable clairvoyance, écrivait: « un siècle a passé depuis l'invention de la machine à vapeur, et nous commençons à peine à ressentir la secousse profonde qu'elle nous a donnée. La révolution qu'elle a

7 J.W. ERISMAN et al., « *Consequences of human modification of the global nitrogen cycle* », in *Philosophical Transactions of the Royal Society - Biological Sciences*, n° 368, 2013.

8 Dont Chine, Inde, États-Unis, Arabie Saoudite, Syrie, Iraq, Yemen, Iran, Pakistan, Mexique, Syrie. Earth Policy Institute, « *Countries Overpumping Aquifers in 2013, Food and Agriculture Data* », 2013.

9 P. FALKOWSKI et al., « *The Global Carbon Cycle: A Test of Knowledge of Earth as a System* », in *Science*, n°290, pp.291-296.

10 FAO Fisheries, « *The State of World Fisheries and Aquaculture* », Rome, 2008, pp.30-35.

11 Millennium Ecosystem Assessment (MEA), *Synthesis Report*, Washington D.C., Island Press, 2005.

opérée dans l'industrie n'en a pas moins bouleversé les relations entre les hommes. Des idées nouvelles se lèvent. Des sentiments nouveaux sont en voie d'éclorre. Dans des milliers d'années, quand le recul du passé n'en laissera plus apercevoir que les grandes lignes, nos guerres, nos révolutions compteront pour peu de choses, à supposer qu'on s'en souvienne encore ; mais de la machine à vapeur, avec les inventions de tout genre qui lui font cortège, on parlera peut-être comme nous parlons du bronze ou de la pierre éclatée ; elle servira à définir un âge¹²».

L'âge de la machine thermique et des technosciences a remplacé les sociétés agraires et artisanales. L'apparition du transport rapide et bon marché ouvre les routes commerciales et efface les distances. Les cadences infernales de l'automatisation des chaînes de production se généralisent, et progressivement les niveaux de confort matériel augmentent. Les progrès décisifs en matière d'hygiène et de médecine, avec la découverte des antibiotiques, des vaccins et l'évolution des techniques chirurgicales, réduisent considérablement les taux de mortalité.

La population mondiale, qui doublait environ tous les 1000 ans pendant les huit derniers millénaires, a doublé en un siècle seulement. D'un milliard d'individus en 1830, nous passons à deux milliards en 1930. Puis, c'est l'accélération. Il ne faut que 40 ans pour voir la population doubler une fois de plus. Quatre milliards en 1970. Sept milliards aujourd'hui¹³. En l'espace d'une vie, une personne née dans les années 30 a donc vu la population passer de 2 milliards à 7 milliards ! Dans le même laps de temps, la production de céréales a triplé, la consommation d'énergie a quadruplé et l'utilisation de matériaux de construction et des ressources minérales a décuplé¹⁴.

.....
12 Henri BERGSON, *L'évolution créatrice*, chap. II, PUF, 1907, p. 139-140.

13 Même si la population continue de croître, on observe cependant depuis quelques années une décélération, que les démographes appellent « transition démographique ». La baisse du taux de natalité suit de quelques années la baisse du taux de mortalité.

14 F. KRAUSMANN et al., « Growth in global materials use, GDP and population during the 20th century », in *Ecological Economics*, n° 68, 2009, p. 2696-2705.

L'échelle et la vitesse des changements que nous provoquons sont sans précédent dans toute l'histoire de l'humanité. Mais les conséquences sur les cycles biogéochimiques de la planète le sont tout autant.

Tous ces chiffres paraissent bien éloignés de nos préoccupations quotidiennes. Qu'à cela ne tienne, cette grande accélération se constate aussi au niveau social. Le philosophe et sociologue allemand Hartmut Rosa décrit trois dimensions de cette accélération sociale. La première est l'accélération technique : « l'augmentation des vitesses de déplacement et de communication est par ailleurs à l'origine de l'expérience si caractéristique des temps modernes du « rétrécissement de l'espace » : les distances spatiales semblent en effet se raccourcir à mesure que leur traversée devient plus rapide et plus simple¹⁵ ». La deuxième est l'accélération du changement social, c'est-à-dire que nos habitudes, nos schémas relationnels se transforment de plus en plus rapidement. Par exemple, « le fait que nos voisins emménagent puis repartent de plus en plus fréquemment, que nos partenaires (de tranches) de vie, de même que nos emplois ont une « demi-vie » de plus en plus courte, et que les modes vestimentaires, modèles de voiture et styles de musique se succèdent à vitesse croissante ». C'est un véritable « rétrécissement du présent ». Troisième accélération, celle du rythme de nos vies, car en réaction à cela, nous essayons de vivre plus vite. Nous remplissons plus efficacement notre emploi du temps, évitons de « perdre » ce précieux temps, et bizarrement, tout ce que nous devons (et voulons) faire semble s'accroître indéfiniment. « Le manque de temps est devenu un état permanent des sociétés modernes. ». Résultat ? Fuite du bonheur, burn-outs et dépressions en masse. Et comble du progrès, cette accélération sociale que nous fabriquons/subissons sans relâche n'a même plus l'ambition d'améliorer notre niveau de vie, elle sert juste à maintenir le statu quo.

.....
¹⁵ H. ROSA, « Accélération et dépression – Réflexions sur le rapport au temps de notre époque », in *Rhizome*, n° 43, 2012, p. 4-13. Disponible en pdf sur internet.

... juste avant les chocs

Nous accélérons, c'est un fait. La question est donc maintenant de savoir où se trouve le plafond. Y a-t-il une limite à notre croissance exponentielle ? Et si oui, combien de temps nous reste-t-il ? Dans une étude publiée en 2009¹⁶ à l'impact scientifique et médiatique considérable, une équipe internationale de chercheurs propose d'étudier neuf limites planétaires, qu'ils considèrent comme essentielles : le changement climatique, l'acidification des océans, la déplétion de l'ozone stratosphérique, la perturbation du cycle du phosphore et de l'azote, la charge en aérosols atmosphériques, la consommation d'eau douce, le changement d'affectations des terres, le déclin de la biodiversité et la pollution chimique. Sept d'entre elles ont été quantifiées à ce jour, et trois auraient été dépassées.

Le climat d'abord : la concentration de CO_2 dans l'atmosphère a atteint un niveau qui ne garantit plus sa stabilité. L'emballement irréversible du climat peut faire fondre les glaces et élever le niveau de la mer, mais aussi provoquer des déséquilibres brutaux dans les forêts, pour l'agriculture, et favoriser la propagation rapide de maladies contagieuses. Le taux de perte de biodiversité ensuite, qui a atteint un tel niveau qu'il altère dramatiquement les services rendus par les écosystèmes¹⁷. Et enfin l'azote et le phosphore, dont les quantités rejetées dans les eaux par l'activité agricole ne sont plus absorbées assez rapidement par les cycles naturels. Le problème majeur est que ces limites sont convergentes et interconnectées, c'est-à-dire que le dépassement de l'une d'elles peut accélérer le dépassement des autres. Nous marchons donc sur des œufs.

Malheureusement, il y a beaucoup plus que neuf limites. Actuellement, celle qui menace directement nos sociétés est la fin du pétrole abondant et bon marché. Selon l'Agence Internationale de l'Énergie, réputée pour son « optimisme » en matière de réserves, le

¹⁶ J. ROCKSTRÖM et al., « A safe operating space for humanity », in *Nature*, n° 461, 2009, pp. 472-475.

¹⁷ La pollinisation, l'épuration des eaux et de l'air, la décomposition des déchets, la séquestration du carbone, etc.

pic de pétrole conventionnel a été franchi en 2006¹⁸, et nous nous trouvons depuis lors sur un « plateau ondulant »... malgré une technologie de prospection et d'extraction toujours plus performante. Dans les revues spécialisées, on voit apparaître ces derniers mois des estimations de la capacité maximale d'exploitation (le fameux pic) du phosphore¹⁹, des pêcheries²⁰, de l'uranium²¹, du bois tropical²² et même de l'eau potable²³ pour ne citer que celles-ci. Tout n'est qu'une question d'années, souvenez-vous de l'exponentielle.

L'Anthropocène

La période de stabilité, l'Holocène, est désormais révolue. Il faut trouver un nouveau nom à cette ère qui a commencé. Paul Crutzen²⁴ a proposé l'Anthropocène, l'ère dans laquelle l'espèce humaine est devenue la principale force géologique sur Terre. L'impact des activités humaines l'emporterait désormais sur l'ensemble des facteurs naturels. L'humain est capable de modifier le climat planétaire ainsi que les grands équilibres de la biosphère.

Mais que se passe-t-il lorsqu'une limite est dépassée ? Autrement dit, de quoi sera fait l'Anthropocène ? Pour répondre à cette question, il faut se plonger dans les sciences de la complexité, un ensemble de disciplines assez récentes dont les découvertes n'ont pas fini de nous étonner. On commence à comprendre que les processus vivants

.....
18 Agence Internationale de l'Energie (AIE), World Energy Outlook, 2010. Disponible sur www.worldenergyoutlook.org/publications/weo-2010/ Le pétrole conventionnel est issu de l'exploitation de gisements par simple forage, sans l'aide de techniques trop coûteuses, ni d'un point de vue économique, ni d'un point de vue énergétique.

19 S. R. CARPENTER & E. M. BENNETT, «Reconsideration of the planetary boundary for phosphorus», in *Environmental Research Letters*, n°6, 2011.

20 R. A. MYERS & B. WORM, «Rapid worldwide depletion of predatory fish communities», in *Nature*, n° 423, 2003, p.280-283.

21 M. DITTMAR, «The end of cheap uranium - Science of The Total Environment», [sous presse], 2013.

22 P. SHEARMAN et al., «Are we approaching 'peak timber' in the tropics?», in *Biological Conservation*, n° 151, 2012, p.17-21

23 P.H. GLEICK & M. PALANIAPPAN, «Peak water limits to freshwater withdrawal and use», in *Proceedings of the National Academy of Sciences*, n° 107, 2010, pp.155-162.

24 Chimiste et météorologue né en 1933 et nobélisé pour ses travaux sur la couche d'ozone.

possèdent des seuils de tolérance, au-delà desquels on bascule dans un état instable, inconnu et surtout imprévisible.

Dans un système complexe vivant (Terre, écosystèmes, sociétés, économies, marchés, etc.), lorsqu'une limite est dépassée ou qu'un point de basculement est atteint, les boucles de rétroactions qui autrefois garantissaient l'équilibre, changent de nature. Le système doit alors faire face à des changements brutaux, soudains et souvent irréversibles. Il passe par une phase chaotique, réagit de manière incontrôlée avant de tendre vers un nouvel état plus ou moins stable. Le fait d'avoir un seuil de basculement implique donc qu'à son approche, un petit changement dans l'une des variables se produit et c'est l'ensemble du système qui bascule. Sur un petit écosystème, un lac par exemple, le fait de pêcher trop intensivement une espèce de prédateur peut provoquer un déséquilibre tel que l'ensemble de la vie dans le lac peut disparaître presque complètement en quelques semaines, suite par exemple à l'invasion brutale d'une algue. Personne n'avait prévu cette invasion d'algues, et personne ne pouvait prévoir ce nouvel état d'équilibre. À l'échelle planétaire, le dépassement de plusieurs limites globales met donc en péril la capacité de l'humanité à se ménager un espace vital, et projette l'avenir humain vers une instabilité que nous n'avons jamais connue. Et nous sommes probablement assez proches d'un seuil global critique²⁵.

Résumons. Il est impossible d'accélérer à l'infini, et la croissance des sociétés humaines est contrainte par des limites géophysiques, anthropologiques et biologiques dont certaines sont déjà dépassées ou en passe de l'être. Par ailleurs, les sciences de la complexité découvrent qu'au-delà des seuils de basculement, les systèmes changent rapidement, deviennent hautement imprévisibles, et qu'il est impossible de connaître à l'avance les nouveaux états d'équilibre. Ainsi, alors que nous nous projetons à une vitesse folle au-delà des limites du monde réel, nous sommes chaque jour plus sûrs de trois

.....
²⁵ A.D. BARNOSKY et al., « *Approaching a state shift in Earth's biosphere* », in *Nature*, n° 486, 2012, p. 52-58.

choses : 1. la croissance physique de nos sociétés va s'arrêter dans un futur proche, 2. nous avons altéré l'ensemble du Système-Terre, potentiellement de manière irréversible, et au point de le rendre très instable, et 3. il est impossible de prévoir ni quand ni comment ni vers quoi nous allons.

Nous venons de fermer les yeux à l'instant où nous quittons la route à grande vitesse.

Pour aller plus loin

Cet article peut paraître pessimiste. En réalité il ne l'est pas, il fait juste un constat, qu'il devient dangereux d'ignorer. Nous souhaitons insister sur la nature de ce constat (exponentielle et systémique) que la plupart des médias ignorent. Bien entendu, ce n'est pas la fin du monde, et il faut aller plus loin que le constat, c'est-à-dire travailler sur les changements politiques et sociaux. Mais selon nous, avoir les idées claires sur l'ampleur du constat permet avant tout d'élaborer des propositions politiques plus réalistes.

Livres en français

- Donella Meadows, Dennis Meadows & Jorgen Randers, ***Les limites à la croissance (dans un monde fini)***, Rue de l'échiquier, 2012.
- Laurent Carpentier & Claude Lorius, ***Voyage dans l'Anthropocène, cette nouvelle ère dont nous sommes les héros***, Actes Sud, 2011.
- Hartmut Rosa, ***Accélération – Une critique sociale du temps***, La Découverte, 2012.

Articles

Il existe assez peu de littérature francophone sur l'Anthropocène.

- En anglais, nous proposons Le « **Global Change Magazine** » avec le **numéro 78 spécial Anthropocène**. Disponible sur www.igbp.net
- En français, on lira Jacques Grinevald, « **Le concept d'anthropocène et son contexte historique** », Institut Momentum, 2012. Disponible sur www.institutmomentum.org
- Harald Welzer, « **L'ère de la consommation va s'achever** », in *Le Monde*, 26 mars 2011.

Résumé du livre

POURQUOI L'ÉGALITÉ EST MEILLEURE POUR TOUS

de Richard Wilkinson et Kate Pickett

→ ANDRÉ VERKAEREN

Chercheur-associé Etopia
Traducteur de la version française de
Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous.

Des scientifiques ont observé les sociétés riches des quarante ou cinquante dernières années. Ils se sont intéressés à des problématiques sanitaires et sociales. Les résultats de leurs investigations ont été très longs à venir car l'image globale des résultats est partiellement contre-intuitive, faisant obstacle à des interprétations « évidentes ». Leurs conclusions peuvent être résumées en ces termes : dans les pays qui ont dépassé le seuil matériel du bien-être, les déterminants sociaux de la santé et les aspects psycho-sociaux de la vie en société se croisent pour produire un impact réel sur l'état de santé de la population.

En d'autres termes, le monde matériellement riche secrète d'autres types d'affections, fortement influencées par l'état de sécurité psychologique de la population. Le confort matériel nous « met à nu » sur le plan de la psychologie et des émotions. Sans surprise, plus une société est inégalitaire, du point de vue des revenus, plus sa population souffre de problèmes sanitaires et sociaux. En revanche, et c'est beaucoup plus surprenant, il est à présent attesté que le niveau moyen de la richesse matérielle d'un pays – du moment qu'il

a dépassé le seuil matériel du bien-être – n’influe plus du tout sur la situation. Même le pays le plus riche du point de vue du PIB sera submergé par des problèmes sanitaires et sociaux si les revenus de sa population sont répartis de façon très inégalitaire. Submergés est un terme approprié, dans la mesure où les écarts observés entre pays égalitaires et inégalitaires sont réellement gigantesques, quel que soit le revenu moyen par tête. Enfin, à revenus identiques, les conditions sanitaires et sociales d’une couche déterminée sont moins bonnes dans une société inégalitaire que dans une société égalitaire, même chez les ultra-riches. Pour être plus précis, elles sont de toute façon moins bonnes et d’autant moins bonnes que l’on se déplace vers le bas de l’échelle sociale.

Le chaînon manquant des écologistes politiques

Commentaire

Tout écologiste politique garde à l’esprit l’intitulé de certains rapports scientifiques qui marquèrent les esprits. La Terre souffre. Ses limites sont dépassées. Sa résilience est menacée. La biodiversité s’écroule. Les hommes pullulent. Ce sont là quelques-uns des constats-chocs imposés par les sciences naturelles depuis 1970. Et les humains, comment évoluent-ils dans ces sociétés « riches » ? Les sciences humaines ne peuvent se prévaloir, du point de vue de leurs résultats, d’un degré de précision et de concision qui égale celui des sciences naturelles. Quoi de plus logique. En outre, pour parvenir à des conclusions, elles ont parfois besoin de beaucoup plus de temps. Mais la patience finit toujours par payer. Mieux encore, les éléments probants réunis dans ce livre sont extrêmement cohérents.

Là réside l’un des mérites de l’ouvrage présenté par Richard Wilkinson et Kate Pickett. Les auteurs, scientifiques rigoureux, épidémiologistes de renom, prennent la peine de parler au tout-venant des résultats de

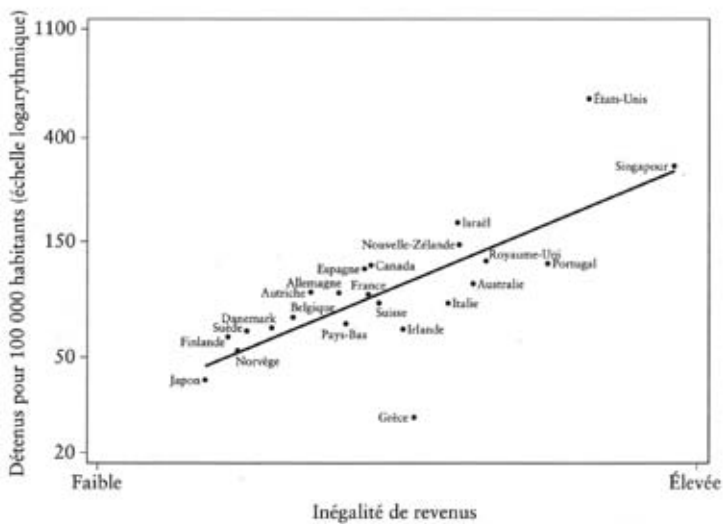
leurs observations et, plus encore, du sinueux cheminement qui les a conduits à leurs conclusions, par la force du raisonnement pur, un accouchement long d'une vingtaine d'années auquel ont participé une kyrielle d'équipes de chercheurs. Ils nous rappellent par là que la science est humaine, qu'elle soit humaine ou naturelle. C'est plutôt rassurant.

Les trois premiers chapitres vont planter le décor de tout épidémiologiste qui se penche sur nos sociétés modernes. Des constats évidents s'imposent que bon nombre de nos décideurs s'obstinent à nier. Le niveau du PIB, au-delà de 20 000 dollars par habitant par an, n'a plus vraiment d'influence sur le bien-être de la population. L'inégalité des revenus, par contre, occupe le devant de la scène. Nous sommes la première génération obligée d'admettre que pour continuer à améliorer le bien-être de la population, produire davantage de tout de toute façon n'est plus utile, voire franchement contre-productif. Autre élément central, l'avènement de la société de consommation va de pair avec une montée générale de l'anxiété, causée par la menace omniprésente de l'évaluation sociale dans les sociétés riches, c'est la mise à nu évoquée dans le résumé.

Dans les chapitres quatre à douze, les auteurs passent en revue une série de problématiques qui ont un gradient social, qui sont donc d'autant plus marquées, plus graves, que l'on descend l'échelle sociale : vie communautaire et relations sociales (4), santé mentale et consommation de drogue (5), santé physique et espérance de vie (6), obésité (7), performance éducative (8), maternité précoce (9), violence (10), peines et incarcération (11), mobilité sociale (12). Les pays riches sont comparés entre eux et, pour confirmer les résultats, ils sont ensuite contre-vérifiés par rapport aux cinquante états américains. Les séries de tableaux déroulent implacablement le même scénario : parmi les nations riches, certains pays, ceux où les inégalités sont les plus frappantes, obtiennent des scores mauvais concernant l'ensemble de ces problématiques pour toutes la population, y compris ses couches les plus favorisées. À l'autre extrémité, les pays les plus égalitaires

sont systématiquement les « premiers de la classe ». Les écarts sont extrêmement importants. Les niveaux de violence observés, pour prendre cet exemple précis, sont beaucoup plus importants dans les pays inégalitaires que dans les pays égalitaires. Ces différences sont telles qu'elles attirent immédiatement l'attention sur le fait que la dépense publique est forcément mise sous pression par l'inégalité, mais sous la forme d'investissements « négatifs », c'est-à-dire destinés à lutter contre le problème sans le moindre espoir de le résoudre en tant que tel. C'est la vue d'ensemble de la société qui compte pour comprendre ce qu'il s'y passe.

Arrêtons-nous plus en détail sur les peines et les incarcérations (chapitre 11). Entre 1970 et 2005, période où les inégalités de revenu au fortement augmenté dans les pays riches, en particulier aux États-Unis, le nombre de personnes incarcérées aux États-Unis à quadruplé, passant de 0,5 à plus de 2 millions de détenus. On observe une augmentation considérable en Grande-Bretagne également. Dans d'autres pays développés, en revanche, aucune évolution frappante n'a été observée. Diverses recherches aux États-Unis ont montré que ce n'est pas tant la hausse de divers types de criminalité qui explique l'explosion de la population carcérale, mais bien la sévérité des peines prononcées. D'autres études comparant les Pays-Bas au Royaume-Uni ont fait apparaître que les taux d'incarcération très divergents de ces deux pays ne devaient rien à des taux de criminalité divergents, mais à des applications diverses des peines privatives de libertés et à la longueur des peines prononcées.



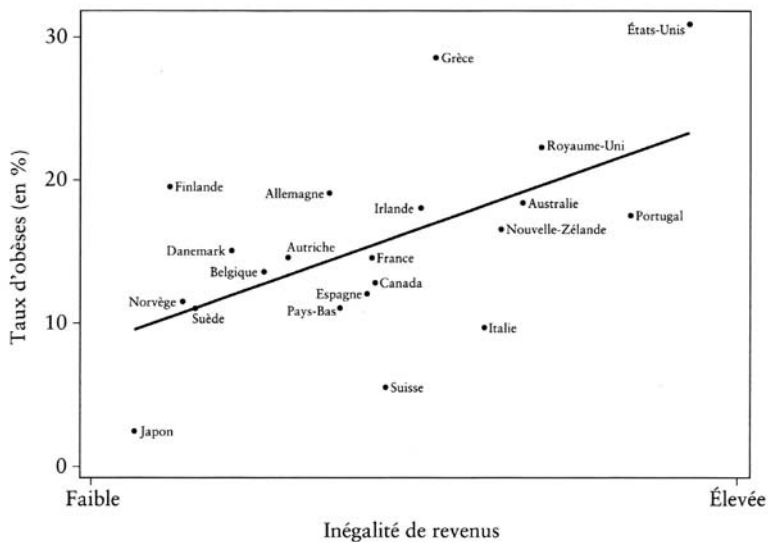
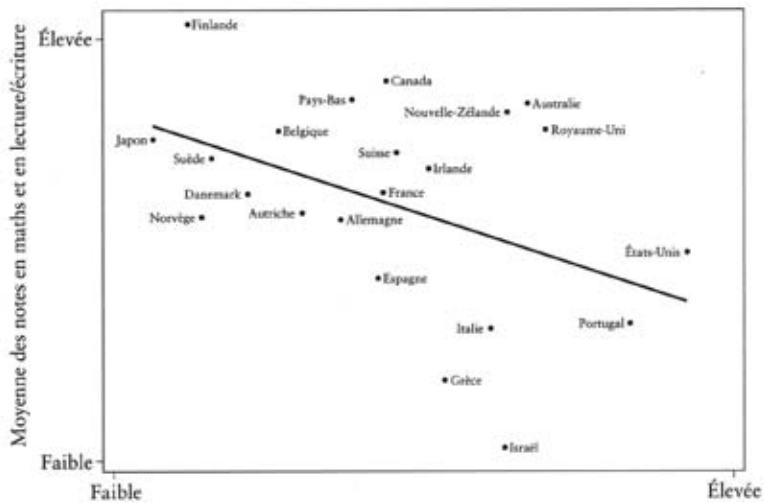
Le tableau ci-dessus montre, à l'échelle logarithmique, que le taux d'incarcération est d'autant plus élevé que le pays est inégalitaire. Aux États-Unis, 576 personnes sont incarcérées pour 10 000 habitants, contre 124 au Royaume-Uni et 40 au Japon. Ces données proviennent de l'Enquête des Nations unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale. Le même tableau, mais reprenant les 50 états américains, montre le même lien entre inégalité et taux d'incarcération. En outre, les états américains les plus inégalitaires sont aussi ceux qui ont conservé la peine de mort. Du point de vue des minorités ethniques, en moyenne pour les États-Unis, le risque d'être incarcéré si l'on est noir est 6,04 fois plus élevé que si l'on est blanc.

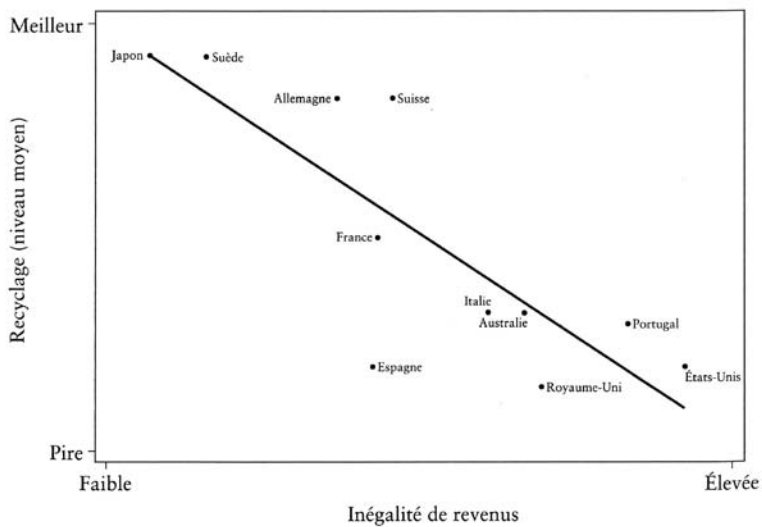
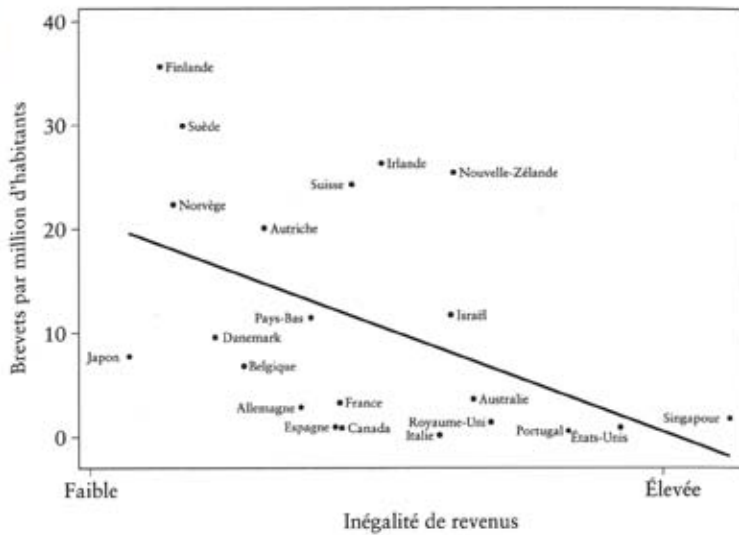
Les données rassemblées par les auteurs sur le monde pénitentiaire montrent que les sociétés moins égalitaires sont plus punitives. Les systèmes japonais et néerlandais sont dépeints par les spécialistes

comme des milieux soucieux de traiter les détenus comme des humains, capables de se remettre en question et de dialoguer avec des thérapeutes. Le tableau du monde carcéral américain est plus sombre, notamment avec la création de prisons de haute sécurité, par exemple.

Nous citerons ce paragraphe conclusif du chapitre 11 : « Nous avons pu voir que les taux d’incarcération ne sont pas tant déterminés par le taux de criminalité que par l’attitude des autorités en matière de sanction, de réhabilitation et de réforme. Dans les sociétés où les inégalités sont plus marquées, où les distances sociales entre les gens sont plus importantes, où les attitudes d’ostracisme sont davantage enracinées et où l’absence de confiance et la peur de la criminalité sont monnaie courante, opinion publique comme responsables politiques sont plus enclins à emprisonner les gens et à se draper dans des attitudes punitives à l’égard des « éléments criminels » de la société. Les sociétés plus inégalitaires sont aussi des lieux plus sévères, plus rudes. Et comme la prison n’est pas très efficace en matière de dissuasion ou de réhabilitation, il ne reste plus à la société qu’à vouloir maintenir un taux d’incarcération plus élevé (les coûts étant à l’avenant) pour des raisons qui n’ont plus rien à voir avec l’efficacité ».

Voici également quelques autres tableaux qui illustrent, dans l’ordre, le lien entre mauvais résultats éducatifs et inégalité, entre obésité et inégalité, entre le nombre de brevets déposés et l’inégalité, et entre le recyclage et l’inégalité.





Soucieux de parer aux critiques, les chercheurs démontrent que la cohérence de l'ensemble de ces résultats – un point que Pascal Canfin souligne à très juste titre dans la préface de l'ouvrage – atteste de la direction causale de l'observation. Ces commentaires font l'objet du chapitre 13, ainsi que d'un long post-scriptum intitulé « recherche contre politique », qui délimite très clairement le champ d'application des conclusions. Toujours dans un souci d'exhaustivité, les auteurs prennent soin, dans le chapitre 14, de présenter l'héritage social de l'être humain dans une perspective délibérément historique, nous expliquant comment s'activent ou se désactivent nos « mécanismes physiologiques internes » égalitaires et inégalitaires en fonction du mode de vie du groupe auquel nous appartenons.

Le chapitre 15 intitulé « Égalité et soutenabilité » nous intéresse tout particulièrement. Généralement, lorsque des scientifiques nous parlent de l'avenir, c'est pour poser des points d'interrogation sur les moyens qui s'offriront à l'humanité de concilier son envie d'émancipation, pour le dire en ces termes, et ce que notre planète peut nous proposer. Le changement de perspective que permet la connaissance des effets de l'inégalité dans les pays riches autorise, sans exagération aucune, un changement de perspective assez radical. Pour les auteurs, « vu les conséquences de l'inégalité sur les sociétés [...] les gouvernements ne seront peut-être pas en mesure d'obtenir une diminution des émissions de carbone sans réduire aussi les inégalités ». À leurs yeux, il n'existe aucun doute sur le fait qu'il est possible de maintenir et surtout d'améliorer le bien-être de la population – y compris dans ses mesures objectives, comme la mortalité infantile ou l'espérance de vie – pour un coût écologique minimal. D'ailleurs, un pays dans le monde y parvient d'ores et déjà sans avoir accès aux meilleures technologies. Le seul problème, c'est qu'il ne s'agit pas d'une démocratie, point qui suscite une inquiétude légitime – le pays en question est Cuba. Contrairement aux idées reçues, imaginer une économie stationnaire, concept emprunté à Herman Daly, ne serait nullement synonyme de stagnation. En passant, il faudra imaginer un système de convergence

des émissions de dioxyde de carbone à l'échelle mondiale. Bref, aucun moyen d'améliorer le bien-être des populations dans les sociétés riches ou en voie de le devenir sans une certaine dose d'égalité.

Le chapitre 16, « Construire l'avenir », propose un axe de solution rarement abordé avec autant de lucidité. Les nations anglo-saxonnes auraient perdu la notion d'égalité relative – pourtant fondatrice – dans leur lutte avec le totalitarisme soviétique. Les inégalités seraient générées avant tout dans le monde du travail. L'État de droit et le suffrage universel protègent les sociétés modernes contre l'inégalité excessive, mais pas sur l'aspect du travail. La propriété de l'entreprise et le contrôle du travail par les travailleurs seraient d'excellents moyens de créer des sociétés plus égalitaires. Et les pouvoirs publics disposent de tous les leviers qui permettraient d'organiser très progressivement cet immense changement de mœurs. Chacun posséderait des parts de la société pour laquelle il travaille dans la mesure des compétences dont il dispose. Les hiérarchies seraient soumises à un contrôle démocratique – relatif, bien entendu. L'intéressement mettrait entre les mains des travailleurs le pouvoir ultime de développer les processus d'entreprises qui, selon eux, fonctionnent le mieux. Tous ensemble, les travailleurs auraient, par exemple, 50 % des parts plus une, les autres aux mains des fondateurs et/ou propriétaires.

Commentaire

L'esprit de cette solution n'est pas sans rappeler les pistes lancées par Marcel Gauchet, notamment dans L'Avènement de la démocratie, concernant le nécessaire achèvement de la démocratie des modernes à travers l'instauration d'une troisième égalité relative, qui viendrait compléter utilement l'égalité en droit et l'égalité dans la représentation démocratique.

Ce livre a deux mérites qui sont comme les deux faces d'une épée de Damoclès. D'une part, si nous avons à titre personnel l'impression que les inégalités sont foncièrement mauvaises pour la société, y compris dans le monde riche, ce pressentiment se trouve confirmé au-delà de toute espérance. Il est réconfortant de voir ressurgir une nature humaine à mille lieues de l'homo œconomicus des théories mécanistes du monde, et de surcroît attestée d'une façon aussi probante. D'autre part, du point de vue de l'écologie politique, il ne sera plus jamais possible de dire que nous ne savions pas. Pour atteindre l'objectif d'une société moderne qui se serait débarrassée de toute empreinte écologique insoutenable, il faut nécessairement trouver la voie d'une égalité relative du point de vue des revenus dans toute société. Voilà un thème politique pour les décennies à venir, puissions-nous l'aborder avec le recul et la maturité qui s'imposent. Les temps de l'innocence sont derrière nous.

Richard Wilkinson
et Kate Pickett


POURQUOI L'ÉGALITÉ EST MEILLEURE POUR TOUS

Préface de Pascal Canfin



Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous. Richard Wilkinson et Kate Pickett.
Coédition Les petits matin, Institut Veblen, Etopia

Disponible à Etopia: info@etopia.be - | - Etopia asbl - avenue de Marlagne 52 -
5000 Namur - | - <http://www.etopia.be/spip.php?article2334>



BENOÎT LECHAT

**ÉCOLO
LA DÉMOCRATIE
COMME PROJET**

**TOME 1: 1970-1986
DU FÉDÉRALISME À L'ÉCOLOGIE**



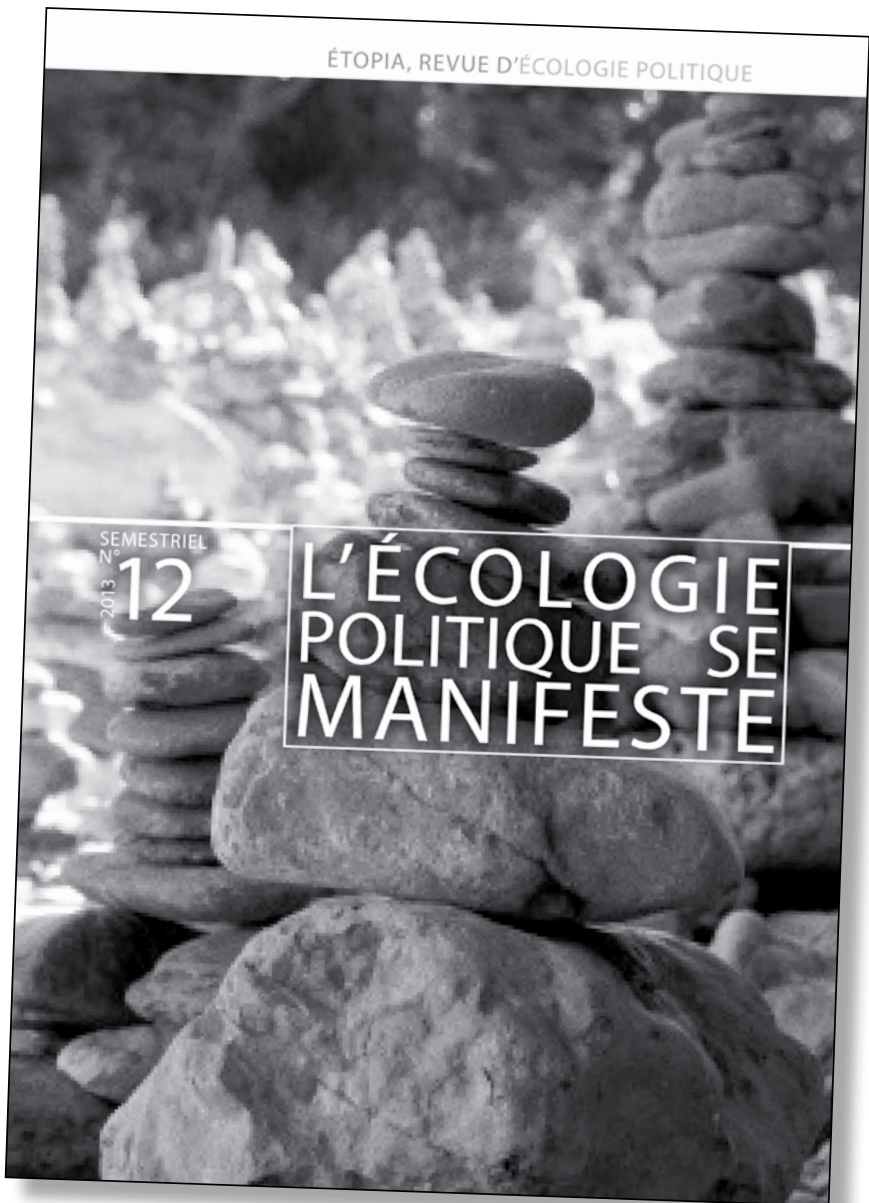
ÉDITIONS ÉTOPIA

ÉTOPIA, REVUE D'ÉCOLOGIE POLITIQUE

SEMESTRIEL

2013 N° 12

L'ÉCOLOGIE
POLITIQUE SE
MANIFESTE



ÉTOPIA, REVUE D'ÉCOLOGIE POLITIQUE

ALTERNATIVES ET CRITIQUES ÉCONOMIQUES

QUESTIONS DÉMOCRATIQUES

NOVEMBRE 11

ÉTOPIA, REVUE D'ÉCOLOGIE POLITIQUE

CHINE FACE AU DRAGON

L'EUROPE EN OFFENSIVE

SORTIE DU NUCLEAIRE

NOVEMBRE 10

ÉTOPIA, REVUE D'ÉCOLOGIE POLITIQUE

AUTOUR DE TIM JACKSON

INVENTER LA PROSPÉRITÉ SANS CROISSANCE

DEUXIÈME PARTIE

NOVEMBRE 09

ÉTOPIA, REVUE D'ÉCOLOGIE POLITIQUE

AUTOUR DE TIM JACKSON

INVENTER LA PROSPÉRITÉ SANS CROISSANCE

PREMIÈRE PARTIE

NOVEMBRE 08

ÉTOPIA, REVUE D'ÉCOLOGIE POLITIQUE

WALLONIE ET GOUVERNANCE

PHILO DE LA NATURE

NOVEMBRE 07

ÉTOPIA, REVUE D'ÉCOLOGIE POLITIQUE

PARADOXALE ECOLE

ÉCOLOGIE-ECONOMIE (2)

APRÈS LE PÉTROLE

NOVEMBRE 06

ÉTOPIA, REVUE D'ÉCOLOGIE POLITIQUE

EUROPE LE TOURNANT VERT

NOVEMBRE 05

ÉTOPIA, REVUE D'ÉCOLOGIE POLITIQUE

ECOLOGIE ÉCONOMIE

GAUCHE : VERTS !

NOVEMBRE 04

ÉTOPIA, REVUE D'ÉCOLOGIE POLITIQUE

ÉCOLOGIE POLITIQUE

NOVEMBRE 03

ÉTOPIA, REVUE D'ÉCOLOGIE POLITIQUE

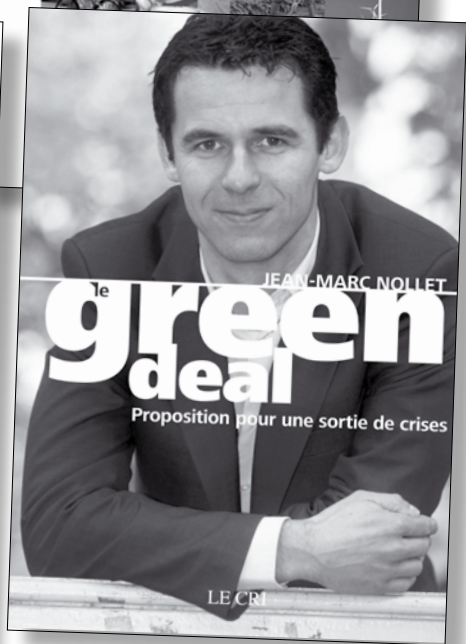
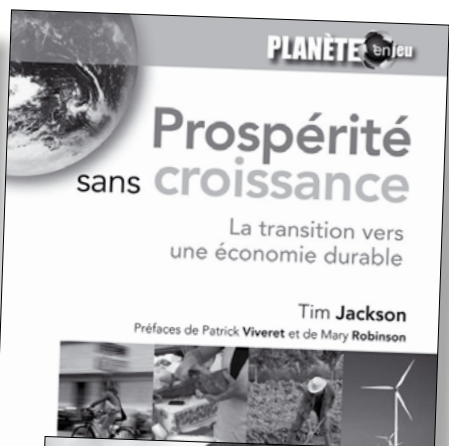
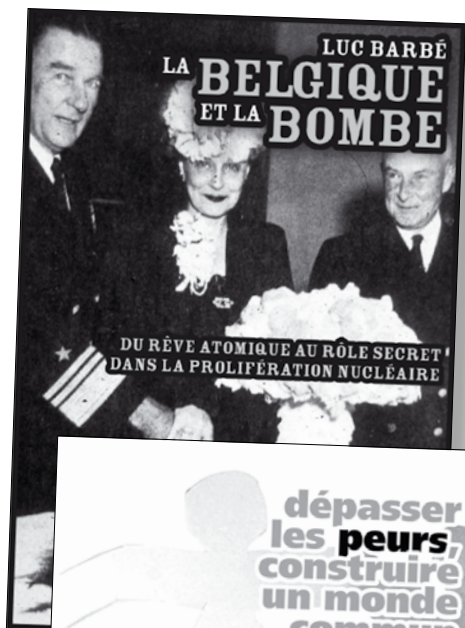
APRÈS LE PÉTROLE...

NOVEMBRE 02

ÉTOPIA, REVUE D'ÉCOLOGIE POLITIQUE

ÉCOLOGIE POLITIQUE

NOVEMBRE 01





The Greens | EFA
in the European Parliament



etopia

centre d'animation et de recherche en écologie politique

Les éditions namuroises



Table des matières

**DOSSIER :
ÉCOLOGIE :
LES ARCHIVES
EN MOUVEMENT**

Isabelle Durant,
Jonathan Piron 10

→ **PARTIE 1 : 21**
**DÉCRYPTAGE POLITIQUE
À PARTIR DES ARCHIVES**

François Antoine,
Marie-Laurence Dubois,
Luc Barbé, Annette Hendrick

→ **PARTIE 2 : 65**
**LES ARCHIVES
ÉCOLOGISTES
EN EUROPE,
UN LARGE ÉVENTAIL
DE SOURCES**

Christoph Becker-Schaum,
Geert Van Overstraeten,
Szymon Zareba,
Marie-Laurence Dubois

→ **PARTIE 3 : 109**
**L'HISTOIRE
DES MOUVEMENTS
ENVIRONNEMENTAUX
ET ÉCOLOGISTES,
UN FOISONNEMENT
DE RECHERCHES**

Alexis Vrignon, Michel
Bernard, Adrien Moons,
Angela Camboni, Annette
Herndrick, Roald
Wyckmans, Benoît Lechat

→ **PARTIE 4 : 177**
**LES ARCHIVES,
AU SERVICE
DE LA SOCIÉTÉ**

Isabelle Parmentier, Thibault
Jacobs, Sabine Radas

→ **PARTIE 5 : 231**
L'ENJEU NUMÉRIQUE
Benoît Hellings

VARIA 243

→ Raphaël Stevens, Pablo
Servigne, André Verkaeren



9 782875 510488

DIFFUSION PUN.
TEL. : 081 72 48 84